This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

AH7468.76

Harvard College Library.

FROM THE

CONSTANTIUS FUND.

Established by Professor E. A. SOPHOCLES of Harvard University for "the purchase of Greek and Latin books, (the ancient classics) or of arabic books, or of books illustrating or explaining such Greek, Latin, or Arabic books." Will, dated 1880.)

Received 6 Dec. 1895.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNE PROVINCE ROMAINE

SOUS

LA RÉPUBLIQUE

Digitized by Google

DU MÊME AUTEUR

Essai sur l'administration de Turgot dans la Généralité de Limoges (Guillaumin, éditeur). — 1 vol. in-8°.

EN PRÉPARATION :

Vittorio Alfieri, sa vie et ses œuvres. — 1 vol. in-8°.

Digitized by Google

UNE

PROVINCE ROMAINE

SOUS

LA RÉPUBLIQUE

ÉTUDE SUR LE PROCONSULAT DE CICÉRON

PAR

Gustave
G. D'HUGUES
Professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse.

PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES AUGUSTINS, 35
1876

Tous droits réservés.

Digitized by Google

AH 7468.76
~~112.65.20~~

HARVARD COLLEGE
DEC 6 1895
LIBRARY

Constantius fund.

Toulouse. -- Imprimerie Centrale E. VIGÉ, rue des Balances, 43.

Digitized by Google

A

MONSIEUR DÉSIRÉ NISARD

L'UN DES QUARANTE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Monsieur,

Les lecteurs de ce petit livre, dont l'antiquité romaine m'a fourni la matière, jugeront si je pouvais le placer sous le patronage d'un nom plus illustre, plus respecté et plus autorisé que celui du savant éditeur des Classiques latins. Il m'a semblé, pour ma part, que je devais ce témoignage d'attachement et de gratitude à l'homme excellent dont la constante bienveillance a été le soutien et l'honneur de ma vie studieuse.

Toulouse, 3 mai 1876.

G. d'HUGUES.

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉFACE

Ce livre n'est que la réédition en langue française d'une thèse latine soutenue en 1859 devant la Faculté des Lettres de Paris.

La première idée de cette transformation fut suggérée à l'auteur, vers l'année 1866, par la recrudescence de goût qui se produisit en faveur des études romaines, à la suite des grandes publications de MM. Mommsen, Ampère, de Broglie, Beulé, etc. L'histoire de Rome était devenue en quelque sorte le champ de bataille des opinions. On répondait à la *Vie de César* par les *Propos* de *Labienus*. On s'excommuniait réciproquement, on se pourfendait au besoin avec les souvenirs des Gracques et de Catilina, comme avec ceux d'Auguste, de Tibère et de Néron.

C'est alors que les premiers chapitres de cet ouvrage furent insérés (on n'ose dire *publiés*) dans une *Revue* de

Digitized by Google

province. L'auteur, moins préoccupé des disgrâces de la liberté, qui ne sera jamais définitivement prescrite en France, que des dangers préparés à l'ordre social par d'audacieuses revendications, apportait son modeste contingent d'observations historiques à la défense des principes qui lui sont chers. Nul n'y prit garde. Puis, la *Revue* cessa de paraître, et la guerre des pamphlets fit place à d'autres guerres, hélas! qui nous dispensèrent d'ouvrir les livres pour y étudier l'histoire romaine. Elle passait littéralement sous nos fenêtres. Nous vîmes s'effondrer, dans une mémorable catastrophe, les splendeurs d'un nouveau règne d'Auguste, qui n'a point survécu au désastre des légions de Varus. Nous entendîmes retentir, dans des forums improvisés, les motions subversives d'Apuléius Saturninus et de Glaucias. Nous assistâmes même au triomphe passager de Catilina, et le mot fameux, *incendium ruinâ restinguam*, ne resta pas pour nous à l'état de simple menace. La maison de Cicéron tomba une seconde fois sous la hache des bandes de Clodius. Les trophées de César s'abîmèrent sur un lit de fumier, aux applaudissements des petits-fils d'Arioviste et d'Arminius.

De quelques nuages que puisse être encore chargé l'horizon de notre chère patrie, l'apaisement momentané qui s'est fait dans les esprits et dans la rue semble

Digitized by Google

offrir une heure propice aux utiles et calmes études du passé, et nous reprenons, en 1876, l'œuvre interrompue de 1866.

Car il faut songer à l'avenir. S'il s'agissait, il y a dix ans, de soutenir un pouvoir battu en brêche par les factions, il s'agit aujourd'hui de mettre un autre pouvoir en garde contre les décevantes conséquences de son principe. Le temps n'est plus aux livres d'opposition, ni aux guerres d'allusions. Tout bon citoyen doit ses respects à un gouvernement en qui s'incarne pour le moment l'auguste majesté de la France vaincue et amoindrie ; mais il lui doit aussi le concours, si faible qu'il soit, de son expérience et de ses lumières.

Le point particulier de la vie de Cicéron, qui est le sujet de cette étude, n'est sans doute qu'un petit coin du vaste tableau que l'histoire des derniers temps de la République romaine déroule à nos regards. Il permet toutefois de saisir sur le vif un des vices les plus invétérés et les plus funestes de cette constitution républicaine, qui avait assis la liberté et la grandeur de Rome sur la servitude et l'abaissement du monde. Il montre, par un exemple dont l'autorité ne sera pas méconnue, que toutes les formes politiques ne sont pas arbitrairement applicables à toutes les situations, et qu'il y a, dans la nature des choses, de certains obstacles contre lesquels

Digitized by Google

ne saurait prévaloir la vertu même d'un Caton ou le génie d'un Cicéron. Il apporte, enfin, un argument de plus à cette vérité toujours acceptée en principe, trop souvent oubliée dans la pratique : que ce ne sont pas les sociétés qui sont faites pour les gouvernements, mais que ce sont les gouvernements qui sont faits pour les sociétés.

Et de là découle naturellement une grande leçon.

Rien ne ressemble moins par le dehors à la République romaine que celle qui a été organisée chez nous à la suite de nos revers. La cité antique était fondée sur le privilége et sur l'esclavage : l'égalité est à la base et la liberté au sommet de toutes nos institutions. Les provinces françaises ne sont pas assujetties à un régime sensiblement différent de celui de la capitale, et si nos préfets contemporains ne sont pas tous des Cicérons, ils ne sont pas non plus des proconsuls. Mais au fond, nous souffrons du même mal que les Romains du temps de César : nous sommes en proie aux mêmes divisions, rongés par la même anarchie, démembrés, si l'on peut dire, par les mêmes partis.

La question n'est donc pas de savoir s'il faut faire aujourd'hui une part plus large aux franchises locales et aux autonomies municipales. La décentralisation nous apparaît, au contraire, comme une conception, moins

Digitized by Google

dangereuse sans doute, mais non pas moins chimérique que la Commune. La question est de savoir si les intérêts d'une société tout entière peuvent être subordonnés et sacrifiés, comme ils le furent par la République romaine, à l'intérêt d'un petit nombre de *politiciens* qui vivent en quelque sorte de la chose publique, et qui mettraient le feu aux quatre coins du monde pour assouvir leur besoin d'intriguer et leur désir de dominer. La vie d'une grande nation peut-elle se concentrer éternellement dans les nobles et stériles agitations du Forum ? La liberté politique est-elle désirable et durable quand elle ne sert plus de garantie à l'activité nationale et au travail qui fait la grandeur des peuples ?

Ainsi envisagée, la simple histoire du proconsulat de Cicéron nous apprendra, mieux que celle des guerres civiles qui ont ensanglanté l'univers, pourquoi et comment les Républiques finissent.

Digitized by Google

Digitized by Google

INTRODUCTION

L'administration des provinces romaines, au temps de la République, n'est pas une matière où il reste encore quelque chose à découvrir. Elle a été mise en lumière, bien longtemps avant nous, par des érudits du plus rare mérite, et avec de tels développements, qu'il serait aussi présomptueux qu'inutile d'y revenir après eux (1). Ce n'est pas notre dessein de recommencer des livres déjà faits, et très-bien faits. Mais comme

(1) Sigonius, *de Antiquo jure provinc.* — Beaufort, *la République romaine.* — P. A. Du Pui, *de jure provinciarum imp. rom.* — Th. Frank, *prolegg. in Cic. oratt. Verr. de provinc. rom. forma atque administratione.* — Creuzer, *Abriss. d. Rœm. ant.* — Gottling, *Gesch. der rœm. Staatsverf.* — Walter, *Gesch. der rœm. Rechts.* — Hock, *Rœm. Gesch.* — Bergfeld, *Die organisation der rœm. provinzen.* — Tresling, *De Romanorum prudentiâ in populis sub imperium suum subjungendis conspicuâ.* — Marquardt, *Handbuch der rœm. Alterthumer*, etc., etc.

Digitized by Google

on s'accorde généralement à mettre au premier rang des causes qui ont amené la chute de la République romaine, les abus et les vices de l'administration provinciale, il nous a paru intéressant et opportun de rechercher si c'est par la faute des hommes, ou par celle des institutions elles-mêmes, que s'est accomplie cette importante révolution dans le gouvernement du monde, révolution « qui fit que les provinces regardèrent la perte de la liberté de Rome comme l'époque de l'établissement de la leur (1). »

L'un des écrivains de chez nous qui ont jeté le plus clair et le plus pénétrant regard sur la constitution romaine, M. Edouard Laboulaye, a dit : « Le peuple, en laissant le Sénat maître du gouvernement des provinces, donna à ce conseil de la République une prépondérance fâcheuse. Pour que ce pouvoir ne fût pas dangereux, il eût fallu, d'une part, que le Sénat s'imposât une modération constante, de l'autre, qu'il maintînt les gouverneurs dans le devoir, et en limi-

(1) Montesquieu, *Esprit des Lois*, XI, 19.

Digitized by Google

tant leur autorité, et en les soumettant à une exacte et sévère responsabilité; mais il en fut tout autrement. Le Sénat, dans son égoïsme (maladie commune aux grandes assemblées), rapporta tout à lui, et voulut avoir dans Rome la suprématie qu'il exerçait au dehors. Dans le gouvernement extérieur, il agit avec un aveuglement non moins grand; il laissa aux consuls et aux préteurs le pouvoir le plus absolu, non-seulement dans les provinces où les nécessités de la guerre exigeaient l'unité du commandement, mais encore dans les pays pacifiés où une telle puissance était inutile, etc. (1). » D'où il faudrait conclure que, si le Sénat avait été moins égoïste et plus sage, les provinces eussent été mieux administrées, et la République sauvée. Nous ne le croyons pas.

Nous avons choisi dans l'histoire de la République romaine l'exemple d'une administration provinciale aussi douce qu'éclairée, aussi paternelle qu'intelligente, celle de Cicéron en Cilicie. Nous espérons démon-

(1) Ed. Laboulaye, *Essai sur les lois crimin. des Rom.*, p. 165

Digitized by Google

trer, par cet exemple, que la forme même du gouvernement qui prévalait à cette époque était un obstacle essentiel, non-seulement à la liberté (il ne pouvait être question de liberté pour des vaincus), mais encore à la sécurité, au salut des provinces. Le débat est grave. Nous faisons un appel sérieux à tous les hommes de bonne foi ; nous ne prétendons pas leur insinuer que telle forme de gouvernement, en thèse générale, vaut mieux que telle autre; nous ne leur demandons pas l'impossible sacrifice de leurs convictions ou même de leurs prédilections; nous nous appliquerons, au contraire, à bannir de ce travail toute allusion intempestive aux faits contemporains. Mais si nous réussissons à prouver que la province de Cilicie n'a recueilli aucun fruit utile de l'excellente administration d'un homme tel que Cicéron, si grand à la fois par le génie et par le cœur, que sa situation même en a été aggravée plutôt qu'améliorée, peut-être un pareil argument donnera-t-il à réfléchir à ceux qui ne cherchent dans l'histoire que la vérité.

Digitized by Google

« Une République qui conquiert, a dit Montesquieu, ne peut guère communiquer son gouvernement et régir l'état conquis selon la forme de sa constitution (1). » Ainsi s'explique le singulier spectacle qu'offrait la République romaine aux derniers temps de son existence, un spectacle qui ne s'était pas vu auparavant, et qui, probablement, ne se reverra plus jamais : la liberté extrême et l'extrême servitude vivant côte à côte, sous la tutelle des mêmes magistrats, sous l'empire des mêmes lois, sous les auspices des mêmes dieux, ayant l'air de se soutenir l'une l'autre, et de se prêter main-forte, lorsque, en réalité, elles ne faisaient que se miner et se détruire réciproquement; la même ville qui tenait le monde entier attaché à sa domination par le plus dur et le plus étroit de tous les liens, régie elle-même par les lois les plus libérales et les plus larges; le même peuple qui avait lutté avec tant d'héroïsme au nom de l'égalité, ravalant tous les peuples à la plus

(1) Montesquieu, *Esprit des Lois*, *loc. cit.*

Digitized by Google

humiliante et à la plus abjecte des conditions; les mêmes hommes enfin qui avaient versé leur sang dans le Forum pour assurer leur propre liberté, le versant aujourd'hui sur tous les champs de bataille pour dépouiller l'univers de la sienne! Et ce n'est pas tout.

Tandis qu'à Rome les pouvoirs avaient été exactement et judicieusement séparés; dans les provinces, au contraire, ils étaient tous, l'exécutif, le législatif et le judiciaire, réunis et confondus dans les mains d'un seul homme. A Rome, la loi se faisait au grand jour, dans l'assemblée du peuple, avec la participation et sous le contrôle de tous, et, pour que nulle garantie ne manquât à la liberté, les tribuns avaient le droit d'y apposer leur *veto;* les provinces la recevaient toute faite de l'initiative ou du caprice d'un proconsul. Les citoyens romains jouissaient du privilége de ne pouvoir être jugés que par le peuple; la fortune, la liberté, la vie même des provinciaux étaient à la merci du gouverneur. A Rome, aussi longtemps que les citoyens payèrent l'impôt, ils le payèrent

Digitized by Google

dans la juste proportion de leurs revenus; dans les provinces, les publicains levaient les contributions à leur guise, sans le moindre égard à la matière imposable, doublant, triplant, au gré de leur avidité, le chiffre normal des redevances, taillant, comme on dit, en plein drap, pillant, volant, assassinant au besoin, et toujours assurés de l'impunité, soit en vertu des lois elles-mêmes (1), soit par la connivence intéressée des gouverneurs. Montesquieu, qui a tout pénétré et tout compris, résume admirablement cette situation : « La liberté était dans le centre et la tyrannie aux extrémités. » M. Ed. Laboulaye n'est pas moins expressif : « Avec le *pomœrium* finissait la République et commençait l'*Empire* (2).

En de pareilles conditions, nous le demandons, à quoi pouvaient servir l'honnêteté, la modération, le désintéressement, toutes les vertus des proconsuls? Il est

(1) La loi *Sempronia*, œuvre de C. Gracchus, donnait aux chevaliers le droit exclusif de siéger dans les tribunaux, et d'y connaître, comme juges, des crimes qu'ils avaient commis dans les provinces comme traitants.

(2) *Essai sur les lois criminelles des Romains*, p. 11.

Digitized by Google

triste, sans doute, que ces vertus-là n'aient pas autrement brillé que par leur absence, et que le type général des proconsuls de province se présente à nous sous les traits de ce misérable Verrès, condamné par des juges qui regrettaient tout bas de ne pouvoir l'imiter. Mais, alors même que la proportion malheureusement constatée par l'histoire eût été renversée, et qu'il n'y aurait eu qu'un seul Verrès pour mille Cicérons, il est encore permis de douter que les provinces s'en fussent mieux trouvées. Vainement le proconsul essayait-il de tempérer, par sa propre humanité, les cruelles exigences de l'*imperium*, vainement s'efforçait-il d'agir en citoyen quand la loi l'avait fait tyran. Il ne pouvait se montrer juste et doux qu'à la condition de violer le mandat dont la République l'avait investi. Ses bonnes intentions venaient échouer, à tout instant, contre la *formule* de la province, contre la politique traditionnelle du Sénat envers les peuples vaincus (1), contre les pactes

(1) « Contre les malversations ou les cruautés des magistrats, les provinciaux n'avaient point de défense; *væ victis!* c'était la devise des Romains. » (Laboulaye, *loc. cit.*)

Digitized by Google

des publicains, et même, il faut bien le dire, contre la considération personnelle de ses intérêts et de son avancement.

Ajoutez que les pouvoirs des proconsuls expiraient légalement au bout d'une année, et que c'était faire œuvre de bon citoyen de n'en demander point la prorogation. Or, dans ce court espace de temps, ils pouvaient à peine se familiariser avec les besoins de leurs administrés, et ils quittaient la province justement quand ils commençaient à la connaître. Le désir d'innover poussant naturellement tout magistrat à défaire tout ce qu'avait fait son prédécesseur pour le refaire mieux que lui, et le mieux étant l'ennemi du bien, c'était la province qui payait les frais de ces expérimentations successives. Au surplus, le proconsul envoyé en Macédoine, en Afrique ou ailleurs, s'y regardait comme en exil; ses préoccupations et ses pensées se tournaient sans cesse vers Rome, où il avait laissé sa famille, sa clientèle, ses intérêts les plus chers, et d'où seulement pouvaient lui venir les honneurs, les titres, les triomphes, tout ce qui devait stimuler, alimenter, assouvir son ambition.

Digitized by Google

Que dire enfin de ce singulier usage, qui prévalut quelquefois, de tirer les provinces au sort et d'abandonner les destinées du monde comme aux hasards de la loterie? N'avait-on pas vu la Grèce, ce vénérable et délicat sanctuaire de la civilisation et des arts, échoir à un rustre tel que Mummius? Et maintenant, l'aride et sauvage Cilicie, un repaire de brigands, n'était-elle pas le lot du plus poli, du plus humain, du plus intelligent des hommes, de M. Tullius Cicéron? Quelle dérision!

Cette administration provinciale de Cicéron a rencontré jusqu'à présent plus de panégyristes que d'historiens. Nous craignons qu'on ne l'ait trop envisagée à travers le prisme des *Verrines,* ou plutôt, comme elle tient relativement peu de place dans l'histoire du grand orateur romain, qu'on n'ait prêté qu'une attention distraite à cet épisode prétendu insignifiant d'une vie d'ailleurs si bien remplie. Le coup de foudre du commencement contre Catilina, la belle et tragique attitude de la fin sous les poignards d'Antoine, l'irréprochable probité de l'ensemble et le

Digitized by Google

prestige d'une parole toujours dévouée à toutes les nobles causes ont exercé sur la plupart des historiens (1) une sorte d'éblouissement et de fascination qui ne leur a pas laissé assez de liberté d'esprit pour descendre à loisir dans les obscurs et minutieux détails d'un proconsulat en Cilicie. L'érudition, qui vit de détails, pénètre volontiers dans ces recoins oubliés ou dédaignés par la grande histoire, et c'est là bien souvent qu'elle découvre les véritables causes, inconnues ou méconnues, des révolutions. On aime à se figurer par exemple que, si Pompée avait battu César à Pharsale, ou si Antoine avait triomphé d'Octave à Actium, le sort du monde en aurait été changé, et que la république romaine eût poursuivi à travers les siècles le cours de ses orageuses destinées. C'est une erreur. César, Pompée, Cicéron, Brutus, Antoine et Octave n'ont joué qu'un rôle secondaire dans les événements qui ont décidé la chute du gouvernement républicain. A leur défaut, il s'en fût trouvé

(1) Nous n'exceptons pas même le dernier, le plus consciencieux et le plus brillant de tous, M. Gaston Boissier.

Digitized by Google

d'autres pour livrer les batailles et pour ceindre les diadèmes. Du jour où Rome porta ses armes victorieuses en dehors de l'Italie, peut-être même du jour où la conquête dépassa l'étroite limite du Latium, on put dire que l'*Empire était fait* (1). La forme républicaine, excellente pour régir la vie concentrée d'une cité et de sa banlieue, ne pouvait raisonnablement s'appliquer au gouvernement du monde entier. La révolution qui porta Auguste sur le trône ne fut que la tardive protestation et comme la revanche de l'univers humilié. Cette étude le démontrera.

Mais avant de nous y engager, nous supplions qu'on veuille bien ne nous prêter aucun sentiment hostile contre le grand homme qui en est l'objet. Nous n'apportons ici d'au-

(1) « Pour que la République devînt l'Empire, il fallait que, de longue main et bien avant César, fût commencée la perte des institutions et de l'esprit républicain. Les révolutions sont ordinairement achevées quand l'histoire enregistre leur naissance : c'est l'édifice ébranlé qui s'écroule ; mais celui qui porte le dernier coup et qui recueille ou la gloire ou la honte, n'est jamais celui qui a préparé la ruine. Une révolution n'est que le triomphe dans l'Etat d'intérêts devenus prépondérants dans la société, et qui n'attendaient plus qu'une reconnaissance officielle. » (Ed. Laboulaye, *Essai sur les lois criminelles des Romains*, p. 5).

Digitized by Google

tre passion que celle du vrai. Notre admiration pour Cicéron, pour son caractère et son génie, bien qu'elle date du collége, n'est point refroidie. Au contraire, une lecture plus approfondie et sans doute plus intelligente de ses écrits, l'apprentissage de la vie, et aussi (pourquoi ne le dirions-nous pas?) la funeste expérience des révolutions, nous ont fait apprécier de plus en plus la grandeur et la beauté de cette noble figure qui plane sur les derniers temps de la république romaine comme un symbole de modération et d'honnêteté. Pour nous, comme pour bien d'autres, Cicéron est la plus pure et la plus glorieuse personnification du génie romain, sans excepter Caton ni César lui-même. Quand nous aurons à parler de lui, nous laisserons de côté tous les travaux de seconde main, si estimables qu'ils puissent être. C'est sur son propre témoignage, tel qu'il se présente dans sa correspondance avec Atticus et ses autres amis, que nous essaierons de le juger. Nous serions bien malheureux ou bien maladroit si une étude puisée à de pareilles sources de-

Digitized by Google

vait manquer au respect que commande cette illustre mémoire. Nous pouvons promettre du moins que la vérité y sera toujours respectée.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

ADMINISTRATION DES PROVINCES SOUS LA RÉPUBLIQUE ROMAINE.

Origine des provinces. — Leur organisation, leur loi fondamentale. — Les proconsuls et les propréteurs : leur nomination, durée de leurs fonctions. — Les *legati* et les *quæstores ;* agents subalternes. — Vues générales sur l'administration des provinces romaines. — Les publicains et les *negotiatores*. — Oppression des provinciaux.

On ne comprendrait pas bien l'histoire du proconsulat de Cicéron en Cilicie, si nous ne la faisions précéder de quelques éclaircissements sur la situation générale des provinces romaines au temps de la république, sur le mode d'administration qui y était en vigueur, sur les devoirs et les droits des fonctionnaires préposés à cette administration. Nous ne ferons d'ailleurs aucune difficulté d'avouer que nous avons largement profité de toutes les découvertes de la science moderne sur ce sujet.

S'il est vrai que les mots eux-mêmes ont leur

Digitized by Google

histoire, il faut bien reconnaître qu'il en est peu dont l'origine ait donné lieu à autant de débats et de controverses que ce mot de province. On n'est point d'accord sur sa véritable étymologie. Selon les uns, une province n'est autre chose que le résultat d'une conquête ou d'une victoire antérieure (*provincere*) (1). D'autres font du mot *provincia* l'équivalent de *proventus*, une source de revenus par l'impôt (2), et si ce sens-là n'est pas le vrai, il est au moins très-vraisemblable. Des écrivains plus récents ont pris le mot *provincere* dans son sens le plus naturel, celui de repousser les attaques de l'ennemi, et en ont déduit l'origine historique de la formation des provinces (3). Quoi qu'il en soit de ces diverses hypothèses, il est au moins certain que les Romains désignèrent d'abord sous le nom de province toute espèce de commandement militaire (4), que, dans la suite, ils appliquèrent ce mot à toute fonction civile, et même à toute fonction proprement dite, y compris celle de parasite (5), et que, finalement, ils lui donnèrent le sens qui y est resté attaché, celui d'un pays quelconque soumis par eux et définitive-

(1) Paulus Diac., ed. Müll., p. 226 : « *Provinciæ appellantur, quod populus romanus eas provicit, id est, antè vicit.*

(2) Niebuhr, *Rom. Gesch.*, liv. III, p. 727.

(3) Gottling, *Gesch. der Rœm. Staatsverf*, p. 413.

(4) Les exemples foisonnent dans Tite-Live : Voy. VII, 11, X, 11, etc.

(5) « *Ipsi opsonant; quæ parasitorum ante erat provincia.* » Plaut., *Captiv.* II, 1, 14.

Digitized by Google

ment réuni à leur empire. Nous définirons donc toute province comme une région conquise à la suite d'une guerre, administrée par des magistrats romains, et tenue de concourir aux charges de l'Etat. L'histoire nous montre postérieurement des provinces ajoutées à la domination romaine, soit par héritage, soit par une soumission volontaire, soit à titre de royaumes tributaires (1); mais dans les provinces ainsi acquises nous retrouvons ce trait essentiel et caractéristique, l'organisation d'une administration financière, qui faisait dire à Cicéron, de tout pays conquis, qu'il était comme le domaine et le bien-fonds du peuple romain (2).

L'organisation de la province ne suivait pas toujours immédiatement la conquête. Tant que la résistance des vaincus n'avait pas été complètement étouffée, tant qu'il y avait lieu de craindre que l'administration romaine ne rencontrât des obstacles sérieux dans le pays, on laissait les choses dans une sorte de provisoire qui durait quelquefois plus de vingt ans, comme pour la Macédoine (3). L'intérim était tenu, en l'absence d'un gouverneur romain, par des autorités indigènes qui, dociles aux ordres du Sénat,

(1) Strabon, XVII, p. 840.

(2) « *Et quoniam quasi quædam prædia populi romani sunt vectigalia nostra atque provinciæ.* » (Cic. *Verr.* II, 3).

(3) La Macédoine, vaincue par Paul-Emile à la bataille de Pydna (168), ne fut définitivement réduite en province romaine qu'en 146.

Digitized by Google

préparaient les voies à la réduction de la contrée en province romaine. C'est toujours par le général vainqueur qu'était réglée, sous la république, l'organisation de la province; mais il prenait les avis d'une commission de dix sénateurs, spécialement nommés à cette fin, et qui lui communiquaient les intentions ou les ordres de l'auguste assemblée (1). De ce concours d'efforts et de lumières sortait la *loi fondamentale* de la province, celle qui formait pour l'avenir la base et la règle de son administration. C'est ainsi que Rupilius organisa la Sicile (2), Paul-Emile, la Macédoine (3), Pompée, la Bithynie (4) et la Cilicie (5), Mummius, l'Achaïe (6), etc. Quant aux préceptes juridiques du droit privé de la province, ils étaient réglés tantôt par la loi romaine, pour les Romains habitant la province, comme le prouve clairement un texte d'Ulpien (7), tantôt, comme on le verra dans la suite de ce travail, par les édits des gouverneurs eux-mêmes.

(1) Cet usage de nommer des commissions de dix sénateurs pour des missions spéciales était fort ancien. Il paraît pour la première fois dans l'histoire romaine après la mort de Romulus. (Liv. I, 17; Dionys, II, 57).

(2) Cic. *Verr. Accus.* II, 16, 39.

(3) Liv. XLV, 30, 32.

(4) Plin. ep. X, 84, 85, 114.

(5) Appian. *Mithr.* 106.

(6) Polyb. XL, 9, 10.

(7) *Sed quia lex Atilia Romæ tantum locum habet, lege Julia et Titia prospectum est, ut in provinciâ quoque similiter a præsidibus earum dentur tutores.* (Ulpian. *Fr.* XI, 18)

Digitized by Google

La loi une fois faite et proclamée (1), il restait encore bien des questions à résoudre à la commission sénatoriale. La plus importante de toutes, c'était sans contredit l'établissement dans la province de nouvelles divisions administratives. L'idée-mère qui présidait à ce partage ressemble singulièrement à celle qui inspira aux législateurs de 1789 la transformation des anciennes provinces françaises en départements : il s'agissait de faire disparaître jusqu'aux derniers vestiges des nationalités particulières, d'effacer tous les souvenirs d'indépendance locale, de dissoudre les agrégations originelles, de briser les unités territoriales, et l'on arrivait à ce but en instituant de nouvelles circonscriptions, en formant de nouveaux groupes de peuples, en scindant violemment ce que la nature avait uni, en opposant la force de la loi à la force des affinités ou des traditions. Ainsi, quand Paul-Emile eut subjugué la Ma-

(1) Il n'est pas sans intérêt de savoir comment s'effectuait cette proclamation. Nous en empruntons le récit à Tite-Live : « Lorsqu'arriva le jour..., Emilius s'assit sur son tribunal, au milieu des dix commissaires, et entouré d'une immense foule de Macédoniens. Bien qu'ils fussent accoutumés à l'éclat imposant de la royauté, les Macédoniens éprouvèrent un mouvement de terreur à l'aspect de ce tribunal, nouveau pour eux, de ce licteur écartant la foule, de ce héraut proclamant les ordres, de ces huissiers armés de faisceaux ; tous ces objets, qui frappaient pour la première fois leurs yeux et leurs oreilles, étaient capables d'effrayer même les alliés, à plus forte raison des ennemis vaincus. Après avoir ordonné le silence par la voix d'un héraut, Emilius exposa en latin ce qu'avait décidé le Sénat, et le préteur Cn. Octavius répétait ces paroles en grec. » (Liv. XLV, 29).

Digitized by Google

cédoine, la commission sénatoriale s'empressa de déclarer que ce royaume serait divisé en quatre contrées, ayant chacune son chef-lieu particulier, où se réuniraient les députés de la contrée, où l'on apporterait l'argent des impôts, et où l'on élirait les magistrats. Mais il était stipulé expressément que personne ne pourrait se marier, vendre ou acheter des terres hors de sa contrée (1). Et les Macédoniens, consternés de ces dispositions, ne pouvaient s'empêcher de comparer le partage de leur pays au déchirement d'un corps en plusieurs membres, qui se trouvent par là privés des secours mutuels dont ils ont besoin pour subsister (2). Ils ne comprenaient pas que cette interdiction du *commercium* entre les quatre nouvelles régions de leur patrie avait encore un autre but que leurs vainqueurs n'avaient eu garde d'avouer : celui de rendre la vente des propriétés très-difficile et très-onéreuse pour les provinciaux, et de favoriser l'établissement de colons romains dans la province. Grâce à cette organisation, les citoyens romains pouvaient se créer d'immenses domaines, des *latifundia,* dans le pays conquis, et la république, non contente d'avoir perdu l'Italie, se mettait en mesure de perdre aussi les provinces par cet abus de la grande propriété (3).

(1) Liv. XLV, 29.
(2) Liv. XLV, 30.
(3) *Verumque confitentibus latifundia perdidere Italiam, jàm verò et provincias.* (Plin. *H. N.* VXIII, 6, 35). Nous trouvons

Digitized by Google

Ce n'est pas tout. Dans chaque province, il y avait un certain nombre de villes que Rome favorisait par l'adjonction, ou, comme on dirait aujourd'hui, par l'annexion d'autres villes avec leurs territoires. Cyzique, par exemple, Marseille, Athènes, Sicyone, Utique et bien d'autres encore reçurent de pareils témoignages de la faveur du Sénat; c'était la récompense du dévouement dont elles avaient fait preuve, et les villes qui leur étaient assignées en don (*attributæ, contributæ*) subissaient la peine de leur trop longue résistance par la perte de leurs droits et de leur existence politique. Dion Cassius nous fournit un exemple mémorable de ce genre de châtiment infligé à des cités récalcitrantes ou rebelles : Byzance, qui devait être plus tard la capitale du monde, fut dépouillée par l'empereur Septime Sévère, non-seulement de sa liberté, mais encore de toute vie politique, et donnée corps et biens à la ville de Périnthe (1). Quant aux districts montagneux ou déserts qui se rencontraient parfois dans une province, et dont l'administration eût été très-difficile et le revenu presque nul, on les abandonnait à des souverains indigènes, avec un semblant d'autonomie, sauf à les leur enlever et à les réunir à la

dans Cicéron un exemple frappant de cette exploitation des provinces par les Romains : « *Duo millium jugera campi Leontini Sext. Clodio rhetori assignâsti, et quidem immunia.* » (Cic. *Phil.* II, 17).

(1) Dio Cass. LXXIV, 14.

Digitized by Google

province quand le Sénat ou l'Empereur le jugeaient à propos. C'est précisément ce qui arriva à la Cilicie Trachée, qui avait longtemps appartenu aux rois de Comagène, et qui devint une province romaine sous Vespasien (2).

Enfin, cette division des provinces en districts avait encore un autre avantage dont il est juste de tenir compte : elle servait de base et de point de départ pour la fixation ultérieure des charges et des droits de chaque cité. Nous l'avons déjà vu, tant sous le rapport des impôts que sous celui des droits politiques, les Romains faisaient une grande différence entre les pays soumis par la force des armes et ceux qui s'étaient volontairement adjoints à leur domination. Par la faveur ou la défaveur dont les vaincus étaient l'objet de leur part, ils obtenaient ce double résultat d'enchaîner plus étroitement les uns à leurs intérêts et d'enlever aux autres tous les moyens de leur nuire. Il y eut donc des villes directement assujetties à l'*imperium* du proconsul, et il y en eut d'autres qui conservèrent leur administration et leurs libertés municipales. Il était facile et possible d'octroyer ce privilége dans les provinces où la vie politique avait été développée, comme dans tous les pays de race grecque, comme en Afrique, et dans celles où la résistance à la domination romaine n'avait pas été trop opiniâtre.

(2) Suet. *Vesp.* 6.

Digitized by Google

Là, au contraire, où il avait fallu combattre longtemps, là où la vie politique n'avait jamais été qu'à l'état rudimentaire, en Sardaigne, par exemple, les Romains établirent des classes de cités privilégiées, soit en faveur des colonies qu'ils y avaient envoyées, soit en accordant à quelques-unes des cités existantes le droit de bourgeoisie ou le *jus latinum*, et en organisant ainsi des *municipia* ou des *oppida latina* sur le modèle de la constitution de Rome.

Il n'est pas nécessaire à notre sujet, et il n'entre pas dans notre plan, de décrire ici les diverses formes politiques qui furent données par le Sénat aux cités provinciales (1). Nous n'avons à nous occuper que de l'administration des provinces considérées dans leur ensemble. La matière est encore assez vaste, et ce n'est pas pour nous un médiocre embarras que d'avoir à condenser dans l'étroite limite d'un chapitre ce qui pourrait être aisément l'objet d'un gros livre.

Au regard des personnes à qui fut confiée l'administration des provinces, il s'est accompli, sous la République et sous l'Empire, des changements considérables qui équivalent presque à des révolutions. Pour nous en tenir à la période républicaine, il est évident, et M. Ed. Laboulaye l'a bien prouvé dans

(1) Sur ce point, nous renvoyons le lecteur aux excellents ouvrages qui nous ont servi de guides à nous-même : Walter, *Geschichte des Rœm. Rechts*, et Becker-Marquart, *Handbuch der Rœm. Alterthumer*, t. III.

Digitized by Google

son savant *Essai sur les lois criminelles des Romains,* que l'établissement des commissions permanentes (*quæstiones perpetuæ*), pour juger les crimes de concussion (149 av. J.-C.), a dû modifier sensiblement, pour ne pas dire entièrement renouveler la face de l'administration provinciale. On peut donc dire que la loi Calpurnia, en vertu de laquelle furent créées les *quæstiones perpetuæ,* divise en quelque sorte l'histoire des provinces romaines sous la République en deux périodes distinctes.

Le changement qui eut lieu en l'an 149 ne produisit de résultats sérieux que dans les provinces qui étaient depuis longtemps pacifiées et qui pouvaient être régulièrement administrées sans le concours d'une grande force armée. Celles qui étaient encore le théâtre d'une guerre quelconque continuèrent à être, dans la seconde période comme dans la première, confiées à des consuls en fonctions, ou assignées d'une manière extraordinaire à des chefs spécialement choisis à cet effet avec le titre de proconsul, soit que l'on prorogeât dans leur *imperium* les consuls de l'année précédente pour la continuation de la guerre, soit que l'on nommât un consul ou un préteur antérieurement sorti de charge (1), soit

(1) Dès l'an 464 av. J.-C., comme les deux consuls étaient obligés de rester à Rome, T. Quinctius, personnage consulaire, fut envoyé contre les Eques en qualité de proconsul. (Liv. III, 4.) — On trouve aussi des exemples de préteurs délégués avec le même titre. (Liv. XLI, 12; Cic. *de Legg.*, I. 20, 58; Plut. *Æmil. Paul.*, 4, etc.)

Digitized by Google

encore (ce qui était fort rare) que l'on envoyât, avec le pouvoir consulaire et l'*imperium*, un simple particulier qui n'avait pas été jusque-là élevé en dignité (1). Lors de la seconde guerre contre Mithridate, on voit encore les deux consuls, Lucullus et Cotta, se charger d'un commandement pendant l'année de leur magistrature. Mais, après eux, l'usage prévalut que les consuls restassent dans Rome et qu'ils n'obtinssent régulièrement une province qu'à l'expiration de leurs fonctions civiles; si bien que, depuis ce temps, les provinces consulaires eurent toujours pour gouverneur un proconsul, et les provinces prétoriennes un propréteur. Il n'y avait entre le premier et le second qu'une différence de rang (2), le proconsul ayant douze licteurs à sa suite, et le propréteur six seulement. Il va sans dire qu'on attribuait aux proconsuls des forces militaires plus considérables, et, selon que l'état de la province requérait un plus ou moins grand nombre de légions, elle était administrée par un proconsul ou par un propréteur (3). Il arriva seulement une fois, vers la fin de la République, que le titre de proconsul fut décerné à un gouverneur sans qu'on y joignît le commandement d'une

(1) C'est ainsi que Scipion, en 211, fut envoyé en Espagne (Liv. XXVI, 18) et Pompée contre Sertorius (Cic. *pro l. Manil.* 21, 61).

(2) « *Sed servari necesse est gradus, cedat consulari generi prætorium.* » (Cic. *pro Planc.* 6, 15).

(3) « *Sardinia, propter belli magnitudinem, provincia consularis facta est.* » (Liv. XLI, 8).

Digitized by Google

armée consulaire. Ce proconsul n'était autre que Quintus Cicéron, le frère de l'orateur; mais la province qu'il allait administrer était celle d'Asie, qui jouissait depuis longtemps de la plus profonde tranquillité (1).

La nomination aux provinces consulaires et prétoriennes était faite, pendant la première période, par le Sénat, avant ou après la prise de possession des nouvelles magistratures, et sur la proposition des consuls. Les consuls et les préteurs tiraient au sort les provinces qu'ils devaient administrer, ou bien ils se les répartissaient entre eux par voie d'arrangement et à l'amiable.

Dans la seconde période, en l'an 123 av. J.-C., la *lex Sempronia de provinciis consularibus,* promulguée par l'initiative du tribun C. Gracchus, donna à cette nomination une forme plus régulière, et qui fut généralement suivie, sauf les cas nécessaires où l'on dut encore une fois conférer l'*imperium,* comme on disait, *extrà ordinem* (2). La loi Sempronia stipulait que, pour éviter toute partialité, le Sénat devait déterminer, avant l'élection des consuls, celles des provinces qui seraient consulaires, et, pour que

(1) « *Summa pax, summa tranquillitas.* » (Cic. *ep. ad. Q. fratrem,* I, 1, 5).

(2) La dérogation la plus notoire qui ait été faite à la loi Sempronia, le fut en faveur de Marius, à qui le peuple donna par acclamation la province d'Afrique, pour faire la guerre à Jugurtha, quand le Sénat en avait déjà disposé en prorogeant Métellus dans son commandement (Sall. *Jug.* 73, 84).

Digitized by Google

le choix des futurs gouverneurs ne pût être éludé par des moyens détournés, il fut interdit aux tribuns d'apposer leur *veto* à cette désignation. On peut juger par là de l'importance que le peuple attachait à cette question du gouvernement des provinces, puisque, pour limiter en ce point l'omnipotence du Sénat, un tribun, Caïus Gracchus, n'hésitait pas à sacrifier la prérogative des tribuns et à porter une atteinte grave à cette puissance redoutable et véritablement sacrée que le *veto* leur conférait. La nouveauté toutefois parut si énorme que l'on n'osa pas aller jusqu'au bout, et que l'intercession tribunitienne conserva tout son effet à l'égard des provinces prétoriennes (1). Quoi qu'il en soit, à partir de ce moment, les consuls ne reçurent plus les provinces qu'à l'expiration de leur magistrature civile, et il devait naturellement s'écouler un intervalle de dix-huit mois au moins entre la *nominatio provinciarum consularium* et leur entrée en fonctions dans l'administration provinciale, puisque les comices pour les élections se tenaient ordinairement au mois de juillet (2). Un sénatus-consulte de l'an 53 av. J.-C. et la loi Pompeia, qui passa l'année suivante, pro-

(1) Cicéron ne voit pas d'autre moyen d'enlever à Gabinius et à Pison leurs provinces de Syrie et de Macédoine que de les transformer de consulaires en prétoriennes. « *Faciam, inquit, illas prætorias... tum enim tribunus intercedere poterit.* » (Cic., *De prov. consul.*, 7, 17).

(2) Cic. *de prov. consul.*, 7, 17.

Digitized by Google

longèrent encore cet intervalle, de telle sorte que toutes les provinces ne devaient être occupées par les proconsuls et les propréteurs que cinq ans après leur consulat ou leur préture à Rome (1). On jugea qu'il ne fallait pas moins qu'un tel intervalle pour calmer les ambitions en mouvement et mettre un terme aux factions dont le gouvernement des provinces était la cause.

La durée de l'administration des proconsuls ou des propréteurs était d'un an, à l'origine. La prorogation de leurs pouvoirs au-delà de ce terme était considérée comme une mesure tout à fait extraordinaire, et il ne fallait rien moins pour l'obtenir qu'une rogation au peuple dans laquelle une telle exception fût motivée. Plus tard même un sénatus-consulte spécial fut jugé nécessaire. C'était alors le bon temps, le temps où les lois étaient respectées et la liberté chérie, le temps où la courte durée des magistratures était un des principes fonciers de la constitution romaine, alors qu'un dictateur, Mamercus Æmilius, en réduisant lui-même la durée de la censure, s'écriait devant le peuple qu'il sauvait ainsi la liberté, que la meilleure garantie de la liberté était dans la brièveté des grands commandements, car le temps seul pouvait imposer une limite à ceux qui n'en reconnaissaient aucune à leur propre droit (2). On a dit avec raison que l'abandon de ce

(1) Dio. Cass. XL, 46. — Cf. Suet. *Octav.*, 36.
(2) Liv. IV, 24.

Digitized by Google

sage principe, dans les derniers temps de la République, fut une des causes qui amenèrent le plus sûrement les dernières convulsions dans lesquelles périt la liberté romaine. Mais à qui revient l'odieuse responsabilité de cet abandon? Au mauvais génie de Rome, à celui qui a plus fait contre elle en deux ans de dictature que tous les Césars réunis pendant quatre siècles de despotisme, à Sylla. Sa loi *Cornelia de provinciis* (81 av. J.-C.) portée, comme toutes les autres, dans l'intérêt du patriciat, ne confirma pas seulement le droit du Sénat de pourvoir au gouvernement des provinces consulaires, ce qui était l'abrogation pure et simple de la sage loi Sempronia (1), mais elle stipula encore cette clause que tous les gouverneurs de provinces devraient rester dans leur charge jusqu'à ce que le Sénat leur eût donné un successeur (2); et alors ils étaient tenus de quitter la province dans un délai de trente jours (3). Dès ce moment, il ne fut plus nécessaire de proroger annuellement l'*imperium* des proconsuls : ce fut du Sénat, et du Sénat seul, que l'on attendit l'administration des provinces, et par conséquent la puissance (4). Dès lors aussi allait se vérifier la belle parole de Catulus, « qu'il n'y a parmi les hommes cœur si jeune ni si vieux qui, une fois acoquiné au commandement, veuille redescendre à l'obéissance

(1) Cic. *de prov. consul.*, t. 3.
(2) Cic. *Ep. ad. Div.* III, 9, 25.
(3) Cic. *Ep. ad. Div.* III, 6, 3.
(4) Ed. Laboulaye, *Essai sur les lois criminelles*, p. 262.

Digitized by Google

des citoyens (1). » Lucullus resta sept ans en Asie, Lentulus trois ans en Cilicie, Gabinius trois ans en Syrie, Verrès trois ans en Sicile. Nous ne verrions peut-être rien de plus louable dans le proconsulat de Cicéron que le soin qu'il mit à ne pas le faire proroger, si nous étions bien sûr que des considérations un peu personnelles ne se mêlèrent pas en cette occasion à son amour du bien public.

La loi Cornelia eut à subir deux restrictions d'une nature bien différente : la première fut apportée par la loi *Julia,* en vertu de laquelle les propréteurs ne devaient pas rester plus d'un an dans les provinces, et les proconsuls plus de deux (2); la seconde, par la loi *Antonia,* œuvre du fameux triumvir, laquelle fixait à six ans la durée normale des administrations provinciales (3). Néanmoins, comme les provinces consulaires restaient ordinairement plus d'un an aux mains des mêmes proconsuls, et que deux provinces nouvelles étaient données tous les ans aux deux consuls, sans compter les cas où les préteurs eux-mêmes étaient pourvus d'un titre proconsulaire, il s'ensuit que le nombre des provinces consulaires ne fut jamais restreint à deux. En l'an 51 av. J.-C., l'année même du gouvernement de Cicéron en Cilicie, sur quinze provinces décernées, il y en avait sept consulaires et huit prétoriennes (4).

(1) Dio Cass. XXXVI, 14.
(2) Cic. *Phil.* I, 8, 19. — Cf. Dio Cass. XLIII, 25.
(3) Cic. *Phil.* I, 8, 19; II, 42, 109; V, 3, 7.
(4) Les sept provinces proconsulaires furent, pour cette année-

Digitized by Google

La répartition de ces provinces une fois faite, un sénatus-consulte réglait définitivement, pour chaque gouverneur, l'étendue et les limites de sa juridiction, les allocations qui lui étaient faites en argent, en troupes, en vaisseaux, ainsi que tout son personnel administratif. C'est ce qu'on appelait l'*ornatio* de la province. Lampride nous fournit là-dessus quelques détails fort intéressants : « Lorsque Alexandre Sévère, dit-il, créait des magistrats, il leur donnait, à l'exemple des anciens, comme le recommande Cicéron, de l'argenterie et toutes les choses nécessaires. Ainsi, les gouverneurs de province recevaient chacun vingt livres pesant d'argent, six vases, deux mulets, deux chevaux, deux robes pour la ville, une pour le particulier, une autre pour le bain, cent pièces d'or et un cuisinier. S'ils n'étaient pas mariés, ils recevaient aussi une concubine, dont ils ne pouvaient se passer. En sortant de charge, ils rendaient les mulets, les chevaux, les muletiers et les cuisiniers, et ils gardaient le reste pour eux, s'ils s'étaient bien conduits. Dans le cas contraire, ils restituaient le quadruple, nonobstant la condamnation qu'ils pouvaient encourir pour crime de péculat ou de concussion (1). » Le même sénatus-consulte conférait au gouverneur tous pleins pouvoirs dans l'exercice de ses fonctions; et toutes ces dispositions

là : la Cilicie (à Cicéron), la Syrie (à Bibulus), les deux Espagnes (à Pompée), les deux Gaules et l'Illyrie (à César). — Voy. Bergfeld, *die Organisation der ræm. Provinzen*, p. 7.

(1) Hist. Aug. Lampr. *Alex. Sev.* 41.

Digitized by Google

étaient ratifiées par une *lex curiata,* sous les auspices les plus solennels.

Avant de suivre le gouverneur hors de Rome, jetons un coup d'œil sur son entourage. Il consistait ordinairement en un ou plusieurs lieutenants (*legati*), un questeur, et un nombreux personnel d'agents subalternes.

Les *legati* (1) étaient nommés, sur la proposition du gouverneur, par le Sénat, et choisis, autant que possible, dans les rangs de l'ordre sénatorial. Leur nombre variait selon les besoins de la province (2). Ils étaient équipés comme le gouverneur lui-même. Bien qu'ils ne fussent que de simples délégués et qu'ils n'agissent que sous la responsabilité du gouverneur dont ils ne pouvaient se séparer sans une permission expresse, ils pouvaient cependant exercer un commandement, une juridiction quelconque dans une partie de la province, représenter au besoin le gouverneur et le suppléer, auquel cas ils prenaient le titre de *legati pro prœtore* et se faisaient suivre de licteurs quand, par hasard, cette distinction ne leur avait pas été exceptionnellement interdite. Remportaient-ils une victoire, l'honneur en revenait au seul proconsul, aussi bien que le triomphe qui en était la conséquence or-

(1) « *Quos comites et adjutores negotiorum dedit ipsa respublica.* » (Cic. *ad Q. fratrem,* I, 1).

(2) César en Gaule en eut jusqu'à dix ; Cicéron en Cilicie n'en eut pas moins de quatre.

Digitized by Google

dinaire (1). En fait d'administration, ils ne pouvaient exercer que la juridiction civile, qui était réglée par l'édit du proconsul; quant à la juridiction criminelle, qui était une des attributions de l'*imperium*, elle ne devait en aucun cas être déléguée au lieutenant (2).

Le questeur avait cet avantage, si c'en est un, d'être entièrement indépendant du proconsul, et d'avoir sa responsabilité particulière. C'était un véritable magistrat (3), nommé, non sur la recommandation du gouverneur, mais par la voie du sort. Les anciennes coutumes avaient établi entre le proconsul et lui une ligne de démarcation suffisante pour qu'il ne pût méconnaître son infériorité : il devait au proconsul le respect et une obéissance *filiale* (4) : il lui était défendu de l'abandonner jamais et de déposer contre lui en justice dans les procès de concussion (5). Mais enfin, il était indépendant, avait ses attributions distinctes, et ne devait de comptes qu'au Sénat pour les sommes qui passaient entre ses mains. Outre les questeurs, il y avait aussi des *quæstorii* que l'on envoyait dans

(1) Dion Cassius, XLVIII, 42, XLIX, 4, cite des exemples de triomphes décernés à des *legati*, mais beaucoup plus tard et par exception.

(2) Digest. I, 16, *de off. proconsulis et legati.*

(3) Il n'y en avait qu'un pour chaque province, deux en Sicile seulement.

(4) Cic. *divin. in Cæcil*, 14, 19, 20; *pro Planc.* 11 : *post red. in Senat.* 14; *ep. ad Div.* XIII, 10, 26; *de Orat.* II, 50.

(5) Cic. *in Verr.* I, 4.

Digitized by Google

les provinces avec le titre *pro quæstore,* dans le cas où le nombre des titulaires n'aurait pas été suffisant, quand l'un d'eux, par exemple, venait à mourir, ou qu'il était empêché par un autre motif. Indépendamment de ses attributions financières, le questeur remplissait dans les provinces le rôle judiciaire des édiles à Rome (1), plus, certaines fonctions civiles ou militaires qui pouvaient lui être déléguées par le proconsul. Quand celui-ci mourait en fonctions, comme le questeur était le seul magistrat élu qui se trouvât dans la province, il prenait aussitôt le commandement, à moins que le proconsul ne l'eût spécialement remis en d'autres mains (2); mais, comme il n'avait point l'*imperium,* il ne pouvait exercer le droit de vie et de mort qu'après que le Sénat l'y avait autorisé. Il y a dans l'histoire des exemples de simples questeurs envoyés dans les provinces pour les gouverner *pro prætore* (3); ils avaient alors tous les insignes et la puissance de véritables gouverneurs.

La fonction propre du questeur, c'était la gestion de la caisse où était enfermé l'argent provenant de la province. Il était à la fois receveur et payeur; mais au proconsul seulement étaient dévolues les fonctions d'ordonnateur. A la fin de l'année, le

(1) Gaïus, I, 6, ap. Ed. Laboulaye, *loc. cit.*
(2) Cic. *ad Att.* VI, 8; *ad Div.* II, 15.
(3) Vell. Paterc. II, 45. — Sall. *Catil.* 19. — Aurel Vict. *de V. ill.* 80, etc.

Digitized by Google

questeur dressait en son nom et au nom du gouverneur les comptes de l'administration, tant pour les sommes assignées par le Sénat que pour celles qui avaient été levées dans la province. Une loi *Julia de provinciis,* promulguée par César pendant son consulat, ordonna que ces comptes fussent rendus en triple, dont deux exemplaires déposés dans deux villes de la province, et le troisième à Rome, dans l'*œrarium,* à l'arrivée du magistrat (1). On voit combien de précautions étaient prises pour établir l'ordre et la régularité dans la comptabilité. Il ne paraît pas cependant que ces registres fussent encore assez détaillés ou assez explicites pour dévoiler tous les actes de malversation qui pouvaient se produire. Il y eut du louche, comme on le verra plus tard, dans ceux de Cicéron lui-même.

Le reste de l'escorte du proconsul (*cohors prætoria*) comprenait deux catégories de personnes : d'une part, les *contubernales,* jeunes gens de familles nobles, qui s'engageaient, à la suite des gouverneurs, pour faire auprès d'eux leurs premières armes (2); de l'autre, toute la hiérarchie des agents

(1) Cic. *ep. ad Div.* V, 20. — Sigon *de Antiq. jure prov.* II, 11. — Plut. *Cat. min.* 38. — Dio. Cass. XXXIX, 23, etc.

(2) Ils ne quittaient jamais le proconsul et recevaient de lui le sextuple de la solde ordinaire (Paul. Diac., p. 223). — Cf. Cic. *pro Cœl.*, 30, *pro Planc.*, 11. — Frontin, dans ses *Stratagèmes* (IV, 1, 11, 12), cite l'exemple des consuls Métellus et Rutilius qui, pouvant garder leurs fils auprès d'eux, en qualité de *contubernales,* aimèrent mieux les enrôler purement et simplement dans la milice.

Digitized by Google

subalternes, licteurs, hérauts, scribes, interprètes, *accensi*, haruspices, appariteurs, sans oublier les médecins, les *cubicularii* et la foule des valets de toute sorte. Au temps de la République, la loi défendait au proconsul d'amener avec lui sa femme dans la province. On supposait, à tort ou à raison, que sa présence serait une charge pour le pays et un embarras pour le gouverneur dans ses opérations militaires. Le texte de Lampride, cité un peu plus haut, nous a prouvé que, sous l'Empire, on n'y regardait pas de si près (1).

Ainsi accompagné, le proconsul se rendait au Capitole pour y déposer les offrandes prescrites, y faire les vœux accoutumés, y revêtir le *paludamentum*, insigne de sa puissance, et il partait suivi des licteurs vêtus du *sagulum*. Tant qu'il était encore dans Rome, ce n'était qu'un simple citoyen ; à peine avait-il franchi l'enceinte sacrée du *pomœrium*, c'était plus qu'un prince, plus qu'un roi, c'était un maître dans la plus large acception du mot, investi du pouvoir le plus despotique, le plus absolu qu'un homme ait jamais pu rêver. Il réunissait en lui seul l'autorité de tous les magistrats de Rome, sans le contrepoids que donnaient la division des magistratures et l'intercession des tribuns. En ou-

(1) On sait d'ailleurs que Germanicus se fit suivre partout de sa femme Agrippine (Suet. *Oct.* 24), et que Pline-le-Jeune emmena la sienne avec lui dans son gouvernement de Bithynie (Plin. *ep.* X, 121).

Digitized by Google

tre, l'*imperium* lui donnait, avec le commandement militaire, droit de vie et de mort sans appel et sur les soldats romains et sur les provinciaux (1). Mais cette puissance énorme qui, dès la République, accoutumait l'univers à supporter le joug des Néron et des Domitien, le proconsul la perdait par le fait seul de son séjour dans Rome. A son retour, il devait déposer, en dehors même des murs, les *insignia imperii,* à moins qu'un plébiscite spécial ne l'eût autorisé à rentrer dans Rome avec eux pour y recevoir les honneurs du triomphe. On a vu des généraux, Lucullus par exemple, rester jusqu'à trois ans devant les portes de la ville, en attendant que le triomphe leur eût été décerné. Le voyage du proconsul et de sa suite se faisait par étapes déterminées à l'avance. Les voitures ou les vaisseaux étaient fournies soit par l'Etat, soit par la province elle-même. L. Postumius, en l'an 173 av. J.-C., fut le premier qui imposa à sa province une dépense quelconque pour ses frais de route (2) : jusqu'alors la République s'était fait scrupule de faire payer aux alliés l'arrivée ou le départ de leurs oppresseurs. Et, comme rien ne s'organise plus facilement que l'injustice, comme les gouvernements se montrent toujours féconds en expédients et en ressources quand il s'agit d'ériger les abus en institutions, une

(1) Ed. Laboulaye, *Essai sur les lois crimin. des Rom.*, p. 173.
(2) Liv. XLII, 1.

Digitized by Google

loi *Julia* vint bientôt réglementer cet ordre de choses, et fixer la qualité et la quantité des fournitures que la province devait faire aux proconsuls en voyage (1).

Du jour de leur entrée dans la province commençait proprement leur administration qui, sauf le cas d'une prorogation légale, se terminait le même jour de l'année suivante. Les magistratures provinciales ne dataient point du premier janvier, comme celles de Rome, mais seulement du mois de juin ou de juillet, quelquefois plus tard. Cicéron ne prit possession que le premier août du gouvernement de la Cilicie.

On s'est déjà fait une idée de la puissance qui était remise entre les mains du proconsul. Il nous serait difficile d'énumérer ici tous les priviléges comme aussi tous les devoirs que comportait ce titre de gouverneur d'une province. Nous les retrouverons sans doute dans le tableau que nous nous sommes proposé de tracer du proconsulat de Cicéron en Cilicie, et nous ajournerons jusque-là notre jugement sur l'incompatibilité qui nous paraît exister entre la forme de gouvernement, les institutions, l'état politique ou moral de la métropole et la bonne administration des provinces. Avant d'étudier les divers détails, les rouages si compliqués et le mouvement de la machine administrative, qu'il nous soit permis d'ar-

(1) Cic. *ep. ad Att.* V, 10, 16. — *In Pison,* 37.

Digitized by Google

rêter un moment l'attention du lecteur sur l'ensemble même de cette machine, et de l'examiner en quelque sorte au repos.

Nous avons dit plus haut que les pouvoirs du proconsul étaient illimités. En théorie, cette assertion est vraie; dans la pratique, elle souffrait parfois des exceptions. Il est incontestable que le proconsul avait le commandement suprême de toutes les troupes cantonnées dans la province, aux termes de la *lex curiata* qui l'avait fait ce qu'il était; la même loi lui donnait encore le droit de faire des levées dans le ressort de sa juridiction, aussi bien sur les citoyens romains que sur les provinciaux eux-mêmes (1), et d'ordonner toutes les réquisitions nécessaires en temps de guerre (2). Il est incontestable aussi qu'en matière criminelle sa juridiction n'avait point de bornes, et qu'elle allait jusqu'au droit absolu de vie et de mort. Mais ce droit s'arrêtait devant la personne d'un citoyen romain : celui-là ne pouvait être jugé qu'à Rome par le peuple, son juge naturel, et nous ne sommes pas bien-sûr que Verrès, le fameux concussionnaire, n'eût pas été acquitté s'il ne s'était donné le tort, irrémissible aux yeux de tout citoyen, de condamner à mort, de sa propre autorité, un homme que son titre de citoyen mettait naturellement à l'abri de ses vengeances. En matière

(1) Cic. *ad Att.* V, 18; *ad Div.* XV, 1.
(2) Cic. *in Verr.* V, 17; *pro Flacc.* 12.

Digitized by Google

civile, la juridiction du proconsul était plus limitée encore : elle l'était d'abord par la formule de la province, qui était la loi suprême, la loi des lois ; elle l'était aussi par l'édit qu'il rédigeait lui-même à son entrée dans le pays, et par lequel il enchaînait d'avance sa volonté et ses caprices ; elle pouvait l'être enfin par les lois particulières des villes, en tant que leur maintien n'avait pas été jugé incompatible avec la *formule* de la province et avec l'édit du proconsul. Il est bien entendu que nous ne parlons pas ici de ce qui se passait ordinairement, en un mot de ce qui était, mais simplement de ce qui devait être.

Les droits impliquent certains devoirs : les rapports qui existaient, d'après la constitution républicaine, entre le peuple romain et les provinces, traçaient les siens au proconsul.

S'il faut en croire l'historien Marquardt, ces rapports étaient en grand ce qu'étaient en petit ceux qui liaient les colons ou les habitants des municipes aux *agri fructuarii* qui leur avaient été assignés (1). En d'autres termes, comme l'a dit Cicéron, les provinces étaient les *prædia*, les domaines, les biens-fonds du peuple romain, et leur importance pour l'Etat consistait exclusivement dans les revenus qu'il en tirait. De ce point de vue on peut conclure que les gouverneurs n'avaient pas à se préoccuper de l'éducation ou du progrès moral de

(1) *Handbuch der rœm. Alterthumer*, t. 3, p. 287.

Digitized by Google

la population confiée à leur tutelle, et que la seule chose importante pour eux devait être le développement ou la conservation de la richesse matérielle du pays. Le *parcere subjectis* était vraiment bien, dès longtemps avant Virgile, la devise du Sénat et du peuple romain ; il n'entrait point dans leur pensée, quand ils avaient fait la conquête d'un royaume, d'en exterminer les habitants, ni de les transporter en d'autres climats, ni même de les soumettre à des conditions trop dures. Ce qu'ils voulaient, c'était d'assurer la prospérité du pays conquis par le travail, par la culture des terres, par la colonisation, par la construction des routes, par l'ouverture des relations commerciales pour l'écoulement des produits du sol ou de l'industrie. Ils établissaient donc partout les principes d'une sage économie. Par une administration régulière et un système d'impôts, assez élevés sans doute, mais non pas poussés à l'extrême, ils voulaient obvier à l'épuisement de la province qui eût eu pour résultat la diminution ou la perte complète de leurs revenus dans l'avenir. Nous avons étudié soigneusement toutes les lois qui ont été faites au sujet de l'administration des provinces et des concussions dont elles étaient le théâtre : le sentiment qui les domine toutes, c'est moins la philanthropie proprement dite et l'amour de l'humanité, si éloquemment préconisés par Cicéron (1), que la crainte de compromettre par une

(1) Cic. *div. in Cœcil.* 5, 20 ; *in Verr.* II, 6.

Digitized by Google

mauvaise administration le bien-être matériel des provinces. La sagesse et la justice qu'elles recommandent n'ont pas d'autre but que d'alléger les charges des provinciaux, afin qu'ils puissent les supporter plus longtemps. Reste à savoir jusqu'à quel point l'application et la mise en pratique de ces principes étaient possibles.

Quant à regarder les provinces comme le domaine et le bien-fonds du peuple romain, les citoyens qui les habitaient, soit à titre de fonctionnaires, soit comme simples particuliers pour s'y enrichir, n'étaient que trop bien pénétrés de la vérité de ce principe pour n'y pas conformer tous leurs actes. Autorisés à se considérer comme les représentants du peuple romain, ils ne voyaient dans les revenus de la province que les éléments de leur fortune personnelle, et ils les exploitaient en conséquence, sans se soucier d'ailleurs de cet autre principe, qui consistait à ménager le présent pour mieux assurer l'avenir. Que leur importait l'avenir? Le court séjour qu'ils faisaient dans le pays conquis les mettait dans la position d'un fermier à bail qui doit, au bout d'un an, céder à un autre l'usufruit du bien qu'il administre. Donc, si l'on n'y prenait garde, l'administration provinciale allait ressembler bientôt à un pillage organisé.

Ne craignons pas d'aller au fond des choses, puisque aussi bien nous n'avons pas, comme la plupart des historiens romains, à ménager des intérêts de

Digitized by Google

caste ou à flatter des passions de parti. Examinons d'abord la situation des fonctionnaires.

Pour qui ne tient compte que du droit, il semble que toute voie fût fermée à la concussion pour les proconsuls et leurs agents. Inhibitions et défenses leur étaient faites de commercer dans la province, de vendre ou d'acheter, d'accepter des dons volontaires, voire de se laisser rendre des services, sans compter que, depuis l'an 149 av. J.-C., un recours légal avait été ouvert aux provinciaux par la loi *de repetundis*. Voilà le droit ; voici le fait. Une élection coûtait cher à Rome, depuis que la tradition des Fabricius et des Curius avait été mise en oubli. Comme les suffrages de la multitude étaient à vendre, et qu'ils restaient, en définitive, au dernier enchérisseur, on n'arrivait guère à la préture ou au consulat que par le prestige des sesterces. Il fallait gagner à prix d'or les tribuns, quelquefois même leurs maîtresses (1) ; il fallait donner du pain et des spectacles à cette populace déjà mûre pour la tyrannie des Tibère et des Caligula. Les uns s'endettaient à Rome pour se mieux enrichir dans les provinces, les autres ne voulaient s'enrichir dans les provinces que pour revenir s'endetter à Rome ; mais il fallait payer ces dettes, soit qu'elles fussent consacrées simplement à la poursuite de voluptés

(1) Voy. dans Plutarque (*Lucull.*, 9), la manière peu édifiante dont Lucullus se fit décerner le gouvernement de la Cilicie.

Digitized by Google

impures, soit qu'elles servissent à préparer, dans l'ombre, quelque sacrilége attentat contre les libertés publiques. Enfin, il fallait tout prévoir : les provinciaux pouvaient se plaindre, un procès de concussion pouvait s'en suivre, et que d'argent ne faudrait-il pas alors pour détourner le glaive de la justice, pour acheter la conscience vénale des juges ! Toutes ces considérations pesaient d'un grand poids, comme on se l'imagine, sur la conduite des gouverneurs, obligés, à la fois, de liquider un passé ruineux et de garantir un avenir incertain. Dans ces conditions, l'administration annuelle d'un proconsul devait être regardée par les provinciaux comme un double malheur, en ce que la courte durée de ses fonctions lui imposait la nécessité de s'enrichir au plus vite, *per fas et nefas*, et que les concussions étaient à recommencer à la fin de chaque année.

Que dire à présent de ce prétendu recours établi en faveur des provinciaux par les commissions permanentes et la loi *de repetundis ?* Les provinciaux pouvaient se plaindre et plaider : il y avait des juges à Rome. Hélas ! quiconque a lu son histoire romaine sait bien ce qu'il faut penser de cette fiction. Pour un Verrès qui fut condamné, combien d'autres voleurs qui ne furent pas même accusés ! La législation, l'usage, les circonstances mêmes, multipliaient comme à plaisir les obstacles à l'encontre des opprimés. La requête des provinciaux ne parvenait au Sénat qu'à la condition d'être ap-

Digitized by Google

puyée et apostillée par un *patron,* résidant à Rome, lequel appartenait nécessairement à l'ordre de la noblesse, et pouvait devenir, à son tour, gouverneur, nous allions dire oppresseur d'une province, s'il ne l'avait déjà été (1). Ce n'est pas tout : le procès lui-même était parfois aussi ruineux que l'administration même contre laquelle il était engagé. Ne fallait-il pas envoyer à Rome des députations, des témoins, et leur payer le voyage, et les héberger durant leur séjour dans la ville éternelle, lequel pouvait se prolonger indéfiniment ? Encore, si l'on eût pu espérer une issue favorable ! Mais elle dépendait de la composition du tribunal, et l'on comprend que des juges qui pouvaient, qui désiraient même obtenir des gouvernements de province, devaient se montrer bien indulgents pour des crimes qu'il leur tardait de commettre. Nous ne parlons pas des obstacles de toute sorte que l'accusé devait susciter aux plaignants pendant la procédure, de l'or qu'il devait répandre pour soudoyer les commissaires, pour corrompre les témoins, pour se rendre les juges favorables (2).

Or, les proconsuls et leurs agents n'étaient pas, il s'en faut bien, les seuls tyrans de la province. Les

(1) C'est ainsi que Marcellus était le patron des Siciliens (Cic. *div. in Cæcil.* 4), Caton celui des Cypriotes (Cic. *ad Div.* XV, 4), etc.

(2) Nous assistions, un jour, à une discussion engagée sur ce sujet. L'un des interlocuteurs, défenseur zélé de la République, alléguait que les mêmes abus s'étaient produits sous les Césars, et

Digitized by Google

proconsuls changeaient : un bon succédait à un mauvais; Cicéron venait après Appius Claudius. Mais les publicains ne changeaient pas; ils restaient, pour justifier à la lettre le vers d'Horace :

Non missura cutem, nisi plena cruoris, hirudo.

On sait que, dans les provinces romaines, les revenus publics étaient affermés à une classe particulière de citoyens appartenant à l'ordre équestre, et qu'on désignait sous le nom de publicains. L'adjudication des fermes avait lieu dans le Forum, sous la présidence des censeurs, qui fixaient, d'après l'avis du Sénat, le prix du bail pour chaque province, et la somme était immédiatement versée par les adjudicataires entre les mains des questeurs de l'*ærarium*. C'est à peu près ainsi que les choses se passaient chez nous, sous l'ancien régime. Toutefois, comme la fortune d'un seul homme n'aurait pas suffi à couvrir l'enchère, les publicains formaient entre eux des sociétés assez semblables à celles que nous voyons s'établir aujourd'hui pour l'exploitation des mines ou des chemins de fer. Rome avait connu bien longtemps avant nous la puissance de

il en donnait comme preuve les nombreux procès racontés par Tacite et par Pline le Jeune : « Oui bien, répondit l'autre, mais il y a encore cette différence que, sous l'Empire, on condamnait les coupables, et que, sous la République, on ne les jugeait même pas. » Le mot est vrai, il doit rester.

Digitized by Google

l'association ; seulement, elle en avait fait un instrument de despotisme, de pillage et de ruine. Les publicains, d'autant plus effrénés dans leur avarice, d'autant plus intempérants dans leurs exigences, qu'ils jouissaient de cette sorte d'irresponsabilité morale qui est le privilége de tout être collectif et anonyme, se faisaient largement dédommager, par les provinciaux, des avances qu'ils avaient faites à l'Etat. L'histoire n'a pas dit, elle n'a pas voulu dire tout ce que cette oligarchie financière a soulevé de rancunes contre la République romaine. De temps à autre, cependant, une lueur sinistre perce les ténèbres amoncelées par des annalistes complaisants. Qui ne se rappelle, par exemple, ces *Vêpres Asiatiques,* célébrées dans un même jour par le massacre de quatre-vingt mille Romains? La guerre de Mithridate est sortie de là.

Ce qui ajoutait encore à la misère des provinciaux, c'est que les compagnies de publicains n'arrivaient jamais sans un cortége de banquiers, hommes d'affaires, usuriers, qui, sous le nom générique de *negotiatores,* cherchaient leur bénéfice dans les spéculations illicites et aventureuses que la situation financière de la province autorisait presque toujours. Ils y apportaient des capitaux, pris on ne sait où, avec lesquels ils proposaient de venir en aide, moyennant des intérêts exorbitants, aux caisses épuisées des particuliers et du public. « La Gaule est remplie de négociants, dit Cicéron, et de

Digitized by Google

citoyens romains; aucun Gaulois ne fait d'affaire sans eux; il ne circule pas dans la Gaule une seule pièce d'argent qui ne soit portée sur les livres des citoyens romains (1). » Des membres du Sénat, auxquels la loi défendait des commerces de cette sorte, ne laissaient pas d'avancer de fortes sommes d'argent à ces *negotiatores,* avec de grosses parts dans les bénéfices. La fièvre de l'or était remontée jusque-là (2).

Contre l'oppression des publicains et l'agiotage illimité des négociants, on pouvait en appeler au gouverneur, et il n'est pas sans exemple que celui-ci n'y ait apporté quelquefois des remèdes énergiques. « Lucullus, dit Plutarque, voulut profiter du loisir que lui laissait la guerre pour faire goûter à la province d'Asie les avantages de la justice et des lois dont la longue privation avait plongé ces malheureuses villes dans une foule de maux inexprimables. Ravagées, réduites en servitude par la rapacité des usuriers et des fermiers, leurs habitants étaient forcés, comme particuliers, de vendre leurs plus beaux jeunes gens et leurs filles encore vierges, tandis que les villes vendaient, au nom de

(1) Cic., *pro Font.* 4.

(2) « Je voudrais bien savoir, dit un grave philosophe, à quelle époque exista cette vertu romaine. Il ne faut point se laisser tromper par le désintéressement admirable, et, par conséquent, très-rare, de quelques grands citoyens, ni par celui des soldats, soumis à la plus exacte discipline. *Rome ne fut, jusqu'à l'empire, qu'un*

Digitized by Google

l'Etat, les offrandes consacrées dans leurs temples, les tableaux, les statues des dieux; et si tout cela ne suffisait pas, les malheureux citoyens étaient adjugés pour esclaves à leurs créanciers. Ce qu'ils souffraient avant que de tomber ainsi dans l'esclavage était encore plus cruel; ce n'étaient que tortures, que prisons, que chevalets, que stations en plein air, où, pendant l'été, ils étaient brûlés par le soleil, et, pendant l'hiver, enfoncés dans la fange ou la glace. Au prix de ces traitements barbares, la servitude même était un soulagement et un repos. Lucullus eut bientôt délivré de toutes ces injustices ceux qui en étaient les victimes; il fixa d'abord l'intérêt de l'argent à un pour cent par mois et défendit de rien exiger au-delà; en second lieu, il abolit *toute usure qui surpasserait le capital;* troisièmement, et ce fut le point principal, il établit que les créanciers percevraient le quart du revenu des débiteurs, et que celui qui aurait accru le capital de l'intérêt perdrait l'un et l'autre. Par ces règlements, toutes les dettes furent acquittées en moins de quatre ans, et les biens-fonds, étant libérés, retournèrent à leurs propriétaires : ces dettes, com-

repaire de brigands. On volait d'abord quelque bétail et quelques terres. A mesure que la puissance s'accrut, et qu'on eut affaire à des populations moins belliqueuses et moins patientes, les vols augmentèrent. La rapacité cruelle, sans pitié comme sans scrupule, fit toujours le fond du caractère patricien. » (J. Denis, *Histoire des théories et des idées morales dans l'Antiquité,* t. II, p. 48).

Digitized by Google

munes à toute la province étaient la suite de la taxe de vingt mille talents que Sylla avait imposée sur l'Asie; elle les avait payées au moins deux fois, et les usuriers, en accumulant usures sur usures, les avaient fait monter à plus de cent vingt mille talents. Ces hommes avides, regardant les réductions auxquelles Lucullus les avait soumis comme la plus grande injustice qu'il eût pu leur faire, jetèrent les hauts cris à Rome, et, se confiant dans le crédit énorme qu'ils avaient comme créanciers de la plupart de ceux qui gouvernaient, ils suscitèrent, à force d'argent, quelques démagogues pour déclamer contre lui... (1). »

L'histoire de Lucullus, qui succomba bientôt à cette immorale coalition des avarices et des convoitises, est celle de tous les gouverneurs honnêtes qui osaient vouloir mettre un frein aux déprédations des publicains et de leur séquelle. Aussi longtemps qu'en vertu de la loi Sempronia le pouvoir judiciaire fut dévolu à l'ordre équestre, on eut le scandale des Rutilius et des Scaurus accusés du crime de désintéressement et de probité gênante (2). Quand Sylla eut rendu les jugements à l'ordre sé-

(1) Plut., *Lucull.* 29.

(2) Rutilius fut condamné à l'amende et exilé à Smyrne. Scaurus, âgé de soixante-douze ans, fut sommé par le tribun Q. Varius de se rendre au tribunal pour s'y voir condamner comme coupable de concussion. Il s'y fit porter en litière, malgré les conseils de ses amis qui le dissuadaient de s'exposer aux outrages de la po-

Digitized by Google

natorial, les proconsuls ne se montrèrent pas beaucoup plus hardis à l'encontre des publicains. L'argent est une puissance respectable avec laquelle tout le monde doit compter. On a vu, depuis, les rois les plus absolus du monde faire les honneurs de leur carrosse à des traitants enrichis par l'usure. Faut-il s'étonner que des gouverneurs de province, qui n'étaient hier que de simples citoyens et qui l'allaient redevenir demain, n'encourussent pas de gaîté de cœur la puissante inimitié de l'aristocratie financière? La plupart d'entre eux, non-seulement ne songeaient pas à contrarier les spéculations des publicains, mais encore les favorisaient de tout leur pouvoir et s'y associaient ouvertement. Quelques-uns seulement, *rari nantes,* fermaient les yeux sur ce qui se passait autour d'eux et croyaient avoir atteint le plus haut degré de l'humaine vertu en s'abstenant de prendre leur part du pillage de la province. « Laisser faire les publicains, sans toutefois laisser périr les provinciaux, c'est, dit Cicéron, le fait d'une vertu divine (1). » Voilà où l'on en était.

pulace; puis, appuyé sur quelques jeunes patriciens, il s'avança dans le forum, et, son tour de parler venu, il dit : « Q. Varius accuse M. Scaurus, prince du Sénat, d'avoir appelé les alliés aux armes. M. Scaurus, prince du Sénat, nie le fait; personne n'atteste contre : Romains, lequel des deux croirez-vous? » Scaurus fut absous.

(1) Cic., *ep. ad Q. fratrem,* I, 1.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE II

DES THÉORIES DE CICÉRON SUR L'ADMINISTRATION PROVINCIALE.

Divergence entre les idées philosophiques de Cicéron et ses idées politiques. — Explication de cette divergence par la situation des partis à Rome. — Lutte d'influence entre l'ordre sénatorial et l'ordre équestre. — Efforts de Cicéron pour les réconcilier. — La loi *Aurelia* sur les jugements. — Concessions faites par Cicéron aux publicains. — Il se fait le complice et le défenseur de leur tyrannie dans les provinces. — En dépit de ses théories philosophiques, il adopte la politique et les préjugés du Sénat à l'égard des provinciaux. — Ses opinions sur les Gaulois, les Grecs et autres peuples *barbares*. — Comment il entend l'administration des provinces. — Occupation militaire, exploitation financière, juridiction. — Ses idées sur l'agriculture, le commerce et l'industrie. — Résumé.

« Laisser faire les publicains, sans toutefois laisser périr les provinciaux, c'est le fait d'une vertu divine ! » Une telle parole sous la plume d'un homme tel que Cicéron aurait lieu d'étonner ceux qui, habitués à voir dans l'auteur des *Tusculanes*

Digitized by Google

et du *Traité des Devoirs,* un philosophe ami de la justice et des lois, un politique aux idées libérales, équitables et humaines, ne savent pas assez quelle distance, ou, pour mieux dire, quel abîme sépare quelquefois la théorie de la pratique, et quelles tristes applications peut recevoir dans la vie d'un homme d'Etat la maxime célèbre du poète :

> . . . . video meliora proboque,
> Deteriora sequor. . . . . .

Il faut donc remonter un peu dans le passé, et chercher, dans les faits accomplis avant le proconsulat de Cicéron en Cilicie, l'explication de l'écart singulier qui se manifeste ici entre ses opinions philosophiques et ses principes avoués en matière d'administration provinciale.

Le tribunat des Gracques fut, dans la vieille constitution de la République romaine, le signal d'un bouleversement complet. Jusqu'alors il y avait eu des luttes d'ordre à ordre entre le patriciat et la plèbe, — deux castes distinctes par leur origine, leur état social, leurs droits civils et politiques. A partir de ce moment, la lutte changea de caractère : il n'y eut plus, à proprement parler, de patriciens ni de plébéiens, mais une *noblesse* et un *peuple.* Les mots se ressemblent, non les choses.

La noblesse, d'après les Gracques, n'est plus le patriciat antique, ce corps uni, compacte, homogène,

Digitized by Google

dont tous les membres, sortis de la même souche et nourris des mêmes traditions, se regardaient comme responsables et solidaires les uns à l'égard des autres. A côté d'elle s'est élevé un troisième ordre, l'ordre équestre, influent par ses richesses, sinon par ses dignités, et à qui les Gracques ont dévolu exclusivement le droit de juger, « changement si considérable, dit Montesquieu, que les tribuns se vantèrent d'avoir, par cette seule rogation, coupé les nerfs de l'ordre des sénateurs (1). » Puis, la noblesse consistant moins dans l'illustration ou l'antiquité de la race que dans l'exercice des charges politiques, des magistratures ou des dignités curules, la solidarité d'autrefois a disparu, la vieille communauté de sentiments et d'opinions s'est affaiblie à ce point que, dans le sein même du Sénat, il se trouvera des gens tout disposés à soutenir la cause du peuple contre celle des nobles, au gré de leurs ambitions ou de leurs intérêts personnels.

Donc, à dater du tribunat des Gracques, la lutte existe toujours, parce que l'histoire d'une République ne se comprend pas sans luttes; mais, au lieu de se produire entre des ordres, elle se produit entre des individus. Le pouvoir échoit, non plus à la caste, mais au citoyen le plus habile et le plus fort. Si les dénominations des anciens partis subsistent encore, elles servent tout uniment de couverture aux me-

(1) Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. XI, chap. 18.

Digitized by Google

nées et aux visées personnelles des ambitieux qui veulent placer leur propre autorité au-dessus de celle des lois; mais, au fond, si César et Octave représentent encore la cause du peuple dans une certaine mesure, Pompée et Antoine ne représentent plus du tout celle de la noblesse (1).

Un coup-d'œil rapide et sommaire sur l'histoire de l'ordre équestre, auquel appartenaient les publicains ou fermiers de l'impôt dans les provinces, mettra dans tout son jour la vérité de la situation que nous venons d'esquisser.

Après la guerre sociale, la gloire de Marius était sur son déclin, et celle de Sylla commençait à poindre (2). On craignit, non sans raison, les conséquences d'une réaction qui transporterait à l'ordre sénatorial le pouvoir judiciaire antérieurement dévolu à l'ordre équestre. Cela se pouvait faire, en effet, soit

(1) Pour ce qui regarde Antoine, la chose est hors de doute. Quant à Pompée, qui a gardé, on ne sait trop pourquoi, un certain renom d'honnêteté et de désintéressement politiques, voici ce qu'en dit l'historien anglais Thomas Quincey, traduit par M. William L. Hughes : « Tout le monde, à cette époque, voyait que la Ré« publique romaine, constituée comme elle était, allait tomber; il « ne s'agissait plus que de savoir quelle main devait la renverser. « Pompée lui-même, que la nature n'avait pas fait ambitieux et « qui, sans aucun doute, n'aspira au pouvoir que poussé par les « événements ou par les conseils de son entourage, Pompée avait « coutume de dire : *Ce qui a été possible pour Sylla ne sera t-il « pas possible pour moi?* A quoi songeait-il? A renverser le sys« tème politique de l'Etat. » *Revue française*, nº du 1er mars 1865.)

(2) Οὗτος ὁ πόλεμος ὅσον Σύλλα προσεθήκε δόξης καὶ δυνάμεως, τοσοῦτον ἀφεῖλε Μαρίου (Plut., *Mar.*, 33).

Digitized by Google

en complétant le Sénat par l'adjonction d'un certain nombre de chevaliers, et en donnant aux sénateurs seuls le droit de juger, comme Drusus l'avait déjà tenté, soit en partageant le pouvoir judiciaire entre l'ordre équestre et les deux autres ordres. Ce dernier moyen prévalut et fut adopté par M. Plautius Silvanus (89) qui proposa une loi par laquelle chaque tribu devait élire dans son sein quinze citoyens chargés de rendre la justice dans l'année courante. Ainsi, les sénateurs et le peuple pourraient s'asseoir à côté des chevaliers dans les tribunaux. Mais ce n'était là qu'une demi-mesure; et ce que Silvanus n'avait osé faire, Sylla le fit en rendant au Sénat toute l'autorité judiciaire que la noblesse avait inutilement essayé de reconquérir par les lois de Drusus. Il compléta le Sénat par l'adjonction de trois cents chevaliers (1) et rendit les jugements aux sénateurs (80). Ce fut la dernière victoire des nobles, victoire qu'ils durent moins à la force de leur parti qu'à l'ascendant et au pouvoir de Sylla, le dictateur tout-puissant qui avait fait des lois, de la justice, du trésor des rois et de la vie même des citoyens sa chose propre (2).

Cette révolution replaça la République dans la situation où elle se trouvait avant les Gracques, et dans une situation pire sans doute, eu égard à l'avarice

(1) Ἐκ τῶν ἀρίστων ἱππέων. — Appian, *B. Civ.*, I, 100.
(2) Sall., *Frag. hist.*, I.

Digitized by Google

toujours croissante des nobles, aux dissensions plus fréquentes dans les provinces et aux injustices plus criantes des magistrats, — plus criantes, en effet, parce qu'elles duraient plus longtemps, depuis que par la loi Cornelia les magistrats gardaient impunément l'*imperium* sans prorogation, — plus criantes surtout parce que tout recours était enlevé aux provinciaux depuis que la puissance tribunitienne avait disparu. Les mêmes haines, s'élevant entre les mêmes individus, provoquées par les mêmes causes, produisirent les mêmes effets.

Trois ans après la promulgation de la loi Cornelia sur les paiements, Cn. Dolabella, à son retour de la Macédoine, fut accusé de concussion par Jules César, jeune démagogue à ses débuts, et les juges acquittèrent Dolabella, dont la culpabilité avait été clairement prouvée (77).

Une cause encore plus célèbre, que Cicéron a rappelée dans le *pro Cluentio,* fut celle d'un certain Stalenus, homme pauvre, audacieux, exercé dans l'art de corrompre les juges, et, qui plus est, juge lui-même. Deux ans avant le procès de Cluentius, il s'était chargé de l'affaire des biens de Safinius Atella, et devait, disait-il, pour six cent mille sesterces, corrompre tout le tribunal. Ces six cent mille sesterces, il les avait reçus du pupille, et, après le jugement, il ne les rendit ni à Safinius ni aux acquéreurs des biens. Plus tard, il avisa un certain Oppianicus, qu'il voyait perdu sans ressource, déjà

Digitized by Google

frappé par deux condamnations; il releva son courage et l'assura que tout n'était pas encore désespéré. Quelle cause, si abandonnée des dieux et des hommes, ne se peut relever à l'aide des sesterces? Oppianicus en donna six cent quarante mille à Stalenus pour agir sur la conscience des juges. Une fois en possession de l'argent, celui-ci considéra que, si le coupable était absous, il faudrait de deux choses l'une, ou distribuer la somme aux juges, ou la rendre à celui qui l'avait donnée, tandis que, s'il était condamné, personne ne viendrait la réclamer. Sur quoi, il imagina de promettre à quelques-uns des juges, — aux moins délicats, bien entendu, — une part de l'argent qu'il avait reçu, pensant bien que les autres, les intègres, rendraient, de leur propre mouvement, un arrêt sévère, et que les corrompus eux-mêmes, ne voyant pas venir les sesterces qu'on leur avait promis, ne se montreraient guère plus indulgents. Et Oppianicus fut condamné, comme Stalenus l'avait prévu. Le peuple cria. Un tribun s'enhardit à dire : « Il n'y a plus de justice, il y va de l'existence de tous les citoyens (1). » Mais qu'importaient les cris du peuple et les protestations des tribuns (2)?

Nous pourrions citer encore un certain nombre d'autres jugements de cette sorte, qui tous accru-

(1) Cic., *pro Cluent.*, 24, 28.

(2) Nous avons dit plus haut que les tribuns avaient été dépouillés par Sylla de tous leurs priviléges.

Digitized by Google

rent la haine du peuple au point que, dans une situation pareille, les provinces étant épuisées et les alliés ruinés, on redemanda les jugements pour les chevaliers. Cicéron se mit à la tête de cette croisade : sa probité lui en faisait un devoir.

« Le peuple romain, dit-il, au milieu des malheurs et de la détresse qui l'accablent, ne souhaite rien tant que de voir dans la République la rigueur et la majesté des anciens tribunaux. C'est le vice des jugements qui a fait si vivement désirer le rétablissement de la puissance tribunitienne. C'est le discrédit des jugements qui a fait demander aujourd'hui qu'on en chargeât un autre corps ; c'est par la faute et l'avilissement des juges que le titre de censeur, qui semblait autrefois si terrible au peuple, se dispute aujourd'hui comme un titre honorable et populaire. Au milieu de débordements si coupables, des plaintes continuelles du peuple romain, du discrédit des tribunaux, des soupçons élevés contre le Sénat, persuadé que le seul remède à tant de maux est que des hommes capables et intègres embrassent enfin la défense de la République et des lois, je suis, je l'avoue, accouru, dans l'intérêt commun, au secours de l'Etat, du côté où était le plus pressant danger (1)..... »

Ainsi se posait-il en vengeur de la justice et des lois, et Dieu nous garde de suspecter la sincérité de

(1) Cic., *in Q. Cœcil.*, 3.

Digitized by Google

ses intentions! L'ordre équestre était opprimé, la noblesse triomphante : il y avait du courage, bien que Sylla fût mort depuis longtemps, à se mettre du côté des vaincus, à lancer au visage des vainqueurs des paroles comme celles-ci : « Il y a longtemps que, non-seulement à Rome, mais chez les nations étrangères, il s'est répandu une opinion funeste à la République et dangereuse pour vous. On dit que de la manière dont la justice s'exerce aujourd'hui, l'homme riche, fût-il coupable, ne peut jamais être condamné (1). »

Il exhortait les juges à se concilier, par la condamnation de Verrès, les sympathies de l'opinion unanimement déclarée contre eux, à faire taire ceux qui déclamaient ouvertement contre leur partialité et leur corruption, et, avec l'accent de l'honnête homme indigné, il dénonçait, il flétrissait les iniquités de la noblesse :

« Le peuple romain apprendra de moi pourquoi, pendant un espace de près de cinquante années que l'ordre des chevaliers fut chargé de rendre la justice, il ne s'éleva pas le moindre soupçon d'argent reçu par un chevalier romain pour obtenir un jugement; pourquoi, depuis que les tribunaux ont passé à l'ordre des sénateurs, et que le peuple romain a perdu le pouvoir qu'il exerçait sur chacun de nous, Q. Calidius a dit, après sa condamnation,

(1) Cic., *in Verr.* I, 1.

Digitized by Google

qu'on ne pouvait honnêtement condamner un ancien préteur pour moins de trois millions de sesterces; pourquoi, lors de la condamnation du sénateur P. Septimius, pour crime de péculat devant le préteur Q. Hortensius, on fixa l'amende qu'il devait payer d'après les sommes qu'il avait reçues comme juge; pourquoi, dans le procès de C. Herennius et dans celui de C. Popilius, tous deux condamnés pour péculat, et dans celui de M. Atilius, condamné pour crime de lèse-majesté, il fut prouvé jusqu'à l'évidence qu'ils avaient reçu de l'argent comme prix de leurs sentences; pourquoi il s'est trouvé des sénateurs qui, sortis de l'urne que tenait C. Verrès, alors préteur de Rome, allaient aussitôt condamner un accusé sans l'entendre; pourquoi il s'est trouvé un sénateur qui, étant juge, reçut de l'argent, dans une même cause, et de l'accusé, pour le distribuer aux autres juges, et de l'accusateur pour condamner l'accusé (1). »

Ces témoignages de Cicéron, et d'autres encore, prouvent ce qu'on pensait alors, que la République ne pouvait pas durer, si l'on ne rendait pas les jugements à l'ordre équestre. Déjà, même sous Sylla, on pouvait prévoir que l'ordre équestre, proscrit, dépouillé des priviléges qui avaient fait sa force, ne tarderait pas à recouvrer son pouvoir; car enfin la noblesse de race peut s'éteindre et disparaître dans

(1) Cic, *in Verr.* I, 13.

Digitized by Google

une cité (l'exemple de Sparte l'a démontré), tandis que le nombre et la puissance des riches vont croissant avec la cité elle-même. Lorsque, après la mort de Sylla, on vit tout ce qui restait de l'ordre équestre, les habiles comprirent bien que, si on ne lui rendait pas le pouvoir judiciaire, il allait se rendre terrible à ses adversaires, à ces nobles qui n'avaient pu lui résister au temps des Gracques. C'est pourquoi, même les plus dévoués partisans de la noblesse, appelaient de tous leurs vœux un pacte entre les deux ordres, tandis que les démagogues, ceux qui aspiraient à bouleverser l'Etat pour édifier leur autorité sur les ruines de l'ancienne constitution, faisaient tout leur possible pour empêcher cette réconciliation. Le malheur est que ces tendances contraires, au lieu d'être communes aux deux partis, se manifestaient isolément par l'organe de quelques individus, Pompée et Cicéron d'une part, César de l'autre. On courait à bride abattue vers l'Empire.

Deux propositions furent portées devant le peuple : l'une de Pompée, relative au rétablissement de la puissance tribunitienne, l'autre du préteur Aurelius Cotta, sur le changement à introduire dans la composition des tribunaux. Dans la discussion qui s'éleva au sujet de la première, Q. Catulus, le chef de la faction aristocratique, avoua, dans le Sénat, que les Pères conscrits rendaient mal la justice; Pompée ne dissimula point que les provinces

Digitized by Google

étaient dans une situation déplorable, que les jugements étaient arbitraires et odieux, qu'il fallait remédier à ces abus. Et nul n'osa le blâmer ni le contredire. On jugeait avec raison que la puissance tribunitienne avait été sagement établie par les ancêtres, moins pour déchaîner les passions du peuple que pour les contenir au besoin; que c'était là une force légale, constitutionnelle, dont l'expansion était moins redoutable que l'émeute à main armée, triste avant-courrière de la dictature et du despotisme militaire; qu'on ne pouvait pas frustrer le peuple de ses magistrats sous peine de laisser le champ libre à la démagogie, à la guerre civile, au régime du sabre..... On adopta la proposition de Pompée.

Aurelius Cotta appuya la sienne des mêmes arguments. Mieux valait céder quelque chose aux chevaliers que de troubler l'Etat par de funestes divisions; et sa loi, adoptée comme la précédente, consomma l'union des deux premiers ordres de la République (70). Cicéron triomphait (1).

Le bon, l'honnête, le sage Cicéron ne doutait pas que cette union de l'ordre équestre et du Sénat ne fût un remède à tous les maux, un obstacle à toutes les ambitions personnelles, un préservatif contre tous les coups d'Etat. « Puisse cette union, affermie sous mon consulat, s'exclamait-il en plein Sénat,

(1) Cic., *pro Cluentio*, 47, 130. — Liv. ep. 97. — Plut. *Pomp.*, 22. — Vell. Paterc., II, 32. — Pseudo.-Ascon., p. 127.

Digitized by Google

lors de l'affaire de Catilina, durer éternellement! Rassurée à jamais contre les ennemis domestiques, la République n'aura plus rien à redouter de leurs coupables efforts (1). » Hélas! cette loi Aurelia n'était qu'un expédient et non pas une solution; dans Rome tout entière il n'y avait peut-être que le seul Cicéron qui eût l'ingénuité de croire à l'éternité de la concorde. Pour être durable et solide, cette concorde aurait dû naître d'une communauté d'opinions, de principes, de croyances politiques, et malheureusement l'union de l'ordre équestre et du Sénat n'était pas autre chose qu'une misérable coalition d'intérêts, assez semblable à ces *compromis* par lesquels les deux grandes fractions de la République américaine essayaient naguère de prolonger une entente devenue impossible, et qui, en définitive, ne les ont pas préservées de la guerre civile.

Aux termes de la loi Aurelia, modifiée un peu plus tard par Pompée, les juges devaient être choisis toujours parmi les plus riches. C'est qu'en effet la question qui avait divisé les deux ordres était une question d'argent, — la question de savoir si les proconsuls envoyés dans les provinces pourraient y exercer leurs brigandages, sans être exposés à rendre gorge à leur retour à Rome, comme cela se passait sous le règne de la loi Sempronia, — la question de savoir si les compagnies de publicains pourraient

(1) Cic., *in Cat.*, IV, 7.

Digitized by Google

continuer leur petit commerce aux dépens des alliés, sans être tracassés, inquiétés, poursuivis à chaque instant, comme ils l'avaient été sous l'empire de la loi Cornelia. Grâce à la loi Aurelia, proconsuls et publicains allaient dorénavant recouvrer leurs coudées franches : plus de procès de concussion, ou du moins plus de condamnations, et, partant, plus de discordes. Quand la conjuration de Catilina mit en péril, non-seulement la vie des consuls, les priviléges du Sénat et les richesses de l'ordre équestre, mais encore l'existence de la République elle-même, il fallut voir avec quel enthousiasme les deux ordres réconciliés se prodiguèrent leurs protestations d'amitié, de dévouement et d'inaltérable fidélité. Cicéron put croire que cette union, qui avait sauvé l'Etat d'un si grand danger dans le présent, le mettrait aussi dans l'avenir à l'abri de tous les coups de main, de toutes les entreprises violentes des ambitieux. Un pareil résultat valait sans doute qu'on sacrifiât un peu les provinces.

Et pourtant, il était bien visible qu'un seul sentiment avait présidé à cet accord momentané des deux ordres, la peur, et qu'une fois le danger passé ou conjuré, une fois les craintes dissipées, les choses rentreraient en l'état accoutumé, c'est-à-dire que l'intérêt reprendrait le dessus, et que la justice et la liberté s'en iraient de conserve à vau-l'eau. Les lois avaient beau faire : *Quid leges sine moribus?* et les mœurs étaient corrompues. Cicéron lui-même ne

Digitized by Google

pouvait se faire illusion. Il aimait à rappeler la fidélité et la constance des chevaliers à son égard; il se faisait gloire d'avoir mérité leur faveur en entrant aux affaires et de l'avoir conservée dans les plus grands périls de la République; il s'en vantait à tout propos (1). Mais le vrai motif de cet attachement de l'ordre équestre à sa personne n'échappait point à sa perspicacité : « Les publicains d'Asie m'aiment beaucoup, disait-il à son frère, parce qu'ils savent que je leur suis tout dévoué et parce que, en leur qualité de négociants, ils n'ont pas oublié qu'*ils doivent à mon consulat la conservation de leurs fortunes* (2). »

Supposez donc qu'au lieu d'un scélérat effronté comme Catilina, qui épouvantait tout le monde par la brutalité cynique de ses entreprises, un homme se présentât qui sût voiler son ambition sous des dehors de légalité, et qui tendît au même but par des moyens moins violents, comme César, par exemple : qu'allait devenir cette concorde si péniblement cimentée par Cicéron ? César n'aimait pas plus les chevaliers que les nobles; il s'appuyait sur le peuple, et il sentait vaguement que cette alliance intime des deux premiers ordres pouvait nuire à ses projets. Il mit tout en œuvre pour la dissoudre; mais rien ne lui réussit mieux que la corruption.

(1) Cic., *ad Q. fratr.*, I; *pro dom. sua*, 22; *in Pison.* 17, 4, etc.
(2) Cic., *ad Q. fratrem*, I.

Digitized by Google

En l'an 61, Clodius fut accusé d'un crime de lèse-majesté contre la Bonne Déesse : les juges furent corrompus et Clodius acquitté. Une grande irritation suivit ce jugement, et elle se déchaîna principalement contre ceux des juges qui appartenaient à la noblesse. Un sénatus-consulte ordonna qu'une enquête aurait lieu pour découvrir ceux qui s'étaient laissés corrompre. Le résultat de cette enquête fut de brouiller les deux ordres, et Cicéron ne s'en consola point : « La situation, écrivait-il à Atticus, dont, grâce à moi, selon vous, et grâce aux Dieux, selon moi, Rome était en possession, cette situation, résultat de l'union intime des gens de bien et du mouvement imprimé par mon consulat, cette situation qui nous paraissait irrévocablement acquise, il a suffi, pour nous la faire perdre, de ce seul jugement (1). » Et les juges procurés par cette même loi Aurelia, que naguère encore il portait aux nues, sont qualifiés par lui de « trente des plus impudents et des plus grands coquins de Rome. »

César n'en resta pas là. Les publicains d'Asie, qui avaient reçu leurs fermes de la main des censeurs, vinrent se plaindre de ce que le prix de ces fermes était trop élevé, et en réclamèrent la diminution. Ils n'agissaient ainsi que par les conseils de Crassus et l'impulsion de César (2) ; mais il était à craindre, si

(1) Cic., *ad Att.*, I, 17.
(2) Le Sénat avait souvent accordé des remises en pareille cir-

Digitized by Google

l'on ne faisait point droit à leur requête, qu'ils ne se séparassent à tout jamais de la noblesse. Leur guide et leur patron dans cette affaire, immorale au fond et odieuse, ce fut Cicéron qui parla beaucoup à ce propos dans le Sénat de la dignité des ordres et de leur bonne intelligence, en rappelant que cette concorde était due à ses soins, mais en laissant entrevoir qu'il n'ignorait point qu'elle était déjà fort entamée. Il faut lire sa lettre à Atticus du 5 décembre 61 pour se faire une idée du mal qu'il se donna en cette circonstance. Cependant, Metellus Celer, consul désigné, parla contre les publicains, ainsi que Caton, qui ne souffrit pas même qu'une réponse quelconque leur fût adressée au sujet des fermes d'Asie. « Caton qui, depuis trois mois, avec plus d'énergie et de probité que de sagesse et d'esprit de conduite, tourmente ces malheureux publicains qui lui étaient si dévoués, et empêche le Sénat de statuer sur leur demande (1). » Rien, il est vrai, n'égalait l'impudence et le cynisme des publicains; mais ne fallait-il pas sacrifier quel-

constance. C'était même une des clauses ordinaires de la loi censorienne que, si quelque événement empêchait les publicains de jouir, c'est-à-dire de percevoir l'impôt, ils en devaient être dédommagés; et c'est ce que Cicéron, dans sa harangue *de prov. consul.*, appelle *tegi lege censoria.*

(1) Cic. *ad Att.*, I, 18. — Longtemps après, en écrivant son *Traité des Devoirs*, Cicéron revenait avec amertume sur ce triste souvenir de sa vie publique, et parlait encore aigrement de ses démêlés avec Caton (*De offic.*, III, 22).

Digitized by Google

que chose dans l'intérêt de la concorde? Les chevaliers frémissaient de voir qu'on refusât de les satisfaire, de leur rendre seulement une réponse, chose qu'on ne refusait pas même à des ennemis. Quand ils eurent attendu toute une année cette réponse qui ne venait pas, ils prirent leur parti et se séparèrent définitivement et avec éclat de la noblesse.

Voilà donc à quoi la politique de Cicéron avait abouti! Et c'est à cette chimère d'une concorde impossible entre les ordres qu'il sacrifiait les intérêts précieux, les intérêts sacrés de l'humanité! C'est pour ne pas déplaire aux publicains qu'il allait oublier les plus simples lois de la justice et abandonner les sujets de la République à la merci de la fraude et de la violence! C'est pour soutenir une forme de gouvernement depuis longtemps minée par l'anarchie et la corruption qu'il allait donner le plus solennel démenti à ses doctrines philosophiques, à sa morale si pure et si austère, à toutes les belles inspirations de son âme, à tous les nobles rêves de son esprit! Etrange inconséquence, déplorable contradiction!

Ecoutons-le d'abord raisonner de la justice et des vertus qui conviennent, non pas seulement à un magistrat, mais à un homme.

« Cette fierté d'âme, cette force ou cette élévation de caractère qui se montre dans les dangers et les travaux, marche-t-elle sans la justice? L'intérêt particulier, remplaçant le salut de la patrie, devient-il

Digitized by Google

le but de ses efforts ? Elle n'est que le plus dangereux des vices. Loin de mériter le titre de vertu, elle n'est qu'une férocité qui exclut tout sentiment humain. Les stoïciens ont donc raison de définir la force ou le courage une vertu armée pour la défense de l'équité. Aussi nul de ceux qui doivent leur réputation de courage à la fraude et à de coupables moyens n'a acquis une véritable gloire. L'honneur ne peut exister sans la justice. A la bravoure, à la magnanimité, il faut donc unir la bonté, la simplicité, l'amour du vrai, l'horreur de la perfidie : qualités inhérentes à la justice. Mais il est déplorable qu'une funeste ténacité et la fureur de dominer naissent le plus souvent de la force et de la hauteur du caractère...

« ... Or, pour celui qui veut s'élever, il est bien difficile de ne pas blesser l'équité, sans laquelle il n'y a pas de justice. Alors ces hommes veulent que l'autorité publique et légitime se courbe devant eux ; alors surgissent, au sein de la République, des ambitieux qui prodiguent l'or et organisent des factions pour fonder l'empire de la force sur les ruines de l'égalité. Mais plus la considération est difficile, plus elle est glorieuse ; car la justice a des droits sur tous les instants de la vie... Nuire à celui ci pour être généreux envers celui-là, c'est une injustice, c'est un vol. Beaucoup d'hommes, cependant, surtout ceux que tourmente le besoin de la grandeur et de la gloire, dépouillent les uns pour don-

Digitized by Google

ner aux autres... Rien au monde n'est plus contraire au devoir. Faisons-nous donc une générosité profitable à nos amis sans nuire à personne. Ainsi, lorsque Sylla et César faisaient passer une fortune de son possesseur légitime sur la tête d'un étranger, ils n'étaient nullement généreux; où la justice n'est pas, la générosité ne saurait être (1). »

On voudrait que Cicéron eût moins mêlé ces nobles idées des préoccupations politiques qu'il ne pouvait, paraît-il, complétement écarter de son esprit. Ces amitiés dont il parle, que de fois n'a-t-il pas dû en sentir la fragilité! Mais, en somme, quand il aurait insisté encore plus sur l'*utilité* que l'homme public peut retirer de la bienfaisance et même de la justice, il faudrait être aveugle pour ne pas voir toute l'humanité des principes qu'il proclame, en termes si clairs et si beaux, après Panœtius et les stoïciens (2).

Même en ce qui concerne l'administration des provinces, les théories de Cicéron sont aussi libérales, et, en apparence du moins, aussi éloignées de l'esprit exclusif, étroit, intolérant et oppresseur qui prévalait de son temps au sein de l'aristocratie romaine. La lettre à son frère Quintus apparaît à quelques égards comme le programme d'une politique

(1) Cic., *De offic.*, I, 6, 7, 10, 11, 12, 23, 24; II, 14; III, 5, 6.

(2) On peut consulter et lire avec fruit, sur toute cette philosophie de Cicéron, le beau livre de M. Jacques Denis, sur les *Théories et les idées morales de l'antiquité* (t. II, p. 16 et suiv.).

Digitized by Google

nouvelle, à la fois conservatrice et progressive, romaine et humaine.

« Oui, redoublez d'ardeur pour tout ce qui peut vous mériter l'estime publique. Il ne s'agit plus de l'emporter sur les autres, il faut désormais vous surpasser vous-même. Possédé d'un noble désir d'être loué en toute chose, tendez vers ce but vos facultés, vos pensées, toutes les forces de votre âme... Le rôle que vous remplissez n'est pas de ceux où domine la fortune : le conseil et le zèle y sont tout-puissants... Dans l'administration qui vous est confiée, l'influence de la fortune est nulle ou insensible : tout y dépend du caractère ou de l'esprit de conduite... Il existe, entre les publicains et les alliés, une grave opposition d'intérêts, source d'injustices réciproques et de collisions violentes. Aussi suis-je loin de regarder votre position comme exempte de difficultés. Je me la représente, au contraire, comme très-laborieuse et des plus délicates. Mais remarquez, je le répète, que la fortune y a moins de part que la conduite. Est-ce une affaire de gouverner les autres pour qui sait se gouverner lui-même?... La nature, sans l'éducation, vous avait formé pour la sagesse, et votre éducation vous eût rendu sage même en dépit de la nature. Cette vertu qui résiste à l'argent, aux plaisirs, à tout ce qu'il y a d'entraînement dans les passions humaines, il ferait beau la voir impuissante contre la mauvaise foi d'un marchand ou la cupidité d'un publicain!... Il n'y a

Digitized by Google

pas, je crois, une grande variété d'affaires en Asie: l'administration de la justice y absorbe à peu près tous les instants. La science du gouvernement provincial s'y trouve donc singulièrement simplifiée. Les seules qualités qu'elle exige sont cette fermeté de cœur et cette dignité de manières qui ne permettent ni à l'intrigue d'agir ni au soupçon de naître. Il faut, de plus, écouter les plaideurs avec attention, juger les causes avec douceur, recevoir les appels sans négligence, et bien peser les raisons qui les appuient... Si la douceur du juge a tant de prix à Rome, où l'opinion est si exigeante, la liberté publique si excessive, la licence même des particuliers si effrénée, où il existe tant de juridictions, tant de recours possibles, une force publique si imposante, un Sénat si puissant, combien un préteur ne doit-il pas s'appliquer à se faire chérir par son aménité en Asie, où son bon plaisir décide seul et irrévocablement du sort de tant de citoyens, de tant d'alliés, de cités et de populations entières, en Asie, où il ne se trouve ni moyen de redressement, ni voie de doléance, ni Sénat, ni Assemblée du peuple (1)! »

Et ainsi va le philosophe, entassant maximes sur maximes, prodiguant les bons conseils et les sages remontrances, dissertant à loisir sur la théorie du gouvernement idéal, jusqu'à ce qu'enfin la grande, la délicate, l'épineuse question des publicains

(1) Cic., *ad Q. fratrem*, I, 1.

Digitized by Google

l'oblige à reprendre pied dans le domaine des réalités. Ici, la philosophie n'a plus rien à voir, et c'est le politique qui reprend la parole.

« Je sais quels obstacles apportent les fermiers publics à vos intentions généreuses. Les heurter de front, ce serait nous aliéner l'ordre à qui nous devons le plus, briser le lien qui l'attache à nous et par nous à la cause publique. D'un autre côté, en lui concédant tout, nous ruinons de fond en comble un peuple que nous sommes tenus de protéger. C'est là une difficulté de votre position, et, à vrai dire, la seule... tout gît dans la disposition d'esprit, dans la volonté. On peut juger, par ce que souffrent nos propres concitoyens, de ce que les habitants des provinces ont à endurer de la part des fermiers publics. Lorsqu'on supprima plusieurs péages en Italie, les réclamations s'adressaient moins au principe de l'impôt qu'aux abus de la perception; et les vices des Romains sur le sol de la patrie ne disent que trop ce que doit être le sort des alliés aux extrémités de l'empire. Il faut donc ménager les choses, de manière à laisser faire les publicains, dont le marché est vraiment ruineux, sans toutefois laisser périr les provinciaux : c'est le fait d'une vertu divine (1). »

Voilà le grand mot lâché : laissez faire les publicains! Et la justice, et les belles théories humani-

(1) Cic., *ad Q. fratrem*, I, 1.

Digitized by Google

taires de tout à l'heure, que deviendront-elles sous l'empire d'une telle politique? C'est ce dont Cicéron n'a pas l'air de se mettre en peine. L'important est que les publicains puissent trafiquer à leur aise, qu'ils n'aient aucun motif de récriminer contre le Sénat, et que le compromis d'Aurelius Cotta et consorts subsiste à tout prix pour épargner aux gens de bien, en l'an 51, le douloureux spectacle d'une modification quelconque à la constitution de l'an 510.

Soyons justes, cependant, et n'altérons pas la vérité, sous prétexte de la rendre plus sensible. Cicéron ne voulait la mort de personne au monde. Il avait trop de rectitude dans l'esprit et trop de droiture dans l'âme pour ne pas comprendre tout le tort que la conduite des fermiers de l'Etat pouvait faire à sa chère République et pour ne pas prendre en pitié tous les maux qui en résultaient dans les provinces. Seulement, entre deux dangers également menaçants, il essayait de parer à celui qui semblait le plus redoutable. De bonne foi, il ne désespérait pas de concilier ces deux choses inconciliables : l'avidité des publicains et le salut des alliés. Les publicains, il les avait jugés plus sévèrement que Caton lui-même, lors de leur audacieuse requête relative à la diminution des fermes d'Asie : « Affaire sale, avait-il dit, démarche humiliante, plate résipiscence (1). » Il ne se faisait pas la moindre illusion

(1) Cic., *ad Att.*, I, 17.

Digitized by Google

sur les excès de cette tyrannie lointaine dont les tribunaux de Rome avaient si souvent entendu le retentissement sinistre. Mais qu'y faire? reprenait il dans ses confidences à Atticus; « avons-nous le choix des moyens? aimez-vous mieux tomber dans les mains des affranchis et même des esclaves (1)? » Et là-dessus, le bon Cicéron, l'homme du juste-milieu, des tempéraments et demi-mesures, édifiait, à l'usage des malheureux provinciaux, une théorie de sa façon, dans laquelle il s'attachait à leur démontrer les avantages relatifs du système qui les ruinait.

« D'abord, en ce qui concerne les Grecs, la condition de contribuables, qui est la pire chose du monde, ne peut avoir rien d'absolument révoltant, puisque le principe de l'impôt était, antérieurement à la domination romaine, inscrit dans les institutions de la Grèce. De plus, le nom de publicain ne saurait effaroucher des gens qui ont eu besoin de l'intervention des publicains pour percevoir l'impôt de Sylla, tout égal et fixe qu'il fût dans sa répartition. Enfin, on peut supposer que leurs propres compatriotes ne seraient pas des collecteurs plus commodes que les Romains. Autrement, les Cauniens et les insulaires, compris par Sylla dans le ressort de Rhodes, se seraient-ils adressés au Sénat pour obtenir la faveur de payer le tribut directement à Rome au lieu de le verser aux Rhodiens? On n'a point

(1) Cic., *ad Att.*, II, 1.

Digitized by Google

d'antipathie contre les fermiers publics quand on a été toujours sujet à l'impôt; on ne les méprise pas quand on n'a jamais pu se passer d'eux; on ne leur refuse pas la soumission quand on a soi-même sollicité leur concours. Que l'Asie y songe bien. Aucune des calamités qu'engendrent la guerre ou les discordes civiles ne lui serait épargnée si elle cessait de vivre sous nos lois. Et, comme y vivre sans payer tribut est impossible, il faut qu'elle se résigne à acheter, par le sacrifice d'une partie de son revenu, la perpétuité du calme et de la paix. Une fois revenus de leur antipathie pour le nom et le caractère des publicains, votre adresse et votre prudence (c'est à son frère qu'il parle), sauront bien les réconcilier avec le reste. Dans le mode d'abonnement, par exemple, au lieu de l'exigence directe imposée par la loi des censeurs, ils n'arriveront à ne plus voir qu'*un moyen commode* de se libérer en échappant aux embarras du recouvrement. Vous pourrez enfin, comme vous l'avez fait si heureusement, leur rappeler, dans l'occasion, ce que c'est que l'ordre puissant des chevaliers, dire ce que nous lui devons de reconnaissance, et, laissant là le ton du pouvoir et l'appareil des faisceaux, arriver par votre influence personnelle, par l'autorité de la persuasion, à rapprocher et à fondre tout à fait ensemble les Grecs et les fermiers publics (1). »

(1) Cic., *ad Q. fratrem*, I, 1.

Digitized by Google

Evidemment, après de pareils arguments, les provinciaux auraient eu bien mauvaise grâce à ne pas se laisser mettre sur la paille. Or, l'homme qui parlait si bien de la nécessité de supporter les publicains les avait vus à l'œuvre et il savait parfaitement à quoi s'en tenir sur le régime qu'ils imposaient aux provinces, puisque lui-même, dans une occasion solennelle, il les avait signalés à la juste animadversion de ses concitoyens. C'était un publicain, cet Apronius dont il a rappelé les hauts faits dans un de ses plaidoyers contre Verrès (1), et qui prenait et enlevait à chacun tout ce qu'il voulait. C'étaient des publicains, ceux qui avaient réduit la Sicile à un tel état de détresse que, lorsque au bout de quatre ans Cicéron retourna dans cette province, il ne sut mieux la décrire qu'en la comparant à ces pays désolés par les ravages d'une guerre longue et cruelle (2). Mais quand il s'exprimait ainsi, il faisait œuvre d'avocat, et, dans Cicéron, il faut bien se garder de confondre ces trois personnages toujours très-distincts, et dont les opinions se contrecarrent à chaque instant : l'avocat, le philosophe et le politique. Le premier a mis les publicains en cause au nom de ses clients provinciaux, le second les a condamnés au nom de la justice et de la morale

(1) « Surrexisset Apronius, *nova dignitas publicani*, non ut decumanus, etc. » (*In Verr.*, III, 12).

(2) Id., *Ibid.*

Digitized by Google

outragées, et le troisième les a absous au nom de la raison d'Etat.

Il y avait un moyen bien simple de couper court aux abus qui ruinaient les provinces : c'était de supprimer les fermes. Quand Paul-Emile, après avoir soumis la Macédoine, s'occupa de l'organiser en province romaine, il n'eut rien de plus pressé que de supprimer les fermes des mines et des domaines, lesquelles n'auraient pu être allouées qu'à des publicains, et il en donna pour raison que, là où les publicains faisaient leur commerce, le droit public était anéanti et que la liberté et la sécurité des alliés restaient sans garantie (1). Mais Cicéron n'était pas homme à user d'un tel remède, qui lui semblait pire que le mal. Il fut question, sous le consulat de César, de supprimer certains péages de l'Italie. Cicéron n'ignorait pas que cette mesure n'était que trop justifiée par les abus de la perception, par les vexations de toute sorte auxquelles les contribuables étaient en proie de la part des traitants. Et cependant, il joignit ses instances à celles de tous les *gens de bien* pour réclamer le maintien des péages. « Les péages d'Italie une fois supprimés, dit-il à Atticus, que restera-t-il au Trésor pour l'intérieur, je vous prie, si ce n'est le vingtième ? Encore ce vingtième tombera-t-il au premier mot jeté du haut de la tribune, avec grand renfort des cris

(1) Sigon., *De antiquo jure civium romanorum*, II, 4.

Digitized by Google

de la valetaille (1). » Cette valetaille dont il parle avec tant de dédain, parce qu'elle se montre opposée aux spéculations de nos seigneurs les traitants, ce n'est rien moins que le peuple romain en personne, *fœx Romuli*. Mais qu'importe le peuple? Qu'il crie tant qu'il voudra, pourvu qu'il paie et que les priviléges des publicains soient respectés. Quant aux provinciaux, dit-il à son frère, « obtenez d'eux, vous, leur bienfaiteur, vous à qui ils doivent tout, de ne pas troubler la bonne amitié qui nous lie avec les fermiers publics (2). »

Au fait, qu'est-ce que les provinciaux? sont-ils des citoyens? sont-ils seulement des hommes? Pourquoi userait-on de tant de ménagements à leur égard? valent-ils la peine qu'on mette un seul instant en balance la considération de leurs fortunes, de leur liberté et de leurs vies avec celle du salut de la République? Nous touchons ici à l'un des points les plus intéressants de cette discussion.

Certes, à en juger par ses actes antérieurs, par ses discours publics, par ce qui avait transpiré dans les conversations de ses sentiments intimes touchant les affaires de l'Etat, Cicéron ne pouvait être considéré comme un révolutionnaire. Quand il fut désigné par le sort comme proconsul de la Cilicie, le Sénat crut pouvoir lui confier sans crainte l'admi-

(1) Cic., *ad Att.*, II, 16.
(2) Cic., *ad Q. fratrem*, I, 1.

Digitized by Google

nistration de cette province lointaine, bien sûr qu'il ne compromettrait point par d'indiscrètes nouveautés l'honneur ou la sécurité de l'Empire. Mais la postérité, instruite à fond de la vraie pensée de Cicéron, et qui a lu tous ces beaux traités où l'homme d'Etat, devenu philosophe et moraliste, a consigné les principes du gouvernement de l'âme et des sociétés humaines, le *de Legibus,* le *de Republicâ,* le *de Officiis,* le *de Finibus* et maint autre, la postérité n'a pas lieu tout d'abord de partager en ce point la quiétude et la confiance des contemporains. Cicéron est, de tous les Romains, celui qui a le plus fait, à son insu, sans doute, pour battre en brèche le vieux droit quiritaire, le droit de la conquête, et pour y substituer ces choses toutes nouvelles, que le patriciat de Rome devait regarder comme les plus dangereuses de toutes les théories, l'égalité absolue des hommes, l'unité de législation pour tous les sujets de l'Empire, le retour des relations légales aux relations naturelles entre les membres de la société. Dans cette révolution, où tout ce qui faisait l'âme et la vie de l'antique société romaine va s'évanouir, ou naturellement ou par force, pour faire place à un nouvel ordre d'institutions, de lois et de mœurs, si César fut le bras qui a exécuté, Cicéron fut la tête qui pensait. Il n'est pas sans intérêt de suivre, dans les écrits de Cicéron, les symptômes précurseurs de cette révolution, ne fût-ce que pour mieux apprécier la différence énorme que

Digitized by Google

nous aurons à constater entre les théories du philosophe et les actes de l'administrateur.

« La vraie loi. dit Cicéron, est la droite raison, conforme à la nature, partout répandue, constante, éternelle. Elle nous appelle au devoir par ses commandements, elle nous détourne du mal par ses défenses. Il n'est permis ni d'en rien retrancher, ni d'y rien modifier, ni de l'abroger. Ni le Sénat, ni le peuple n'ont le droit de nous en délier ; elle n'a pas besoin de commentateur ni d'interprète. Elle n'est pas autre à Rome, autre à Athènes, autre aujourd'hui, autre demain. Mais, éternelle et immuable, la même loi embrasse tous les temps et tous les peuples... Quiconque ne s'y soumet pas se dépouille par là de la nature humaine, et, en quelque sorte, de lui-même (1). » Voilà une définition philosophique, mais tellement large, tellement compréhensive et tellement générale, qu'elle peut sembler tout à fait inoffensive quant aux applications que l'on en doit faire dans la pratique de la chose qui en est l'objet. Prenons garde cependant qu'elle n'est, dans l'esprit de Cicéron, qu'une prémisse d'où vont découler les conséquences les plus directement funestes à l'état politique fondé par l'oligarchie patricienne. En effet, si la vraie loi n'est que la raison même, si elle est une comme la vérité, tous les hommes, par cela seul qu'ils participent à la vérité et à la raison, par-

(1) Cic., *de Legib.*, I, 6, 18.

Digitized by Google

ticipent à la même loi. Il y a donc entre eux une communauté naturelle, une égalité morale, qui doit amener tôt ou tard l'égalité civile et politique, et aboutir à ce qu'on appelle la *cité universelle*. « S'il est impossible d'égaliser les fortunes, si tout le monde ne peut posséder une intelligence et des forces égales, il doit y avoir égalité de droit entre ceux qui sont membres d'une même république. Car, qu'est-ce qu'une cité ou un Etat, si ce n'est l'égalité et la communauté des droits (1). »

A ces belles raisons, le Sénat pouvait répondre que la guerre et la politique créent d'autres rapports entre les hommes que la morale et la philosophie : qu'il est des vérités spéculatives que tout le monde accepte en principe, mais dont l'application est momentanément subordonnée à des nécessités d'ordre social, à des mesures de salut public, à des lois réclamées par les circonstances, sans parler des inégalités créées par la naissance, l'éducation, les mœurs, les climats même. Supprimez ce lien d'obéissance et de soumission absolues qui est le résultat inévitable de la conquête, et vous replongez incontinent le monde entier dans l'anarchie et le chaos. Laissez-nous d'abord nous assimiler les vaincus, laissez-les devenir nos égaux par le caractère, l'intelligence ou la vertu, et nous n'hésiterons plus à leur concéder, sinon l'autonomie, au moins l'éga-

(1) Cic., *de Repub.*, I, 32.

Digitized by Google

lité des droits. — Mais quoi! répliquait Cicéron, nulle chose n'est aussi semblable à une autre que nous le sommes entre nous, et personne n'est plus égal à soi-même qu'un homme ne l'est à un autre homme. Jamais, d'ailleurs, dans aucune nation, on ne trouvera personne qui soit vraiment incapable de prendre la nature pour guide et de parvenir à la vertu. « Que si, comme le prétendent les Grecs, il faut qu'on soit ou Grec ou barbare, je crains bien que, nous autres Romains, nous ne soyons, à ce compte, que des barbares; mais si ce nom doit venir de la différence des mœurs et non de celle des langues, je crains que les Grecs ne soient pas moins barbares que les Romains (1). » Il est à regretter que Cicéron n'ait pu connaître, comme Tacite, ces autres barbares qui vivaient alors ignorés dans les vastes forêts de la Germanie. Leur exemple aurait fourni un nouvel argument à sa cause, et, puisqu'on parlait tant de ces inégalités morales qui rendaient nécessaires les inégalités civiles et politiques, l'auteur du *De officiis* aurait pu rappeler à ses concitoyens qu'il y avait par delà le Rhin et le Danube une race d'hommes plus vertueux qu'ils ne l'étaient eux-mêmes, et chez lesquels « corrompre ou céder à la corruption ne s'appelait pas vivre selon le siècle. »

Une fois admis le grand principe de la cité uni-

(1) Cic., *de Repub.*, I, 37.

Digitized by Google

verselle, qu'allait-il rester du système politique inauguré et pratiqué par les Romains depuis des siècles? Le droit de conquête, la guerre, l'asservissement des peuples, l'idée même de patrie, autant d'iniquités, autant de préjugés. Le monde entier n'est plus qu'une famille, et tous les hommes sont frères. Cicéron n'a pas dit le mot, mais l'idée se retrouve partout dans ses ouvrages philosophiques. Dans tous les cas, il s'approprie le beau mot de Térence :

Homo sum, nihil humani a me alienum puto.

Le droit naturel, qui défend de nuire, existe entre les peuples comme entre les particuliers. On vous attaque, défendez-vous; mais l'obligation de ne point faire le mal s'étend si loin que, lors même que vous êtes provoqué par l'injustice, vous devez vous arrêter dans la vengeance. Tant que la paix n'est pas dangereuse, il faut tout faire pour la conserver. Il y a deux manières de vider ses querelles: l'une par la raison et la parole, qui est le propre de l'homme, l'autre par la force, qui n'appartient et ne convient qu'aux bêtes féroces (1).

On peut douter que la politique du Sénat romain ait été nulle part plus éloquemment condamnée. A cet égard même, le *De Officiis* ressemble à un long

(1) Cic., *de Offic.*, I. 11.

Digitized by Google

réquisitoire. Mais le *De Officiis* est l'œuvre d'un spéculatif qui s'est placé au-dessus et en dehors des intérêts de caste et de patrie, et qui s'absorbe tout entier dans la contemplation sereine des questions éternelles du droit et du devoir. Laissez-le redescendre dans le domaine des choses positives et pratiques, dans la sphère tumultueuse où s'agitent et se débattent les questions de la politique courante, et vous verrez reparaître le vieil esprit patricien, cet esprit d'exclusion et d'orgueil que cinq siècles de conquête et de gloire avaient si vigoureusement cimenté. Rome, a-t-on dit, est, dans l'antiquité, la cité par excellence, c'est-à-dire la ville de la violence et de la guerre. Depuis longtemps elle avait cessé de recevoir dans son sein les peuples conquis, et les vaincus n'étaient plus que les sujets du peuple-roi. De là, un orgueil démesuré : un Romain était, dans sa propre estime, plus qu'un homme; les plébéiens aussi bien que les nobles conservaient avec un soin jaloux pour eux seuls le titre de citoyens. Il ne pouvait donc entrer dans les maximes ni dans les vues du Sénat de départir à des étrangers, à des barbares, les droits qu'il avait refusés si longtemps à des concitoyens, et que ceux-ci avaient dû conquérir par la force des armes. Même les Italiotes, qui se targuaient pourtant d'une certaine communauté de race et d'origine, n'avaient obtenu, qu'au prix d'une guerre inexpiable, l'égalité civile et politique; et le dernier des Gracques n'avait péri précisément que

Digitized by Google

parce qu'il avait eu la généreuse imprudence d'appeler au bénéfice comme au soutien de ses lois ces enfants de l'Italie qui, depuis plus de trois cents ans, aidaient Rome de leurs richesses et de leur sang. A plus forte raison, des Grecs, des Asiatiques, des Espagnols et des Carthaginois ne pouvaient-ils espérer que la grande cité leur ouvrit jamais ses portes.

Entre tous les peuples que Rome avait soumis à sa domination, il n'en était aucun qui eût subi l'*imperium* de meilleure grâce, qui eût adopté les institutions, les lois, les mœurs, la langue même de ses vainqueurs avec plus d'empressement que les habitants de la Gaule méridionale. En temps de paix comme en temps de guerre, ils avaient prêté à la République un concours dévoué, fidèle, intelligent. On vantait leur aptitude à toutes les cultures de l'esprit, la vivacité éloquente et spirituelle de leur parole, la singulière énergie de leur tempérament dans l'action, leur bravoure incomparable dans les combats, si bien qu'à une époque relativement très-rapprochée de celle qui nous occupe, César n'hésita pas à admettre les plus distingués et les plus nobles d'entre les Gaulois dans les rangs du Sénat, pour combler les vides que les guerres civiles et extérieures avaient faits au sein de cette illustre compagnie. Mais César était un esprit large, élevé, ouvert aux idées nouvelles, et pénétré de la nécessité d'approprier le système du gouvernement

Digitized by Google

aux vrais besoins de son temps, au vœu secret mais profond des peuples vers la paix et l'égalité. Cicéron, obstinément attaché aux traditions patriciennes, n'a que des moqueries et des insultes pour ces Gaulois qu'il ne connaît même pas, et dans lesquels il ne consentirait jamais à voir des hommes semblables à lui. Est-ce qu'on peut avoir une âme intelligente et libre quand on est *sagatus braccatusque?* Est-ce qu'on a la moindre notion de la justice et de la vérité quand on appartient à la nation des Volkes ou à celle des Allobroges? Ces gens-là se plaignent d'avoir été rançonnés, pillés, volés par Fonteius, et ils en fournissent les preuves irrécusables; mais entre le tyran, qui est un grave personnage de Rome, et les victimes, qui viennent on ne sait d'où, du fond de quelque pays barbare, des juges bien appris ne sauraient hésiter un seul instant. Ils absoudront Fonteius et renverront les Gaulois dans leurs forêts. Fonteius n'a pas même besoin d'être défendu : il leur fit, en les croquant, beaucoup d'honneur.

« Qui ignore, en effet, qu'ils ont conservé jusqu'à ce jour l'affreux et barbare usage des sacrifices humains? Que doit être, pensez-vous, la bonne foi, la piété de ces peuples qui s'imaginent que les dieux immortels peuvent être facilement fléchis par le crime et le sang des hommes? Est-ce à de pareils témoins que vous associerez la religion de votre serment? Les croirez-vous capables de quelque

Digitized by Google

scrupule ou de quelque modération?... Quel motif paraîtra vous avoir déterminés? L'opinion publique? Celle de vos ennemis aura-t-elle donc plus de poids auprès de vous que celle de vos concitoyens? L'autorité des témoins? Pouvez-vous donc préférer des inconnus à ceux que vous connaissez, des hommes injustes à des hommes équitables, des étrangers à des Romains, des accusateurs haineux à des témoins sans passion, des âmes mercenaires à des cœurs désintéressés, des impies à ceux qui aiment les Dieux, les ennemis déclarés de notre nom et de notre Empire, à de fidèles alliés, à des citoyens irréprochables (1)? »

Voilà de quelle façon nos ancêtres ont été habillés par Cicéron dans son plaidoyer pour Fonteius : il en a fait un tas de brigands sans foi ni loi, exclusivement occupés à piller, à brûler, à violer et à tuer. Mais on objectera que de telles licences ont dû être permises à un avocat pour les besoins de sa cause et dans l'intérêt de son client. Au fond, ajoute-t-on, le défenseur de Fonteius ne pensait pas le premier mot de tout ce qu'il a dit. A la bonne heure; nous ne demandons pas mieux que d'adhérer à cette explication bienveillante. S'il arrivait, cependant, que dans un document d'un autre genre, dans la lettre à Quintus par exemple, où la vérité ne pouvait nuire à personne, Cicéron eût persévéré dans

(1) Cic., *pro Fonteio*, 13.

Digitized by Google

les mêmes sentiments à l'égard des peuples étrangers, ne faudrait-il pas en conclure qu'il professait un dédain systématique pour tout ce qui avait le malheur de n'être pas Romain? Nous sommes bien forcé de nous en tenir à cette conclusion, quand nous le voyons féliciter son frère de ce que le sort ne l'a pas appelé à commander à des Africains, à des Espagnols ou à des Gaulois, nations sauvages, comme chacun le sait, et qui n'ont décidément rien d'humain, *immanibus ac barbaris nationibus* (1). Les Grecs eux-mêmes, tout civilisés, tout lettrés qu'ils peuvent être, ne valent pas mieux que les autres. L'antiquité de leur race, les services qu'ils ont rendus à l'humanité, le grand éclat qu'ils ont jeté dans le monde, les chefs-d'œuvre même de leur littérature, rien ne saurait les laver de la tache originelle, du péché de naissance. « Regardez-y de près avant de contracter aucune intimité avec les Grecs... Ce peuple, en général, est faux et léger. Ils se sont par trop habitués, dans leur longue servitude, à être toujours de l'avis des autres... N'ouvrez qu'à bon escient votre cœur et votre foyer. Le commerce des Grecs n'est pas sûr, parce qu'ils n'osent contredire. Et puis ils sont envieux des Romains, ils le sont même les uns des autres (2). »

C'est un funeste privilége des provinces de

(1) Cic., *ad Q. fratrem*, I, 1.
(2) Id., *Ibid.*, I, 1.

Digitized by Google

pervertir et de corrompre tous ceux qui y sont nés et qui y ont fixé leur résidence. Les publicains, bien entendu, sont hors de cause; ceux-là ne pèchent jamais: leur vertu si connue est à l'épreuve de tous les climats. Mais les autres, le menu fretin des gens de Rome qui vont chercher fortune en dehors de l'Italie, Cicéron les tient pour éminemment suspects. « Ce n'est pas que je croie les honnêtes gens rares dans les provinces. Je veux supposer le contraire; mais il est toujours hasardeux d'en faire l'essai. Le cœur humain se déguise sous tant de formes, s'enveloppe de tant de voiles! Le front, les yeux, la physionomie, la parole, la parole surtout, savent si bien mentir!... S'il se rencontre, cependant, une personne en qui vous auriez pu reconnaître l'ami de l'homme plutôt que de la place, hâtez-vous de l'inscrire parmi les vôtres. Hors de là, c'est le genre de liaison dont il faut le plus se défier. Ce sont gens à faire argent de tout et à tout faire pour de l'argent (1). »

Nous sommes aussi loin que possible des principes d'humanité cosmopolite et de cité universelle préconisés dans les traités de philosophie. Cicéron raisonne ici comme le plus inintelligent et le plus entêté des membres de la caste patricienne. L'intérêt politique l'emporte sur le droit naturel. Et

(1) Cic., *ad Q. fratrem*, I, 1.

Digitized by Google

encore est-ce là de l'intérêt politique bien entendu? N'y a-t-il d'autre moyen de sauver la République que de la contraindre à ces maximes d'un patriotisme étroit, exclusif et farouche? maximes excellentes, sans doute, au temps où le territoire de la domination romaine ne dépassait pas les limites du Latium, mais entièrement périmées par le développement énorme que cinq siècles de victoire avaient donné à cette domination. Cicéron n'aurait eu qu'à consulter l'histoire grecque pour y trouver un exemple mémorable de la politique que les circonstances actuelles semblaient indiquer au Sénat romain : c'est l'exemple d'Alexandre. « Il ne suivit point, dit Plutarque, le conseil d'Aristote qui lui disait qu'il était le roi des Grecs et le maître des barbares, que partant il devait traiter les uns comme ses familiers ou ses amis, les autres comme des brutes ou de simples choses. S'il eût agi de la sorte, son règne n'eût été qu'une série de guerres, d'exil, de séditions et de procès. Mais comme il pensait qu'il avait reçu la mission toute divine d'être le modérateur et l'arbitre commun de tous les peuples, il n'employa les armes que pour faire entrer dans cette communauté ceux qui restaient sourds à sa parole, mêlant en quelque sorte dans la coupe de l'amitié les vies, les mœurs, les hymens et les festins. Il voulait qu'ils ne reconnussent d'autre patrie que le monde, d'autre capitale que son camp, d'autres concitoyens que les hom-

Digitized by Google

mes de bien, d'autres barbares que les méchants; il voulait que les chlamydes, les boucliers, les cimeterres cessassent d'être des signes de distinction, qu'on distinguât les Grecs par leurs vertus, les barbares par leurs vices, que vêtements, festins, mariages et coutumes, tout fût commun aux uns et aux autres, jusqu'au sang et à la race (1). »

Quel contraste entre la politique, dont ces lignes de Plutarque contiennent le programme, et celle dont Cicéron se faisait le serviteur trop complaisant!

Il faut bien se persuader que ce qui s'appelle proprement l'*administration* dans notre langage moderne n'était point connu à Rome au temps de la République. On gouvernait les provinces, on ne les administrait pas. Un proconsul avait rempli tous les devoirs inhérents à sa fonction quand il avait préservé le territoire confié à sa tutelle de toute invasion, de toute conquête extérieure, quand il avait jugé les procès pendants entre les provinciaux, et qu'il avait assuré, par sa vigilance et sa fermeté, la levée des impôts et des tributs qui formaient le revenu du peuple romain. Quant à fournir aux habitants de la province les éléments de prospérité et de progrès qui leur manquaient, Rome n'en prenait nul souci. Parcourez la lettre de Cicéron à son frère Quintus sur les devoirs des

(1) Plut., *de Alexandri fortuna oratio*, I, 6.

Digitized by Google

proconsuls, et vous n'y trouverez pas un seul mot relatif à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, aux travaux publics, aux constructions utiles, aux routes, à la navigation, etc. (1). Le rude génie de Rome, conquérante et justicière avant tout, ignorait encore en ce temps-là que la domination étrangère a besoin de se faire, en quelque sorte, pardonner à force de bienfaits, et il regardait comme raffinements indignes d'un peuple libre tous les soins qu'il aurait dû donner à la culture intellectuelle et au bien-être matériel des vaincus. La *paix romaine,* dont il a été si souvent question chez les auteurs du siècle d'Auguste, se réduisait alors à deux mots, qui résument en eux tout ce que le despotisme a de plus oppressif et de plus humiliant : obéir et payer. Et Cicéron, avec toutes les lumières de sa haute intelligence et toutes les nobles aspirations de son cœur, ne semble pas s'être départi sensiblement de la lettre de ce cruel programme.

Est-ce à dire cependant qu'il ait méconnu l'importance et l'utilité des arts de la paix? Loin de là : Cicéron honorait l'agriculture, par exemple, et il lui semblait que « de toutes les sources de richesses, celle-là était incomparablement la meilleure, la plus abondante, celle où il était le plus doux et

(1) L'impartialité nous fait un devoir de constater que Q. Cicéron, dans son gouvernement d'Asie, s'occupa de restaurer quelques cités détruites ou désertes, Samos entre autres, et Halicarnasse (Cic., *ad Q. fratrem,* I, 1).

Digitized by Google

où il convenait le mieux à un homme libre de puiser (1); » il pensait qu'il n'est pas de condition plus heureuse que celle de l'agriculteur, « non-seulement parce qu'on remplit un devoir en vaquant aux travaux de l'agriculture, qui est pour tout le genre humain une source de bienfaits, mais parce que, grâce à ces labeurs, on goûte des jouissances nombreuses, et qu'on se trouve dans l'abondance de toutes les choses nécessaires à la vie des hommes et au culte des Dieux (2). » Mais, tandis que le philosophe se répandait en amplifications louangeuses sur ce lieu commun renouvelé des Grecs, l'homme d'Etat, le politique, réservait habilement sa pensée. S'il ne disait pas à son frère Quintus, partant pour son gouvernement d'Asie, qu'il était bon d'encourager l'agriculture dans les provinces, c'est qu'il savait bien que l'agriculture y était entravée dans son développement par l'avarice des décimateurs et des publicains, et que les dîmes prélevées par eux dans une mesure exorbitante ruinaient à plat les propriétaires et les colons. Il n'avait fait aucune difficulté de l'avouer lui-même dans ses discours contre Verrès :

« Ne s'est-il pas trouvé, croyez-vous, quelque décimateur qui, avec la liberté de faire donner à l'agriculture tout ce qu'il lui demandait, ait de-

(1) Cic., *de Offic.*, I, 42.
(2) Cic., *de Senectute*, 16.

Digitized by Google

mandé au-delà de ce qui lui était dû? Voyez, examinez. Ne s'en est-il pas rencontré quelqu'un, surtout lorsqu'il aurait pu outrepasser ses droits, non par cupidité, mais par mégarde? Il s'en est trouvé nécessairement un grand nombre. Je dis, moi, que *tous ont pris au-delà des dîmes* (1). »

Voilà ce qui se passait en Sicile, dans un pays exclusivement agricole, et qui tirait toute sa richesse des produits du sol. Mais, dira-t-on, tous les proconsuls n'étaient pas des Verrès, et Cicéron, qui s'élève ici avec tant de justice contre cet abus de l'administration de Verrès, n'était pas homme à le tolérer ailleurs. On voudrait le croire. Malheureusement les décimateurs, qui étouffaient ainsi par leurs injustes prétentions le développement de l'agriculture dans les provinces, appartenaient à l'ordre équestre, ou, du moins, se rattachaient à lui par un lien indirect, faisaient cause commune avec lui, et Cicéron n'était pas homme à prendre parti contre l'ordre équestre. Quand les publicains d'Asie viennent se plaindre au Sénat d'avoir affermé les tributs de cette province à un taux trop élevé, et qu'ils demandent la résiliation du bail que leur ont passé les censeurs, que fait Cicéron? Proteste-t-il contre leur avidité? S'oppose-t-il à leur prétention inique? Les traite-t-il de voleurs et de tyrans, comme il était en droit de le faire? Nullement; il

(1) Cic., *in Verr.*, III, 18.

Digitized by Google

est le premier à les appuyer, il s'empresse d'intervenir en première ligne en leur faveur, il leur ménage une reunion nombreuse et très bienveillante, où il s'étend longuement sur la nécessité de maintenir la dignité des ordres et de conserver l'union entre eux (1). Déjà même, dans ses actions contre Verrès, il tenait pour une loi très-sage et très-bien faite, *acutissimè ac diligentissimè scriptam*, celle qui, par toutes les précautions imaginables, livre et soumet au décimateur l'agriculteur, lequel est veillé de si près, qu'il ne peut, sans s'exposer à la plus rigoureuse peine, frustrer d'un seul grain le décimateur, ni lorsque les blés sont sur pied, ni lorsqu'ils sont dans le grenier ou dans l'aire, ni lorsqu'on les transporte dans un lieu voisin ou éloigné (2). Et, quand Verrès a donné toute licence à ses décimateurs de frauder, d'extorquer, de piller, *per fas et nefas*, Cicéron a beau dire, par manière d'ironie, que tous les autres proconsuls imiteront sans doute en lui l'inventeur d'établissements si parfaits (3); l'histoire est là pour nous prouver qu'il disait la vérité en riant, et l'on se demande comment Cicéron lui-même pouvait se faire illusion sur ce point. Non, il n'y avait point de compromis possible : il fallait se déclarer en faveur des provinciaux et faire le procès aux publicains, ou

(1) Cic., *ad Att.*, I, 17.
(2) Id., *in Verr.*, III, 8.
(3) Id., *ibid.*, III, 16.

Digitized by Google

bien, si l'on tenait à conserver les bonnes grâces de ces derniers, se résigner à la ruine des provinces et accepter les résultats de l'administration des Verrès qui pullulaient alors dans la République. Ces résultats, Cicéron nous les indique lui-même, dans un passage de ses *Verrines,* en ce qui touche l'agriculture : « Métellus (le successeur de Verrès) avait envoyé dans toutes les villes une lettre presque suppliante, et cependant il ne parvint nulle part à faire ensemencer les terres comme autrefois. Une foule d'agriculteurs avaient pris la fuite, et non-seulement ils avaient renoncé à la culture, mais encore ils avaient abandonné les foyers paternels (1). » Ce qui démontre assez clairement qu'on ne pouvait être en même temps le protecteur des publicains et celui de l'agriculture.

Parlerons-nous à présent du commerce et de l'industrie? Nous trouvons là-dessus d'admirables pages dans les écrits de Cicéron le philosophe, et qui tendent à établir qu'il tenait en très haute estime ces branches très-importantes de l'activité humaine. Les hommes se doivent entr'aider, dit-il; ils sont nés les uns pour les autres : d'où il suit que nous devons mettre tous nos avantages en commun par un échange réciproque de bons offices, donnant et recevant tour à tour, employant notre esprit, *notre travail, nos ressources,* à resserrer les

(1) Cic., *in Verr.*, III, 18.

Digitized by Google

liens qui unissent les hommes dans la société. Toutes belles paroles qui, dès l'instant où l'auteur sortira du domaine purement spéculatif pour entrer dans celui des applications, recevront, de la même plume qui les a écrites, le plus formel et le plus flagrant démenti.

« On tient pour indignes d'un homme libre les gains des mercenaires qui louent leurs bras, et rien de plus : l'argent qu'on leur donne est comme le prix de leur servitude. On regarde encore comme peu honorables les profits de ces gens qui achètent aux marchands pour revendre immédiatement après ; car ils ne peuvent rien gagner s'ils ne mentent effrontément, et rien n'est plus honteux que le mensonge. En général, tous les artisans exercent des professions viles, et *la place d'un homme libre n'est pas dans une boutique* (1). » Suit l'énumération des professions réputées méprisables par Cicéron : c'est la proscription en masse de tous les arts manufacturiers et de tous les genres de négoce ; c'est le travail, généralement quelconque, voué à une sorte d'infamie et assigné comme un lot ignominieux aux classes déshéritées de la société, aux esclaves. Cependant, toujours attentif à ménager ses chers publicains, Cicéron daigne faire une exception en faveur de ce qu'il appelle le grand commerce. « Le commerce ne convient qu'aux

(1) Cic., *de Offic.*, I, 42.

Digitized by Google

esclaves, s'il se fait en petit; mais il se relève lorsqu'il se fait en grand, qu'il apporte dans un même pays les productions du monde entier, qu'il les met à la portée du grand nombre et garde toujours une parfaite loyauté (2). » En d'autres termes, il n'y a que les petits profits qui déshonorent; mais les gros bénéfices n'ont rien que de glorieux. On ne sait trop comment la rigueur stoïcienne se fût accommodée d'une pareille distinction. Le vieil orgueil patricien ne ressemble pas mal à cette critique prudente dont parlera plus tard Juvénal :

Dat veniam corvis, vexat censura columbas.

Une vérité ressort de ces considérations qui se pourraient multiplier indéfiniment : c'est que le génie administratif, qui sera plus tard une des gloires de l'Empire, était encore inconnu à Rome, sous la République. Pour la plupart des proconsuls envoyés à cette époque dans les provinces, administration était synonyme de pillage; pour quelques autres, en très-petit nombre, *viri probi et integri,* administration était synonyme d'exil temporaire et de laborieuse oisiveté. *Provincialis molestia,* telle est la définition mélancolique que Cicéron nous a donnée de son proconsulat en Cilicie. Il y aurait un parallèle saisissant à établir entre son administration

(2) Cic., *de Offic.*, I, 42.

Digitized by Google

provinciale et celle d'un autre grand Romain, homme de lettres comme lui, orateur comme lui, et qui se piquait de lui ressembler, ou tout au moins de l'imiter en tout, de Pline-le-Jeune. Lorsque l'empereur Trajan l'envoya gouverner la province de Bithynie, Pline-le-Jeune prit au sérieux la noble tâche qui lui était imposée de travailler avec zèle, avec courage, avec prudence, au bonheur des sujets lointains de l'Empire. Il s'appliqua à mettre en œuvre, à prouver par des institutions utiles, par des établissements philanthropiques, par des fondations de toute sorte, les beaux sentiments d'humanité que Cicéron se contentait de garder dans son cœur ou d'étaler dans ses livres. Il instituait des colléges ou corporations d'artisans (1), faisait construire des aqueducs, des bains, des canaux (2), nettoyer les égouts (3), édifier des théâtres, des écoles, des temples (4), toutes choses très-vulgaires sans doute, mais qui valaient mieux pour les habitants de la Bithynie que la plupart des théories philosophiques ou morales qui ont immortalisé le nom de Cicéron.

A Dieu ne plaise que nous songions à rendre Cicéron responsable d'une ignorance ou d'une incurie dont la faute ne se peut raisonnablement

(1) C. Plin., *Epist.*, X, 42.
(2) Id., *Ibid.*, X, 46, 75, 50.
(3) Id., *Ibid.*, X, 99.
(4) Id., *Ibid.*, X, 48, 58.

Digitized by Google

imputer qu'à son siècle et au gouvernement qu'il a servi! Contemporain de Trajan ou de Marc-Aurèle, il eût réellement *administré* la Cilicie, c'est-à-dire que, conformant sa conduite aux maximes en vigueur dans ces temps-là, il eût traité sa province, non comme un pays conquis où il ne s'agissait que de faire reconnaître et respecter la loi du vainqueur, mais comme une portion intégrante de l'Empire, où il y avait des intérêts à ménager, des sympathies à conserver, des populations amies à s'assimiler par la communauté des devoirs et des droits. Pourrions-nous lui en vouloir d'être né deux ou trois cents ans trop tôt? Constatons seulement, en forme de conclusion à ce chapitre déjà trop long, que Cicéron a pu voir le mal dont se mourait la République, mais que, lié par les nécessités politiques, par ses relations de caste, par ses devoirs et ses intérêts de patricien, il n'a rien fait et n'a rien su faire pour arrêter et conjurer les progrès de ce mal. Il a bien senti que Rome, par ses iniquités et ses violences, ne méritait que trop ses malheurs et sa ruine. « Tant que l'empire du peuple Romain, dit-il, se maintint par des bienfaits et non par des injustices, tant que les guerres se faisaient pour sa propre défense et pour celle de ses alliés, l'événement n'en était jamais cruel, à moins qu'on n'y fût forcé. Le Sénat était comme le port et le refuge des rois, des villes et des nations. Nos magistrats et nos généraux faisaient consister leur plus grande

Digitized by Google

gloire dans l'équité et la bonne foi qu'ils mettaient à défendre les alliés et les provinces. Nous étions ainsi les protecteurs plutôt que les maîtres du monde... Mais rien ne parut plus cruel envers les alliés, lorsqu'on eut exercé (sous Sylla) tant de cruautés contre les citoyens... Nous avons bien mérité nos malheurs... Nous ne sommes tombés dans ce funeste état que parce que nous avons mieux aimé nous faire craindre que de nous faire aimer. Le peuple romain s'est attiré une telle destinée par son injuste domination... Dans cette ruine des lois et de toute justice, on a tellement pillé les alliés, que nous ne subsistons plus que par la faiblesse des autres et nullement par notre propre vertu (1). »

Ecrites par le grand proconsul qui, sans haine et sans préjugé contre les anciens ennemis du nom Romain, fit rebâtir Corinthe et Carthage; qui, persuadé qu'il n'y avait plus d'autre moyen pour maintenir la paix dans le monde que de faire un seul peuple de tous les peuples du monde, admit dans son Sénat des Espagnols et des Gaulois côte à côte avec les descendants des compagnons de Romulus; qui, en attendant que le droit de cité pût être accordé à tous les hommes libres de l'Empire, le conférait du moins à tous ceux qui s'en montraient dignes par leur intelligence et leurs services; écri-

(1) Cic., *de Offic.*, II, 8, et sqq.

Digitized by Google

tes, disons-nous, par un tel homme, les lignes que nous venons de citer sembleraient émaner d'une sagesse presque divine. Sous la plume de Cicéron, elles n'ont qu'une valeur spéculative et théorique, parce que Cicéron pensait d'une manière et agissait d'une autre. Sa vie politique n'est qu'un long démenti donné à ses opinions philosophiques. Il y avait en lui deux personnes bien distinctes, ou, pour mieux dire, contradictoires : le théoricien et l'homme d'action. Le premier est admirable dans sa vive et lucide intelligence des besoins de son temps; il a tout vu, tout compris et tout fait comprendre aux autres; son grand esprit s'élève et plane en quelque sorte au-dessus de toutes les contingences de la politique, et, sans aucun souci des misérables intérêts du moment et des mesquines rivalités de castes, il semble nous transporter avec lui dans ces sublimes demeures dont parle Lucrèce,

Edita doctrina sapientûm templa serena.

Mais lorsque, redescendu des hauteurs de la spéculation philosophique, il se mêle derechef au tourbillon des affaires publiques et se précipite, pour ainsi dire, dans l'ardente fournaise des passions politiques, c'en est fait alors de cette belle sagesse, et nous n'avons plus devant nous qu'un cerveau étroit et borné, l'un des plus entêtés et

Digitized by Google

des plus aveugles fauteurs de cette oligarchie patricienne dont le règne va finir. Ce n'est qu'inconséquence, ce ne sont que contradictions. On l'a très-bien dit avant nous (1) : la triste politique qu'il avait adoptée lui faisait oublier les plus simples lois de la justice. Honnête homme, il l'était sans doute, et il le prouva par sa vie; mais quand l'austère Caton, qui ne connaissait pas les petits ménagements politiques, quoiqu'il fût plus entiché que lui d'aristocratie et de républicanisme, tourmentait les chevaliers pour leurs exactions dans les provinces et pour leurs fraudes envers le Trésor, Cicéron trouvait qu'il avait l'esprit trop dur et qu'il ne savait pas plus se plier aux circonstances que s'il s'était cru citoyen de la République de Platon. Comme il avait bonne grâce, après cela, à se moquer de ces autres patriciens, aveugles comme lui, qui se croyaient au ciel quand ils avaient dans leurs viviers des barbeaux qui leur mangeaient dans la main (2)! — Oui, Cicéron avait raison de dire ou d'écrire qu'on ne pouvait trouver, même en songe, un homme politique dans son parti; car il n'y en avait pas un seul qui eût le courage d'abandonner la routine patricienne et d'oublier de mesquins intérêts de coterie ou de vanité civique pour ne consulter que les intérêts de la justice et de l'humanité (3).

(1) J. Denis, *Histoire des idées et des théories morales dans l'Antiquité*, t. II, p. 51.
(2) Cic., *ad Att.*, II, 1. — Cf. *pro Murena, passim.*
(3) J. Denis, *loc. cit.*

Digitized by Google

C'est trop insister là-dessus : l'histoire qui va suivre mettra suffisamment en lumière une vérité déjà reconnue et acceptée par tous les hommes de bonne foi.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE III

LA RÉPUBLIQUE ROMAINE EN L'AN 51 AVANT J.-C.

Cicéron accepte à contre-cœur le gouvernement de la Cilicie. — Causes de ses répugnances : situation désespérée de la République romaine. — Ambition de Pompée : il s'allie à Cicéron en vue de la dictature. — Déplorables concessions de Cicéron : procès de Vatinius, Gabinius et consorts. — Véritable caractère de la politique de Pompée. — Mort de Crassus. — Procès de Milon. — Premiers ferments de guerre civile. — Pompée seul consul. — Usage qu'il fait de son pouvoir quasi-dictatorial. — Les projets de César se dessinent : la République est de plus en plus menacée. — Dernières illusions de Cicéron. — Dernière imprudence des ennemis de César. — La guerre civile imminente. — Départ de Cicéron pour la Cilicie.

On sait que Pompée avait fait porter une loi (1) en vertu de laquelle les provinces ne devaient être réparties dorénavant aux proconsuls ou aux propréteurs que cinq ans après leur consulat ou leur préture à Rome. Cette loi avait été fort bien accueillie :

(1) V. ch. Ier, p. 27.

Digitized by Google

on y avait vu un moyen de faire cesser les brigues et en même temps de pourvoir de provinces les consulaires qui n'en avaient pas encore reçu, parce que, depuis longtemps, elles étaient toutes occupées par les triumvirs (1) et leurs créatures, telles que Cæsoninus, Afranius, Gabinius. Mais il n'est pas de règlement si juste et si sage dont on ne puisse abuser dans l'application. Beaucoup d'anciens consuls (et Cicéron était de ce nombre) ne réclamaient point leur droit d'être pourvus, aimant mieux rester à Rome, où ils espéraient servir plus efficacement la République. Or, c'était là précisément ce que Pompée, et sans doute aussi César, avaient voulu empêcher. Ils tenaient à se débarrasser de ces surveillants incommodes, dont la présence au Sénat et l'influence acquise par de glorieux services auraient pu contrecarrer leurs projets. Le temps approchait où l'on allait tout entreprendre contre la République et les lois : Cicéron devait nécessairement quitter Rome. La Cilicie lui était échue par le sort ; il dut s'exécuter et faire céder son inclination secrète aux motifs qui avaient déterminé le législateur.

Mais que d'ennuis n'éprouva-t-il pas à se séparer de ses amis et à s'éloigner du Forum ! « Oui, écrivait-il à Atticus, j'ai bien vu votre cœur au moment de mon départ, et j'ai senti le mien, je vous

(1) César, Pompée et Crassus.

Digitized by Google

l'atteste. C'est à vous de prévenir de nouvelles causes d'éloignement et de faire en sorte que nous ne soyons pas privés plus d'une année l'un de l'autre (1)... Je réclame vos soins, le concours de vos amis, d'Hortensius en première ligne (2); qu'on s'en tienne à la durée d'un an; qu'on ne change rien au décret. Telles sont mes instructions positives. J'ai même hésité si je ne vous prierais pas d'empêcher qu'il y ait intercalation, mais je n'ai pas osé pousser si loin l'exigence. J'insiste seulement pour qu'il n'y ait qu'une année (3). » Et encore un peu plus tard : « Qu'on ne me proroge pas, au nom du ciel ! Vous êtes encore à Rome : empêchez-le à tout prix. Il n'y a pas de mots pour exprimer combien je soupire après Rome et combien je suis dégoûté de cette fade vie de province (4). »

Il faut faire la part à ces légitimes regrets de l'ami, du citoyen, du Romain. Il y aurait de la dureté, presque de l'injustice, à n'excuser pas, dans une certaine mesure, ces tergiversations, ces lenteurs et ces répugnances du proconsul malgré lui. D'autres l'en ont félicité et n'ont vu là qu'une nouvelle occasion d'exalter le désintéressement, la

(1) *Ad Att.*, V, 1.

(2) « Pendant que j'étais à Cumes, Hortensius est venu me voir et m'a laissé enchanté de lui... Je lui ai recommandé de ne me laisser, à aucun prix, proroger dans mon gouvernement. Parlez-lui dans le même sens, je vous prie. » (*Ad Att.*, V, 2.)

(3) *Ad Att.*, V, 9.

(4) *Ibid.*, V, 2.

Digitized by Google

grandeur d'âme et la vertu de Cicéron. Lorsque tant de patriciens, en effet, sollicitaient et briguaient avec ardeur ces missions lointaines où l'on réparait si aisément les brèches de son patrimoine, où l'on s'enrichissait si promptement aux dépens des alliés, — lui seul, non-seulement n'avait rien demandé, mais encore n'acceptait qu'à contre-cœur, et à titre de corvée onéreuse, une bonne fortune que tout le monde convoitait. N'a-t-il pas dit lui-même que, lorsqu'il parlait de l'immense ennui de son voyage en Cilicie, personne ne voulait l'en croire, et qu'on jugeait de lui par les autres (1)? Au demeurant, c'était bien effectivement une corvée, et pis encore, une humiliation. « Sous beaucoup d'autres rapports, écrivait-il toujours à son cher Atticus, j'en suis au regret de n'avoir pas trouvé moyen d'échapper à cette mission. Qu'elle va mal à mes habitudes, et qu'on a bien raison de dire : chacun son métier! Je vous entends d'ici : Mais à peine en avez-vous tâté? — C'est possible, et je crois volontiers que le plus fort me reste à faire. Cependant, quoique je fasse assez bien, ce me semble, bon cœur et bonne mine à mauvais jeu, au fond, je n'en suis pas moins au supplice (2). » Le supplice n'était pas, comme on serait tenté de le croire, dans la défiance que pouvait lui inspirer un travail si contraire à ses

(1) *Ad Att.*, V, 2.
(2) *Ibid.*, V, 10.

Digitized by Google

habitudes, à ses goûts, à la nature de son génie, ou dans la crainte de n'en pas sortir à sa gloire. « Il n'y a pas là carrière, disait-il, pour cette activité d'esprit que vous me connaissez. Mon mérite principal reste inutile. Juger les affaires de Laodicée, quand un Plotius juge celles de Rome ! Commander deux misérables légions, quand notre ami (Pompée) se voit à la tête d'une si belle armée !... *Tout cela me va comme une selle à un bœuf* (1). »

On eût préféré qu'il s'appliquât à lui-même les belles paroles qu'il adressait un jour à son ami Trebatius, partant, à contre-cœur aussi, pour aller guerroyer en Gaule à côté de César : « Point de faiblesses, point de regrets frivoles de Rome et de ses habitudes. Vous êtes parti avec un but; mettez-y de la suite, du courage, et arrivez... Que de fois n'a-t-on pas été utile à soi et à ses concitoyens loin de sa patrie (2) ! » Cela valait mieux, à coup sûr, que de prendre la République entière à témoin de sa disgrâce, que d'écrire au consul, M. Marcellus, à L. Paullus, consul désigné, au proquesteur Cassius, voire au tribun Curion, des lettres éplorées, où

(3) *Ad Att.*, V, 15. Des amis moroses eussent pu lui objecter que ce n'est pas une petite affaire d'avoir à commander douze mille hommes, quand, pour tous états de services, on ne compte guère que l'honneur d'avoir assisté, lors de la guerre sociale, à l'entrevue de Pompeius Strabon avec le chef des Marses révoltés. Au moins peut-on dire de lui qu'à l'inverse de César, il aimait mieux être le second dans Rome que le premier dans une bicoque.

(1) *Ad Div.*, VII, 6.

Digitized by Google

il semble qu'il fasse un peu trop bon marché de sa dignité. Lui, Cicéron, l'auteur de la *République* et des *Lois*, le vainqueur de Catilina, le sauveur et le père de la patrie, il va jusqu'à se réjouir d'entendre dire à des hommes sages, à d'excellents citoyens, que Marcellus et lui sont formés sur le modèle l'un de l'autre (1). Il ne craint pas d'humilier sa vieille expérience de jurisconsulte et d'homme d'Etat devant la remuante médiocrité d'un Curion, et de promettre l'immortalité à cet intrigant (2). Etrange aveuglement de la passion politique! Dans l'inquiétude que lui inspire son éloignement, dans la crainte qu'il éprouve de voir s'accomplir à Rome de grandes choses où il n'aurait pas sa part d'action et de gloire, il ne sait plus lire dans son âme, ni démêler clairement le motif qui lui rend ce proconsulat si odieux. « Est-ce dédain de mon esprit pour ces menus détails du gouvernement provincial, quand les plus grandes affaires de l'Etat sont à sa taille et dans ses habitudes ? N'est-ce pas plutôt qu'il recule d'instinct sous la menace d'une guerre redoutable, et qu'il cherche à la conjurer par un rappel au temps fixé (3) ? » — Non, ne l'écoutons pas : il se calomnie lui-même (4).

Au reste, de plus fiers et de plus forts que lui

(1) *Ad Div.*, XV, 9.
(2) *Ibid.*, II, 7.
(3) *Ibid.*, II, 11.
(4) On peut voir, par les citations déjà faites, combien il serait

Digitized by Google

n'eussent pas vu sans trouble l'avenir qui se préparait pour la République, et ils auraient pensé comme lui, sans doute, que ce n'était pas trop du concours de tous les honnêtes gens pour venir en aide à une situation déjà presque entièrement désespérée. Les angoisses de Cicéron s'expliquent par les dangers que la liberté allait courir en son absence.

Deux ans s'étaient écoulés depuis que Julie, fille de César et femme de Pompée, avait emporté en mourant le dernier et l'unique gage de concorde qui subsistât encore entre les deux triumvirs. Il n'était pas un citoyen dans Rome qui ne comprît déjà que, ce lien une fois rompu, les jalousies, les rivalités, toutes les mauvaises passions longtemps contenues allaient enfin se donner carrière. Le triumvirat n'avait pas été autre chose qu'une coalition d'ambitieux également avides de pouvoir, mettant en commun leur génie, leur crédit et leurs forces pour renverser l'ennemi commun qui était la Loi, — tout

aisé d'abuser contre Cicéron des confidences qu'il a déposées dans ses lettres. Telle n'est pas notre intention. On a dit avec raison qu'il n'y avait pas de grand homme pour son valet de chambre, — ce qui équivaut à dire que le grand homme est toujours homme par quelque point. Nous le savions dès longtemps avant d'ouvrir cette immortelle correspondance de Cicéron, et ce n'est pas du spectacle des fluctuations et des faiblesses de sa grande âme que nous prétendons tirer les pièces justificatives du procès institué par nous contre les vices de la constitution romaine. Même avec la fermeté et la constance que nous regrettons de ne pas trouver en lui, Cicéron n'eût pas envisagé d'un œil plus calme ni plus satisfait la tâche à la fois difficile et fastidieuse qui lui incombait. La faute (si faute il y a) n'en est pas à son caractère, mais à la nature des choses. Sous ces apparences de dégoût et d'ennui, il avait,

Digitized by Google

prêts d'ailleurs à se combattre et à se déchirer mutuellement quand l'obstacle qui les arrêtait aurait disparu. Ç'a été la bonne fortune et l'honneur de Pompée devant l'histoire, que le hasard des circonstances l'ait retenu à Rome au moment où César jeta le masque tout le premier en passant le Rubicon. On a vu se grouper autour de ses enseignes le Sénat et l'ordre équestre, tout le monde officiel des fonctionnaires et les jeunes amants de la liberté menacée par le glaive du vainqueur des Gaules : il n'en a pas fallu davantage pour entourer son nom du prestige menteur qu'il a gardé à travers les siècles, et pour faire du prétendant débouté, de l'ambitieux vaincu, le représentant et le gardien de la légalité violée. Le titre même de Pompéien est devenu comme une parure à l'usage des derniers partisans de la République sous les Césars. Il faut se défier d'une telle illusion; il faut rendre aussi à Pompée ce qui appartient à Pompée (1).

et il montrera, à ses heures, assez de force et d'énergie, assez d'intelligence aussi, pour faire face à toutes les exigences et à toutes les impossibilités de sa charge. Il ne saurait donc être question ici d'incriminer ses sentiments personnels. Ce n'est pas Cicéron, c'est la République qui est en cause, — qu'on veuille bien ne pas l'oublier.

(1) On fera bien de lire ici les pages éloquentes et spirituelles que M. Nisard a consacrées à Pompée dans ses *Etudes sur les poètes latins* (t. II, p. 124). L'éminent critique s'est attaché surtout à démontrer qu'il n'y avait pas dans le vaincu de Pharsale l'étoffe d'un héros d'épopée. Il y a lieu de prouver encore, après M. Nisard, que Pompée fut, non-seulement très-inférieur à César, mais aussi coupable que lui, et qu'il ne lui manqua que le succès pour mériter aussi l'anathème des républicains de l'avenir.

Digitized by Google

César était en Gaule; Crassus venait de partir pour aller prendre possession de son gouvernement de Syrie et déclarer aux Parthes cette guerre qui devait lui être si funeste. Pompée, resté seul dans Rome, aspirait à se faire décerner la dictature. Il commença par rechercher l'alliance de Cicéron; et celui-ci, tout en voulant rester fidèle à ses vieux principes républicains, ne put pas ou ne sut pas résister aux avances qu'on lui faisait. Il nous a laissé entrevoir, dans une longue lettre adressée au proconsul Lentulus, les motifs de l'évolution qu'il crut bon d'opérer à ce moment (1). Mais il avait beau plaider en sa faveur toutes les circonstances atténuantes; il avait beau étaler tous ses principes conservateurs, alléguer l'autorité même de Platon, qu'on ne s'attendait pas (il faut bien le dire) à rencontrer en cette affaire : il est facile de voir que Cicéron n'était pas pleinement convaincu de la moralité ni même de l'efficacité de la nouvelle ligne de conduite qu'il venait d'adopter. On peut l'en croire sur parole, quand il parle des *efforts* et des *tourments* qu'il lui en coûtait pour y persévérer, et les faits par malheur vont déposer en ce sens.

Au nombre des instruments subalternes que les triumvirs faisaient servir au succès de leur politique, se trouvait un certain Vatinius, homme de sac

(1) *Ad Div.*, I, 9.

Digitized by Google

et de corde, souillé des crimes les plus infâmes, à qui Cicéron lui-même, chargé de l'interroger au cours d'une accusation dirigée contre lui, avait fait récemment sentir tout le poids de sa haine et de son mépris. Ce Vatinius avait été depuis élu préteur, par le crédit de Pompée, alors consul pour la deuxième fois, et ce qui caractérise bien les mœurs républicaines de ce temps-là et la nature de l'influence exercée sur l'esprit public par l'honnête triumvir, c'est qu'il avait été préféré à Caton lui-même et à d'autres candidats sans reproche, qui auraient eu toutes les voix pour eux si elles eussent été libres. Force fut à Cicéron, pour ne pas déplaire à Pompée, d'entreprendre un jour la défense de Vatinius.

Au temps même où il plaidait pour ce coquin, le Champ de Mars était le théâtre d'une brigue sans précédents pour le consulat. Quatre candidats étaient en présence et jetaient l'or à pleines mains, au point que l'intérêt monta tout d'un coup de quatre à huit (1). On disait que plus de dix millions de sesterces avaient été dépensés en vue de cette élection, et l'indignation était au comble. Il était question de proroger les comices, qui se tenaient au mois de juillet, — et ils furent effectivement prorogés. Toutes ces ambitions déchaînées ne réussissaient qu'à se neutraliser mutuellement, et les scandales allaient toujours leur train. L'un des quatre candi-

(1) *Ad Q. fratrem*, II, 15. — *Ad Att.*, IV, 15.

Digitized by Google

dats, M. Scaurus, fils de l'ancien prince du Sénat et beau-fils de Sylla, qui avait épousé sa mère, se vit accusé de concussion par un certain Triarius. Il avait, comme tous les ambitieux, consumé son patrimoine pendant son édilité, et, pour payer ses dettes, il s'était fait nommer propréteur en Sardaigne, d'où il était revenu assez riche pour briguer le consulat. Malheureusement pour lui, les Sardes réclamèrent, envoyèrent des députés à Rome, qui menèrent grand bruit de la cruauté et des rapines de Scaurus. Triarius, qui cherchait une occasion de se faire connaître, prit en main leurs intérêts, et assigna le magistrat prévaricateur devant Caton qui, en sa qualité de préteur, devait instruire le procès. Une enquête semblait nécessaire; mais il aurait fallu se transporter en Sardaigne pour y informer contre l'accusé, et les accusateurs repoussèrent l'enquête, alléguant que les comices pouvaient se tenir avant qu'elle fût terminée, et que Scaurus pouvait, dans l'intervalle, acheter le consulat avec l'argent qu'il avait extorqué aux Sardes. Le procès eut donc lieu tout de suite. L'accusé comptait sur la protection de Pompée, dont la seconde femme, Æmilia, était sa propre sœur. Défendu par six avocats, au nombre desquels on ne voit pas figurer sans regret Hortensius et Cicéron lui-même, Scaurus fut absous. Sur les soixante et dix juges dont se composait le tribunal, huit seulement eurent le courage de le condamner. Quant aux Sardes, ils en

Digitized by Google

furent pour leurs réclamations et pour leurs plaintes. La seule satisfaction qu'ils en eurent, ce fut de voir leur propréteur passer en jugement, et profiter, aussitôt après son acquittement, de l'argent qu'il leur avait pris pour former de nouvelles brigues, et renchérir sur ses compétiteurs, en distribuant de plus grandes sommes qu'eux; ce qui lui valut un second procès, d'où l'éloquence infatigable de Cicéron réussit à le tirer sain et sauf une seconde fois. Mais sa candidature fut bien définitivement enterrée.

Restaient trois candidats, dont deux n'étaient guère en meilleure posture que ce Scaurus. Domitius Calvinus et Memmius Gemellus avaient convenu, avec les deux consuls en charge, Domitius Ænobarbus et Appius Claudius, de leur payer cinq cent mille sesterces s'ils les faisaient désigner comme leurs successeurs. On ne reculait plus devant aucun moyen; on ne rougissait plus de rien... Et c'était là cette République romaine dont la chute a inspiré tant de poétiques regrets et de vertueuses déclamations! La convention cependant ne fut pas tenue si secrète qu'il n'en transpirât quelque bruit au dehors, et Memmius Gemellus fut assez mal conseillé, non-seulement pour ne pas nier un si mauvais cas, mais encore pour donner lecture au Sénat du texte même de la convention, accompagnée des billets et cautionnements qui en faisaient foi. On ne dit pas que le scandale produit par cette

Digitized by Google

révélation ait été fort grand. Le seul homme qui parut s'en indigner un peu, ce fut César, — oui, César lui-même, qui, du fond de sa Gaule, se montra dès lors opposé à la candidature de Memmius, et lui retira son appui. Quant à notre Cicéron, nul doute qu'il ne gémît en son for intérieur de toutes ces infamies en suite desquelles le prestige de la constitution et des lois allait s'évanouissant de jour en jour. Mais le désir qu'il avait de vivre en bonne intelligence avec Pompée l'empêchait d'en exprimer publiquement son opinion, et le bruit arriva jusqu'au camp de César qu'il avait autorisé de sa présence l'odieux marché conclu entre les consuls et les candidats. Il se crut obligé de s'en défendre, et il écrivit à son frère Quintus, qui était alors en Gaule, auprès de César : « On vous a dit que je m'étais trouvé à la réunion des candidats consulaires : pure calomnie. Le mystère de leurs transactions a été dévoilé par Memmius : elles sont de telle nature que nul homme de bien n'a pu y intervenir. Je n'aurais pas été d'ailleurs mettre le pied dans un lieu d'où Messala (un autre candidat) était exclu ; car je tâche de ne rien faire qui puisse lui déplaire, et je me flatte d'y réussir (1). »

Ce n'est donc pas de l'amitié que Cicéron avait vouée à Pompée, ce faux grand homme, qu'on peut dire qu'elle était un bienfait des dieux. Elle pesait sur lui, au contraire, comme un châtiment ou comme

(1) *Ad Q. fratrem*, III, 1.

Digitized by Google

un remords, et l'on ne peut se défendre d'un sentiment pénible quand on voit l'accusateur de Verrès s'abaisser jusqu'à patronner tous les scélérats auxquels Pompée ne dédaignait point de s'intéresser. Parmi ces scélérats se trouvait un proconsul nommé Gabinius, qui revenait d'administrer sa province de Syrie comme on revient d'une expédition de grands chemins, non pas même accompagné, mais précédé de millions destinés à fléchir à son égard la conscience de ses juges. Il n'ignorait pas, en effet, que trois grands procès l'attendaient à Rome : un de lèse-majesté, un autre de concussion, le troisième de brigue. On se disputait comme une faveur le droit de figurer au nombre de ses accusateurs. Quand il comparut devant le tribunal du préteur pour répondre à l'accusation de lèse-majesté, le peuple vint en foule à cette première audience, l'insulta au passage et couvrit de ses clameurs la voix de l'avocat qui essayait de parler à sa décharge. Admirons cependant avec Cicéron l'audace de ce misérable qui, pour je ne sais quelle victoire remportée en Palestine au cours de son proconsulat, ne craignait point de demander le triomphe au lieu de la corde qu'il avait si bien méritée, et qui, en plein Sénat, lorsque l'honnête Cicéron appuyait de ses légitimes objurgations les plaintes des publicains de Syrie, s'avisait de couper la parole à Cicéron en le traitant de banni (1). Le déchaînement contre

(1) *Ad Q. fratrem*, III, 2.

Digitized by Google

Gabinius était universel : Cicéron seul réussit à se contenir. « En vérité, disait-il, je me fais violence pour ne pas me porter accusateur. Mais je tiens bon; *je ne veux point de difficultés avec Pompée;* il s'en prépare assez au sujet de Milon (1). D'ailleurs, est ce que nous avons des juges? Si j'allais échouer? Et puis, la malveillance est là; que sais-je? Il peut y avoir inconvénient à me mettre en évidence, au lieu que, l'affaire allant sans moi, mais sans que j'y nuise, je ne désespère pas de la voir réussir à souhait (2). »

Inutiles ménagements! Le jour approchait où il allait subir la douloureuse logique de la situation qu'il s'était faite. Lui était-il permis, en effet, de rester simple spectateur des événements? Ignorait-il qu'en devenant l'allié de Pompée il s'était lié les mains, qu'il avait abdiqué son indépendance, qu'il n'était plus maître de sa volonté? ou se flattait-il que Pompée n'abuserait pas, en cette occasion, de l'ascendant qu'il avait pris sur lui?

Gabinius, comme il était facile de le prévoir, étant donné ses millions et l'influence toute-puissante de Pompée, fut absous de l'accusation de lèse-majesté dirigée contre lui. Trente-huit juges sur soixante et dix furent d'avis que les hommes ni les dieux ne pouvaient raisonnablement rien avoir à reprocher à un citoyen pourvu de tant « d'argu-

(1) Cicéron travaillait déjà à préparer la candidature de Milon au consulat pour l'année suivante.

(2) *Ad Q. fratrem,* III, 2.

Digitized by Google

ments irrésistibles. » Mais il s'était rendu coupable aussi de concussion, et la colère que ce premier acquittement avait soulevée parmi le peuple donnait lieu de craindre que Gabinius ne fût moins heureux dans son second procès. C'est alors que Pompée jeta les yeux sur Cicéron pour tirer sa créature de ce mauvais pas. Comment Pompée pouvait il se croire autorisé à exiger un tel service d'un homme tel que Cicéron? Comment Cicéron put-il se décider à le lui rendre (1)? Il le lui rendit cependant; et ce qu'il y a de plus lamentable en cette affaire, c'est que Gabinius, qui avait été absous dans son premier procès, quand Cicéron s'était abstenu, fut condamné dans le second, quand Cicéron le défendit. Mais c'est trop parler de choses dont on voudrait pouvoir se taire éternellement.

Ses ennemis ne laissèrent pas échapper cette occasion d'entamer une réputation de probité qui les gênait. Ils l'accusèrent publiquement d'avoir déserté la bonne cause, et Cicéron, un peu plus tard, essaya de s'en justifier. « Si j'ai défendu Gabinius, dit-il un jour devant le peuple, c'est que je m'étais réconcilié avec lui; et puissé-je n'avoir jamais que des inimitiés passagères et des amitiés immortelles! Si vous croyez que c'est contre mon

(1) Cicéron lui-même a donné, dans une lettre à son frère (*Ad Q. fratrem*, III, 4), les raisons qui le déterminèrent à accepter.

Digitized by Google

gré et pour ne pas déplaire à Pompée que j'ai défendu Gabinius, vous ne nous connaissez, ni lui, ni moi. Pompée n'aurait pas exigé que je fisse rien contre mon gré à cause de lui; et moi, à qui la liberté de tous les citoyens avait été si chère, je n'aurais pas sacrifié la mienne (1). » Voilà ce qu'on débitait avec pompe sur le devant de la scène, et ce n'était pas trop, certainement, de ce magnifique langage, pour recouvrir, comme d'un manteau de pourpre et d'or, les insignes faiblesses d'une âme défaillante et d'un caractère amoindri. Mais dans les *apartés* de la coulisse, quand on s'épanchait dans le cœur d'un frère ou d'un ami, la pudeur du bon citoyen reprenait tous ses droits, et l'on trouvait alors des accents pleins de confusion et d'amertume pour déplorer tant de funestes complaisances et s'accuser d'une situation si humiliée. « Il faut bien que je vous avoue ce que je voudrais vous cacher plus qu'à tout autre : c'est un supplice pour moi, mon cher frère, de penser qu'il n'y a plus de République ni de justice; de consumer dans les vains travaux du Forum ou d'employer à des études purement littéraires le temps de ma vie où il m'appartenait de jouir d'une autorité puissante au sein du Sénat; de renoncer enfin à la devise chérie de ma jeunesse : toujours le premier, toujours avant les autres. C'est un supplice que de me voir réduit

(1) *Pro C. Rabirio*, 12.

Digitized by Google

à l'inaction en face de mes ennemis *et quelquefois même contraint de les défendre;* de n'avoir pas la liberté de penser ni même la liberté de haïr (1). » — Et de même à Atticus : « Il n'y a plus, mon cher Pomponius, il n'y a plus, dans le corps de l'Etat, ni nerfs ni sang. Il a perdu même la couleur et jusqu'à l'apparence de la vie. Plus de République qui m'intéresse et avec laquelle j'aime à m'identifier... Je me rappelle de quel éclat la République brillait naguère quand je présidais à ses destinées, et de quelle façon l'on payait mes efforts. Aucun reproche ne trouble ma conscience. *Le pouvoir absolu d'un seul pèse aujourd'hui de tout son poids* sur ceux qui m'enviaient jadis le peu de part que j'eus au pouvoir de tous (2). »

Il ne nous déplaît pas de voir Cicéron lui-même reconnaître et proclamer ainsi une vérité dont tous les actes de sa vie publique, à cette triste époque, ne furent que l'inévitable conséquence. Sous de vaines apparences de liberté et de légalité, c'était bien, en effet, la servitude de tous et le bon plaisir d'un seul que la politique de Pompée préparait à la cité romaine et à l'Empire.

Il y a, pour les hommes d'Etat, deux manières d'arriver à la dictature, et ce n'est pas que dans les temps anciens qu'on les a vu mettre en œuvre. On

(1) *Ad Q. fratrem*, III, 5.
(2) *Ad Att.*, IV, 16.

Digitized by Google

peut s'emparer du pouvoir de haute lutte, les armes à la main, en brisant l'obstacle des constitutions et des lois, en assumant devant ses contemporains et devant l'histoire toutes les graves responsabilités qui en découlent, en exposant tout à la fois son honneur et sa vie, avec l'espoir d'assurer à ses concitoyens, au prix d'une crise passagère, de longs jours de prospérité, de concorde et de paix. — Mais on peut aussi, quand on a la même ambition criminelle avec moins de résolution et de courage, parvenir au même but par des voies différentes : on peut se servir des lois et s'appuyer sur elles dans une certaine mesure pour en saper l'autorité d'une manière plus efficace et plus sûre; on peut enfermer les pouvoirs établis dans l'enceinte d'une constitution captieuse et les y tenir assiégés jusqu'à ce qu'ils se rendent à merci ou qu'ils encourent la déchéance pour avoir tenté une sortie; on peut faire appel à toutes les passions mauvaises, fomenter des troubles dans l'Etat, encourager sous main les factieux et les tribuns de la rue tout en jurant ses grands dieux qu'on n'a rien tant à cœur que de sauver la République et de faire respecter les lois, se tenir soi-même à l'écart et en dehors des agitations qu'on a provoquées, mais empêcher ou prévenir toutes les tentatives de conciliation et d'apaisement, — jusqu'à ce qu'enfin, les choses étant au point où Cicéron nous les montrait tout à l'heure, et la République si complétement boule-

Digitized by Google

versée qu'il n'y ait plus d'autre perspective de salut pour tous les bons citoyens que dans la dictature, on se résigne, non sans répugnance, non sans regret, à accepter le fardeau du pouvoir et les douloureuses conséquences d'une situation qu'on n'a pas faite (1).

Pompée avait si bien embrouillé les affaires par toutes les accusations suscitées contre les candidats aux charges publiques, il avait imaginé ou fait imaginer par les tribuns à sa dévotion tant de prétextes ou de motifs dilatoires pour retarder la tenue des comices, que le mois de janvier de l'année 53 arriva sans que la République eût de magistrats. Il y eut donc interrègne, — et l'interrègne dura six mois, pendant lesquels l'autorité publique passa tous les cinq jours d'un patricien à un autre. « On parle de dictature, disait Cicéron à son frère, et les honnêtes gens ne sont pas contents, — moi moins que tout autre, eu égard à ce que j'entends dire. Mais on a

(1) A-t-on remarqué cette manie, ce *tic* des ambitieux, de feindre toujours le plus parfait détachement des choses d'ici-bas, lorsqu'en réalité ils n'ont rien tant à cœur que de conserver le pouvoir qui les y enchaîne? C'est ainsi que M. Hugo faisait dire à Cromwell, en copiant l'histoire :

> Hélas! j'eusse aimé mieux ces champs où l'on respire,
> Le ciel m'en est témoin, que les soins de l'Empire ;
> Et Cromwell eût trouvé plus de charme cent fois
> A garder ses moutons qu'à détrôner les rois!

Pompée ne détestait pas non plus de jouer la même comédie. Plutarque raconte qu'au moment où il reçut la mission d'aller terminer la guerre contre Mithridate, déjà plus qu'aux trois quarts

Digitized by Google

peur, et l'affaire va mal. Pompée dit tout haut qu'il n'en veut pas : *avec moi naguère il était moins affirmatif*. C'est Hirrus, dit-on, qui fera la proposition... Au fond, Pompée veut-il de la dictature? n'en veut-il pas? qui peut le dire? Si Hirrus agit, *ce n'est pas la preuve qu'il n'en veut pas*. On ne s'entretient plus d'autre chose : stagnation complète de tout le reste (1). »

La proposition de Hirrus était comme un de ces petits ballons d'essai qu'on fait partir avant le grand pour pressentir l'état de l'atmosphère. Il ne parut pas que l'occasion fût encore favorable, ni que l'opinion publique fût assez mûre pour le coup que l'on méditait. Personne cependant n'avait osé parler contre la proposition, excepté Caton, qui en parla de telle sorte que les amis de Pompée se crurent obligés de désavouer Hirrus, et de déclarer en son nom qu'il ne pensait point à la dictature : ce dont Caton profita habilement pour déterminer le triumvir à convoquer les comices. Domitius Calvinus et Messala furent élus. On était en juillet : il était temps. Mais, dès ce moment, Caton devint la bête

anéanti par Lucullus, Pompée fronça les sourcils, se frappa la cuisse et s'écria d'un ton chagrin : « Ah! nos travaux ne finiront « donc pas! Quel bonheur pour moi si je n'avais été qu'un parti- « culier inconnu! Passerai-je sans cesse d'un commandement à un « autre! Ne pourrai-je jamais me dérober à l'envie et mener à la « campagne, avec ma femme, une vie douce et paisible! » (Plut., *Pomp.*, 31.)

(1) *Ad Q. fratrem*, III, 8.

Digitized by Google

noire de Pompée, qui ameuta contre lui tous les polissons de la cité pour l'accabler d'injures. De ce nombre était Clodius, l'ardent démagogue, qui, s'étant réconcilié avec Pompée, déclamait continuellement contre l'austère et vertueux républicain, l'accusant de s'être enrichi frauduleusement en Chypre, et de n'en vouloir au triumvir que parce qu'il avait refusé d'épouser sa fille. A quoi Caton répondait qu'il n'avait jamais pris à la République ni un cheval ni un soldat, et qu'il n'avait jamais songé à se donner Pompée pour gendre, parce qu'il n'avait pas les mêmes vues que lui sur le gouvernement, ajoutant que, par l'anarchie qu'il introduisait dans l'Etat, « *le triumvir se préparait tout uniment* « *les voies à la monarchie* (1). » Les événements, même ceux que Pompée n'avait pu prévoir et dont il n'était pas l'auteur, vinrent bientôt seconder sa politique sournoise et favoriser son ambition.

Au moment où les nouveaux consuls entraient en charge, la nouvelle se répandit dans Rome que la République venait d'éprouver un grand désastre. Crassus avait été vaincu par les Parthes : la magnifique armée, qu'il avait imprudemment conduite à travers les sables de la Mésopotamie, n'existait plus; vingt mille hommes avaient trouvé la mort sur le champ de bataille; dix mille autres étaient

(1) Plut., *Caton.* 52, 53. — Le même historien dit ailleurs, de son chef, que, « quoique Pompée affectât, dans ses discours, de refuser le pouvoir absolu, toutes ses actions tendaient à y parvenir. » (*Cæsar.*, 31.)

Digitized by Google

tombés au pouvoir de l'ennemi, et le chef de l'expédition lui-même n'avait pas survécu à sa défaite. Depuis longtemps déjà Rome s'était habituée à vaincre, et l'annonce de ce revers étonna d'abord tout le monde. Mais c'était peu qu'une bataille perdue, en regard des autres malheurs que la mort de Crassus pouvait attirer sur la République. On pouvait prendre sa revanche sur les Parthes; personne ne pouvait remplacer Crassus pour tenir, comme il avait fait, la balance égale entre ses deux collègues au triumvirat (1). Le concert des ambitieux était rompu : le conflit allait commencer entre les deux survivants, et Pompée, avec sa présomption ordinaire, ne doutait pas qu'il ne lui fût aisé de triompher de César comme il avait triomphé de Spartacus, de Sertorius, de Mithridate et des autres.

D'un autre côté, le temps approchait où les comices allaient se rouvrir pour les élections, et les brigues avaient déjà recommencé au Champ de Mars. Trois candidats étaient sur les rangs pour le consulat : Hypsæus, Métellus Scipion et Milon. Lié à ce dernier par une vieille amitié et par une dette de reconnaissance, Cicéron l'appuyait chaudement auprès du peuple et du Sénat (2).

(1) « La honte du nom romain, a dit Bossuet, ne fut pas le plus mauvais effet de cette défaite. La puissance de Crassus contrebalançait celle de Pompée et de César, qu'il tenait unis comme malgré eux, et par sa mort la digue qui les retenait fut rompue. » *(Disc. sur l'hist. univ.)*

(2) *Ad Div.* II, 6. — A partir de ce moment, la correspondance de Cicéron nous fait presque entièrement défaut. Quintus, son

Digitized by Google

Malheureusement, on était enclin, dans Rome, à regarder Milon comme le bras droit et l'*alter ego* de Cicéron; et, tandis qu'on se défiait peu de l'ambition du triumvir, on paraissait s'inquiéter beaucoup au contraire de celle de l'orateur. Clodius ne l'avait-il pas maintes fois dénoncé au peuple comme aspirant à la tyrannie? Et maintenant encore ne disait-il pas tout haut que, si Milon arrivait au consulat, ce serait la préface d'une royauté nouvelle?

Clodius était depuis longtemps l'ennemi particulier de Cicéron, et il n'avait certes pas besoin d'être encouragé ni soudoyé pour le diffamer. Mais, en cette circonstance, sa haine se trouva doublée par les suggestions de Pompée, qui entrevoyait dans Cicéron un défenseur possible de la légalité, et qui connaissait assez les tempéraments de Clodius et de Milon pour espérer que des troubles sanglants, — une guerre civile peut-être, — sortiraient du conflit qu'il allait soulever entre eux. Annihiler d'un seul coup l'influence de Cicéron et profiter des désordres de l'Etat pour se faire décerner la dictature, cela valait bien la peine assurément, même quand on s'appelait Pompée, de s'encanailler un peu avec Clodius.

Nous n'avons pas à raconter ici des événements

frère, était revenu des Gaules, et Atticus, sans doute, était resté à Rome. Ses confidents ordinaires se trouvant ainsi près de lui, il n'a plus à qui écrire et l'histoire est frustrée d'une source d'informations précieuse.

Digitized by Google

que tout le monde connaît : les rixes journalières des factions Clodienne et Milonienne, les meurtres qui ensanglantaient les rues de Rome, la fatale rencontre de Bovilles, où Clodius fut tué par les gens de la suite de Milon, et les scènes lamentables de pillage et d'incendie qui s'en suivirent. Il nous suffit de constater que Pompée ne fit pas la moindre tentative pour prévenir des scandales qu'il aurait vraisemblablement encouragés s'il eût été présent de sa personne à Rome. Tout semblait lui réussir à souhait : la mort de Clodius avait ruiné toutes les chances que Milon pouvait avoir d'arriver au consulat ; les espérances de Cicéron se trouvaient indéfiniment ajournées ; la terreur des bons citoyens était à son comble, et le mois de janvier de l'an 52 s'était écoulé au milieu de ces désordres sans qu'on eût pu songer à réunir des comices pour l'élection des magistrats. Lui, cependant, jouait à merveille son rôle de dictateur en expectative, donnant assez bonne opinion de lui par la gravité de ses mœurs et par le caractère de décence qu'il savait imprimer à tous ses actes, pour faire croire qu'il ne tendait point à s'élever sur les débris des libertés publiques, mais ne laissant pas d'attirer tout à lui par les charges, les commissions et les priviléges qu'il se faisait sans cesse décerner, si bien qu'il était toujours l'homme le plus en vue et le plus en crédit. Le prestige de ses anciennes victoires, la modération apparente de ses opinions et de sa conduite,

Digitized by Google

les services effectifs qu'il rendait à l'occasion, l'avaient rendu cher à quelques-uns, estimable à presque tous, et l'on en était venu insensiblement à le regarder comme un personnage nécessaire à la patrie. Caton lui-même avait fait trêve à ses défiances.

Il n'est donc point surprenant qu'un jour du mois de février, tandis qu'on délibérait dans le Sénat sur les moyens de rétablir l'ordre dans la République, Bibulus s'étant levé pour proposer de donner le consulat à Pompée seul et sans collègue, ce qui était inouï jusqu'alors, pas une voix ne s'éleva pour y contredire (1). Bien plus, Caton appuya la proposition de toute l'autorité de sa parole : « Il n'est pas de domination, dit-il, qui ne soit préférable à l'anarchie ; j'espère que Pompée usera modérément de son pouvoir, et que, dans les conjonctures difficiles où nous nous trouvons, il conservera une ville qu'on remet entre ses mains (2). »

Supposons que Pompée eût eu ce qui lui a toujours manqué, le courage de son ambition : c'en était fait dès lors de la République. Il venait d'ob-

(1) Dion Cass., XL, 153. — Cf. Ascon., *Argum. in Milone.*

(2) Plut., *Caton,* 55. — Ce changement à vue de Caton, qui, tout à l'heure encore, s'élevait si fort contre les projets ambitieux de Pompée et le dénonçait comme aspirant à la tyrannie, à laquelle il semble aujourd'hui lui préparer les voies, ne peut raisonnablement s'expliquer que par la connaissance exacte qu'il avait prise dans l'intervalle de la médiocrité du caractère et du génie de Pompée. On croit même apercevoir comme une nuance de dédain à l'égard

Digitized by Google

tenir sans coup férir une situation analogue à celle où Sylla n'avait pu se frayer un chemin qu'à travers des flots de sang. Etre seul consul en un pareil moment, c'était, moins le nom, une véritable dictature. On le proclamait implicitement l'homme nécessaire, l'homme providentiel; on lui mettait en quelque sorte le sceptre à la main; on ne voulait pas même qu'il fût gêné dans l'exercice de son pouvoir par le voisinage d'un collègue; le Sénat lui donnait carte blanche, et en lui criant : « Sauve-moi ! » il semblait accepter d'avance, appeler même de ses vœux toutes les témérités, toutes les usurpations, toutes les violences que son mandataire aurait jugées utiles au salut public. Mais quand le patriciat romain en suspens attendait de lui quelqu'une de ces grandes résolutions qui sauvent les Etats, Pompée, comme s'il n'eût pas compris le véritable sens de la manifestation dont il venait d'être l'objet, en revint maladroitement à sa politique de finasseries, de tergiversations et de compromis. On a bien voulu faire honneur à ses scrupules de légalité de ce qui ne fut l'effet que de sa faiblesse, de sa petitesse d'âme. Etait-ce donc se con-

du personnage, dans l'entretien qu'ils eurent ensemble quelques jours après l'élection. Pompée le suppliait de vou'oir bien l'aider de ses conseils et de présider en quelque sorte à son consulat. Caton répondit qu'en le faisant élire il n'avait pas songé à lui plaire, mais qu'il n'avait eu en vue que le salut de la République. On voit d'ici la grimace que dut faire à un tel compliment l'homme qui pensait avoir déjà mis la République à ses pieds.

Digitized by Google

former à la légalité que d'accepter le consulat sans collègue et des mains d'une Assemblée qui n'avait pas qualité pour le donner? Non; quoi qu'en aient dit ses apologistes anciens ou modernes, il ne fut jamais *Magnus* que de nom.

En portant Pompée au pouvoir dans les conditions exceptionnelles que l'on sait, le Sénat, menacé dans ses prérogatives, assiégé de toutes parts, envahi et débordé par le flot montant d'une démocratie dont l'état-major était à Rome et les soldats dans le monde entier, le Sénat, disons-nous, se préparait à jouer sur cette dernière carte le sort des soi-disant institutions libres qui servaient à la fois de garantie et de paravent à son despotisme (1). Ce ne fut pas sa faute si, au lieu du Sylla qu'il attendait, il ne trouva qu'un Pompée, c'est-à-dire un politique à vues étroites et égoïstes, qui, une fois devenu le maître, crut que tout était sauvé parce qu'on l'avait mis à la tête des affaires.

A peine installé dans son consulat dictatorial, Pompée fit promulguer deux sénatus-consultes, l'un contre la violence publique, et l'autre contre les brigues. Le premier visait surtout Milon, le meurtrier de Clodius et l'ami de Cicéron; l'autre était

(1) « Comme Pompée recherchait moins que César la faveur du peuple, le Sénat se flatta de l'en détacher entièrement et de le mettre dans ses intérêts. C'est ce qui arriva. Fier de cet honneur nouveau et tout à fait insolite, Pompée ne proposa plus aucune mesure en vue de plaire à la multitude, et fit scrupuleusement tout

Digitized by Google

destiné à terroriser les candidats qui s'aviseraient de troubler le nouveau consul dans la jouissance de son pouvoir, et, pour comble de maladresse, Pompée avait donné à cette loi un effet rétroactif, dont tout le patriciat allait subir l'atteinte. En apparence, tout était pour le mieux dans la plus sévère et la plus juste des Républiques possible : en réalité, le chef de l'Etat faisait le jeu de son ambition et de ses rancunes personnelles. On sait tout le mal qu'il se donna pour faire condamner Milon : Milon fut condamné, en effet; mais, appelé à déposer au cours du procès, Caton déclara qu'en tuant Clodius, le pire ennemi de la République et des lois, Milon avait fait acte de bon citoyen (1). C'était déjà le cas de dire :

Victrix causa Diis placuit, sed victa Catoni,

et Caton, en cette conjoncture, était moins l'avocat de la justice et du droit, que l'organe de l'ordre sénatorial tout entier. De même, à propos de la loi contre les brigues, Caton, qui comprenait bien tout le péril qu'il y avait, selon la parole d'un écrivain moderne (2), à laisser la foule entrer dans le sanc-

ce qui pouvait être agréable au Sénat. » (Dion Cass., XL, 50.) Le débat n'était donc plus, désormais, entre la République et l'Empire, mais seulement entre l'Empire des nobles et l'Empire du peuple.

(1) Vell. Patercul., II, 47.

(2) Le cardinal de Retz.

Digitized by Google

tuaire et à lever le voile qui doit toujours couvrir tout ce que l'on peut croire du droit des peuples, Caton avait dit : « Il n'est pas facile de fixer le terme où s'arrêteraient ces recherches sur les prévarications passées (1). » Mais Pompée n'en tint compte : il fit passer en justice tous les candidats de l'année précédente, Milon, Hypsæus et Métellus Scipion, dont il venait justement d'épouser la fille en troisièmes noces; puis il fit rechercher tous ceux des magistrats sortis de charge qui s'étaient rendus en leur temps coupables de brigue pour les traîner à leur tour devant les tribunaux. On ne saurait dire combien d'animosités et de haines lui valut cette politique, ni combien de partisans et d'amis elle procura à César dans la personne de tous ceux qui, se voyant menacés de semblables accusations et ne trouvant plus de sûreté pour eux dans Rome, s'en allèrent chercher un asile auprès de lui dans la Transpadane et jusque dans la Transalpine. En dépit même de ces émigrations volontaires ou forcées, le nombre était si grand de ceux qui restèrent exposés à la vindicte des lois, que les avocats ne purent suffire aux procès. Cicéron faisait des vœux pour qu'il n'y eût point d'intercalation (2) : il succombait sous le poids des causes, *multitudine et celebritate judiciorum*, qu'il avait à plaider (3). »

(1) Plut., *Caton*, 56.

(2) C'est-à-dire pour que Pompée ne fût point prorogé dans son consulat.

(3) *Ad Div.*, VII, 2.

Digitized by Google

Une chose est à noter : c'est que Pompée, tout en veillant lui-même à l'exécution des lois qu'il avait fait promulguer, ne laissait pas d'en entraver l'action ou d'en modifier le cours quand ses amis étaient en cause. Les historiens ont remarqué la diversité étrange de sa conduite dans les procès intentés aux deux candidats de l'année précédente, Hypsæus et Métellus Scipion. S'il ne fit absolument rien pour sauver le premier; s'il le repoussa même avec dureté, lorsque, prosterné à ses pieds, l'accusé tâchait de l'émouvoir par ses larmes; s'il alla jusqu'à lui dire qu'il ne gagnait rien, à le supplier ainsi, que de faire refroidir son souper, — au contraire, il vint de sa personne solliciter les juges en faveur de Métellus Scipion, son beau-père, il se montra sur la place publique en longs habits de deuil et obtint de l'accusateur qu'il se désistât de sa poursuite (1). Une autre fois, au mépris d'une loi émanée aussi de son initiative, et qui interdisait aux avocats de faire l'éloge des accusés dont ils présentaient la défense, il ne rougit pas d'écrire de sa main l'apologie d'un coquin subalterne accusé d'avoir incendié la *Curia Hostilia,* et de l'envoyer à ses juges (2). Ce qui indigna Caton, au point qu'il crut devoir boucher ses oreilles pendant qu'on lisait ce factum et dire tout haut : « Je n'en crois pas ce louangeur qui parle contre ses propres lois. » Que

(1) Plut., *Pomp.*, 59.
(2) Dion Cass., XL, 52.

Digitized by Google

dire encore du sans-façon de Pompée qui, après avoir fait décréter que les consuls ne pourraient prendre le gouvernement des provinces que cinq ans après leur consulat, non-seulement conservait pour son propre compte le proconsulat d'Espagne, mais encore se faisait proroger pour cinq autres années dans son gouvernement, gardait une partie de son armée en Italie et recevait mille talents pour l'entretien de ses troupes? Ne sont-ce pas des actes de ce genre qui, un siècle et demi plus tard, excitaient encore la bile d'un historien naturellement porté à excuser Pompée, en haine des Césars, et qui faisaient dire à Tacite que cet homme avait été le premier violateur des lois qu'il avait faites (1)?

Nous ne sommes pas au bout de ses contradictions et de ses faiblesses. Quoiqu'il eût le vent en poupe et que tout semblât sourire à son ambition, Pompée ne se dissimulait pas l'unique danger que courait sa fortune, et il se retournait de temps en temps avec anxiété du côté de la Gaule, où l'étoile grandissante de César formait comme un point noir dans son propre horizon. Il n'était pas sans comprendre que ses façons d'agir dictatoriales devaient plaire médiocrement à son collègue en triumvirat. De sourdes rumeurs émanées, à Rome même, des petits groupes d'admirateurs et de partisans qu'entretenaient de loin les largesses et la gloire

(1) « *Suarum legum auctor idem ac subversor.* » Tacit., III, 28.

Digitized by Google

du grand proconsul, lui arrivaient par intervalles et le troublaient dans sa quiétude, comme les symptômes avant-coureurs d'un orage inévitable. César, il est vrai, ne disait mot; mais il y avait précisément quelque chose d'inquiétant, sinon d'effrayant, dans cette attitude de sphinx et dans ce silence qui pouvait s'interpréter de tant de façons. Ce fut peut-être pour l'obliger à se démasquer que Pompée, légiférant à outrance, fit proposer une loi concernant les comices, laquelle excluait des charges tous ceux qui ne viendraient pas, à Rome, les solliciter en personne, — comme si lui-même, Pompée, n'avait pas été élu récemment seul consul, quoique absent de la Ville éternelle. Autant valait, — on l'a dit avec raison, — nommer César dans le décret, puisqu'il n'y avait que lui à qui l'application pût en être faite, et que l'obliger, dans les circonstances présentes, à venir demander le consulat à Rome, équivalait à lui en fermer l'accès, en ajoutant l'insulte à toutes les autres injustices qu'on lui avait faites antérieurement. César ne bougea pas, et, lorsque ses amis allèrent le relancer jusque dans son camp et lui faire toucher du doigt l'injure dont il était l'objet, il ne haussa même pas les épaules, mais il leur parla en termes très-honorables de Pompée, loua fort sa conduite et parut ne pas douter un seul instant de l'affection ni du dévouement de son gendre (1).

(1) Appian., *Bell. civil.*, II, 25.

Digitized by Google

Pompée en fut d'autant plus alarmé qu'auprès de lui les amis de César prenaient hautement parti contre la loi nouvelle. Il songea alors à notre Cicéron, comptant avec raison que son amour du bien public lui aurait fait oublier déjà les affronts dont il l'avait abreuvé lors du procès de Milon; et, sur l'instante prière du consul, Cicéron se rendit à Ravenne pour supplier le tribun Cælius, qui était son ami (1), de faire ajouter à la loi, déjà gravée sur une table d'airain, une clause stipulant que les défenses de la loi ne seraient pas applicables à ceux qui auraient, malgré leur absence, obtenu l'autorisation de produire leur candidature. Et Cælius obtint de ses neuf collègues au tribunat leur consentement à l'adjonction de la clause (2), et la clause fut effectivement ajoutée, et, bientôt après, César chargea les tribuns de requérir en son nom qu'il lui fût permis, sans se déplacer, de demander un second consulat. Quel chapelet de concessions! Dans la discussion qui s'engagea à ce sujet au sein du Sénat, Caton fut d'avis qu'il fallait que César vînt à Rome pour solliciter lui-même le consulat et subir, comme tout le monde, l'épreuve des comices. Quand les amis de César eurent fait observer qu'il serait souverainement inique de ne pas créer une exception en faveur de ceux qui, comme César et Pompée lui-

(1) *Ad Att.*, VII, 1.
(2) *Ibid.*, VIII, 3. — Cf. Dion Cass., XL, 56; Suet., *Cæsar.*, 28.

Digitized by Google

même, avaient bien mérité de la patrie par d'éminents services, Pompée, flatté dans son amour-propre, parut se rallier à leur opinion. Mais Caton, ayant crié encore plus fort, Pompée se tut, comme s'il eût adhéré à ses raisons, et la chose fut très-remarquée. L'autorisation demandée n'en fut pas moins accordée, et Caton se mit aussitôt sur les rangs pour disputer le consulat au vainqueur de Vercingétorix, dont l'ambition lui faisait peur. Il ne se désista de sa candidature que sur l'assurance qui lui fut donnée que César ne se présenterait pas, et que le choix des comices se porterait sur Serv. Sulpicius, son ami particulier, et Claudius Marcellus, le plus fougueux des adversaires du triumvir.

Ainsi se termina, avec l'année 52, ce fameux consulat de Pompée, au milieu d'une complète anarchie et sous la menace, de jour en jour plus évidente, d'une prochaine guerre civile. Ecoutons ici la voix grave et autorisée de Cicéron :

« Si ma mémoire est fidèle, voici ce que je fais dire à Scipion, au Ve livre de ma *République* : *De même qu'un pilote doit se proposer une heureuse traversée, un médecin le salut de ses malades, un général la victoire, de même celui qui préside aux destinées de la République doit avoir pour but le bonheur de ses concitoyens. Qu'il travaille constamment à donner à l'Etat puissance, richesse, attitude glorieuse, sans s'écarter des voies de l'honneur et de la vertu. Voilà la tâche que je veux qu'il accom-*

Digitized by Google

plisse ; il n'en est pas de meilleure ni de plus grande parmi les hommes. Cette tâche, Pompée l'a méconnue de tout temps, et aujourd'hui plus que jamais. Dans un parti comme dans l'autre, on ne cherche qu'à devenir le maître. Le but n'est pas de rendre la République heureuse et respectée... La seule pensée de Pompée, dès le commencement, a été de bouleverser la terre et les mers, de soulever les rois barbares, de jeter sur l'Italie des flots armés de peuples sauvages, de réunir sous lui d'innombrables soldats. Un pouvoir à la Sylla, voilà ce qu'il envie et ce que veulent tous ceux dont il est entouré (1). »

Il est permis de croire que Cicéron connaissait, mieux que la plupart des historiens anciens et modernes, le fond de la pensée de Pompée. Il l'avait vu à l'œuvre, il s'était souvent entretenu avec lui, il savait tous les détours et recoins de cette âme tortueuse et hypocrite. Si donc il n'a pas été dupe (lui qui ne demandait pas mieux que de l'être) des apparences de modération et de républicanisme sous lesquelles le triumvir cachait ses appétits de dictature et sa soif de régner, pourquoi la postérité serait-elle ou plus indulgente ou plus distraite que lui ? Et de quoi, en définitive, peut-on savoir gré à Pompée si ce n'est d'avoir échoué par sa faute dans ses criminelles entreprises ? Les partis, nous

(1) *Ad Att.*, VIII, 11.

Digitized by Google

le savons, ont deux poids et deux mesures quand il s'agit de satisfaire leurs rancunes et leurs ressentiments; nous avons vu Pompée couvert de fleurs par ceux-là même qui n'ont pas assez de mépris dans l'âme et d'injures à la bouche pour en flétrir la mémoire de César. Mais, l'histoire impartiale, qui pèse dans la même balance les intentions et les actes du vainqueur et du vaincu, n'absoudra Pompée ni du mal qu'il a fait, ni de celui qu'il a voulu et qu'il n'a pas pu faire. Elle lui enlèvera ce masque de légalité dont il a couvert sa politique; elle montrera que la liberté n'avait pas de plus dangereux défenseur que lui, et qu'il en était de ses résistances à la tyrannie comme de ses victoires sur les ennemis de Rome, lesquelles ne furent que des mensonges.

Cicéron semblait croire, dans la lettre que nous avons citée plus haut, que tout espoir de pacte et de rapprochement entre les deux triumvirs n'était pas encore perdu, même après l'explosion des premières hostilités. Il se figurait que, si Pompée n'avait pas été Pompée, si César n'avait pas été César, la guerre aurait pu être évitée et la République sauvée. Il ne faut voir là qu'une preuve nouvelle de la candeur et de l'honnêteté de cet admirable citoyen; car on ne peut guère douter que les choses n'eussent pris la même tournure, alors même que tous les généraux et tous les chefs de partis auraient été des Catons. Les événements,

Digitized by Google

en tout ceci, ont été plus forts que les hommes : il n'y avait pas de volonté, ni de sagesse, ni de vertu au monde qui pussent en arrêter la marche inéluctable et retarder seulement d'un demi-siècle la chute, hélas! trop facile à prévoir de la vieille constitution romaine. On l'a dit, avec une autorité qui nous manque : « Il était chaque jour plus évident, aux yeux des hommes sensés, que les institutions de la République devenaient de plus en plus impuissantes à garantir l'ordre au dedans, peut-être même la paix au dehors (1). » A Rome, le Sénat ne pouvait plus s'assembler, les comices se tenir, les juges rendre un arrêt, que sous la protection d'une force militaire. Dans les provinces, comme on le verra par la suite de cette étude, le mécontentement était à son comble ; ceux qui s'étaient appelés jusqu'alors les *alliés* étaient à la veille de devenir des rebelles et des ennemis; car ils étaient las de voir les fruits de leur industrie et de leur travail, leurs épargnes, leurs revenus, leur substance en un mot tomber aux mains d'un proconsul qui n'était venu chercher chez eux que les moyens de faire figure dans les comices; et il serait arrivé certainement à la République romaine ce qui arriva à l'Angleterre, au dix-huitième siècle, pour avoir pressuré sans mesure ses colonies d'Amérique.

(1) *Histoire de César*, par l'empereur Napoléon III, t. II, p. 449. Paris, Plon, 1866.

Digitized by Google

Il n'est si belle constitution, si parfaite et si idéale, qui ne perde ses avantages et sa raison d'être, quand le temps a renouvelé et modifié les conditions de la société pour laquelle on l'avait faite. Même les peuples qui n'ont pas d'histoire, et dont l'activité ne rayonne pas en dehors des limites que la nature leur a assignées, sont soumis à de pareilles crises. Et Cicéron aurait voulu que le peuple romain, après avoir conquis le monde, après s'être assimilé toutes les civilisations de l'antiquité grecque et orientale, se fût immobilisé et comme figé dans une constitution rédigée autrefois pour quelques pâtres du Latium ! Les mêmes lois qui avaient régi la cité de briques, quand ses enfants venaient y faire une halte entre deux pillages, auraient suffi à régler les rapports, à garantir les droits, à protéger les intérêts si compliqués et si divers d'une centaine de millions d'hommes (1) ! Il n'est pas question de savoir si la forme républicaine n'est pas plus noble, plus idéale, plus conforme que toute autre à la dignité humaine : nous sommes d'accord sur ce point avec Cicéron et avec tous les esprits élevés et libéraux de tous les temps. La question est de savoir si, dans la pratique, cette forme pouvait s'adapter à la situation

(1) « Les lois, a dit Montesquieu, sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses. » Quand les choses ont changé de nature, les rapports sont modifiés et les lois doivent l'être aussi, sous peine de n'être plus qu'un vain mot.

Digitized by Google

nouvelle que la conquête romaine venait de faire à l'univers, et le travail que nous avons entrepris a précisément pour but de démontrer qu'elle ne le pouvait pas.

Tel était l'état de ce qu'on appelait encore la République romaine, au moment où Cicéron, dans les premiers mois de l'année 51, se préparait à partir pour sa province de Cilicie. On comprend mieux, à présent, la répugnance qu'il éprouvait à se charger d'une telle mission et à s'éloigner de Rome, quand il suffisait d'une étincelle pour y allumer le feu des guerres civiles. Il se demandait avec angoisse ce qu'il allait advenir de cette union des ordres dont il avait fait le souci et l'honneur de sa vie politique. Lui n'étant plus là, qui songerait dorénavant à prêcher la conciliation et la concorde, à proposer des transactions, à modérer les violents, à rassurer les timides? La carrière était donc rouverte à toutes les ambitions, à toutes les rivalités, à toutes les audaces, à tous les crimes peut-être... Et le bon Cicéron, l'honnête Cicéron, écoutait d'une oreille attentive et inquiète tous les bruits qui arrivaient de la Gaule, comme s'il eût pressenti déjà que le danger devait venir de là. « Rien n'a transpiré, dit-il, sur la manière dont César aura pris le dernier décret du Sénat. Le bruit court que l'ordre a été donné à toutes les villes de la Transpadane d'élire des quatuorvirs; si cela est, je crains de grands troubles (1)... Man-

(1) *Ad Att.*, V, 2.

Digitized by Google

dez-moi tout ce que vous saurez de César, écrit-il encore quelques jours après (1). » Puis, avec son défaut ordinaire de perspicacité, il se reprend tout à coup à espérer. Il a vu Pompée à Tarente; il a conversé quelques instants avec lui; il l'a quitté plein de patriotisme et on ne peut mieux disposé à faire tête aux dangers qui menacent la République (2). Etrange ténacité des illusions! Le troisième consulat de Pompée, qu'il a si bien caractérisé tout à l'heure, ne l'a pourtant pas entièrement désabusé sur le compte de cet ambitieux. « Je viens de passer plusieurs jours avec Pompée, écrit-il à son ami Cælius, ne parlant d'autre chose que des affaires publiques. Je ne puis ni ne dois confier à une lettre le secret de nos entretiens. Apprenez seulement que Pompée est un citoyen parfait et que sa prévoyance, son courage, sa sagesse ne sont en défaut sur rien. Livrez-vous à lui, il vous recevra à bras ouverts, je vous en réponds. Il en est à ne tenir pour bons ou pour mauvais citoyens que ceux que nous autres nous réputons tels (3). » Par combien de flatteries et de mensonges le triumvir avait-il réussi à donner de lui une telle opinion à Cicéron ? C'est ce que

(1) *Ad Att.*, V, 4.

(2) Id., *Ibid.*, V, 7.

(3) *Ad Div.*, II, 8. — Mais Cælius ne partagera point cette aveugle confiance de son ami : « Prenez garde, écrit-il à Cicéron, c'est son habitude de parler d'une façon et de penser de l'autre. » (*Ad Div.*, VIII, 1.) Le personnage était, comme on le voit, percé à jour pour tout le monde, excepté pour Cicéron lui-même.

Digitized by Google

l'on ne saurait dire. Toujours est-il que Cicéron ne jurait plus que par Pompée, ne se fiait plus qu'à lui, n'admirait plus que lui. Pompée avait manifesté vaguement l'intention de repartir pour son proconsulat d'Espagne, ce qui eût été le plus sûr moyen de prévenir tout conflit, au moins pour un temps. Cicéron s'y opposa de toutes ses forces : il ne fallait pas que le grand capitaine s'éloignât de l'Italie (1) ; que deviendraient les gens de bien, s'il n'était plus là pour les défendre ?

La quiétude de Cicéron ne fut pas, d'ailleurs, de longue durée. Une sottise qui se fit à Rome, presque au lendemain de son départ, vint réveiller toutes ses appréhensions. L'un des consuls récemment élus, M. Claudius Marcellus, était l'ennemi personnel de César et ne négligeait aucune occasion de lui témoigner sa haine. Après avoir essayé, mais en vain, de lui faire retirer son commandement des Gaules (2), il voulut se venger de sa déconvenue en faisant battre de verges publiquement un habitant de Côme, au mépris du droit de cité romaine que César avait accordé à tous les colons établis par lui dans cette ville (3). C'était dire ouvertement à César qu'on ne reconnaissait point la légalité de ses actes ; c'était le traiter déjà sans motif en ennemi public ; c'était peut-être provoquer de sa

(1) *Ad Att.*, V, 2.
(2) Dion Cass., XL, 59.
(3) Ascon., *in Pisonem*, 3. — Appian., *Bell. civil*, II, 26.

Digitized by Google

part de légitimes représailles, et, dans tous les cas, c'était se donner à soi-même le tort de la première agression dans une querelle qui pouvait décider du destin de la République (1). Il y a toujours dans tous les partis de ces enfants terribles qui se plaisent à compromettre, par des excès de zèle, la cause qu'ils défendent. Si Marcellus avait été le plus ardent ennemi de la République, il ne s'y serait pas pris autrement pour la perdre, et il ne tint pas qu'à lui que César, s'il eût été prêt, ne passât le Rubicon deux ans plus tôt. Non content de faire fouetter de verges l'habitant de Côme, qui invoquait vainement le bénéfice de son droit de cité, Marcellus le congédia en lui disant : « Va montrer tes épaules à César ; c'est ainsi que je traite les citoyens qu'il fait (2). » Mauvaise plaisanterie, à coup sûr, et qui ne dénote pas seulement la haine que le futur dictateur inspirait à une partie du patriciat romain, mais encore et surtout l'inintelligence de cette caste orgueilleuse et sa complète méconnaissance des véritables intérêts de Rome, lesquels se confondaient alors avec ceux des provinces et du monde entier.

Nous ne croyons pas que la présence de Cicéron

(1) On devra consulter ici, au VIIe volume de l'*Histoire romaine* de M. Th. Mommsen, le célèbre mémoire sur la *Question de droit entre César et le Sénat romain*, dont les conclusions sont absolument conformes au point de vue que nous essayons de faire prévaloir dans ce chapitre.

(2) Appian., *Bell. civil*, II, 26.

Digitized by Google

à Rome, à cette heure de crise suprême, eût sensiblement modifié le cours ultérieur des événements, et nous avons déjà dit pourquoi. Mais il pouvait le croire, lui, et ce n'était pas sans d'amers pressentiments ni sans une patriotique tristesse qu'il s'arrachait à la place publique, quand toutes les libertés qu'il y avait défendues allaient courir un si grand péril, quand il voyait près de sombrer, par l'incapacité du pilote et la corruption de l'équipage, ce vieux vaisseau de la République qu'il avait autrefois sauvé du naufrage. Qu'allait-il se passer en son absence? Retrouverait-il debout cette tribune aux harangues d'où il avait si souvent réveillé l'énergie des bons et abattu l'audace des méchants? Lui serait-il donné de se rasseoir dans ce Sénat, dont il avait si bien jusqu'à ce jour protégé la gloire, la majesté et l'indépendance? C'est là, et non pas ailleurs, qu'était le véritable emploi de ses facultés, de son éloquence et de son génie. C'est dans cette pleine lumière du Forum qu'il aimait à vivre, parce que là seulement il lui semblait qu'il valût la peine de vivre. Qu'allait-il faire en Cilicie, loin des perspectives et des Capitoles que la vie politique ouvrait jadis à sa généreuse ambition? Dans l'Orient désert, quel serait son ennui!

Il fallut partir, cependant, et ce fut vers les ides de juin de l'année 51 qu'il s'embarqua à Brindes pour cette lointaine Cilicie, où nous allons le précéder.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

LA PROVINCE DE CILICIE EN L'AN 51 AV. J.-C.

Description de la Cilicie proprement dite. — Caractères très-différents des deux parties de la province. — Les pirates dans la *Trachée;* la civilisation dans les *plaines*. — Pays annexés à la province : Phrygie, Lycaonie, Isaurie, Pisidie, Pamphylie, île de Chypre. — Eléments de prospérité et de richesse. — Extermination des pirates par Pompée. — Occupation romaine, autre forme de la piraterie. — Les publicains s'établissent dans la province. — Affreux gouvernement d'Appius Claudius. — Brigandages du magistrat; oppression et misère des alliés. — L'usure, les exécutions militaires, la famine, la guerre. — Conséquences de la défaite de Crassus pour l'Asie et particulièrement pour la Cilicie. — Insurrection imminente dans toute la contrée. — Difficultés et périls de la situation.

La Cilicie proprement dite est cette partie de l'Asie-Mineure qui se trouve resserrée entre le mont Taurus et la mer Méditerranée, au nord de l'île de Chypre. Elle s'étend des confins de la Pamphylie à l'ouest, jusqu'à ceux de la Syrie vers l'est.

Digitized by Google

Par sa situation géographique, la Cilicie est donc une province purement maritime. Le mont Taurus la sépare tout à fait du continent et elle n'a de communications avec la Syrie que par d'étroits défilés qui sont, à la vérité, de fortes positions stratégiques, mais qui n'ont jamais pu garantir l'indépendance de ses habitants. La plupart de ses villes sont des ports de mer, tels que Coracesium, Celenderis, Holmi, Soles, Anchiale, etc. Les autres, comme Séleucie, Tarse et Mallus, sont assises sur les fleuves qui descendent du Taurus et à peu de distance de leur embouchure.

Le mont Taurus, qui lui sert de frontière dans toute sa partie septentrionale, est la plus considérable de toutes les chaînes de l'Asie Mineure. Il commence au promontoire Sacré, à l'ouest du golfe de Pamphylie, qu'il enveloppe tout entier sans s'éloigner considérablement de ses rivages; puis, se dirigeant vers le nord, il franchit le cours du Psarus et envoie vers le nord-ouest un rameau qui forme le mont Argée, un des points culminants de la Péninsule, au sommet couvert de neiges éternelles, et d'où l'on découvre, dit-on, le Pont-Euxin et la Méditerranée. Avant de franchir le Pyrame, la chaîne se subdivise en deux branches dont l'une, sous le nom d'Anti Taurus, se dirige, au nord-est, vers l'Euphrate, tandis que le Taurus, proprement dit, se prolonge, vers l'est, jusqu'au mont Amanus, qui lui sert de contrefort du côté du sud, et qui sé-

Digitized by Google

pare, en cet endroit, la Cilicie de la Syrie. Deux défilés, comme nous l'avons dit, sont les seules routes par où l'on puisse passer de l'un de ces pays dans l'autre : l'un, qu'on appelait les Pyles Amaniques, et qui est le plus septentrional; l'autre, plus au sud, nommé les Pyles Syriennes (1). Le Taurus lui-même n'offre que de très-rares et très-difficiles passages pour pénétrer en Cilicie : le plus célèbre est celui des Pyles Ciliciennes, qu'Alexandre franchit sans obstacle avec toute son armée quand il se rendit à Tarse, bien que quatre hommes pussent à peine y marcher de front (2).

Ce pays, ainsi limité, se divisait en deux parties bien distinctes par la nature de leurs terrains : l'une était la Cilicie âpre ou Trachée, district sauvage et montagneux, absolument inculte et désert, étranglé entre la mer et le Taurus qui le couvre de ses ramifications; l'autre s'appelait la Cilicie des plaines (*Campestris*) et formait une vaste région

(1) « C'étaient des gorges très-resserrées que les habitants nomment *Pyles* ou portes, parce qu'elles ressemblent, par leur situation naturelle, à des fortifications faites de main d'homme. » (Q. Curt., III, 4.)

(2) « Alexandre avouait que rien n'était plus aisé que de l'écraser sous les pierres si l'on avait placé en haut quelques hommes pour les pousser sur ceux d'en bas; le chemin pouvait à peine recevoir quatre hommes de front; le sommet de la montagne dominait le passage, qui était, non-seulement étroit, mais encore coupé en plusieurs endroits par une infinité de ruisseaux qui s'y répandent de tous côtés en sortant du pied des montagnes. » (Q. Curt., III, 5.)

Digitized by Google

fertile et bien cultivée qui s'étendait depuis Soles et Tarse jusqu'à Issus (1).

Nul lieu n'a jamais été mieux assorti que la Cilicie Trachée à la destination que les hommes lui ont donnée. Ce n'est pas un séjour propre à des peuples policés que cet entassement de roches cyclopéennes si bizarrement et si confusément enchevêtrées les unes dans les autres, que la nature elle-même semble s'être opposée de parti-pris à l'établissement d'un lien social quelconque entre les habitants de cette chaotique contrée. Cette partie de l'Asie-Mineure semble faire exception à la règle, qui veut qu'il n'y ait point de montagnes sans vallées. Les vallées, ici, sont remplacées par d'affreux ravins et des gorges stériles, absolument rebelles à toute espèce de végétation et d'un aspect sinistre. Les bêtes fauves n'y sauraient vivre, — à plus forte raison les hommes. Chassés par la faim de l'intérieur du pays, ceux-ci sont venus chercher un asile sur le littoral et ont demandé à la mer les moyens de subsistance que la terre leur refusait. Le navigateur qui cotoie ces sombres rivages aperçoit, çà et là, dissimulées dans l'anfractuosité d'un golfe ou perchées sur la crête d'une falaise escarpée, des agglomérations de maisons qui, de loin, ressemblent moins à des villes qu'à des nids d'oiseaux rapaces. Les noms mêmes des cités dont ce

(1) Strabonis *Geographica*, XIV, 5.

Digitized by Google

littoral est parsemé en indiquent suffisamment l'horreur : Coracesium (*nid de corbeau*), Charadrus (*précipice*), Holmi (*trou*), Melania (*la ville noire*), Rhegma (*déchirure*), etc. Ce sont des repaires de pirates ; — et il n'est pas indifférent d'observer que, si le manque de denrées propres à la vie poussait inévitablement les Ciliciens au brigandage maritime, la nature, par une sorte d'inconsciente sollicitude, leur en avait fourni les moyens et les instruments en couronnant d'abondantes forêts de cèdres et de pins la cîme de leurs improductives montagnes. Leur grand chantier de construction était la ville de Side, en Pamphylie, où ils venaient aussi vendre, à l'encan, leur marchandise humaine (1).

Strabon attribue l'institution de cette piraterie à un certain Tryphon, lequel, après s'être assis un moment sur le trône des Séleucides, vers la moitié du second siècle avant J.-C., en aurait été expulsé par Antiochus VII, fils de Démétrius II Nicator, et se serait réfugié dans ce canton de la Cilicie, où il aurait conseillé aux habitants de se faire écumeurs de mer et de troquer leur indigent labeur de la pêche contre les profits assurés et considérables du commerce des esclaves (2). Toujours est-il que la négligence et la mollesse des rois de Syrie favorisèrent, dans le principe, les incursions des pirates

(1) Strab., *Geogr.*, XIV, 3.
(2) Id., *Ibid.*, XIV, 5.

Digitized by Google

ciliciens. L'île de Délos, où les Romains, déjà enrichis des dépouilles de Corinthe et de Carthage, venaient se pourvoir d'esclaves, devint leur marché principal. Les rois de Chypre et d'Egypte les secondèrent, en haine des Séleucides, — si bien qu'en très-peu de temps la puissance des pirates se trouva à son comble (1).

A partir de Lamus, petite ville située à l'embou-

(1) Il faut voir le tableau émouvant et pittoresque que Plutarque en a tracé : « La puissance des pirates, qui prit naissance en Cilicie, eut une origine d'autant plus dangereuse qu'elle fut d'abord à peine connue. Les services qu'ils rendirent à Mithridate pendant sa guerre contre les Romains augmentèrent leurs forces et leur audace. Les Romains, occupés de leurs guerres civiles, avaient laissé la mer sans armée et sans défense. Attirés insensiblement par cet abandon, les pirates firent de tels progrès que, non contents d'attaquer les vaisseaux, ils ravageaient les îles et les villes maritimes. Déjà même les hommes les plus riches, les plus distingués par leur naissance et leur capacité, montaient sur des vaisseaux armés en course et se joignaient à eux ; il semblait que la piraterie fût devenue un métier honorable et qui dût flatter l'ambition. Ils avaient, en plusieurs endroits, des arsenaux, des ports et des tours d'observation très-bien fortifiées ; leurs flottes, montées par de bons rameurs et d'habiles pilotes, fournies de vaisseaux légers que leur vitesse rendait propres à toutes les manœuvres, affligeaient encore plus par leur magnificence qu'elles n'effrayaient par leur appareil : leurs poupes étaient dorées ; ils avaient des tapis de pourpre et des rames argentées ; on eût dit qu'ils faisaient trophée de leur brigandage ; on entendait partout, sur les côtes, les sons des instruments de musique ; partout on voyait des hommes plongés dans l'ivresse ; partout, à la honte de la puissance romaine, des officiers du premier ordre étaient jetés dans les fers, et des villes captives se rachetaient à prix d'argent ; on comptait plus de mille de ces vaisseaux corsaires qui infestaient les mers, et qui déjà s'étaient emparés de plus de 400 villes. Les temples, jusqu'alors inviolables, étaient profanés et pillés, tels que ceux de

Digitized by Google

chure d'un fleuve dont elle a pris le nom, le pays change complétement d'aspect. Nous abandonnons les domaines de la barbarie pour entrer dans ceux de la civilisation; nous passons de la Cilicie Trachée dans la Cilicie des plaines.

A cet endroit, en effet, la chaîne du Taurus s'infléchit brusquement vers le nord-est, s'éloigne tout à fait de la mer qu'elle avait suivie jusque-là dans

Claros, de Didyme, de Samothrace, de Cérès à Hermione, et d'Esculape à Epidaure; ceux de Neptune dans l'isthme, à Ténare et à Calaurie, d'Apollon à Actium et à Leucade; enfin, ceux de Junon à Samos, à Argos et à Lacinie. Ils faisaient aussi des sacrifices barbares et célébraient des mystères secrets, entre autres ceux de Mithrès, qui se sont conservés jusqu'à nos jours et qu'ils avaient, les premiers, fait connaître.

« Non contents d'insulter ainsi les Romains, ils osèrent encore descendre à terre, infester les chemins de leurs rapines et ruiner même les maisons de plaisance qui avoisinaient la mer. Ils enlevèrent deux préteurs, Sextilius et Bellinus, vêtus de leur robe de pourpre, et les emmenèrent avec leurs domestiques et les licteurs qui portaient les faisceaux devant eux. La fille d'Antonius, magistrat honoré du triomphe, fut aussi enlevée en allant à sa maison de campagne et obligée, pour obtenir sa liberté, de payer une grosse rançon. Leur insolence enfin était venue au point que, lorsqu'un prisonnier s'écriait qu'il était romain et disait son nom, ils feignaient d'être étonnés et saisis de crainte; ils se frappaient la cuisse, se jetaient à ses genoux et le priaient de leur pardonner. Leur humiliation, leur état de suppliants faisaient d'abord croire au prisonnier qu'ils agissaient de bonne foi; car les uns lui mettaient des souliers, les autres une toge, afin, disaient-ils, qu'il ne fût plus méconnu. Après s'être ainsi longtemps joués de lui et avoir joui de son erreur, ils finissaient par descendre une échelle au milieu de la mer, lui ordonnaient de descendre et de retourner paisiblement chez lui : s'il refusait de le faire, ils le précipitaient eux-mêmes dans les flots et le noyaient. » (Plut., *Pomp.*, 23, 24.)

Digitized by Google

une direction presque parallèle à la courbe du rivage, et ouvre ainsi, du côté du sud-ouest, une vaste plaine que parcourent les deux grands fleuves du Psarus et du Pyrame. C'est comme une petite Mésopotamie non moins fertile que la grande, et dont les riantes perspectives contrastent avec les sites désolés de la Trachée. Abritée contre les vents du nord par les montagnes qui lui servent de ceinture, et vivifiée par les rayons du soleil de l'Orient, dont les brises de mer tempèrent les brûlantes effluves, cette plaine offre à l'œil du voyageur le spectacle de l'abondance, du travail et de la paix (1). On s'aperçoit, à première vue, que la civilisation et l'humanité ont ici repris tous leurs droits. Des villes populeuses et riches, des routes bien tracées, des temples nombreux et magnifiques, des ports encombrés de vaisseaux, des académies et des gymnases, tout y annonce l'influence fécondante du génie de l'homme unie à l'action singulièrement propice d'un climat bienfaisant et doux. L'historien Quinte-Curce s'extasie sur la beauté des paysages dont cette contrée est remplie, et trouve des accents presque poétiques pour célébrer ce petit fleuve du Cydnus, qui, « prenant dès sa source un cours paisible, roule sur un sol très-pur et ne reçoit aucun torrent qui puisse troubler la limpidité de

(1) « ... Une vaste et belle plaine, entrecoupée de ruisseaux, couverte de vignes et d'arbres de toute espèce, féconde en sésame, en *panis*, millet, froment et orge... » (Xenoph., *Anab.*, I, 2.)

Digitized by Google

ses eaux, de sorte qu'il arrive à la mer sans mélange et conservant partout la fraîcheur de ses sources, à cause de la grande quantité d'arbres qui ombragent agréablement ses rives (1). »

Il paraît que, dès la conquête d'Alexandre, le temps avait commencé son œuvre destructrice dans cette contrée bénie du ciel, et qu'on s'y montrait déjà, parmi les ruines d'une foule de monuments chantés par les poètes, l'emplacement de villes disparues, comme Lyrnesse et Thèbes (2). Il en restait encore assez, au temps de Cicéron, et d'assez belles, ce semble, pour provoquer l'admiration d'un visiteur moins ennuyé qu'il ne l'était lui-même. Voici Soles, « la ville mémorable, » dont le triumvir Pompée venait de relever la grandeur défaillante en y transportant les débris les plus honorables de la piraterie vaincue, — Soles, qui se vantait d'avoir donné le jour à Philémon, le rival de Ménandre, à Chrysippe, l'un des pères de la doctrine stoïcienne, à Aratus, le vulgarisateur inspiré des merveilles de l'univers (3). Voici Anchiale, la ville assyrienne, toute remplie et toute fière des souvenirs de Sardanapale, son fondateur. Voici Mallus et Mopsueste,

(1) Q. Curt., III, 4.

(2) Strabon a placé ces villes dans la Pamphylie, mais il n'affirme rien : φασὶ... δείκνυσθαι. (Strabon, *Geogr.*, XIV, 4.)

(3) Strabon, *Geogr.*, XIV, 5. — On sait que Cicéron a traduit le poëme d'Aratus et introduit, dit-on, dans son livre des *Devoirs*, un des plus beaux chapitres de la philosophie de Chrysippe.

Digitized by Google

les cités grecques, dont l'origine se perdait dans la nuit des âges homériques. Voici Issus, la petite bourgade, dont le nom devait rester éternellement lié dans la mémoire des hommes à celui du plus grand capitaine de l'antiquité. Voici Tarse, enfin, la métropole de la province, moins glorieuse pourtant de cette primauté politique qu'elle ne l'était de ses écoles, qui en faisaient dès lors la rivale d'Alexandrie et d'Athènes. Tarse était surtout un foyer d'études philosophiques, et Strabon a remarqué que ce n'étaient point des étrangers, comme dans la plupart des autres villes savantes, mais les indigènes, les Ciliciens eux-mêmes qui se livraient à la culture de cette science. Le mouvement d'exportation intellectuelle, si l'on peut ainsi parler, y était beaucoup plus considérable que celui d'importation. Quand les disciples qui fréquentaient les écoles de Tarse avaient terminé le cycle de leurs études, ils s'en allaient en pays étranger pour y augmenter la somme de leurs connaissances, et, en général, ils ne revenaient guère à leur point de départ. C'était précisément le contraire de ce qui se passait en beaucoup d'autres lieux, où les indigènes travaillaient peu, mais où les étrangers affluaient pour s'instruire, et d'où, le plus souvent, ils ne repartaient pas (1). Enfin, Cicéron ne devait pas se trou-

(1) Strabon, *Geogr.*, XIV, 5. — Cf. Dion Chrysost., *Crat. Tars.* *passim*.

Digitized by Google

ver tout à fait dépaysé dans une ville qui avait produit des grammairiens comme Artémidore et Diodore, des poètes tragiques comme Dionyside, des philosophes comme Plutiades, Diogène (1), Antipater, Archédamus, les deux Athénodore, dont l'un fut le commensal et l'ami de Caton, l'autre le précepteur de César. L'auteur des *Tusculanes* devait trouver là à qui parler. Un siècle plus tard, s'il faut en croire le même Strabon, Rome elle-même regorgeait de philosophes ciliciens. Les Ciliciens figuraient, à Jérusalem, à côté des Alexandrins, parmi les docteurs de synagogue qui essayèrent d'arrêter la propagande des premiers apôtres (2). Saint Paul, comme on sait, était né à Tarse.

Il y avait donc là les éléments d'une civilisation très-polie, très-raffinée, et le contraste que nous avons signalé entre les deux parties de la province, au point de vue géographique, se reproduisait à la lettre au point de vue intellectuel et moral.

Mais la province que Cicéron allait administrer n'était pas circonscrite, il s'en faut bien, dans les limites relativement étroites de la Cilicie proprement dite. On y avait adjoint une grande partie des territoires adjacents, tels que la Grande-Phrygie,

(1) Ce n'est point le Cynique, bien entendu, mais un homme de talent et d'esprit qui pouvait, sur un sujet donné, improviser séance tenante des vers tragiques de la plus belle venue. (Strabon, *loc. cit.*)

(2) Act. Apostol., VI, 9.

Digitized by Google

la Pisidie, la Pamphylie, la Lycaonie, l'Isaurie et l'île de Chypre, — tous pays récemment conquis à la suite des guerres contre Mithridate et contre les pirates. L'Asie-Mineure tout entière ne formait en somme que trois provinces : la Cilicie, contenant la partie méridionale de la Péninsule, la Bithynie, sa partie septentrionale, et l'Asie proprement dite, sa partie occidentale. En d'autres termes, les régions riveraines de la mer Egée avaient formé la province d'Asie; celles qui regardaient le Pont-Euxin, la province de Bithynie; et les pays inclinés vers la Méditerranée, la province de Cilicie. Il faut connaître ces derniers.

La première ville dépendante de son gouvernement que rencontrait le proconsul de Cilicie, une fois débarqué à Ephèse, était celle de Laodicée, située sur le Lycus, affluent du Méandre, et dans un des cantons les plus méridionaux et les plus fertiles de la Grande-Phrygie. Tout autour de la cité s'étendent au loin de vastes plaines, lesquelles nourrissent d'innombrables quantités de troupeaux, dont la laine, très-souple, très-fine et très-noire, l'emporte de beaucoup en qualité et en valeur sur celle même de Milet, si renommée dans l'antiquité (1). Cette industrie, jointe aux dons magnifiques qu'avait faits à sa ville natale un certain Hiéron, était pour

(1) ..... Eam circum Milesia vellera Nymphæ
Carpebant, hyali saturo fucata colore.
(Virg. *Georgic.*, IV, 334.)

Digitized by Google

les habitants de Laodicée une source considérable de revenus (1). Mais, depuis la conquête romaine, les habitants de Laodicée ne jouissaient pas plus de leurs revenus que les moutons qui les leur donnaient ne jouissaient eux-mêmes de leur laine. *Sic vos non vobis*... Un peu en amont de Laodicée, à trois ou quatre journées de marche vers le nord-est, et toujours dans la Grande-Phrygie, se trouvait la ville d'Apamée, l'un des centres commerciaux de l'Asie, le plus important de tous après Ephèse, dit Strabon, et le rendez-vous général de tous les marchands qui viennent de l'Italie et de la Grèce. Cette ville devait son origine à l'un des Séleucides, Antiochus Soter, qui lui avait donné le nom de sa mère Apama. Elle tirait une sorte d'illustration du voisinage des marais où le petit fleuve du Marsyas prend sa source, et où les traditions mythologiques ont placé le théâtre du fameux duel musical institué entre le satyre Marsyas et Apollon (2). Encore plus au nord, et à l'extrême limite du pays soumis à la juridiction des proconsuls de Cilicie, s'élevait la petite ville de Synnada, — petite, mais célèbre et même assez riche, en raison des carrières de marbre qui se trouvaient à proximité de ses murs, et qui n'acquirent toute leur valeur qu'après que les Romains en eurent entrepris l'exploitation pour

(1) Strabon, *Geogr.*, XII, 8.
(2) Id., *Ibid.*, *loc. cit.*

Digitized by Google

leur propre compte. La pierre qu'on en tirait avait plus de solidité et autant de blancheur que l'albâtre, et les patriciens de Rome s'en montrèrent très-friands pour la construction de leurs palais et de leurs villas; si bien qu'au lieu d'en extraire seulement, comme les Phrygiens, de petits fragments propres tout au plus à la fabrication des vases ou autres menus objets d'art, on en détacha des blocs énormes destinés à se transformer en colonnes ou en statues colossales, et dirigés à grands frais vers l'Italie, malgré la difficulté du transport (1). Au bout d'un certain temps, les carrières furent épuisées. Le gouffre de la Ville éternelle avait tout absorbé, ici comme ailleurs.

Au delà de Synnada, et en tirant vers l'est jusqu'aux confins de la Cappadoce, il n'y a plus que le désert. Mais, en tournant vers le sud, dans la direction du mont Taurus et de la Méditerranée, on rencontre tout d'abord la Lycaonie, qui n'est qu'une série de hauts plateaux, absolument dénudés, parcourus en tous sens par des bandes d'ânes sauvages ou onagres, et manquant d'eau. Au milieu de la seule oasis dont ces tristes solitudes soient coupées, s'élève la petite ville d'Iconium, qui sert d'entrepôt au commerce des laines fournies par les troupeaux que nourrissent les plaines environnantes (2). Encore plus au sud, et jusqu'à la base du

(1) Strabon, *Geogr.*, *loc. cit.*
(2) Id., *Ibid*, XII, 6.

Digitized by Google

mont Taurus, sur le versant opposé à la Cilicie-Trachée, s'étend la région de l'Isaurie, habitée aussi par des brigands, que les Romains ne distinguaient pas plus des Ciliciens qu'on ne distingue en général les recéleurs des voleurs. Les deux seules villes un peu importantes de ce territoire, Isaura *Vetus* et Isaura *Nova*, ressemblaient moins à des villes proprement dites qu'à ces *burgs* allemands du moyen-âge, dont on aperçoit encore les ruines sur les bords du Rhin, et qui n'étaient le plus souvent, sous couleur de défense nationale ou personnelle, que des coupe-gorges dressés contre les bateliers, les voyageurs et les marchands. Le même caractère topographique et moral se retrouvait dans la contrée située à l'ouest de l'Isaurie, et qu'on appelle la Pisidie. Le brigandage était comme la tradition immémoriale de ce dernier pays. Dès le cinquième siècle, les méfaits des Pisidiens avaient servi de prétexte à Cyrus le Jeune pour couvrir les préparatifs de sa grande expédition contre son frère Artaxerxès (1). Au quatrième siècle, ils sont encore qualifiés de rebelles par l'historien d'Alexandre (2). Leurs villages de Cremna, de Sagalassus, de Sandalium, etc., étaient aussi de vraies cavernes de voleurs, situées sur des montagnes escarpées et presque inaccessibles, d'où ils faisaient des excursions armées dans le pays d'alentour, ravageant et

(1) Xenoph., *Anabas.*, I. 13.
(2) Q. Curt., II, 5.

Digitized by Google

pillant tout ce qui se trouvait sur leur passage, n'épargnant pas même ceux de leurs compatriotes de mœurs plus douces, qui, répandus dans la plaine, avaient cherché dans l'agriculture et le commerce d'honnêtes moyens d'existence (1).

Il semblait, en vérité, que ce mont Taurus, avec toutes les commodités qu'il offrait pour le crime, grâce à l'impénétrable horreur de ses gorges, à l'escarpement de ses pentes et à l'entrecroisement inextricable de ses défilés, exerçât une espèce d'influence démoralisante, ou plutôt de tentation malsaine, sur les peuples qui s'étaient groupés au pied de ses cîmes. Strabon assure que les Pamphyliens eux-mêmes, ceux du moins qui habitaient dans le voisinage de la montagne, n'avaient pas su se défendre de cette irrésistible contagion du brigandage (2). La Pamphylie, qui faisait partie, comme les pays ci-dessus désignés, du gouvernement proconsulaire de Cicéron, était pourtant une contrée civilisée, ouverte au commerce maritime, habitée par une population généralement paisible, laborieuse, honnête et trop peu belliqueuse de son naturel pour avoir pu résister à la plupart des conquérants étrangers qui, depuis Crésus et Cyrus jusqu'à Pompée, s'étaient succédé en Asie-Mineure. Il y avait en ce petit pays

(1) Strabon, *Geogr.*, XII, 6, 7.

(2) « Οὐ τελέως αφεῖνται τῶν λῃστρικῶν ἔργων. » (Strabon, *Geogr.*, XII, 7.

Digitized by Google

un assez grand nombre de villes opulentes, comme Olbia, Attalie, Aspendus, Perga, avec son temple de Diane, qui attirait annuellement une foule de pèlerins, et Side, avec son temple de Minerve et son port incessamment fréquenté par les vaisseaux de l'Asie, de l'Egypte et de la Grèce (1).

Nous ne faisons qu'indiquer ici, d'après Strabon, les particularités les plus remarquables de chacune de ces régions. A les décrire en détail, un livre entier suffirait à peine, et l'on ne voit pas que Cicéron lui-même, qui fut chargé de les gouverner et qui avait intérêt à les connaître mieux que nous, s'en soit préoccupé même autant que nous. Sa correspondance, si verbeuse et si prolixe sur les événements dont Rome fut le théâtre au temps de son proconsulat, ne fait pas la moindre allusion à l'histoire de sa province, à ses ressources, au caractère et aux mœurs de ses habitants. On aurait peine à croire, s'il ne le disait formellement dans une de ses lettres (2), qu'il ne daigna pas même se rendre de sa personne dans l'île de Chypre, qui était l'une des plus importantes et des plus belles parties de son gouvernement. Cette insouciance, facile à comprendre chez un Lentulus, un Appius Claudius, ou quelque autre de ces durs patriciens que ne pouvait toucher la poésie des souvenirs mythologi-

(1) Strabon, *Geogr.*, XIV, 4.
(2) *Ad Att.*, V, 21.

Digitized by Google

ques, étonne et afflige de la part d'un lettré tel que Cicéron, φιλόκαλος καὶ φιλόμουσος, comme il le dit lui-même, et dont la curiosité devait être si naturellement et si vivement éveillée par le voisinage des temples de Paphos et d'Amathonte. On verra plus loin quelle espèce de soucis tout à fait extra-littéraires lui vint de cet endroit, et de quelle espèce d'affaires un proconsul avait à s'occuper dans la partie de son administration qui concernait l'île de Chypre.

Il faut bien reconnaître aussi que, du temps même de Cicéron, cette île avait déjà perdu le caractère particulier qui la rendit chère aux poètes érotiques de l'antiquité. Peut-être y sentait-on encore « cet air doux qui rendait les corps lâches et paresseux; » mais la campagne n'y était plus inculte, comme au temps de Télémaque, parce que les habitants n'étaient plus ennemis du travail. On n'y eût plus rencontré, à chaque pas, « ces femmes et ces filles, vainement parées, qui allaient, en chantant les louanges de Vénus, se dévouer à son temple. » L'île de Chypre, l'une des plus grandes et des plus fertiles de la Méditerranée, est partagée, dans le sens de sa longueur, de l'ouest à l'est, par une chaîne de hautes montagnes qui ne donne naissance qu'à de petits cours d'eau. L'aspect en est riant. Les fleurs rares, qui exigent tant de soins en Europe, poussent là sans culture, tapissent les montagnes et changent les plaines en de vastes parterres.

Digitized by Google

On croit que son nom lui vient de l'abondance de ses mines de cuivre (1); mais elle produisait, en grande quantité, de l'or, de l'argent, des pierres précieuses. Strabon a esquissé trop rapidement les richesses que renfermait cette région fortunée. Il a emprunté d'Eratosthènes ce détail singulier que l'île était, à l'origine, entièrement couverte de bois qui furent successivement coupés par les habitants pour l'exploitation des mines et pour la construction des vaisseaux; mais il paraît que la végétation ne cessait pas de repousser et que la forêt reprenait ses droits sur toute la surface de l'île, si bien que, pour faciliter le déboisement, on dut décréter que toute partie du sol appropriée à la culture appartiendrait de droit à celui qui en aurait arraché les arbres (2). Chypre s'enrichit alors de tous les dons de la nature. Ses fruits délicieux, ses grenadiers, qu'on disait plantés de la main même de Vénus (3), ses figues qui donnaient un excellent vinaigre (4), ses arbustes qui distillaient la gomme appelée *ladanum* (5), ses huiles parfumées, ses vins si renommés qui provenaient de ceps d'une taille énorme (6), son froment, recherché par les délicats

(1) Le mot Κύπρος signifie aussi un arbre odoriférant que l'on croit être le troène.
(2) Strabon, *Géogr.*, XIV, 6.
(3) Athen., III, 84.
(4) Plin., XV, 16, 18.
(5) *Id.*, XIII, 20, XIX, 6.
(6) *Id.*, XIV, 1, 7.

Digitized by Google

pour la fabrication du pain (1), ses mines, dont nous avons parlé plus haut, et ses bois, enfin, qui furent un objet de querelle entre les rois de Syrie et d'Egypte : voilà les principaux avantages qui allaient rendre cette terre si précieuse aux colons et aux trafiquants de Rome.

Un seul fait pourra suffire à donner une idée exacte de la richesse de Chypre. Le dernier roi de l'île, Ptolémée, ayant offensé les Romains lors de la guerre contre les pirates, ceux-ci envoyèrent Caton pour s'emparer de ses Etats. Ptolémée n'attendit pas même l'arrivée de l'ennemi pour se donner la mort et prévenir ainsi les outrages dont il prévoyait que sa majesté royale ne le préserverait pas. Caton fit vendre ses trésors, — disons plutôt qu'il les vendit lui-même, puisque, suspectant également les officiers, les crieurs, les enchérisseurs et jusqu'à ses amis, il parlait en particulier à ceux qui mettaient les enchères et les forçait de les porter plus haut; et Plutarque assure qu'il retira de cette vente ainsi faite près de sept mille talents, c'est-à-dire trente-trois millions de notre monnaie (2).

Telle était, avec ses annexes principales, la province dont le gouvernement venait d'échoir à Cicéron. Il n'y avait pas longtemps, d'ailleurs, que cette province avait été soumise à la domination romaine.

(1) Athen., III, 112. — Plin., XVIII, 7.
(2) Plut., *Caton*, 41, 44.

Digitized by Google

Le Sénat, qui ne cherchait que des prétextes pour conquérir toutes les parties de l'Asie restées jusqu'alors en dehors de son Empire, avait judicieusement profité de la terreur causée dans tout l'Orient par les ravages des pirates ciliciens, pour leur déclarer la guerre d'abord, et pour s'emparer ensuite de toutes les villes et territoires dont ils avaient fait le théâtre de leurs brigandages. P. Servilius, envoyé contre eux une première fois en l'an 83, dispersa, avec ses gros vaisseaux de guerre, leurs brigantins légers et, non content d'en avoir purgé la mer, il détruisit quelques-unes des plus fortes places où ils avaient accumulé leur butin, Phasélis, Olympe, Isaure même. Il remporta de cette campagne le glorieux surnom d'*Isauricus;* mais les pirates n'étaient pas encore domptés. A peine l'ennemi se fut-il retiré, qu'impatients du sol et semblables à des amphibies, ils s'élancèrent de nouveau sur le liquide élément et poussèrent encore plus loin leurs courses dévastatrices (1).

C'est alors que les Romains, dont le commerce maritime était complétement intercepté, et qui commençaient à redouter la famine, se décidèrent à envoyer Pompée contre ces écumeurs de mer, en l'an 67; et les termes mêmes du décret qui fut rendu en cette circonstance indiquent assez clairement sous quelle impression de profonde terreur il

(1) Flor., *Hist. rom.*, III, 7.

Digitized by Google

avait été dicté. On donnait à Pompée le commandement de toutes les forces maritimes, avec une espèce d'autorité monarchique et une puissance absolue sur toutes les personnes, sans avoir à en rendre compte. On lui attribuait aussi un empire souverain sur toute la mer jusqu'aux colonnes d'Hercule et sur toutes les côtes jusqu'à une distance de 400 stades. Il était autorisé à choisir dans le Sénat quinze lieutenants qui rempliraient sous lui les fonctions qu'il voudrait leur assigner; à prendre chez les questeurs et les receveurs des deniers publics tout l'argent qu'il voudrait; à équiper une flotte de deux cents voiles, à lever tous les gens de guerre, rameurs et matelots dont il aurait besoin (1).

Avec de telles ressources, il eût été presque honteux de ne pas réussir. Pompée réussit. « Ses vaisseaux et ceux des Rhodiens, alliés de Rome, formèrent une flotte immense qui, partagée entre un grand nombre de préfets et de lieutenants, occupa tous les passages du Pont-Euxin et de la Méditerranée. Gellius bloqua la mer de Toscane, Plotius celle de Sicile, Gratidius le golfe de Ligurie, Pomponius celui des Gaules, Torquatus celui des îles Baléares, Tib. Néron le détroit de Gadès, Lentulus la mer de Libye, Marcellinus celle d'Egypte, les jeunes Pompée l'Adriatique, Terentius Varron la mer Egée et la mer Pontique, Métellus celle de

(1) Plut., *Pomp.*, 25.

Digitized by Google

Pamphylie, Cépion celle d'Asie; les embouchures mêmes de la Propontide furent fermées comme une porte par les vaisseaux de Porcius Caton. Ainsi, les ports, les golfes, les retraites, les repaires, les promontoires, les détroits, les péninsules, tout ce qui servait de refuge aux pirates, fut enveloppé, fut pris comme dans un filet (1). »

Pompée s'était dirigé, de sa personne, vers le foyer de la piraterie, en Cilicie. Il n'eut guère qu'un seul combat à livrer aux brigands, sous les murs de Coracesium, et, après un siége de courte durée, il les reçut tous à composition, se fit livrer par eux leurs villes, leurs trésors et leurs vaisseaux. « Il avait fait vingt mille prisonniers : il ne voulut pas les faire mourir; mais il ne crut pas sûr non plus de renvoyer tant de gens pauvres et aguerris, ni de leur laisser la liberté de s'écarter ou de se rassembler de nouveau. Réfléchissant que l'homme n'est pas, de sa nature, un animal farouche et indomptable; qu'il ne le devient qu'en se livrant au vice contre son naturel; qu'il s'apprivoise en changeant d'habitation et de genre de vie; que les bêtes sauvages elles-mêmes, quand on les accoutume à une vie plus douce, dépouillent leur férocité, il résolut d'éloigner ces pirates de la mer, de les transporter dans les terres et de leur inspirer le goût d'une existence paisible en les occupant à travailler dans

(1) Flor., *Hist. rom.*, III, 7.

Digitized by Google

les villes ou à cultiver les champs. Il plaça les uns dans les petites villes de la Cilicie les moins peuplées, qui les reçurent avec plaisir, parce qu'il leur donna des terres pour leur entretien. Il en mit un grand nombre dans la ville de Soles, que Tigrane avait depuis peu détruite et dépeuplée, et qu'il fit rebâtir. Enfin, il envoya les autres à Dymé, ville d'Achaïe, qui manquait d'habitants et dont le territoire était aussi étendu que fertile (1). »

Les prévisions de Pompée furent justifiées par l'événement. Une fois réduite en province romaine (an 65 av. J.-C.), la Cilicie compta au nombre des alliés les plus pacifiques et les plus fidèles de la République. Mais, comme elle comptait aussi parmi les pays les plus riches, elle vit s'abattre sur elle, en quelques années, toute une nuée de publicains et de traitants avides qui se préparaient à dévorer sa substance et à s'enrichir à ses dépens. En quoi l'on peut dire que la Cilicie ne fit que changer de piraterie et de pirates.

L'histoire est muette sur les détails du pillage organisé qui suivit la réduction de la Cilicie en province romaine. On a vu plus haut, par quelques fragments de la lettre de Cicéron à son frère Quintus, comment les choses se passaient en Asie (2), et il n'est pas permis de douter qu'elles ne se soient

(1) Plut., *Pomp.*, 29.
(2) V. chap. II, p. 75.

Digitized by Google

passées de même en Cilicie. Toute province nouvelle, ajoutée au territoire de la République, était une nouvelle carrière ouverte à l'avidité des fermiers publics et à la rapacité des proconsuls. Les provinces n'avaient pas d'autre raison d'être que de fournir un aliment réputé inépuisable à l'insatiable besoin de s'enrichir qu'éprouvaient alors les hautes classes de la société romaine. Salluste nous a admirablement décrit, dans une de ses lettres à César (et Salluste n'est pas un témoin suspect en cette affaire), la fièvre de l'or qui s'était emparée de tous les hommes de son temps : « L'avarice, disait-il, est un monstre farouche, indomptable, et qu'on ne saurait tolérer. Où elle se montre, elle dévaste tout, villes et campagnes, temples et maisons; elle bouleverse le sacré et le profane; point d'armée qui l'arrête, point de murailles où elle ne pénètre de force; réputation, pudeur, enfants, patrie, famille, elle enlève tout aux mortels... Il est passé en usage chez nos jeunes gens de débuter par dissiper leur bien et celui des autres; ils tiennent qu'il n'est rien de plus beau que de ne rien refuser à ses passions et à l'importunité d'autrui; c'est là qu'ils mettent la vertu, la grandeur d'âme, et pour eux la pudeur et l'économie sont tout ce qu'il y a de plus honteux. Aussi, à peine ces esprits ardents, engagés dans cette voie mauvaise, voient-ils leurs ressources leur échapper, qu'ils se jettent ardemment, *tantôt sur nos alliés*, tantôt sur les ci-

Digitized by Google

toyens, portent partout le désordre, et refont leurs fortunes aux dépens de l'Etat. »

Salluste comprenait bien que ce vice, qu'il flétrit avec tant d'éloquence, avait sa source dans les institutions même de Rome et dans un ordre de choses où les magistratures ne pouvaient s'acquérir qu'à prix d'argent. Il fallait payer ses électeurs pour arriver aux charges publiques; les consulats et les prétures étaient au plus offrant et dernier enchérisseur. « Commence donc, ajoutait Salluste en s'adressant à César (devenu alors le maître de la République), commence par renverser le pouvoir de l'argent. Que ce ne soit plus la richesse qui donne le droit de décider de la vie et de l'honneur des citoyens; comme aussi, que la préture, le consulat soient accordés, non d'après l'opulence, mais d'après le mérite... Voilà le grand remède que je propose contre les richesses; car enfin les choses ne sont recherchées ni estimées qu'autant qu'elles sont d'usage; on n'est méchant que parce qu'on y trouve du profit. Supprime ce profit, personne au monde ne fera le mal pour rien... Qu'on abolisse la grande considération attachée à l'argent, et cette grande puissance de l'avarice sera aisément vaincue par les bonnes mœurs... Arrête donc cette fureur de prodigalités et de concussions, non pas en rappelant d'antiques institutions, que depuis longtemps la corruption des mœurs a rendues ridicules, mais en établissant que la dépense de chacun sera limi-

Digitized by Google

tée à son revenu... Il faut aussi abolir l'usure à l'avenir, afin que chacun de nous remette de l'ordre dans ses affaires. Voilà le vrai et simple moyen pour que les magistrats aient moins d'égard à leurs créanciers qu'au peuple, et pour qu'ils fassent consister la grandeur d'âme à enrichir, non à dépouiller la République (1). »

Salluste, dont on ne prétend pas d'ailleurs réhabiliter ni exalter ici la moralité si justement controversée, savait mieux que personne tout ce qu'il y avait de corruption et de vénalité invétérées au sein du patriciat romain. Il avait saisi sur le vif, dans son histoire de la guerre de Jugurtha, les progrès de plus en plus alarmants de cette espèce de gangrène publique. Il avait vu à l'œuvre, dans leurs rapports avec le roi de Numidie, tous ces consuls et préteurs aussi lâches qu'avares, les Calpurnius, les Scaurus, les Albinus, les Aulus, qu'il a marqués comme d'un fer rouge, avec une indignation plus simulée peut-être que réelle, et qui arrachèrent à Jugurtha ce cri célèbre, où se résument toutes les hontes et tous les crimes d'une aristocratie sans pudeur et sans foi : « Ville vénale, qui périrait bientôt si elle trouvait un acheteur (2) ! »

Un demi-siècle à peine s'était écoulé depuis ce temps-là, et le mal, comme on le pense bien, n'avait

(1) Sall., *Epist. ad Cæsar.*, *passim*.
(2) Id., *Jugurth.*, 35.

Digitized by Google

fait que croître et embellir, favorisé qu'il était par la connivence des tribunaux, la dépravation toujours croissante des consciences, et le vice même des institutions existantes qui le rendaient jusqu'à un certain point nécessaire. Au Forum, en public (et c'est là sans doute ce qui a prolongé jusqu'à ce jour l'illusion des historiens sur le compte de cette République si regrettée et si peu regrettable), on s'étudiait encore à sauver les apparences; les sénateurs, dans leur éloquence grave et mesurée, parlaient encore de respect, d'humanité, de concorde et de justice. Mais la vérité se faisait jour de toutes parts sous ces mensonges de parade, et il aurait fallu être aveugle pour ne point le voir. « Je n'élargis pas les plaies, dira bientôt Cicéron lui-même, en parlant de l'administration de son prédécesseur, mais elles sont si visibles! Je ne puis faire qu'on n'ait pas des yeux (1)! »

Cette vérité, si discrètement et si soigneusement cachée, nous ne pouvons guère que l'entrevoir, en ce qui concerne la Cilicie. Un bout de lettre de Cicéron nous permet tout au plus de soupçonner jusqu'à quel point s'était enhardie la tyrannie fiscale des publicains à l'égard des malheureux provinciaux. Le proconsul Lentulus Spinther, qui administrait la Cilicie en l'an 53, avait eu maille à partir avec ces publicains, et, malgré la protection

(1) *Ad Att.*, V, 15.

Digitized by Google

accordée par lui à l'ordre équestre dont ils faisaient partie, il avait dû sévir contre eux, peut-être même les dénoncer à Rome. C'est ce qui semble ressortir de la réponse faite par Cicéron à une lettre qu'il avait reçue sans doute de Lentulus, et qui ne nous est point parvenue. « J'ai reçu votre lettre au sujet des publicains. Je ne saurais disconvenir que la justice ne soit de votre côté. Seulement, pourquoi faut-il que votre bonheur ne vous ait pas fait trouver un moyen de ne point heurter dans ses intérêts ou ses sentiments un ordre à la splendeur duquel vous avez toujours concouru ? Je ne cesserai pas de défendre vos décrets ; mais vous connaissez les hommes. Vous savez quels ennemis terribles Q. Scévola trouva parmi les chevaliers. Tâchez donc, s'il vous est possible, de les ramener de façon ou d'autre, ou du moins d'adoucir leur mécontentement. Ce n'est pas chose facile, mais la prudence l'exige (1). »

Cicéron ne se doutait pas, en écrivant ces lignes, qu'il serait appelé un jour à administrer la Cilicie, et qu'il se trouverait à son tour en présence des mêmes difficultés. Or, Appius Claudius succéda à Lentulus, en cette année 53, dans le gouvernement de la province, et ce ne fut plus seulement des exactions des publicains, mais de l'avarice même du nouveau proconsul que la Cilicie eut alors à

(1) *Ad Div.*, I, 9.

Digitized by Google

souffrir. Cet Appius Claudius était le propre frère du tribun Clodius, le fougueux démagogue qui avait récemment déployé tant de haine contre Cicéron; mais il était loin de partager les sentiments et les opinions de son frère. Il avait conservé les traditions et l'esprit de sa maison, qui était comme une des colonnes du vieux patriciat; les prérogatives de la noblesse n'avaient pas de défenseur plus dévoué, plus exclusif, plus ombrageux que lui. C'était un lettré, un homme du monde (*urbanus*), l'auteur d'un livre sur *la Science augurale* qu'il avait courtoisement dédié à Cicéron lui-même, un patricien distingué enfin, qui savait dissimuler sous les dehors de la plus exquise urbanité l'orgueil propre à sa caste et tous les préjugés des vieux âges de la République. Cicéron avait inventé un mot nouveau pour caractériser les vertus et la probité héréditaires de cette noble famille : ce culte jaloux et un peu étroit du passé, cette observance rigide des disciplines et des mœurs républicaines, cet attachement inviolable aux croyances et aux rites de l'antique religion du Latium, cette austérité de langage qui semblait déjà surannée à des générations imbues de toutes les élégances de la Grèce, cette attitude majestueuse et fière qui rappelait l'impression produite par les sénateurs d'autrefois sur le ministre de Pyrrhus, — Cicéron avait désigné et comme enveloppé tout cet ensemble de qualités solennelles sous le vocable expressif d'*Appietas*.

Digitized by Google

Quand il fut appelé lui-même, en l'an 51, à gouverner la Cilicie en qualité de proconsul, il se hâta d'écrire à Appius Claudius pour lui dire qu'au milieu des soucis et des inquiétudes qui l'assiégeaient, il avait du moins la consolation de penser qu'il ne pouvait succéder à un homme plus considéré, plus honoré et plus aimé que lui (1). « Faites, je vous en supplie, ajoutait-il, au nom de cette communauté de sentiments et de rapports qui existe entre nous, faites que j'obtienne de vos soins habiles et dévoués tout ce qu'un gouverneur qui se retire peut faire en faveur d'un ami qui lui succède, afin de montrer à tous que je ne pouvais rencontrer un prédécesseur plus bienveillant (2). » Cicéron ne fut pas longtemps sans savoir ce qu'il devait penser de la bienveillance, de la vertu et de l'*Appietas* de son prédécesseur.

« J'ai trouvé cette province, écrivait-il le lendemain de son arrivée en Cilicie, ruinée, abîmée à ne s'en relever jamais... Partout, même concert de plaintes. Paiement de la capitation impossible! revenus engagés! populations gémissantes, éplorées! *Un monstre et non un homme a passé par là* (3). » Et plus tard, quand il eut pu apprécier, dans toute son étendue, le mal que cette administration avait fait

(1) *Ad Div.*, III, 2.
(2) *Ibid.*, III, 3.
(3) *Ad Att.*, V, 16.

Digitized by Google

aux alliés : « Appius, disait-il, a traité la province *par le fer et le feu, il l'a saignée, épuisée, il me l'a remise expirante*... La Cilicie a été, sous son gouvernement, ruinée de toutes les manières... Que ne pourrais-je pas dire de ses préfets, de ceux de sa suite, de ses lieutenants ? de leurs rapines, de leurs violences, de leurs brutalités (1) ? » Sous la plume de Cicéron, ces expressions si fortes n'ont pourtant rien d'excessif : on voit, au contraire, qu'il se fait violence à lui-même pour n'en pas dire davantage. Ce n'est qu'à Atticus, à l'ami le plus rapproché de son cœur, qu'il ose faire de telles confidences ; pour rien au monde, il ne voudrait ébruiter des choses dont le retentissement ne serait pas fatal seulement à Appius Claudius, mais encore à toute l'aristocratie romaine dont il était l'allié (2), et par suite à cette chère République dont il fallait sauver le prestige à tout prix et couvrir autant que possible les infirmités et les abus. Le cœur de l'homme pouvait bien saigner à la vue des calamités engendrées par une forme de gouvernement qui ne garantissait pas mieux la sécurité des provinces que la tranquillité de Rome elle-même ; mais l'âme du citoyen se roidissait contre ces misères, et, les passant au compte de l'inflexible nécessité, elle était près d'absoudre

(1) *Ad Att.*, VI, 1.
(2) Appius Claudius était le beau-père de Brutus et de Lentulus, et son fils avait épousé la fille de Pompée.

Digitized by Google

une politique sans entrailles qui avait au moins cet inénarrable avantage d'assurer leur liberté à une centaine d'agitateurs et d'intrigants.

Cette espèce d'hypocrisie officielle, que Cicéron s'imposait comme un devoir douloureux, avait été publiquement encouragée par les proconsuls ses prédécesseurs, et elle s'élevait déjà à la hauteur d'une institution. Voilà une province qui, autant qu'on en peut juger par les aveux de Cicéron, avait été mise au pillage et comme détruite de fond en comble par les extorsions d'Appius Claudius et de ses agents. Eh bien! après avoir donné jusqu'à leur dernier as pour assouvir la cupidité de leur gouverneur, il fallait que ces malheureux provinciaux envoyassent, *à leurs frais,* des députations à Rome pour y faire, devant le peuple et le Sénat, l'éloge public du brigand qui venait de dévaster leur contrée (1). Et ce n'est pas tout encore : une ville se rencontra, en Cilicie, après le départ d'Appius Claudius, où l'on sentit le besoin d'ériger un monument commémoratif en l'honneur de celui que Cicéron appelait proprement un monstre (2). Et comme les habitants de cette ville ne pouvaient procéder à leur besogne qu'avec l'autorisation du nouveau proconsul, et que celui-ci ne reçut que fort tard leur demande en autorisation, ils allèrent jusqu'à se

(1) *Ad Div.,* III, 8.
(2) *Ibid.,* III, 7.

Digitized by Google

plaindre à Appius lui-même que Cicéron, par jalousie sans doute ou par méchanceté, mettait obstacle à l'exécution de leur magnanime dessein. On a beaucoup parlé, et ce n'est point sans raison, de l'abaissement du niveau moral, de la perversion des consciences et de l'aplatissement des âmes sous le Bas-Empire; on a flétri comme il convenait ces adulations de commande et ces épithètes outrecuidantes de *clarissime* et d'*illustrissime* que les derniers Césars faisaient décerner, tant à eux-mêmes qu'à toute leur séquelle, par des populations abruties. Il nous semble, en vérité, qu'en fait de bassesse comme en fait de corruption, les derniers jours de la République n'ont rien à envier à ceux de l'Empire.

Veut-on maintenant quelques détails de cette épouvantable tyrannie dont Cicéron n'a, jusqu'ici, indiqué que le gros dans ses confidences à Atticus? C'était bien, en effet, une province ruinée et abîmée à ne s'en relever jamais, que celle dont Appius Claudius lui avait légué le gouvernement. Il n'y avait plus d'argent dans le pays, — non-seulement pour alimenter le commerce et faire honneur aux engagements privés qu'on avait pris, — mais même pour payer les impôts. Quand les malheureux provinciaux eurent vendu leurs maisons et leurs terres, force leur fut de négocier des emprunts dans Rome même, et à des taux usuraires. On citait une ville de l'île de Chypre, qui était pourtant la partie la

Digitized by Google

plus florissante et la plus riche de la province, où les habitants avaient dû souscrire à un taux de *quatre pour cent par mois.* Il y avait bien, à vrai dire, une loi Gabinia qui interdisait les usures de cette espèce; mais les individus qui étaient assez riches pour prêter leur argent à des villes étaient aussi assez influents pour éluder et tourner la loi Gabinia par un sénatusconsulte *ad hoc,* qui autorisait ces sortes de prêts à quarante-huit pour cent par an. Et comme, en cas de non paiement, les créanciers n'auraient pas été recevables à produire en justice des titres si ouvertement contraires à la loi, il ne leur était pas malaisé d'obtenir alors un nouveau sénatusconsulte qui portait que « les gouverneurs de la Cilicie auraient égard, en justice, à ces obligations (1). »

La plupart des villes de la Cilicie étaient ainsi criblées de dettes, et quant à celles qui paraissaient absolument insolvables, Appius Claudius avait trouvé un moyen ingénieux de les mettre en demeure de payer. Il avait délégué une partie de sa puissance administrative à ceux des trafiquants ou publicains qui avaient une créance à recouvrer dans ces villes et des poursuites à y exercer : il les y avait installés en qualité de préfets. Puis, non content de ce premier abus de pouvoir, il avait mis au service et à

(1) « Ut, qui Ciliciam obtineret, jus ex illâ syngraphiâ diceret. » (*Ad Att.*, V, 21.)

Digitized by Google

la disposition de ces préfets improvisés des compagnies de cavalerie qui leur aidaient à faire leurs recouvrements, le sabre au poing (1). Il est manifeste que l'idée des *dragonnades* n'appartient pas en propre au marquis de Louvois. Les vertueux républicains de Rome l'avaient mise en pratique seize siècles avant lui. Les prédécesseurs de Cicéron en Cilicie vendaient, chaque année, aux villes les plus riches de la province, pour de fortes sommes, le droit de ne loger aucune troupe pendant l'hiver. La seule île de Chypre payait annuellement deux cents talents (près d'un million de notre monnaie) pour s'affranchir de cette odieuse corvée (2).

L'exemple des proconsuls était, comme on le pense bien, religieusement suivi à tous les degrés de la hiérarchie administrative. Si l'on ne pouvait voler en grand, on butinait en détail sur une foule de menus articles, et c'était pour les subordonnés la meilleure façon de faire leur cour au maître. Il n'y avait pas jusqu'aux Grecs établis dans certaines villes du littoral qui ne se fissent un devoir de s'enrichir frauduleusement aux dépens de leurs compatriotes dans les petits postes subalternes qui leur avaient été confiés (3). Quant à veiller aux intérêts

(1) *Ad Att., loc. cit.*
(2) *Ibid., loc. cit.*
(3) *Ibid.*, VI, 2.

Digitized by Google

des provinciaux, à pourvoir à leur sûreté, à leur donner enfin les moyens de gagner cet argent qu'on était si avide de leur prendre, il n'en était pas question. Les routes mêmes n'étaient pas sûres et les voleurs de profession y exerçaient leur commerce en toute impunité (1). Outre que les brigands, comme les loups, ne se dévorent pas entre eux, on sait à quoi les proconsuls employaient leur gendarmerie. La population, ainsi abandonnée, se laissait aller au plus profond découragement. A quoi bon travailler quand le travail n'assurait même plus des moyens d'existence? Un jour arriva où l'on n'eut plus de quoi ensemencer les champs, et quand Cicéron vint prendre possession de son gouvernement, il trouva la Cilicie en proie à toutes les horreurs de la famine (2).

A ces misères, dont la Cilicie n'avait point d'ailleurs le privilége, car elles étaient communes à toutes les provinces romaines, était venue se joindre une calamité particulière, résultant de sa situation géographique. Elle n'était séparée que par le mont Amanus des vastes régions asiatiques occupées par les Parthes, et elle se trouvait exposée à toutes les conséquences de ce redoutable voisinage, — devenu plus redoutable encore depuis le récent désastre que les armes romaines venaient d'es-

(1) *Ad Div.*, II, 9.
(2) *Ad Att.*, V, 21.

Digitized by Google

suyer dans les plaines de Carrhes. Tout ce qu'on savait à Rome de cette mémorable catastrophe, c'est que Crassus, le général en chef, avait trouvé la mort dans la bataille avec vingt mille des siens. Plus rapprochés du théâtre de la guerre, et partant mieux informés des détails de cette sanglante affaire, les Ciliciens ne vivaient plus que dans des transes continuelles, et ils tremblaient à la pensée de voir à chaque instant ces dangereux ennemis forcer l'étroit défilé de l'Amanus et se répandre dans la province comme un torrent dévastateur. Une légende s'était déjà formée sur les Parthes, laquelle, courant de ville en ville et de foyer en foyer, semait partout la terreur et la consternation. On se disait que nulles forces humaines ne seraient capables de résister à ce peuple, si la fantaisie le prenait un jour de sortir de ses limites et de faire, à son tour, une trouée dans le monde romain. Il était impossible d'échapper à leur poursuite ou de les atteindre dans leur fuite; la vitesse de leurs traits dépassait celle du regard, et l'on était frappé mortellement avant même d'avoir vu d'où le coup était parti; leurs armes étaient d'une telle trempe que rien ne pouvait leur résister, et qu'elles résistaient elles-mêmes à toutes les atteintes; ils ne se servaient point de trompettes dans la bataille, mais de tambours formés de peaux tendues sur des caisses d'airain et dont le roulement, même lointain, ressemblait à des mugissements de bêtes féroces, en-

Digitized by Google

tremêlés d'éclats de tonnerre (1). On se racontait aussi mille détails plus ou moins fantastiques sur l'accoutrement de ces barbares, sur leur taille gigantesque, sur leurs visages horribles et leurs barbes hirsutes, leurs cheveux ébouriffés et relevés en aigrette, à la façon des Scythes. Et c'était comme une vision anticipée d'Attila et de la barbarie du Nord qui passait sous les regards épouvantés ou devant les imaginations effarées des contemporains de Jules César.

Enfin, les bruits les plus merveilleux couraient sur la mort de l'imprudent proconsul. On se rappelait tous les sinistres présages qui avaient marqué son expédition depuis son départ de Rome jusqu'au jour de la fatale bataille, et l'on commençait à pressentir vaguement quelque prochaine revanche de l'univers humilié contre l'insolente domination de ses oppresseurs. On recueillait avidement et l'on colportait, en les dénaturant au gré de ses espérances ou de ses craintes, les circonstances tragiques dans lesquelles Crassus avait péri. Tout le monde savait qu'il avait été attiré dans une embûche par le Suréna et traîtreusement assassiné par un officier parthe, que sa tête et sa main droite avaient été détachées de son corps et envoyées comme de hideux trophées au roi Orodes. Mais ici les versions différaient. Les uns assuraient qu'on avait versé de l'or

(1) Plut., *Crass.*, 18, 23.

Digitized by Google

fondu dans sa bouche, afin que l'or consumât même les restes inanimés et insensibles de l'homme qui avait tant aimé l'or pendant sa vie (1). D'autres s'ingéniaient à donner un tour encore plus dramatique à ces événements. Nous transcrivons le récit de Plutarque :

« Le Suréna envoya des messagers au roi Orodes vers Séleucie, pour lui annoncer qu'il amenait Crassus vivant, et il prépara une pompe dérisoire en forme de triomphe pour insulter à la puissance romaine. Un des captifs, C. Paccianus, qui ressemblait à Crassus, fut exercé à répondre aux noms de Crassus et d'*imperator*, puis affublé d'un vêtement de femme et placé sur un cheval. Il était précédé de musiciens et de licteurs montés sur des chameaux, et portant suspendues à leurs haches et à leurs faisceaux des têtes de Romains coupées. Par derrière venaient des courtisanes qui chantaient des hymnes en l'honneur de la mollesse et de la lâcheté de Crassus. Tel fut le spectacle que le Suréna offrit à toute la multitude. Puis, ayant convoqué le Sénat de Séleucie, il y fit apporter (et ceci n'était plus une feinte) un exemplaire des *Milesiaca* d'Aristide, livre très-obscène, qui avait été trouvé dans les bagages d'un certain Rustius, et d'où le Suréna prit prétexte de railler et de flétrir les soldats romains qui, même à la guerre, ne pou-

(1) Flor., *Hist. rom.*, III, 12.

Digitized by Google

vaient se détacher de ces objets infâmes ni des livres où l'on en parle... Pendant ce temps, le roi Orodes célébrait sa victoire dans un splendide festin, et se faisait réciter des fragments de poésies grecques... Quand la tête de Crassus fut apportée dans la salle, les tables avaient été déjà enlevées, et un acteur tragique, Jason de Tralles, était en train de déclamer la scène d'Agavé, dans les *Bacchantes* d'Euripide. On l'applaudissait, et à ce moment le Syllace, entrant dans la salle, vint se prosterner devant le roi et jeta à ses pieds la tête de Crassus. Les applaudissements redoublèrent, et l'allégresse fut à son comble... Alors Jason, ayant donné à un de ses histrions le costume et le masque de Penthée (1), saisit la tête du triumvir, et, dans une sorte de délire fanatique, il se mit à chanter ces vers si connus : « Nous rapportons de la montagne le lierre récemment coupé, honteux butin, etc. » Tous les assistants exultaient ; mais quand les acteurs en vinrent à ce passage du chœur : « Qui l'a tué ? — C'est moi, c'est moi qui en ai la gloire, etc., » Pomaxathres, le meurtrier de Crassus, qui était de la fête, se leva, s'empara de la tête de Crassus, et s'écria que lui seul avait le droit de faire une telle réponse... (2). »

Toutes les défaites sont douloureuses, alors même

(1) Autre personnage de la tragédie d'Euripide.
(2) Plut., *Crass.*, 32, 33.

Digitized by Google

qu'elles sont honorables ou simplement avouables. Mais ici, à la douleur que devait bien naturellement causer la perte d'une si belle armée et de tant d'illustres capitaines, se joignait la honte des outrages infligés à la majesté romaine dans la personne de Crassus. C'en était fait du prestige des conquérants et des maîtres du monde. Le colosse avait montré ses pieds d'argile. La République invincible baissa tout à coup de plusieurs crans dans l'estime et le respect des peuples vaincus. Il fut désormais notoire dans tout l'univers que ces demi-dieux étaient des hommes comme les autres, et, que des femmelettes d'Assyrie pouvaient jouer impunément avec la tête vénérée d'un proconsul.

En d'autres temps, Rome entière se fût soulevée à l'annonce d'un pareil désastre. Tous les citoyens valides auraient pris les armes, les femmes auraient déposé leurs bracelets sur l'autel de la patrie, le Sénat, tumultueusement assemblé, aurait décrété qu'il y avait péril, et les consuls auraient pris garde à ce qu'aucun dommage ne fût porté à la République. Mais aujourd'hui toute l'activité du peuple-roi se bornait à recueillir les plus grands bénéfices possibles de l'élection de ses consuls. La question n'était plus de savoir si l'on punirait l'affront que les Parthes venaient de faire subir aux aigles romaines, mais si Milon l'emporterait dans sa brigue sur Hypsæus et Metellus, ses concurrents. Quand on apprit à Rome que Crassus était mort, on s'in-

Digitized by Google

quiéta moins de l'humiliant revers dont cette mort était le résultat, que des compétitions directes dont elle allait être la cause et le signal entre ses deux collègues survivants, César et Pompée. C'était un malheur sans doute que tant de braves gens eussent péri dans les sables de la Mésopotamie; mais la Mésopotamie était si loin! et l'on avait à s'occuper pour le moment du meurtre de Clodius, d'un citoyen si intéressant! L'événement défraya pendant quelques jours les conversations des désœuvrés au Champ de Mars, au Forum, sur la voie Appia, et puis l'on n'y pensa plus. Longtemps après (Cicéron était déjà parti pour la Cilicie), le bruit se répandit à Rome que les Parthes avaient passé l'Euphrate, qu'ils s'acheminaient vers la Cilicie à travers la Comagène, et il y eut encore comme une velléité de panique. « A cette nouvelle, dit Cælius, chacun s'est mis à donner son avis: celui-ci veut qu'on envoie Pompée; celui-là que Pompée ne quitte point Rome dans de semblables circonstances. L'un veut César et son armée, l'autre les consuls en personne... Les consuls redoutent un décret qui les oblige à revêtir le *paludamentum* et à partir, ou qui leur fasse l'affront de confier cette mission à d'autres, et ils s'abstiennent de toute convocation du Sénat, *au risque même de passer pour peu soucieux des affaires publiques*, Mais que ce soit chez eux incurie, ou maladresse, ou peur, ils se retranchent dans leur désintéresse-

Digitized by Google

ment, ils ne veulent pas de province... On a cru que la guerre n'était qu'une invention de Cassius, qui, *pour mettre ses rapines sur le compte de l'ennemi,* aurait fait entrer lui-même quelques Arabes dans la province, et en aurait fait des Parthes dans ses dépêches au Sénat (1). » La République ne prenait plus rien au sérieux, ni la dignité de Rome, ni son prestige, ni sa sécurité, ni l'intégrité même de son empire.

Cependant, la défaite de Crassus commençait à produire, en Orient, ses inévitables conséquences. Les souverains alliés de Rome inclinaient à rechercher l'alliance des Parthes. Le nouveau roi d'Arménie, Artavasde, fils de Tigrane, avait donné sa sœur en mariage à Pacorus, fils du roi Orodes (2), et il entretenait avec ce prince des relations amicales. En Cappadoce, le roi Ariobarzane, protégé de Pompée, se voyait menacé dans la possession de son trône par un intrigant nommé Archélaüs, qui s'appuyait secrètement sans doute sur l'alliance des Parthes (3). Antiochus, roi de Comagène, n'inspirait plus qu'une confiance douteuse (4). La Syrie était fort troublée par les incursions fréquentes que les Parthes faisaient sur son territoire (5). En arri-

(1) *Ad Div.*, VIII, 10.
(2) Plut., *Crass.*, 33.
(3) Appian., *Bell. Mithridat.*, 114. — Cf. *ad Div.*, XV, 4.
(4) *Ad Div.*, XV, 1.
(5) *Ad Div.*, *loc. cit.*

Digitized by Google

vant dans sa province, Cicéron ne put se dissimuler les dispositions chancelantes des alliés, ni l'indécision que jetait dans les esprits la possibilité d'un changement de domination. Quelques Ciliciens même avaient pris les armes et s'étaient révoltés (1).

Ruinée à l'intérieur par les exactions des publicains et par l'avarice des proconsuls, menacée au dehors par le voisinage d'un ennemi plus redoutable peut-être qu'il n'était redouté, vacillante dans son attachement à des maîtres dont la force ne lui inspirait plus qu'une confiance limitée, mais dont la tyrannie lui faisait horreur, la Cilicie dut s'estimer heureuse de tomber aux mains d'un gouverneur tel que Cicéron, dont la modération, le désintéressement et l'équité lui présageaient un adoucissement provisoire à tous les maux dont elle souffrait, en même temps que sa prudence et son tempérament pacifique semblaient devoir écarter les périls de l'invasion et de la guerre. Ce fut aussi l'un des rares et derniers bonheurs de la République expirante, que le sort eût désigné, pour le gouvernement de cette province, le seul homme (le seul peut-être avec Caton) dont la sagesse et la vertu pussent lui épargner de ce côté les plus funestes complications et

(1) *Ad Div., loc. cit.* — Cf. Plut., *Ciceron.*, 47. « Le désastre que les Romains venaient d'éprouver dans le pays des Parthes et les *mouvements de la Syrie* avaient donné aux Ciliciens quelque envie de se révolter. »

Digitized by Google

dorer, en quelque sorte, d'un rayon de justice et d'intégrité lointaines les dernières pages d'une histoire assombrie par tant de calamités et tant de crimes. Malheureusement, l'administration de Cicéron ne devait durer qu'un an; la Cilicie n'était qu'un petit coin de l'immense domaine livré comme une proie à tous les larrons de la République, et la vertu même d'un ange n'eût pas réussi à prévaloir contre le vice des institutions.

Digitized by Google

CHAPITRE V

LES PRÉLIMINAIRES D'UN PROCONSULAT.

Premiers soucis de Cicéron. — Le personnel administratif et le contingent militaire de la province. — Lenteurs du voyage : Pomptinius; vents contraires. — Séjour à Athènes; la maison d'Epicure; les girouettes. — Arrivée à Ephèse; les Asiatiques font à Cicéron un accueil enthousiaste. — La transmission des pouvoirs. — Appius Claudius. — Situation délicate du nouveau proconsul à l'égard de l'ancien. — Cicéron fait des avances à son prédécesseur, qui les repousse. — Conduite déloyale et illégale d'Appius Claudius. — L'accusé devient accusateur. — Lettre apologétique de Cicéron. — Procès d'Appius Claudius : Cicéron se fait de loin l'avocat du nouveau Verrès par dévouement à la République. — La République et la vertu désormais incompatibles. — Périssent les provinces plutôt que la République. — Vertus privées de Cicéron. — Que lui manquera-t-il pour être un bon proconsul?

Quand un préfet français est appelé aujourd'hui à administrer un département, il va prendre le mot d'ordre auprès du ministre, son chef hiérarchique, boucle sa valise et se rend à son poste, où il trouve tout un personnel laborieux et instruit, installé de-

Digitized by Google

puis longtemps dans les bureaux, au courant de toutes les affaires et prêt à mettre au service du nouveau magistrat son expérience et ses lumières. Il est des temps, dit-on, où il est bon qu'il en soit ainsi.

Dans les provinces romaines, sous la République, le changement d'un proconsul entraînait aussi celui de tous les fonctionnaires placés sous ses ordres. On n'aurait peut-être pas trouvé beaucoup de citoyens décidés à s'exiler perpétuellement de Rome, et il était bien juste, quand les uns s'étaient repus aux dépens des provinciaux, qu'ils fissent place aux autres qui avaient faim. Ce n'était donc pas seulement un homme qui succédait à un autre homme, mais une colonie tout entière qui succédait à une autre colonie. C'était le Sénat qui nommait à tous ces emplois subalternes, et sur la présentation du gouverneur lui-même : car, destinés à être les exécuteurs de ses volontés, à ne dépendre que de lui, à recevoir une délégation directe de son autorité, ses lieutenants et ses autres officiers devaient lui offrir des garanties de toute sorte et de nature à prévenir les conflits. L'essentiel était que le proconsul fût bien obéi et bien servi : les intérêts de la province ne venaient qu'en seconde ligne. Ce travail préliminaire s'appelait, en latin, *ornare provinciam.*

Nous n'avons que faire de connaître tous les personnages qui formèrent la suite de Cicéron. Il en

Digitized by Google

est quelques-uns, cependant, qui ont joué un rôle trop actif et trop utile auprès de lui pendant toute la durée de son proconsulat, pour qu'il nous soit permis de les passer sous silence. De ce nombre sont ses *legati* (lieutenants) et son questeur militaire.

Prévoyant avec raison qu'il aurait quelques guerres à soutenir dans une province si voisine des Parthes, et se défiant peut-être de sa capacité militaire, Cicéron avait tenu à s'entourer d'hommes plus versés qu'il ne l'était lui-même dans ce difficile métier des armes. Il s'était fait adjoindre comme lieutenants, outre L. Tullius et M. Anneius, sur lesquels nous manquons de renseignements, son propre frère Quintus, qui revenait de guerroyer dans les Gaules à côté de César et qui s'était formé là à bonne école, puis un certain C. Pomptinius, dont il avait éprouvé le zèle et la fidélité lors de la conjuration de Catilina (1), aux intérêts duquel il s'était souvent dévoué (2) et qui avait montré beaucoup de vigueur et de fermeté dans la répression d'une révolte des Allobroges. Quant au questeur, qui était nommé directement par le Sénat, qui, par conséquent, était indépendant de Cicéron, bien qu'il lui dût, selon les coutumes antiques, un respect et une obéissance filiales (3), qui avait des attributions

(1) Sall., *Catilin.*, 45. — Salluste l'appelle « *homo militaris.* »
(2) *Ad Att.*, IV, 16; *Ad Q. fratrem*, III, 3. — Cf. Dio. Cass., XXXIX, p. 120.
(3) *Ad Div.*, XIII, 10, 26.

Digitized by Google

distinctes et qui devait compte au Sénat seulement et non au proconsul des sommes dont il avait la gestion, c'était un certain Mescinius Rufus, dont Cicéron n'eut pas à se féliciter sans doute, puisqu'il le désigne quelque part comme un homme léger, sans mœurs et avide de gain (1).

Une *lex curiata* vint ensuite, selon l'usage, régler la force militaire que Cicéron devait commander en Cilicie, et qui fut fixée à deux légions, comme pour son prédécesseur Appius Claudius, ainsi que les fonds qui lui étaient alloués pour fournir aux dépenses de sa nouvelle dignité, et dont le chiffre paraît s'être élevé à environ deux millions de sesterces (2). Après quoi, pour se conformer lui-même à la coutume, il dut monter au Capitole, où il prononça les vœux, accomplit les prières prescrites et les sacrifices solennels, et enfin il envoya à son prédécesseur la lettre consacrée (3) par laquelle il le prévenait de sa nomination et de sa prochaine arrivée : « Quand je me trouve, contre ma volonté et mon attente, forcé d'aller prendre le gouvernement de votre province, au milieu des soucis et des inquiétudes qui m'assiégent, j'ai du moins une consolation : c'est de penser que vous ne pouviez avoir un successeur qui vous aimât davantage et que je ne trouverais chez per-

(1) *Ad Att.*, VI, 2.
(2) *Ad Div.*, V, 20.
(3) Ulpian., *Dig.*, IV, § 3 ; I, 16.

Digitized by Google

sonne autant de désir que chez vous de me remettre le pouvoir dégagé de tout embarras. Si vous comptez également sur moi, vous le pouvez en toute assurance. Je vous conjure, au nom de l'amitié qui nous unit et de la générosité qui vous est naturelle, d'agir désormais autant que vous le pourrez (et vous pouvez beaucoup) dans mes intérêts... Vous êtes seul juge de ce qu'il faut faire : je vous supplie seulement de faire tout ce qui me sera utile. J'insisterais davantage, si votre caractère ne repoussait les longs discours et si notre amitié ne devait pas s'en offenser, etc. (1). » Jugeant des autres d'après lui-même et songeant à tout ce qu'il avait fait pour ce patriciat, dont Appius Claudius était l'un des plus autorisés représentants, Cicéron ne doutait pas que sa lettre ne fût reçue avec les mêmes sentiments de sympathie qui la lui avaient dictée. Ce fut là son premier mécompte.

Le second lui vint aussi d'un côté d'où il ne pouvait guère l'attendre. Il semble résulter, de la teneur de ses lettres, qu'avant de quitter Rome, Cicéron, instruit du danger que le voisinage des Parthes faisait courir à la Cilicie, avait sollicité, pour lui et pour son collègue Bibulus, proconsul de Syrie, un supplément de troupes dont la nécessité ne pouvait guère être contestée. Le Sénat, tout d'abord, ne parut pas y mettre obstacle, et même la plupart des

(1) *Ad Div.*, III, 2.

Digitized by Google

Pères étaient d'avis de recourir à une levée en Italie pour accroître l'effectif des deux gouverneurs. Mais voilà que Sulpicius, l'un des consuls, sur d'autres considérations qu'on lui avait sans doute suggérées, prit tout à coup parti pour la négative, et, malgré l'opposition de Cicéron, qui assistait au débat, déclara qu'il ne consentirait jamais à autoriser cette levée (1). Quand les républicains de la Convention s'écriaient : « Périssent les colonies plutôt qu'un principe! » ils étaient maladroits sans doute, et dans une certaine mesure ennemis de la grandeur et des vrais intérêts de leur patrie; mais cette absurdité leur était inspirée du moins par un sentiment supérieur et très-noble de la justice et de l'humanité. On se demande ici à quel mobile obéissait ce consul, et quelle grande idée, quel principe antérieur à la sécurité et à l'intégrité de l'Empire lui avait dicté une résolution si inattendue. Peut-être songeait-il à ne pas démunir l'Italie de ses réserves en vue des projets menaçants que l'on prêtait à César? Peut-être, pour conserver à la noblesse les prérogatives dont elle faisait le bel usage qu'on a vu, voulait-il retenir autour de Rome le plus grand nombre de soldats possible? On voudrait croire qu'il ne pensait qu'à la liberté. Malheureusement, la noblesse avait si bien confondu et solidarisé l'idée de la liberté romaine avec celle de ses intérêts et de sa tyrannie, que toute la politique de

(1) *Ad Div.*, III, 3.

Digitized by Google

Sulpicius paraît se réduire, en somme, à la mise en pratique de cette maxime : « Périssent les provinces plutôt que nos priviléges ! »

Comment expliquer autrement cette volte-face soudaine du Sénat qui, après avoir reconnu lui-même la nécessité des levées, se rangea unanimement à l'avis de Sulpicius, et décida d'un commun accord que Cicéron devait partir sur-le-champ ? Cicéron pourtant ne se tint pas pour battu. Il quitta Rome, ainsi que le Sénat le lui avait ordonné ; mais, de chaque étape de son voyage à travers l'Italie, il écrivait à ses amis, à Atticus surtout, pour le prier d'agir auprès de Marcellus, le collègue de Sulpicius au consulat, et d'obtenir son adhésion au sénatusconsulte qui lui permettrait, ainsi qu'à Bibulus, de faire des levées au moins dans leurs provinces respectives (1). Le sénatusconsulte fut rendu ; mais de quelle ressource pouvait-il être pour Cicéron ? Appius, son prédécesseur, avait, par ses rapines et ses extorsions, tellement indigné les alliés voisins de la Cilicie et les Ciliciens eux-mêmes, qu'il y avait lieu de craindre leur défection plutôt que de compter sur leurs services.

L'armée que devait commander le proconsul se trouvait donc réduite à douze mille hommes, plus deux mille six cents cavaliers (2). Etait-ce assez

(1) *Ad Att.*, V, 4.

(2) Les chiffres sont de Plutarque *(Vie de Cicéron)*. Manuce, dans ses notes à la lettre *ad Div.*, III, 3, estime que cette évaluation est certainement exagérée.

Digitized by Google

pour faire face aux périls qui menaçaient la province? Crassus s'était laissé battre avec douze légions : deux légions suffiraient-elles à Cicéron pour vaincre les Parthes? On avait donné à Pompée, pour combattre les pirates, le droit de lever des troupes dans toute l'étendue de l'empire romain : au lendemain de la bataille de Carrhes, on refusait à Cicéron les moyens de défendre une partie importante de cet empire. Qu'était devenue la sagesse si vantée du Sénat? Etait-il même bien certain que Cicéron trouverait en Cilicie les deux légions dont on lui parlait? Il avait compris, par les lettres dont Appius lui avait envoyé copie, et dont il avait par ses ordres donné lecture au Sénat, que son prédécesseur avait congédié une partie de ses troupes. Le Sénat, comme on l'a vu, ne s'était pas autrement ému de ce détail; mais il n'en était pas moins vrai qu'Appius avait songé à licencier un assez grand nombre de soldats, lesquels menaçaient de se révolter parce que le proconsul ne les payait pas (1). Enfin, Appius s'était décidé à payer, et son lieutenant, Fabius, expliqua à Cicéron que la mesure qu'il avait eu l'intention de prendre n'avait pas été prise, et que les deux légions avaient leur effectif complet.

Quand il reçut ces explications, Cicéron était déjà à Brindes, prêt à s'embarquer pour l'Asie. Il était

(1) *Ad Att.*, V, 14.

Digitized by Google

parti de Rome dans les premiers jours du mois de mai de l'an 51. Les proconsuls n'entraient en charge que le 1er juillet, tandis que les magistrats de Rome exerçaient leurs fonctions depuis le 1er janvier. Le motif de cette dérogation à la règle générale s'explique par le temps nécessaire aux gouverneurs pour se rendre dans leurs provinces; il fallait d'ailleurs laisser au Sénat un délai suffisant pour promulguer la loi curiate qui leur conférait l'*imperium*. Cicéron ne mit pas moins de trois mois pour se rendre de Rome à Laodicée, où il n'arriva que le 31 juillet. On ne peut s'empêcher de remarquer qu'il lui suffit d'un mois et demi pour faire le même itinéraire à son retour. Mais alors il revenait à Rome, tandis qu'aujourd'hui il s'en éloignait.

Si quelque chose pouvait paraître plaisant dans une histoire si grave, ce serait de voir le petit manége de Cicéron pendant son voyage, et les prétextes impayables dont il essayait de colorer ses lenteurs préméditées comme si cette traversée eût été véritablement pour lui le chemin des écoliers. Il n'est pas de si mince difficulté, ni d'obstacle si insignifiant qui ne suffise à l'arrêter : le plus petit caillou se transforme en une haute montagne qu'il faut gravir ou tourner, et Dieu sait avec combien de précautions et combien de peine! C'est d'abord Pomptinius, son lieutenant, qui tarde à le rejoindre, et qu'il faut attendre : le moyen de se passer de Pomptinius! il ne peut pas quitter l'Italie, il ne la

Digitized by Google

quittera pas sans Pomptinius (1). Puis, c'est Pompée que l'on rencontre à Tarente, Pompée à qui l'on ne peut s'empêcher de donner quelques conseils sur les affaires publiques, et trois jours, évidemment, ne sont pas de trop pour couler à fond un si important entretien (2). On arrive à Brindes le onzième jour des calendes de juin (22 mai); mais on attend toujours Pomptinius, qui ne peut manquer de se rendre avant les calendes, et puis le vent n'est guère favorable pour la navigation (3). On n'est pas homme à s'embarquer par la tempête, comme César, et à confier à un fragile esquif le soin de porter Cicéron et sa fortune. Rien ne presse, quand il ne s'agit que d'aller gouverner la Cilicie. D'ailleurs, on est retenu par une indisposition, à laquelle il ne se mêle pas de fièvre sans doute, mais assez grave cependant pour motiver un nouveau retard de douze jours (4). Or, les calendes de juin sont déjà passées, et Pomptinius se fait toujours attendre. On partira donc sans Pomptinius, et l'on arrivera tout doucement à Actium le dix-septième jour des calendes de juillet (14 juin), non sans avoir touché barre à Corcyre et à Sybote, où l'on fait *chère de Saliens* (5), grâce à la munificence

(1) *Ad Att.*, V, 1, 4, 5.
(2) *Ibid.*, V, 7.
(3) *Ad Div.*, III, 3.
(4) *Ad Att.*, V, 8.
(5) Nunc *saliaribus* ornare pulvinar Deorum tempus erat *dapibus*, dira plus tard Horace. *Epulati* sumus *saliarem in modum*, dit Cicéron. (*Ad Att.*, V, 9.)

Digitized by Google

d'Atticus, et aux bons soins d'Aréus et d'Eutychides. Mais ici, grave question : comment se rendre à Athènes? par terre ou par mer? La route de mer serait bien fatigante, il faudrait doubler la presqu'île de Leucade « et puis, aborder à Patras dans de chétives embarcations, et sans suite, ce serait peu convenable (1). » On choisit donc la route de terre, qui est d'ailleurs la plus longue, et l'on arrive à Athènes le septième jour des calendes de juillet (24 juin).

Athènes et Cicéron étaient, on peut le dire, de vieilles connaissances, qui n'avaient plus guère de secrets l'un pour l'autre. Du Parthénon au Pirée et des jardins d'Acadème au promontoire de Sunium, Cicéron avait déjà tout vu, tout exploré, tout admiré dans sa jeunesse; plus de cent fois il avait erré dans ces bois sur les traces de Platon; plus de cent fois il avait médité dans cette *agora* toute pleine des souvenirs de Périclès et de Démosthène. Il n'y a donc pas à chercher dans ses lettres, sur cette phase de son itinéraire, des effusions descriptives et mélancoliques à la façon de Rutilius ou de Châteaubriand. On ne laisse pas cependant que d'éprouver une sorte d'étonnement mêlé de déception en lisant tout ce qui se rapporte à son séjour dans cette vieille capitale de l'éloquence, de la philosophie et des beaux-arts. Que sa première pensée, en

(1) *Ad Att.*, V, 9.

Digitized by Google

débarquant au Pirée, ait été pour Atticus, cela se comprend à la rigueur, surtout dans une lettre adressée à Atticus lui-même. Mais qu'aussitôt après, en présence des Propylées et du temple de la Victoire, en voyant le soleil se lever entre les deux cîmes du mont Hymette, au moment peut-être où la flotte allait sortir du port pour se rendre aux fêtes de Délos, son imagination se soit tout naturellement reportée vers les créances de César ou celles de Milon (1), voilà qui témoigne d'une sécheresse d'âme ou, si l'on veut, d'un désabusement plus complet qu'on n'eût osé le croire (2).

Mais, dira-t-on, s'il n'était retenu à Athènes par aucune de ces considérations sentimentales qui de-

(1) *Ad Att.*, V, 10.

(2) Un vieil historien de Cicéron, que nous aimons à consulter à l'occasion, a essayé de l'excuser sur ces préoccupations étranges :

« Cicéron, dit-il, séjourna dix jours à Athènes, où il prit son logement chez Aristus, frère du philosophe Antiochus (*), et lui-même philosophe des plus distingués parmi les Académiciens. Xénon, que je crois avoir été plutôt l'agent d'affaires d'Atticus que philosophe de profession, reçut chez lui Quintus, qui partagea avec son frère le plaisir de voir les plus illustres *suppôts* de cette savante école qui se soutenait encore avec quelque éclat; mais ce plaisir, autrefois si vif et si flatteur pour Cicéron, n'était déjà plus de ceux que l'on reçoit sans mélange dans un cœur neuf et ouvert aux seules impressions du goût. Cet heureux temps était passé pour lui. D'autres soins qu'entraînent les engagements que l'on contracte avec le monde l'occupaient presque tout entier. Son esprit n'était plus à lui pour en disposer au gré des penchants d'un premier âge, où il avait fallu lui faire violence pour l'arracher aux douceurs que

(*) Antiochus d'Ascalon avait été le maître de Cicéron : il a fourni à M. Chapuis, recteur de l'Académie de Grenoble, le sujet d'une thèse latine distinguée.

Digitized by Google

vaient émouvoir un voyageur de sa sorte, que faisait-il donc en cet endroit? et que ne se hâtait-il d'en repartir? On ne peut, en vérité, se défendre de sourire : il attendait toujours Pomptinius (1). Il s'était, en outre, laissé circonvenir par quelques philosophes de la secte épicurienne, et notamment par un certain Patron, qu'il avait autrefois beaucoup connu, et qui le priait avec instance d'user de son crédit auprès de C. Memmius pour obtenir de lui la concession de je ne sais quelle partie de l'habitation d'Epicure à Athènes. Il ne s'agissait de rien moins, paraît-il, que de l'honneur, du devoir, d'un vœu sacré d'Epicure, et du respect dû à la mémoire d'un si grand homme (2). On n'est pas trop surpris de voir le nom de Memmius mêlé aux

ce même Antiochus et quelques autres lui avaient fait trouver dans leurs entretiens; et ce plaisir, réservé à l'amour d'une science qu'il avait cultivée comme sa maîtresse, ne partait plus que d'un sentiment d'amitié désormais trop faible pour l'arrêter dans sa course ou pour le distraire d'objets qu'un nouvel état rend plus intéressants. Il en était si rempli, qu'il n'avait, pour ainsi dire, que de l'indifférence même pour les honneurs qu'on s'empressait de lui rendre. (Morabin, *Hist. de Cicéron*, t. II, p. 152.)

Sur ce dernier point seulement, l'historien se trompe : Cicéron ne fut jamais indifférent à rien de ce qui touchait sa personne ou sa gloire. Il savourait, au contraire, et avec délices, tous les hommages que les Athéniens voulurent bien rendre à la parcimonie de son train et à la modicité de ses exigences que la loi *Julia* lui aurait permis de tourner en exactions (*).

(*) « Hoc animadversum Græcorum laude et multo sermone celebratur. » (Ad Att., V, 10.) — « Nos iter per Græciam summa cum admiratione facimus. » (Ad Att., V, 11.)

(1) *Ad Att.*, V, 10.
(2) *Ad Div.*, XIII, 1.

Digitized by Google

affaires de la secte épicurienne, quand on se rappelle que c'est à lui que Lucrèce avait dédié son grand poëme *de Naturâ rerum,* et l'on conçoit que, dans son admiration pour la doctrine du maître, Memmius se fût rendu propriétaire des immeubles qu'Epicure avait jadis honorés de son séjour, et qu'il hésitât à s'en dessaisir. Condamné à l'exil, en suite du procès de brigue qu'il avait eu à soutenir lors du troisième consulat de Pompée (1), ce patricien concussionnaire, dont la vie scandaleuse et l'avarice étaient connues de tous, cet ami de Lucrèce qui, au témoignage de Cicéron lui-même, méprisait les lettres latines, n'était qu'un débauché spirituel, mis un moment en lumière par les hautes fonctions qu'il avait achetées à beaux deniers comptant. Il est permis de croire que Cicéron eût hésité à se commettre avec un tel personnage, s'il n'en eût été très-vivement prié par Atticus, qui avait pris à cœur la requête et les intérêts de Patron. On ne sait pas du reste ce qu'il advint de cette négociation philosophico-mercantile, pour laquelle Cicéron avait eu la bonté de déployer toutes les ressources de son éloquence et de son esprit.

Enfin, il faut tout dire. Notre proconsul était encore retenu à Athènes par l'espoir qu'il avait d'y recevoir des nouvelles de Rome. Il avait donné commission à M. Cælius, son ami et son disciple,

(1) *Ad Q. fratrem,* III, 1. — Voyez plus haut, chap. III, p. 120.

Digitized by Google

de le tenir au courant de tout ce qui se passait en son absence au Sénat et au Forum, et Cicéron attendait les lettres de Cælius. Elles lui arrivèrent assez tard; mais il semble qu'il n'en ait pas été tout d'abord très-satisfait, à en juger, du moins, par la mercuriale suivante, qu'il adressa d'Athènes même à son jeune correspondant : « Quoi! est-ce ainsi que vous me comprenez? Des histoires de gladiateurs, des ajournements de procès, des compilations de Chrestus, toutes rhapsodies dont on n'oserait me dire mot quand je suis à Rome! Vous allez voir quelle opinion j'ai de vous, et, par Hercule! ce n'est pas sans raison, car je ne connais pas, en politique, de meilleure tête que la vôtre. Ce que j'attends de vous, ce n'est pas que vous me teniez au courant des affaires de la République, quelle que soit leur importance, à moins que je n'y sois personnellement intéressé. Assez d'autres se chargeront de ce soin par lettre ou de vive voix, et la renommée elle-même m'en apportera sa part. Je ne vous demande donc ni le passé ni le présent; mais je veux, qu'en homme qui voit de loin, vous me parliez de l'avenir, que votre correspondance mette sous mes yeux comme un plan de la charpente actuelle de la République, d'après lequel je puisse juger de la forme que prendra plus tard l'édifice (1). »

L'avenir! toute l'âme de Cicéron se peignait dans

(1) *Ad Div.*, II, 8.

Digitized by Google

ce mot là. Que lui importait, en effet, un présent d'où il était exclu, un présent qui s'accomplissait sans lui, auquel il lui était interdit de coopérer et qui ne devait pas laisser la moindre trace de son nom dans l'histoire ? Qui donc s'occuperait jamais de son gouvernement en Cilicie ? N'était-ce pas une mort provisoire que cet exil honorifique dans un pays barbare ? Et il aspirait à ressusciter, à reprendre sa place au grand soleil du Forum, — ne se doutant pas qu'un temps viendrait où l'histoire, mieux informée, irait chercher dans ces provinces si dédaignées la véritable cause et l'unique secret des malheurs de la République.

Cependant Pomptinius était arrivé, et Volusius, et aussi Mescinius Rufus, le questeur militaire. Le cortége du proconsul était au grand complet. Les bateaux plats de Rhodes, qu'il avait commandés, et ceux à double rang, de Mitylène, et les bâtiments de transport, étaient réunis dans le Pirée. Il fallut dire adieu à Aristus, à Xénon, à Patron, à tous les autres, et s'embarquer. On était à la veille des nones de juillet. On mit deux jours pour se rendre à Céos, par un temps charmant (1). Mais de Céos un vent violent conduisit la petite colonie *plus vite qu'elle ne voulait* (le mot est de Cicéron), d'abord à Gyaros, puis à Syros, et enfin à Délos, où l'on mouilla, avec la ferme résolution de

(1) *Ad Att.*, V, 12.

Digitized by Google

ne quitter le palmier de Latone *qu'après avoir bien consulté toutes les girouettes.* L'accalmie se produisit enfin, et l'on reprit la mer. Après deux ou trois jours de navigation, on aborda à Ephèse, le onzième jour des calendes d'août (20 juillet), cinq cent soixante jours, dit Cicéron, après le combat de Bovilles (1).

De notre point de vue moderne, et plus spécialement contemporain, après l'abus de lyrisme descriptif dont l'Orient a été le prétexte, il y aurait lieu de s'étonner que la correspondance de Cicéron ne fasse pas la moindre mention de cette nature toute nouvelle, dont l'admirable beauté s'offrait pour la première fois à ses regards. Quoi! ce pays de la lumière, ces paysages baignés dans l'or, cette poésie de la terre et du ciel dont les chants d'Homère lui avaient si souvent apporté l'harmonieux reflet dans sa retraite de Tusculum, tout cela le laissait indifférent et insensible! On ne peut rien affirmer à cet égard; Cicéron n'a point parlé, dans ses lettres, de l'émotion qu'il ressentit, et il n'est pas impossible qu'il ait, en effet, ressenti quelque

(1) *Ad Att.*, V, 13. — Cicéron fait allusion ici à la rencontre où Clodius fut tué par Milon. Il fallait que l'impression produite sur son esprit par cet événement fût bien forte pour qu'il eût songé à compter le nombre des jours écoulés depuis, et que le souvenir lui en revînt au moment même où il mettait le pied sur la terre d'Asie. On a vu, d'ailleurs, par tout ce qui précède, que le corps seul de Cicéron s'était déplacé jusqu'à présent : son esprit, son cœur, sa pensée, toute son âme enfin était restée à Rome.

Digitized by Google

émotion. Mais les anciens se sont toujours montrés plus discrets et plus sobres que nous dans leurs épanchements sur ce sujet (1) : la nature, qu'ils comprenaient et qu'ils sentaient apparemment aussi bien que nous, ne les jetait pas comme nous dans l'extase à tout propos. C'était un thème qu'ils abandonnaient volontiers à leurs poètes. Un Romain homme d'Etat, comme Cicéron, eût dérogé à sa dignité en s'occupant de ces choses. Quand Virgile dédiait sa quatrième églogue au consul Pollion, il s'excusait presque de chanter les forêts et promettait de les rendre dignes d'un consul, *sylvæ sint consule dignæ.*

Aussi bien, tous les paysages du monde et toutes les échappées de nature, si pittoresques qu'elles fussent, auraient pâli, croyons-nous, devant le spectacle dont il fut donné à Cicéron de jouir à son débarquement dans le port d'Ephèse. Un immense concours de députations et de citoyens, un flot de populations, avides de contempler le grand homme, l'attendaient sur le rivage qui retentit, dès qu'il pa-

(1) On a remarqué que la contemplation de la nature, chose rare chez les Romains de ce temps-là (les poètes exceptés), tournait généralement pour eux au profit exclusif de l'homme intérieur, et qu'un paysage était presque toujours une simple matière à spéculation philosophique. Témoin ce beau passage, si connu, de la lettre de Serv. Sulpicius à Cicéron : « Je revenais d'Asie, laissant Egine et me dirigeant vers Mégare. Je me mis à considérer au loin les pays qui m'environnaient. Derrière était Egine; devant, Mégare; à droite, le Pirée; à gauche, Corinthe; ces villes, autrefois si flo-

Digitized by Google

rut, de leurs acclamations enthousiastes (1). Cicéron aimait trop la gloire pour n'être pas pénétré d'une joie profonde et chatouillé en quelque sorte au plus vif de son amour-propre par ces hommages rendus à sa personne et à son nom, — hommages d'autant plus précieux, d'autant plus exquis, qu'ils étaient absolument désintéressés, et que la population qui les lui décernait n'était pas celle qu'il allait gouverner. Ce qu'on saluait en lui, c'était l'orateur éminent, le patriote courageux, l'homme enfin, et non le magistrat. Ces témoignages de sympathie et d'affection ne s'adressaient qu'à lui, à lui seul, sans aucun mélange de respect obligé ou de déférence hypocrite envers l'autorité dont il portait les insignes. N'y avait-il pas là de quoi le réconcilier jusqu'à un certain point avec cette mission qui lui semblait si ingrate? N'était-ce pas un noble, un sérieux, et comme un savoureux emploi de la vie politique, l'emploi à ce moment le plus utile à la patrie, que d'appliquer son génie, déjà mûr mais encore plein, à relever des provinces déshéritées, à

rissantes, n'offraient à mes regards que des ruines et de la désolation. *Cette vue me fit faire un retour sur moi-même.* Eh quoi! me dis-je, pauvre espèce que nous sommes, nous, dont la loi est de vivre comparativement si peu, jetterons-nous toujours les hauts cris en voyant souffrir ou mourir un de nos semblables quand sur un seul point tant de cadavres de villes gisent amoncelés. Ne voudras-tu pas, ô Servius, descendre en toi-même et reconnaître la condition de ton existence? etc. » (*Ad Div.*, IV, 5.)

(1) *Ad. Att.*, V, 13.

Digitized by Google

les soulager d'une injuste oppression, à les délivrer de mille abus, à leur faire aimer le joug nécessaire qui leur était imposé, à les *romaniser* enfin dans la mesure que comportaient leurs mœurs très-asiatiques, leurs intelligences un peu obscurcies et leur inévitable attachement à des traditions nationales dont une politique habile et paternelle pouvait seule les détacher? Une âme généreuse et grande, comme celle de Cicéron, n'aurait-elle pas trouvé la douce récompense de son labeur et de ses efforts dans cette pensée si bien exprimée par un de nos poètes :

Partout, à ce moment, on me bénit, on m'aime;
On ne voit point le peuple à mon nom s'alarmer;
Le ciel dans tous leurs pleurs ne m'entend point nommer;
Leur sombre inimitié ne fuit point mon visage;
Je vois voler partout les cœurs à mon passage !

Devant ces manifestations si spontanées et si touchantes, Cicéron sentit s'éveiller en lui, pour la première fois peut-être, le désir tardif mais honorable de justifier la confiance qu'on lui témoignait, et de ne rester pas trop au-dessous de la tâche qui lui était imposée. « Vous devez comprendre, dit-il à Atticus, que me voilà mis en demeure d'appliquer dans la pratique les théories que je professe depuis tant d'années (1). » Et précisément, une occa-

(1) *Ad Att*, *loc. cit.*

Digitized by Google

sion merveilleuse allait s'offrir à lui, dès avant la prise de possession de sa charge, de prouver que le proconsul ne se mettait jamais en contradiction trop ouverte avec le philosophe et l'orateur. Il s'agissait de la transmission des pouvoirs proconsulaires des mains d'Appius Claudius, son prédécesseur, aux siennes propres. Cette formalité s'accomplissait en général sans difficulté et sans encombre. Du jour où le nouveau gouverneur était entré dans la province, l'autorité de l'ancien cessait de plein droit. Les deux magistrats se rencontraient à leur guise, ou ne se rencontraient pas; mais il valait mieux qu'ils se rencontrassent, comme le firent autrefois Lucullus et Pompée, dans des circonstances bien autrement délicates, quand Lucullus était fondé à croire qu'on lui avait donné un successeur, non pour finir la guerre (contre Mithridate), mais pour lui ravir l'honneur du triomphe (1); et, quoique les deux proconsuls se détestassent cordialement, l'entrevue n'en eut pas moins lieu dans un bourg de la Galatie « avec une honnêteté réciproque. »

Il n'y avait entre Cicéron et Appius aucun motif apparent de jalousie ou de haine mutuelle. On a vu plus haut les relations courtoises qui s'étaient nouées entr'eux longtemps avant leurs proconsulats; ils appartenaient au même parti politique,

(1) Plut., *Lucull.*, 52.

Digitized by Google

professaient les mêmes opinions, hantaient la même société, avaient de nombreux amis communs parmi les plus illustres personnages de la République, faisaient partie du même collége augural. Tout semblait donc les unir. Appius Claudius n'ignorait pas que Cicéron n'avait accepté la province de Cilicie qu'à son corps défendant. Cicéron ne venait point arracher à son prédécesseur, comme Pompée l'avait fait à Lucullus, la gloire et le prix de ses exploits. Il arrivait, au contraire, à un moment critique, quand les Parthes menaçaient et que le commandement n'avait plus rien d'enviable. Mais Appius Claudius avait deux griefs considérables contre son successeur. Cicéron était un homme nouveau (1), le premier de sa race qui se fût élevé aux honneurs publics, et ce représentant de l'aristocratie *parvenue* portait ombrage au farouche patricien dont le nom seul résumait en lui tout l'orgueil et tous les préjugés de l'aristocratie de naissance. En outre, Cicéron était un honnête homme; il avait été l'ennemi des Verrès et des Catilina, il pouvait l'être de tous ceux qui leur ressembleraient, et Appius Claudius, par son administration en Cilicie, venait, comme on sait, de se ranger dans cette honteuse catégorie. Les plaies de son proconsulat étaient trop visibles de toutes parts et trop saignantes pour que Cicéron ne les aperçût pas du premier coup. Il

(1) « Inquilinus civis urbis Romæ. » (Sall., *Catil.*, 31.)

Digitized by Google

prévoyait, il redoutait un accusateur futur dans l'homme que la République lui avait donné pour successeur : il n'hésita pas à le traiter tout de suite en ennemi.

Et pourtant, chose triste à penser, le plus embarrassé, le plus inquiet et même, à un certain point de vue, le plus coupable en cette circonstance, ce ne fut pas Appius Claudius.

« Me voilà mis en demeure, avait dit Cicéron dès son entrée en Asie, d'appliquer dans la pratique les théories que je professe depuis tant d'années ! » Il ne croyait peut-être pas dire si vrai. Tout le monde, en Asie, se souvenait encore de l'honneur qu'il s'était acquis par ses immortelles *actions* contre Verrès ; on savait avec quelle diligence il avait mené l'enquête ordonnée contre les malversations du préteur de Sicile, avec quelle énergie et quelle éloquence brûlante il avait flétri les excès de pouvoir, les violences, les concussions, les sacriléges et les rapines de ce monstre ; on pouvait même répéter encore (tant ce qui répond bien au secret sentiment des peuples se grave aisément dans leur mémoire !) les tirades indignées qui ont voué le nom de Verrès à l'exécration des siècles. Qui pouvait penser que l'homme qui avait fait, en ces mémorables circonstances, une telle parade de son intégrité, de son équité, de son dévouement à tous les grands principes d'humanité et de justice qui sont la force et l'honneur des Etats civilisés, ne se-

Digitized by Google

rait pas l'implacable adversaire et l'accusateur-né de tous les concussionnaires, de tous les malversateurs, de tous les tyranneaux qui faisaient détester la domination de Rome dans les provinces ?

Il est bien entendu que les sentiments personnels de Cicéron à l'égard des Verrès, petits ou grands, qui avaient survécu à ses admirables plaidoyers, n'étaient pas changés. Mais s'il était encore l'homme du devoir, de la règle et de la loi, il était aussi et toujours l'homme de son temps, de son pays et de sa coterie. Il n'avait pas renoncé à sa chimère de concorde et de conciliation entre les ordres; il poursuivait toujours son même rêve, de soutenir, à force de transactions et de compromis, cette légitime et nécessaire prépondérance du Sénat d'où dépendait l'existence de la République. Et dès lors, il lui semblait qu'il fallait passer condamnation sur tous les excès et abus dont les républicains se rendaient coupables, sous peine de donner raison à la dictature qui menaçait. Entre deux maux, qui lui paraissaient inégalement irréparables, Cicéron opta pour le moindre. Il s'empressa de rassurer Appius Claudius, et lui écrivit en ces termes :

« Je suis arrivé à Tralles le 6 des calendes d'août (1). J'y ai trouvé L. Lucilius avec vos lettres et vos ordres... J'ai lu votre lettre avec em-

(1) Tralles était une petite ville de la province d'Asie, entre Ephèse et Laodicée.

Digitized by Google

pressement, et prêté grande attention à Lucilius. Quoique sensible aux témoignages de ma gratitude, vous trouvez qu'il était superflu d'évoquer des souvenirs si anciens (1). Oui, j'en conviens avec vous, une amitié qui a fait ses preuves, une confiance bien établie, n'ont pas besoin qu'on énumère leurs titres. Eh bien! je ne reviendrai plus sur le passé; mais au moins faut-il pour le présent souffrir les remerciements que je vous dois. Car je vois dans vos lettres une attention bienveillante à tout disposer, tout préparer, tout mettre en état, pour me rendre l'administration facile et commode. Ce service me pénètre de gratitude, et la première conséquence à en tirer, c'est que *vous n'avez pas, et que vous n'aurez jamais de meilleur ami que moi*... Les personnes sont en évidence, les choses le seront aussi, et l'on y verra clair. Mais agir en pareil cas vaut mieux que parler ou qu'écrire (2). »

Il n'est pas sans intérêt de voir maintenant comment Appius répondit à ces avances si gracieuses et si inattendues. A la première nouvelle de la nomination de Cicéron, il avait envoyé son affranchi Phanias jusqu'à Brindes pour l'avertir

(1) Appius avait fait allusion, dans sa réponse, à une lettre antérieure de Cicéron (*Ad Div.*, III, 4), où ce dernier rappelait au proconsul de Cilicie leurs anciennes relations de familiarité et d'amitié, la dédicace qu'Appius lui avait faite de son *Livre augural*, leur affection commune pour Brutus et Pompée, etc., etc.

(2) *Ad Div.*, III, 5.

Digitized by Google

que son intention était de revenir avec la flotte, et Cicéron, qui tenait beaucoup à avoir une entrevue avec son prédécesseur, avait songé à faire tout le voyage par mer, dans l'espoir de le rencontrer (1). Mais, à Corcyre, un autre officier d'Appius vint lui faire savoir que son maître serait heureux de l'attendre à Laodicée, en Phrygie, et Cicéron régla de nouveau son itinéraire en conséquence (2). Peine perdue! Appius était aussi jaloux d'éviter cette entrevue que Cicéron de l'obtenir. Non-seulement il ne se rendit pas à Laodicée, mais il s'éloigna si bien, que les trente jours que lui accordait la loi *Cornelia* pour sortir de la province n'auraient pas suffi à son successeur pour le rejoindre. Il fit plus que de s'éloigner, il se rendit à Tarse, au chef-lieu de la province, et là, sans tenir compte de la loi qui lui ordonnait de cesser ses fonctions dès l'instant où son successeur était arrivé, il se mit à faire des règlements, à rendre des décrets, à prononcer des jugements (3). C'était joindre proprement la dérision à l'outrage. Cicéron ne s'en fâcha pas; il redoubla même d'obséquiosité, pour ne pas dire pis. « Rien de tout cela, dit-il dans sa lettre à Appius, ne m'a fait impression. Il y a mieux, je vous le jure : je me regardais comme exonéré d'autant par

(1) Il avait été convenu que Cicéron débarquerait à Side, en Pamphylie, où Appius devait l'attendre. (*Ad Div.*, III, 6.)
(2) *Ad Div.*, III, 5.
(3) *Ibid.*, III, 6.

Digitized by Google

votre activité officieuse, et, au lieu d'une année, terme déjà si long, je me réjouissais de n'avoir plus que onze mois de charge, puisque le travail d'un mois aurait été fait avant mon arrivée (1). » Etait-ce tout? Non pas encore. Appius, en fuyant, avait emmené avec lui trois des meilleures cohortes de la petite armée dont le commandement allait échoir à Cicéron, si bien que ce dernier n'avait plus sous la main que des soldats mécontents, indociles, mal payés, et cela au moment même où une invasion des Parthes était considérée comme imminente. C'était plus qu'un manque d'égard, plus que de la dérision, c'était un commencement de haute trahison. Mais Cicéron, toujours accommodant : « Je vous ai envoyé Antoine, disait-il, préfet des *evocati* (2), brave soldat, et qui a toute ma confiance. Il a mission de recevoir de vous les cohortes, *si vous jugez à propos de les lui remettre.* Mon intention serait de profiter du reste de la campagne pour tenter quelque expédition. Vos lettres me font espérer à cet égard le secours de vos conseils et de *votre bonne amitié. Je n'en désespère pas encore,* mais si vous ne m'écrivez quand et où je puis vous voir, je ne

(1) *Ad Div., loc. cit.*

(2) Les *evocati* étaient des soldats émérites qu'on rappelait sous les drapeaux comme ayant une longue expérience du métier des armes. On leur donnait un cheval et ils étaient reçus, dans les légions, sur le même pied que les centurions, quoique avec des attributions différentes.

Digitized by Google

saurais le deviner. *Amis ou ennemis, personne, je vous le garantis, ne se méprendra sur ma bonne amitié sur vous.* Peut-être avez-vous donné lieu à nos ennemis de suspecter vos sentiments pour moi. Je vous saurai un gré infini de leur ôter cette pensée (1). »

Incapable de comprendre le sentiment à la fois patriotique et délicat qui dictait un tel langage à son successeur, Appius Claudius ne garda plus aucune mesure, et d'accusé qu'il craignait d'être, il se fit lui-même accusateur. L'expérience lui avait appris que, dans la politique entendue d'une certaine façon, ce sont toujours les honnêtes gens qui ont tort, et que le bon droit, aux yeux d'un vulgaire imbécile ou passionné, est toujours du côté de ceux qui crient le plus fort. Il accusa donc Cicéron de lui avoir marqué de l'inimitié, sinon en paroles, du moins par l'expression de son visage et même par son silence, — en foi de quoi il alléguait le témoignage de gens qui l'avaient vu à son tribunal, ou parfois à table. Il l'accusa d'avoir mis obstacle au voyage des députations qui devaient venir à Rome pour y entonner les louanges de la modération et de la justice d'Appius, et de n'avoir pas permis que ces députations empruntassent au trésor obéré de leurs villes une somme plus forte que celle qui était fixée par la loi *Cornelia* pour ces sortes de

(1) *Ad Div., loc. cit.*

Digitized by Google

voyages. Il l'accusa d'avoir médit ou laissé médire par son entourage des lieutenants ou des préfets d'Appius et de leurs *prétendues* exactions. Il l'accusa enfin d'avoir introduit dans son édit des clauses différentes de celles qui figuraient dans l'édit de son prédécesseur, pour se faire valoir par le contraste aux yeux des provinciaux et se créer ainsi une popularité de mauvais aloi. C'était, en deux mots, une édition revue et augmentée de la fable du Loup et de l'Agneau :

Et je sais que de moi tu médis l'an passé.

Cicéron se fit un devoir de répondre à chacune de ces accusations et de les réfuter de son mieux. En ce qui concernait les commérages d'antichambre sur lesquels la première était fondée, « il n'y a rien, objecta-t-il, et à rien je ne sais que répondre; je sais seulement qu'on aurait pu vous rapporter avec plus de vérité une foule de mots qui ont eu de l'éclat, que j'ai dits, soit officiellement, soit en conversation, et qui tous déposaient de ma haute estime et de l'amitié qui nous unit. » Sur le chef des députations, il ne mit pas moins d'insistance à convaincre Appius de sa bonne foi et de sa parfaite innocence. « Je ne connaissais pas encore la pensée de ces députations dont vous étiez l'objet... je croyais qu'il était de bon goût et conforme à la stricte justice d'en alléger les charges pour les

Digitized by Google

villes les plus pauvres, sans aucun préjudice de l'honneur qu'on voulait vous faire, surtout quand je ne faisais que céder aux instances de ces villes elles-mêmes... Appius, me disais-je, homme sage, homme du monde, ne peut avoir un goût si prononcé pour ces ambassades... J'ajoutai toutefois que, si quelques personnes tenaient à vous témoigner leurs sentiments, je les louerais de faire le voyage à leurs frais, que je donnerais même les mains à toute indemnité raisonnable et légitime... Qu'y a-t-il à me reprocher ? » Répondant ensuite au grief des changements introduits dans son édit : « J'avais fait mon édit à Rome, ajouta-t-il. Je n'y ai rien ajouté, si ce n'est quelques articles que les publicains m'ont prié à Samos de transporter du vôtre dans le mien... Ce qu'il y a de bon, c'est que les choses dont on s'empare pour m'accuser sont littéralement transcrites de votre édit... S'il y a des gens à qui mes règlements déplaisent, et qui s'irritent de quelque différence qu'ils peuvent offrir avec les vôtres, sans considérer que tous deux nous avons fait le bien, et que l'un n'était pas obligé de copier l'autre, ces gens-là ne sont pas pour être de mes amis. »

Restaient les propos médisants de Cicéron ou de son entourage à l'adresse des lieutenants et des préfets d'Appius : « Je ne nie pas qu'il n'ait été tenu certains propos, assez indifférents pour vous, je crois... Mais il n'a jamais été dit, moi présent,

Digitized by Google

rien de plus fort ni de plus sale que ce qui m'a été rapporté par Clodius (1) à Corcyre, où je l'entendis se lamenter sur ce que la conduite de certaines gens vous avait fait souffrir. Des propos de ce genre étaient dans toutes les bouches; mais n'y trouvant rien qui pût porter atteinte à votre réputation, je ne les ai encouragés ni réfutés... Croyez-vous donc (et Cicéron reprenait ici doucement l'offensive) qu'on ne m'ait pas fait de rapports à moi aussi? qu'on ne m'ait pas fait remarquer par exemple que, quand vous m'engagiez à venir à Laodicée, vous passiez déjà le Taurus? que, quand vous me donniez rendez-vous à Apamée, à Synnada, à Philomèle, vous étiez à Tarse? Je n'en dis pas plus; je ne veux pas avoir l'air de vous chercher querelle par voie de représailles... Si vous êtes persuadé que ce que vous avez entendu dire aux autres est vrai, vous êtes très-coupable. S'il n'en est rien, c'est déjà un tort que d'y prêter l'oreille. Dans ma conduite vous reconnaîtrez l'ami fidèle et sérieux (2). »

Cicéron faisant des excuses à Verrès, c'est un spectacle nouveau et douloureux. Mais nous ne sommes pas encore au bout des tribulations de Cicéron, et, sans parler autrement que pour mémoire d'une autre querelle que lui cherchait Appius

(1) Ce Clodius était un des propres agents d'Appius.
(2) *Ad Div.*, III, 8.

Digitized by Google

au sujet d'un monument élevé en son honneur par les habitants de la province (1), il nous reste à contempler quelque chose de plus lamentable et de plus navrant encore : Cicéron se faisant le défenseur de Verrès ! On nous pardonnera de faire quelque violence à l'ordre chronologique, et d'exposer ici des faits qui se rapportent à une date postérieure. Nous n'avons pas jugé qu'il fût possible de scinder une histoire aussi tristement curieuse que celle-là. Il fallait épuiser d'un seul trait tout ce calice d'amertume.

Quand il vit son adversaire prendre une pareille attitude à son égard, le loup désarma. Sa grande faim s'était assouvie à loisir pendant trois années de proconsulat, et il y avait en lui un coin de renard qui tendait déjà à se manifester. Il écrivit à Cicéron une lettre pleine d'affabilité, de mansuétude et d'affection, dans laquelle il disait, en propres termes, que « si jamais l'occasion se présentait à lui de rendre la pareille à son collègue, il se garderait bien de la manquer. » Et Cicéron ne se tenait pas de joie, et, comme Appius lui avait touché quelques mots de

(1) *Ad Div.*, III, 7. — Appius prétendait que Cicéron avait empêché les travaux de construction de ce monument si bien mérité, qu'il avait suspendu méchamment la perception de l'argent destiné à ces travaux, qu'il ne s'était pas dérangé de sa guerre contre les Parthes pour aller apporter lui-même aux ouvriers l'autorisation qu'ils avaient sollicitée, et autres balivernes du même genre, auxquelles Cicéron répondit, comme à l'ordinaire, par de pitoyables excuses.

Digitized by Google

l'espoir qu'il avait d'obtenir prochainement les honneurs du triomphe, il exultait et s'en applaudissait comme d'un succès qui lui eût été personnel, parce que la dignité et la gloire de son collègue lui étaient, disait-il, aussi chères que les siennes propres (1). Mais c'était bien de triomphe qu'alors il s'agissait. Dans le temps même où Appius avait opéré le mouvement de conversion que l'on vient de voir, le tribun Dolabella (2) déposait contre lui une accusation motivée par les plaintes trop légitimes des provinciaux, et, en l'obligeant de renoncer au triomphe qu'il s'était promis, lui démontrait une fois de plus que la roche Tarpéienne est près du Capitole. Pour se soustraire aux poursuites dont il était menacé, Appius n'avait de recours que dans le bon témoignage de son successeur, et ainsi s'expliquent les caresses inusitées qu'il avait cru devoir lui faire. Tous les regards du peuple se tournaient donc du côté de Cicéron : la République attendait de lui le mot décisif qui devait livrer à la vindicte des lois le tyran de la Cilicie.

Il est à peine nécessaire d'ajouter que ce mot ne vint pas. Cælius, la fine mouche, avait déjà mis Cicéron au courant de l'affaire (3); il lui avait montré qu'il n'y avait pas d'inconvénient à déposer en fa-

(1) *Ad Div.*, III, 9.
(2) Ce Dolabella était sur le point de devenir, s'il ne l'était déjà, le propre gendre de Cicéron.
(3) *Ad Div.*, VIII, 6.

Digitized by Google

veur de l'accusé; qu'au point de froideur apparente où en étaient leurs relations, nul n'oserait suspecter son témoignage; qu'il y avait lieu, par conséquent, de faire le magnanime tout en servant les intérêts de la République; que Pompée s'intéressait vivement à Appius; qu'il allait, peut-être, lui envoyer l'un de ses deux fils en Cilicie pour implorer sa miséricorde, etc. Il n'en fallait pas tant pour emporter une place qui ne demandait qu'à se rendre. « Je fais tout ici pour Appius, écrivait notre proconsul à son ami Atticus, tout ce que l'honneur peut me permettre; je suis loin de le haïr et j'aime Brutus (1). » Et avec Cælius il se montrait bien plus expansif encore : « Depuis que je sais qu'Appius vous aime, je l'en aime, je vous assure, encore davantage. Je suis à Pompée sans réserve; vous le savez, et vous n'ignorez pas à quel point je chéris Brutus. Comment pourrais-je ne pas mettre du prix à vivre dans de bons et intimes rapports avec un homme dans la force de l'âge, riche, honoré, qui a des fils, des proches, des alliés, des amis, qui est, de plus, du même collége que moi, et qui m'a donné un souvenir flatteur à la suite des succès qu'il a obtenus dans la science de l'augurat? Si je m'arrête si longuement sur ce sujet, c'est que j'ai cru reconnaître que vous doutez de mes sentiments pour

(1) *Ad Att.*, VI, 2. — On verra plus loin le singulier motif qui poussait Brutus à prendre ainsi la défense d'Appius Claudius.

Digitized by Google

Appius. On vous aura dit quelque chose. Mais tout ce qu'on a pu vous dire est faux, je vous en réponds (1). » Et il se mit aussitôt en avant pour couvrir l'honnête Appius de l'autorité et du crédit de sa parole.

Que ne fit-il pas alors ! et jusqu'où n'abaissa-t-il pas la majesté des faisceaux et la dignité de son propre caractère ! Ne parlait-il pas d'aller lui-même, de sa personne, dans toutes les villes de sa province, supplier en faveur d'Appius, solliciter humblement, faire appel aux sentiments des peuples à son égard, et, s'il le fallait, à l'autorité même dont il était investi (2) ? Il faut lire d'un bout à l'autre cette éloquente et pitoyable lettre qu'il écrivit à son prédécesseur, à la date du mois de mai de l'an 50, pour se faire une idée exacte des concessions, avilissantes peut-être, que lui arracha, en cette circonstance, son désir intempérant de conciliation et de concorde. Une main respectueuse et amie a supprimé, par pudeur sans doute et par égard pour la gloire du grand homme, le passage de cette lettre où Cicéron notifiait à Appius tout ce qu'il se proposait de faire pour détourner de sa tête la condamnation qui la menaçait. Il n'est malheureusement pas possible de douter qu'il n'ait fait tout ce qu'il avait promis, puisque Appius fut absous. Et à voir de quel air

(1) *Ad Div.*, II, 13.
(2) *Ibid.*, III, 10.

Digitized by Google

Cicéron accueille cette nouvelle de l'acquittement, on demeure convaincu qu'il s'en attribue, en effet, tout le triste honneur. « Je vous ai embrassé par la pensée, dit-il. J'ai pressé votre écriture contre mes lèvres, et *je me suis moi-même félicité.* C'est peut-être une illusion d'amour-propre; mais quand je vois le peuple, le Sénat, les juges rendre hommage au caractère, au talent, à la vertu, *je m'imagine qu'il y a quelque chose de tout cela à mon adresse.* » Il ne s'en tient pas là : « Ce qui m'étonne au surplus, ajoute-t-il, ce n'est pas la glorieuse issue de votre procès, c'est la méchanceté de vos accusateurs... Les *témoins gagnés* (il appelle ainsi les malheureux provinciaux qu'Appius avait mis sur la paille) seront signalés dans les villes auxquelles ils appartiennent. Déjà Flaccus a dû s'en occuper; à son défaut, j'y veillerai moi-même à ma prochaine tournée en Asie (1). » Voilà un passage que les copistes bienveillants auraient aussi bien fait de supprimer; mais on ne pense jamais à tout.

Deux phrases de Cicéron, rapprochées l'une de l'autre, résument admirablement tout ce scandaleux épisode de son administration. Il écrivait en mai à Appius : « Ce qui m'afflige profondément, c'est de voir l'envie arracher de vos mains *un triomphe aussi certain que mérité* (2). » Il avait écrit

(1) *Ad Div.*, III, 11.
(2) *Ibid.*, III, 10.

Digitized by Google

en mars à Atticus : « S'il est vrai qu'Appius me fasse des remerciements... je les accepte; mais cela ne m'empêche pas de changer, ce matin même, *beaucoup de ses actes et de ses institutions iniques* (1). »

Ce n'est pas nous qui triompherons de ces faiblesses du grand homme; nous nous affligerions, au contraire, des atteintes que sa vertu en a pu recevoir, si nous ne savions pas que le seul coupable en tout ceci, c'était le gouvernement qui imposait de pareils sacrifices à ses défenseurs. Que nous importent la personne d'Appius Claudius, et ses triomphes manqués, et ses procès heureusement dénoués? Cicéron, soyons-en sûrs, n'avait qu'un médiocre souci de cet individu pris en lui-même; mais derrière Appius Claudius il y avait la République, à laquelle notre proconsul s'attachait de toutes les forces de son âme, et ce n'était pas sa faute s'il ne pouvait la défendre qu'en défendant les tristes personnages qui la représentaient si mal à Rome et hors de Rome. Rappelons-nous le temps où il vivait, le péril qui menaçait les institutions au salut desquelles il avait voué sa vie et la prudence que cette situation lui commandait. La guerre civile était imminente. Pompée venait de déclarer publiquement que César ne pouvait pas conserver sa province des Gaules avec une armée et devenir

(1) *Ad Att.*, VI, 10.

Digitized by Google

consul (1). Curion, le tribun du peuple, qui feignait de *se mettre en quatre* (2) pour servir les intérêts de Pompée, méditait déjà la fameuse volte-face qui fit de lui l'âme damnée de César. Cælius, enfin, écrivait à Cicéron : « Quant aux affaires en général, je vous ai souvent dit que je ne voyais pas une année de paix assurée. Plus nous approchons de la lutte inévitable, plus on est frappé de la grandeur du péril... César se persuade qu'il n'y a de salut pour lui qu'à la condition de garder son armée... Ainsi, ces grandes tendresses et cette alliance tant redoutée, aboutiront, non pas à une animosité occulte, mais à une guerre ouverte (3). » La République était divisée, non plus même en deux partis, mais en deux camps : d'un côté, Pompée avec le Sénat, l'ordre équestre et tout le monde officiel de la cité ; de l'autre, César avec tout ce qui avait quelque chose à craindre ou à convoiter (4). Malheureuse République ! malheureux Cicéron !

Il est bien évident qu'à prendre parti contre Appius Claudius, comme n'eût pas manqué de le faire un Caton par exemple, Cicéron se fût montré tout à la fois rigide observateur de la justice et gardien zélé des intérêts de sa province. Mais il lui sembla que l'état précaire et vacillant de cette République,

(1) *Ad Div.*, VIII, 9.
(2) *Ibid.*, VIII, 10.
(3) *Ibid.*, VIII, 14.
(4) *Ibid.*, *loc. cit.*

Digitized by Google

qu'il s'agissait de sauver avant tout, excluait précisément toute rigidité inopportune, comme tout zèle intempestif. Il ne se dissimulait pas les funestes conséquences qu'eût entraînées la condamnation d'un personnage aussi considérable, aussi en vue qu'Appius Claudius, et comme il ne tenait qu'à lui de le faire absoudre, sa conduite, en cette circonstance, étonne moins qu'elle n'afflige. Il ne faut pas se faire républicain quand on veut garder sa robe d'innocence et s'abstenir de toute capitulation de conscience ou de tout compromis avec les malhonnêtes gens. De quelques définitions pompeuses que l'on décore cette forme de gouvernement, une République n'est jamais autre chose que la domination plus ou moins avouée d'un parti, et il ne peut se faire que les partis soient exclusivement composés d'êtres parfaits. Quand il s'y rencontre des Appius Claudius, c'est-à-dire des prévaricateurs ou des fripons élevés en dignité, on peut en gémir tout bas, en son âme et conscience; mais la politique, la raison d'Etat, l'intérêt public, si l'on veut, ordonne de passer l'éponge et de tirer le rideau. Un fonctionnaire qui prévarique dans une monarchie n'engage que lui-même, et le souverain n'est responsable, en définitive, que d'un mauvais choix; dans une République, c'est le parti tout entier, c'est-à-dire le gouvernement, qui se trouve entamé dans son prestige et atteint dans son honneur. Montesquieu avait bien raison de dire que si, dans une monarchie, « la

Digitized by Google

force des lois et le bras du prince toujours levé règlent ou contiennent tout, dans un Etat populaire il faut un ressort de plus, qui est la *vertu* (1). » Avec plus de raison ajoutait-il encore : « Il est clair que le monarque qui, par mauvais conseil ou par négligence, cesse de faire exécuter les lois, peut aisément réparer le mal : il n'a qu'à changer de conseil ou se corriger de cette négligence même. Mais lorsque dans un gouvernement populaire les lois ont cessé d'être exécutées, comme cela ne peut venir que de la corruption de la République, l'Etat est déjà perdu (2). »

Le tort de Cicéron fut de croire qu'à défaut de la vertu, qui manquait presque partout, on pouvait encore sauver l'Etat au moins avec les apparences de la vertu. Ne pouvant empêcher le mal de se produire, il s'efforçait de le cacher, de le tenir secret. Accuser Appius Claudius, comme il aurait pu, comme il aurait dû le faire, c'eût été ébranler le crédit de Pompée, en qui les gens de bien, dans cette crise suprême, avaient placé toutes leurs espérances. La condamnation d'Appius Claudius eût été le plus rude échec porté en ce moment à l'ordre sénatorial dont il était l'une des colonnes. La corruption des patriciens, étalée à tous les yeux, légitimait dès lors toutes les violences faites ou à

(1) Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. III, chap. 3.
(2) Id., *Ibid.*

Digitized by Google

faire contre un état de choses où administration était synonyme de pillage et noblesse de vénalité. Ajoutons qu'en présence de l'ennemi commun, qui ne se donnait plus la peine de dissimuler ses projets, le moment eût été mal choisi pour diviser les forces de la République. Quelle joie pour tous les brouillons, pour tous les pervers que César allait bientôt enrôler sous ses enseignes, s'il leur avait été donné de voir l'aristocratie romaine se déchirer elle-même de ses propres mains! Et quelle douleur pour Cicéron s'il avait vu son nom opposé à celui de Pompée par une fraction notable du parti des honnêtes gens! La politique, qui lui avait permis de combattre Verrès en un temps relativement calme, ne lui conseillait-elle pas de défendre Appius Claudius quand les nuages s'amoncelaient de toutes parts et menaçaient de disperser, au souffle de la tempête, ce qui restait encore des vieilles institutions de Rome? Qu'était-ce que les griefs de quelques pauvres provinciaux en regard de cette grande question qui se dressait là-bas, et d'où dépendaient peut-être les destinées du monde, — le salut de la République?

Il est des époques, dans la vie des peuples, où le plus difficile pour un bon citoyen n'est pas de faire son devoir, mais de savoir en quoi consiste ce devoir. Ce n'est pas la faute de Cicéron, nous le répétons, si le salut de la République ne pouvait être assuré, dans ce temps-là, que par la ruine des provinces et l'abdication des consciences.

Digitized by Google

Au demeurant, et dans la sphère de son action propre et personnelle, nul homme ne fut jamais plus consciencieux que Cicéron, ni plus soucieux de l'intérêt des provinciaux ou plus ménager de leurs deniers. C'était l'usage, aux premiers temps de la conquête romaine, que les gouverneurs envoyés dans les provinces ne prélevassent aucune contribution sur les habitants des pays qu'ils traversaient, sous prétexte de subvenir aux frais de leur déplacement. Ils devaient n'être à charge à personne, se contenter du viatique qui leur avait été alloué par le Sénat, vivre en toute sobriété, en toute tempérance, comme il convenait aux successeurs des Fabricius, des Curius Dentatus et des Scipion. Ces traditions s'étaient malheureusement perdues depuis que les richesses et l'amour du luxe avaient corrompu les mœurs austères de la vieille République. Rien n'était moins patriarcal alors que la façon de voyager des gouverneurs : aux yeux des populations qu'il honorait de sa visite, l'itinéraire d'un proconsul, aller et retour, équivalait au passage d'une armée ennemie. Il fallut, pour obvier aux inconvénients qui en résultaient, décréter je ne sais combien de lois destinées à réglementer la matière. Ces lois prévoyaient tout ce que les alliés et provinciaux devaient fournir au proconsul et à sa suite, comme aussi tout ce que le proconsul avait le droit d'exiger des provinciaux et alliés. Elles stipulaient, à la valeur d'un as près,

Digitized by Google

les quantités de bois, sel, foin, viande et autres denrées dont chaque ville ou village était tenu de faire gratuitement hommage à la petite colonie administrative, sans oublier le nombre de maisons ou de lits qui devaient être mis à sa disposition (1), et les pénalités attachées à toute infraction ou transgression commise, soit par les provinciaux, soit par le magistrat lui-même. Inutiles quant aux honnêtes gens, impuissantes quant aux autres, ces lois témoignaient uniquement des progrès de la démoralisation qu'elles avaient pour but de combattre ou de réprimer. Mais une société est bien malade quand elle a besoin d'introduire de pareils remèdes dans l'officine de sa législation.

Ce fut l'honneur de Cicéron de faire revivre dans son voyage les traditions oubliées des siècles passés. « Je ne néglige pas les conseils que vous m'avez si souvent donnés, écrit-il à Atticus; je les médite, j'en pénètre mes subordonnés et me fais une loi de les suivre... Je n'ai pas encore imposé la moindre charge pour les miens ou pour moi ni aux villes ni aux particuliers. Allocations légales de la loi *Julia,*

(1) Sigonius, *De antiquo jure provinciarum,* II, 5. — La plus ancienne de ces lois fut promulguée en l'an 150 par L. Calpurnius Pison. A la loi *Calpurnia* succédèrent les lois *Junia, Servilia, Acilia, Cornelia,* et enfin la loi *Julia,* qui était encore en vigueur au temps de Cicéron. Il va sans dire que chacune d'elles renchérissait sur les précédentes en augmentant la quotité des provisions à fournir et en variant les pénalités à décerner contre les contrevenants.

Digitized by Google

prestations bénévoles de mes hôtes, je refuse tout. On comprend autour de moi combien cette réserve intéresse ma gloire, et l'on s'y soumet... C'est un soulagement pour ces pauvres villes de n'avoir à défrayer ni moi, ni mes lieutenants, ni mon questeur, ni qui que ce soit des miens. Nous ne recevons point de fourrages, pas même de bois. Dans les logements, on nous fournit quatre lits, rien au delà, et le plus souvent nous couchons sous la tente. Aussi, quelle affluence prodigieuse des campagnes, des bourgs, de toutes les habitations! Nous arrivons : ce peuple semble renaître, tout cela grâce à la justice, au désintéressement, à la modération de votre Cicéron (1). »

Mais qui donc a jamais mis en doute la modération et le désintéressement de Cicéron? Et n'y a-t-il pas, de la part de certains historiens, quelque maladresse à lui faire une gloire de n'avoir pas volé, comme tant d'autres? Le vrai mérite n'était pas tant de s'abstenir soi-même, que d'obliger les autres à suivre cet exemple. Quelques bottes de foin qu'il eût pu réquisitionner, chemin faisant, auraient fait moins de mal à la province que l'insigne

(1) *Ad Att.*, V, 9, 10, 16. — Il n'y a qu'une ombre, fort légère du reste, à ce tableau, et Cicéron l'avoue de fort bonne grâce : « Mon lieutenant, L. Tullius, réservé sur tout le reste, s'est fait donner ce que la loi Julia lui permettait d'exiger, mais seulement dans les endroits où il couchait, et non pas, comme tant d'autres, dans tous les bourgs indifféremment. » (*Ad Att.*, V, 21.)

Digitized by Google

mollesse de sa conduite à l'égard d'Appius Claudius (1). Ce que les populations estiment surtout chez un administrateur, ce ne sont pas les vertus négatives qui font l'ornement de la vie privée. Elles passeraient volontiers sur quelques défauts, voire sur quelques vices, dont l'action se laisse à peine sentir dans le mouvement et le bruit des affaires publiques, pour trouver chez l'homme qui est appelé à les gouverner ces qualités solides et positives sans lesquelles on peut être un parfait citoyen, un orateur admirable, un écrivain éminent, tout enfin, excepté un bon magistrat : c'est à savoir la fermeté, la force d'âme, l'application continue et opiniâtre à sa tâche, le dévouement de jour et de nuit à tous les intérêts dont on a la charge, la vaillance qui ne recule devant aucun obstacle, l'énergie qui ne fléchit devant aucune considération, et, pour tout dire en un mot, la volonté. Cicéron était bien intentionné, honnête, animé d'un grand sentiment personnel d'humanité, paternel et plein de sollicitude pour ses administrés, mais, on l'entrevoit déjà, un peu faible : le nerf, on le pressent, est la qualité qui lui manquera.

(1) Alceste lui eût reproché, non pas assurément d'être un méchant homme, mais d'être trop souvent

aux méchants complaisant,
Et n'avoir pas pour eux ces haines vigoureuses
Que doit donner le vice aux âmes vertueuses.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE VI

LA GUERRE. — CICÉRON *IMPERATOR*

Arrivée de Cicéron dans la province. — Premiers bruits de guerre. — Premiers préparatifs. — Description du théâtre de la guerre. — Habiles manœuvres de Cicéron pour tenir les Parthes en respect et les alliés dans l'obéissance. — Règlement des affaires de la Cappadoce. — Un roi débiteur de la République. — Un échantillon de la politique romaine en Orient. — Restauration d'Ariobarzane par Cicéron. — Cicéron diplomate. — Nouvelles menaces de guerre. — Stratégie aussi savante qu'inutile. — Démêlés de Cicéron et de Cassius. — Les faiblesses d'un grand homme. — Campagne décisive contre les Eleuthéro-Ciliciens. — Cicéron *imperator*. — Siége et prise de Pindenissum. — Les *Saturnales* en Orient. — Soumission des Tibaréniens. — L'invasion des Parthes définitivement arrêtée. — La République, c'est la guerre.

Cicéron était arrivé à Laodicée la veille des calendes d'août, c'est-à-dire près de trois mois après son départ de Rome (1). Il s'excusa de ce retard, dans une lettre adressée au Sénat, en alléguant la difficulté des chemins et l'état de la mer (2). Son

(1) *Ad Att.*, V, 15.
(2) *Ad Div.*, XV, 2.

Digitized by Google

dessein était de se rendre droit au camp, de donner le reste de la campagne à l'administration militaire, et de consacrer l'hiver, selon l'usage, aux affaires civiles (1). Il comptait ne séjourner à Laodicée que le temps nécessaire pour recevoir l'indemnité de déplacement qui lui était due, et en repartir aussitôt pour l'armée, de façon à se trouver à Iconium vers les ides d'août (2). Ses prévisions furent trompées : force lui fut de recevoir les députations qui, de toutes les parties de la province, accouraient déjà vers lui pour lui demander un dégrèvement aux charges qui pesaient sur elles (3). Il s'arrêta donc deux jours à Laodicée, puis quatre jours à Apamée, trois jours à Synnada, trois jours encore à Philomèle, et c'est dans cette dernière ville qu'il apprit la sédition qui venait de disperser sa petite armée. Cinq cohortes seulement étaient restées à Philomèle, sans lieutenant, sans tribun et même sans aucun centurion ; le reste avait décampé du côté de la Lycaonie. Il ordonna à M. Annéius, son lieutenant, de prendre les cinq cohortes, de les conduire au gros de l'armée, et, la jonction une fois faite, d'aller s'établir en Lycaonie, près d'Iconium. Ses ordres furent exécutés et il se rendit au camp le 7 des calendes de septembre. Il avait, préalablement, et en vertu d'un dé-

(1) *Ad Att.*, V, 14.
(2) *Ad Div.*, III, 5.
(3) *Ad Att.*, V, 16; *ad Div.*, III, 8.

Digitized by Google

cret du Sénat, réuni près de lui un bon corps de vétérans *evocati*, une cavalerie suffisante et les contingents volontaires des nations libres et des rois alliés (1). Il les passa en revue; et il s'occupait de pourvoir à tout, suppléant par la vigilance et l'activité à ce qui lui manquait en ressources effectives, lorsque des envoyés du roi de Comagène vinrent lui annoncer, en grand émoi, et non sans fondement, que les Parthes étaient entrés en Syrie (2). C'était la guerre, une guerre terrible peut-être qui allait s'ouvrir.

Or, à cette même date, vers la fin du mois d'août, son ami Cælius lui écrivait de Rome : « J'ignore si vous avez de l'inquiétude pour la paix de votre province et des pays frontières. Pour moi, je suis loin d'être tranquille. Sans doute, s'il dépendait de nous que la guerre se fît précisément sur l'échelle de vos ressources présentes et seulement dans la mesure qu'il faut pour vous ménager quelque gloire et le triomphe au bout, sans risquer de lutte trop sérieuse et trop acharnée, tout serait pour le mieux. Mais si une fois le Parthe remue, ce ne sera point une petite affaire, et votre armée est à peine capable de défendre un fossé. Or, on n'entre ici dans aucune de ces considérations et l'on exige tout des mandataires de la République, comme

(1) *Ad Div.*, XV, 4.
(2) *Ibid.*, XV, 2.

Digitized by Google

si rien ne leur était refusé de ce qui peut assurer le succès (1). »

Ainsi se trahissaient les secrètes inquiétudes des amis de Cicéron, et ce que Tacite a dit plus tard du respect qui s'attache aux puissants pouvait se dire à plus forte raison de la terreur inspirée par cet Orient sinistre et mystérieux que hantaient encore les ombres inconsolées de Crassus et de ses légions, *major è longinquo*. On connaissait depuis longtemps le courage civique de Cicéron; on l'avait vu à l'œuvre lors du procès de Verrès et de la conjuration de Catilina. Tel, cependant, qui peut affronter la mort sur la place publique, et que n'épouvantent pas les clameurs d'une populace en délire ou les poignards des assassins stipendiés, recule parfois et pâlit devant la méthodique et savante horreur des champs de bataille. Le citoyen d'Arpinum n'allait-il pas être, aux yeux des centurions et des soldats, ce qu'il avait été jadis aux yeux du Sénat et de l'ordre équestre, un homme *nouveau?* Nulle occasion ne lui avait été fournie jusqu'alors de déployer ses talents militaires. Avait-il seulement des talents militaires? Où, quand et comment aurait-il appris l'art de la guerre, ce pacifique et brillant disciple de Platon, dont la jeunesse s'était écoulée à l'ombre des académies et des écoles, qui n'avait jamais connu d'autres luttes que celles de la barre et du

(1) *Ad Div.*, VIII, 5.

Digitized by Google

Forum, qui n'avait jamais manié d'autres armes que celles de la dialectique et qui semblait avoir fait de son célèbre hémistiche, *cedant arma togæ!* la raison d'être et l'idéal de sa vie? A moins qu'il n'y eût dans tout Romain, ce qui n'était pas invraisemblable à la rigueur, un soldat endormi toujours valide et toujours vivant, comment supposer que cet avocat, ce philosophe, ce noble amant des Muses, trouverait en lui l'énergie et la capacité nécessaires pour faire face aux dangers qui l'attendaient? « Toute ma crainte à moi, qui sais l'état de nos forces, lui disait encore Cælius, c'est que votre dignité ne soit compromise dans cette bagarre. Si vos troupes étaient en mesure, je pourrais craindre pour votre vie; mais leur petit nombre vous forcera de vous retirer, je le prévois, vous ne pourrez combattre. Et cette nécessité, comment sera-t-elle jugée ici? Est-il bien sûr qu'on la reconnaisse? Tout cela me tourmente et je ne serai tranquille que quand vous serez revenu en Italie (1). »

Ce n'était donc pas une défaite, ce n'était même pas la mort qu'on redoutait pour lui : c'était la honte d'une fuite, d'une reculade, d'où son honneur ne se relèverait pas.

Hâtons-nous de dire que Cicéron ne partageait point les appréhensions de ses amis, et que, dans le

(1) *Ad Div.*, VIII, 10.

Digitized by Google

temps même où l'on tremblait à Rome pour sa gloire, il se mettait bravement en mesure de la soutenir envers et contre tous. Il était à Iconium depuis quatre jours, fort occupé à refaire l'effectif et les cadres (1) et le moral de son armée, quand des nouvelles un peu plus précises lui arrivèrent de la part du roi de Comagène, Antiochus. On lui faisait savoir que Pacorus, le fils du roi des Parthes, récemment marié à la sœur d'Artavasde, roi d'Arménie, s'était mis en marche vers l'Euphrate avec des forces très-considérables et un gros d'auxiliaires de diverses nations, et qu'il était en train de passer le fleuve. On ajoutait qu'il ne serait pas impossible qu'Artavasde lui-même se décidât à envahir la Cappadoce. Qu'y avait-il de vrai dans ces nouvelles? Cicéron n'avait aucun moyen d'en certifier l'exactitude, et l'on sait que ce roi de Comagène ne lui inspirait qu'une confiance médiocre. Il se garda donc d'en prendre prématurément l'alarme et d'en témoigner une inquiétude qui eût fait aussi peu d'honneur à sa circonspection qu'à son courage. La province de Cilicie ne se trouvait pas directement menacée. Il laissa Antiochus envoyer des messagers au Sénat pour l'avertir du danger qu'allaient courir les alliés de Rome, et, pensant que le pro-

(1) On se souvient qu'il avait dépêché un de ses officiers, Antonius, en Cilicie, pour redemander les trois cohortes qu'Appius Claudius avait détachées de sa petite armée.

Digitized by Google

consul de Syrie, M. Bibulus, dont l'ennemi inquiétait le territoire, était déjà à son poste, ne doutant pas que celui-ci n'eût déjà informé la République d'une affaire qui, pour le moment, ne regardait que lui, il se contenta d'écrire à Caton pour l'aviser de la situation, et lui mander, qu'en de telles circonstances, avec une si terrible guerre en perspective et une si grande insuffisance de forces, il n'avait qu'une chose à faire, qui était de ménager les alliés et de les maintenir dans le devoir à force de mansuétude et d'équité (1).

Cependant, le cas était grave. Les avis donnés par le roi de Comagène furent bientôt confirmés par d'autres, émanant de sources moins suspectes. Que les Parthes essayassent de forcer les défilés du mont Amanus, cela n'était guère vraisemblable, et Cicéron avait plus de forces qu'il n'en fallait pour les arrêter. Mais si le roi d'Arménie ou les Parthes eux-mêmes venaient à se jeter sur la Cappadoce, par où l'on entrait de plain-pied dans la Cilicie, le danger devenait beaucoup plus sérieux et il fallait y parer sans retard. Cicéron renonça donc au dessein qu'il avait conçu d'abord de conduire son armée vers les défilés de l'Amanus, et, comme rien ne lui paraissait plus urgent que de défendre la Cappadoce, dont le territoire était ouvert de tous côtés, et dont les princes étaient d'ailleurs trop

(1) *Ad Div.*, XV, 3.

Digitized by Google

faibles et trop timides pour tenter seulement la moindre résistance, il appela ses lieutenants au conseil, et adopta, de concert avec eux, un nouveau plan de campagne.

Un simple coup d'œil, jeté sur la carte de l'Asie-Mineure et de la Haute-Asie, nous aidera à comprendre les excellentes dispositions stratégiques qui furent prises en cette redoutable conjoncture.

L'Euphrate, qui prend sa source dans les montagnes de l'Arménie méridionale et qui, dans la partie supérieure de son cours, sépare ce royaume de la Cappadoce et de la Comagène, sert ensuite de limite à la province romaine de Syrie. Sur la rive gauche du fleuve, en face de cette province, s'étendent les vastes plaines de la Mésopotamie, tombées depuis longtemps au pouvoir des Parthes. De la petite ville de Zeugma, où se trouve le principal pont jeté sur l'Euphrate, les Parthes pouvaient pénétrer dans la Cyrrhestique, petite région montagneuse, située dans la partie septentrionale de la Syrie, qui s'étend, vers le sud, jusqu'à la campagne d'Antioche, et s'appuyant, vers le nord, à la chaîne de l'Amanus, confine ainsi directement à la Cilicie (1). Mais cette région elle-même n'est, à proprement parler, qu'une impasse, bornée qu'elle est, au sud, par la chaîne du Liban, qui protége contre toute invasion les parties maritimes, les seules habitées

(1) Strabon, *Geogr.*, XVI, 2.

Digitized by Google

et florissantes de la Syrie, et, du côté du nord, par le mont Amanus, qui sert de barrière à la Cilicie. La trouée qui existe entre les dernières ramifications du Liban et celles de l'Amanus est défendue par la forte place d'Antioche, que ses remparts solides et imprenables mettent facilement à l'abri d'un coup de main. Toutefois, si l'Amanus peut couvrir la Cilicie contre les incursions des Parthes, il n'en préserve pas aussi bien la Comagène, contrée située au nord de la Cyrrhestique et au sud de la Cappadoce. De nombreux et larges défilés mettent, de ce côté, la Cyrrhestique en communication directe, par la Comagène, avec la partie méridionale de la Cappadoce, dite Cataonie, d'où une armée d'invasion peut s'élancer à travers les plaines ouvertes entre le Psarus et le Pyramus, et arriver ainsi au cœur même de la Cilicie.

Il y avait donc apparence, comme l'a dit Cicéron lui-même, que, si l'ennemi voulait tenter une diversion sur la Cilicie, ce serait par la Cappadoce, pays ouvert, qu'il chercherait à y pénétrer (1). Du côté de la Syrie il n'y avait absolument rien à craindre : la défense du pays était rendue facile par la position du mont Amanus, et l'on n'y pouvait déboucher que par deux défilés fort étroits que de faibles postes suffisaient à garder. L'hypothèse d'une invasion par la Cappadoce était d'autant plus admis-

(1) *Ad Div.*, XV, 2.

Digitized by Google

sible que le roi de Comagène, tout ami des Romains qu'il se disait, ne l'était pourtant pas au point de se compromettre ouvertement avec les Parthes (1); que le roi d'Arménie, Artavasde, était déjà leur allié, depuis le mariage de sa sœur avec Pacorus; que le roi de Cappadoce, Ariobarzane, occupé à se défendre contre un usurpateur, était hors d'état d'opposer une résistance sérieuse; et que le seul allié sincère des Romains, le roi de Galatie, Déjotarus, ne se trouvait point sur le passage des ennemis.

Le problème à résoudre consistait à repousser les Parthes, s'ils se présentaient dans la Cappadoce, à tenir en bride ceux des rois alliés dont les dispositions paraissaient chancelantes, et à prévenir en même temps toute révolte des Ciliciens eux-mêmes, — des Ciliciens que le brigandage d'Appius Claudius avait justement exaspérés, et que tentait la possibilité d'un changement de domination. Pour mener de front ces trois entreprises, Cicéron n'avait sous la main que des forces insuffisantes, et il s'en ouvrit franchement au Sénat, dans une lettre datée précisément des premiers jours du mois de septembre, au moment même où il allait accomplir ce beau mouvement stratégique qui sauva tout. « Ecoutez mon conseil et mon instante prière, disait-il, donnez à cette province une attention trop long-

(1) *Ad Div.*, XV, 4.

Digitized by Google

temps refusée. Vous m'avez envoyé dans ce gouvernement sous la menace d'une guerre formidable, et vous savez dans quelles conditions, avec quels moyens de défense. Je n'ai pas accepté en insensé, en aveugle. Je me suis fait un point d'honneur de ne pas refuser, car j'aime mieux m'exposer à tous les périls que de reculer devant un ordre du Sénat. Mais les choses en sont ici au point que, si vous n'y montrez sans retard un ensemble de forces aussi important que dans les plus grandes guerres, vous compromettez la possession de ces provinces, *la plus belle source des revenus de l'empire* (1). Aucun fonds à faire sur les levées provinciales. La population est faible et se cache depuis qu'il y a danger. Sur la valeur de cette milice, rapportez-vous-en au meilleur juge qui soit en Asie, à Bibulus, que vous aviez autorisé à faire une levée, et qui n'en a pas voulu. Quant aux auxiliaires, grâce aux injustices et à l'oppression dont nous avons usé envers nos alliés, leurs contingents sont ou trop faibles pour compter, ou trop mal disposés pour qu'on s'en promette des services, ou même pour qu'on en attende le moindre secours. Déjotarus est à nous, lui et les forces telles quelles dont il dispose. La Cappadoce est un désert. Le reste des rois ou princes n'a ni

(1) Il est triste de penser qu'il fallut faire appel à la cupidité des sénateurs plutôt qu'à leur patriotisme pour les décider à secourir une partie importante de l'empire. Mais il est plus triste encore de penser que cet appel resta sans réponse, à cause des

Digitized by Google

les moyens ni la volonté d'agir. Si les troupes me manquent, le courage du moins ne me fera pas défaut, ni la tête non plus, j'espère. Qu'arrivera-t-il ? nul ne saurait le dire. Puissent les dieux assurer le succès de nos efforts! Je réponds que, du moins, l'honneur restera sauf (1). »

C'étaient de fières paroles : les actes ne tardèrent pas à les justifier. Dans le conseil de guerre, où Cicéron avait appelé ses quatre lieutenants, il fut résolu qu'on se dirigerait vers la partie de la Cappadoce qui touche à la Cilicie, et qu'on assoierait fortement sa position à l'extrémité méridionale de ce royaume, non loin du mont Taurus, à proximité de la ville fortifiée de Cybistra. Cette manœuvre donnait le double avantage de couvrir la Cilicie contre l'invasion imminente des Parthes, et de surveiller les mouvements des peuples alliés. Si elle fut due à l'initiative personnelle de Cicéron, ou aux conseils de son frère Quintus, l'ancien lieutenant de César, et de Pomptinius, le vainqueur des Allobroges, cela n'importe guère, et il n'en resterait pas moins à Cicéron, dans le dernier cas, la gloire d'avoir su mettre à profit l'expérience de ses subordonnés, et d'avoir incliné son jugement devant celui des hommes compétents : ce que Crassus n'avait pas

grandes préoccupations que causait à la République l'ambition de César. Et quelle est la république où les questions nationales ne soient pas subordonnées comme ici aux questions de partis ?

(1) *Ad Div.*, XV, 1.

Digitized by Google

daigné faire. On ne saurait trop louer d'ailleurs la pensée qui avait inspiré cette tactique. De quelque côté que les Parthes se présentassent, qu'ils débouchassent par la Cappadoce ou par la Syrie, Cicéron était également prêt à leur tenir tête, sur un terrain choisi par lui, expérimenté par ses troupes, et adossé à une place forte. Il avait des provisions en abondance, dans un pays fertile en froment et en denrées de toute sorte. Il se trouvait libre de ses mouvements et pouvait, à volonté, se porter en peu de temps sur tous les points menacés par l'ennemi (1). Les Ciliciens, qui le sentaient près de lui, n'auraient eu garde de donner suite à leurs projets de révolte, et il n'était pas inopportun que le roi d'Arménie, Artavasde, vît à sa porte une armée romaine toute prête à fondre sur ses Etats, si la fantaisie lui venait par hasard de se joindre à son allié Pacorus (2). Cicéron avait encore la facilité de lier ses opérations avec celles de Déjotarus, roi de Galatie, qui était le meilleur ami de Rome, et de faire profiter la République de ses conseils et de ses forces (3). A quelques jours de là, il put écrire à Atticus : « Le cœur ne me manque pas, et, comme mes mesures

(1) *Ad Att.*, V, 18. — Il envoyait en Cilicie des détachements de cavalerie, tant pour maintenir les alliés dans la soumission que pour se tenir au courant de tout ce qui se passait en Syrie, et l'on verra plus loin que cette précaution ne fut pas inutile.

(2) *Ad Div.*, XV, 2.

(3) *Ibid.* — Cf. *Ad Att.*, V, 18; *Ad Div.*, XV, 4. — Ce Déjotarus n'avait été d'abord qu'un simple *Tétrarque* de Galatie; mais

Digitized by Google

sont bien prises, j'ai bon espoir, dût-on en venir aux mains... Je n'ai qu'une poignée d'hommes, mais qui, si je ne m'abuse, me sont dévoués du premier au dernier... La fidélité des alliés m'est assurée comme elle ne le fut jamais. Ils ne reviennent pas de ma douceur et de mon désintéressement. Je fais prendre les armes aux citoyens romains; on transporte le blé dans les places. Enfin, me voilà prêt, suivant l'occurrence, ou à prendre l'offensive ou à faire bonne défense dans mes positions (1). »

Cicéron ne devait rester que cinq jours à Cybistra; mais, pendant qu'il y séjournait encore, il eut occasion de nouer et de terminer heureusement une négociation qui ne fait pas moins d'honneur à son tact diplomatique que les opérations ci-dessus indiquées n'en font à son habileté militaire.

Parmi les instructions que le Sénat avait données au nouveau proconsul de la Cilicie, il en était une à laquelle cette compagnie attachait la plus haute importance, et qui concernait le roi de Cappadoce, Ariobarzane. Ce prince était le fils (2) du célèbre Ariobarzane qui avait été le contemporain de Sylla

il se rendit si agréable au Sénat romain par ses services et par la déférence qu'il lui témoigna, que cette compagnie lui donna le titre de *roi*. Il était d'ailleurs l'ami personnel de Cicéron, qui lui confia la garde de son fils et de son neveu pendant toute la durée de la guerre.

(1) *Ad Att.*, V, 18.

(2) Et non le petit-fils, comme l'a prétendu Bayle, dans son

Digitized by Google

et de Lucullus, et dont les tragiques aventures ont défrayé plusieurs chapitres des *Vies de Plutarque*. Attaqué, dès le commencement du premier siècle avant notre ère, par les rois Mithridate de Pont et Nicomède de Bithynie, lesquels prétendaient avoir des droits à la possession de ses Etats, ce premier Ariobarzane, le père du prince actuellement régnant, avait dû recourir, à plusieurs reprises, à l'assistance des Romains. Mais Rome était bien loin, et, ses ennemis, ne tenant aucun compte de la redoutable protection qu'il s'était acquise, l'avaient, à plusieurs reprises aussi, renversé du trône ; si bien qu'il avait dû faire plus d'un voyage à Rome pour y demander du secours ou pour en accélérer l'arrivée, et pour s'y faire des amis personnels qui lui servissent de patrons. Dans un de ces voyages, il avait contracté des dettes considérables, car il était pauvre, et il mérita toute sa vie le vers bien connu qu'Horace fit plus tard à son adresse :

Mancipiis locuples eget æris Cappadocum rex.

Or, ce qui montre clairement le caractère nouveau qu'avait revêtu la politique du Sénat et le degré de personnalisme abject où elle s'était abaissée, c'est

Dictionnaire (art. *Cappadoce*), contrairement aux leçons adoptées avec raison par Manuce et Moréri. On peut consulter, sur ce point, un long *Excursus* de Morabin, dans les notes ajoutées à son *Histoire de Cicéron*, p. CCLXXXI, t. I.

Digitized by Google

que les dettes d'Ariobarzane lui furent d'une plus grande efficacité, pour la conservation de son pouvoir et de son trône, que ne l'auraient été toutes les raisons tirées de la dignité du nom romain ou de l'intérêt général de la République. Ariobarzane s'était attaché les personnages les plus influents de Rome par le lien le plus étroit et le plus cher qui, en ces temps de corruption et d'avarice universelles, pût lier un homme à d'autres hommes : il était le débiteur de Brutus et de Pompée, et comme tel il avait des droits imprescriptibles à leur sollicitude et à leur protection. On est républicain sans doute, et l'on se glorifie de l'être; mais les affaires passent avant tout, et, quand on est le créancier d'un roi, il faut bien, de toute nécessité, que la rigueur des principes fléchisse un peu devant les exigences de la caisse. Ainsi s'expliquent l'ardeur très-peu républicaine avec laquelle Brutus et Pompée avaient embrassé la cause de ce monarque et le zèle qui les poussait, non-seulement à lui faire restituer ses Etats pour se couvrir de leurs avances, mais encore à en conserver la possession à ses héritiers, puisque ceux-ci devaient entrer de plein droit dans tous ses engagements.

Ainsi s'explique aussi l'empressement que mit le Sénat, après la mort de ce malheureux prince, à conserver l'alliance et l'amitié de son fils. Les instructions dont Cicéron était porteur donnaient au second Ariobarzane les titres d'*Eusebes* (le prince

Digitized by Google

pieux) et de *Philoromœus* (l'ami de Rome), au-dessus desquels il n'y avait rien, et qui ne s'accordaient qu'aux princes que l'on protégeait tout de bon. Elles enjoignaient au proconsul de prendre en main les intérêts de ce prince et de le mettre à l'abri de tous les dangers qui le menaçaient et dont le Sénat était, paraît-il, mieux informé qu'Ariobarzane lui-même. Quels étaient ces dangers? Quelques lignes seulement de la correspondance de Cicéron nous permettent de les entrevoir.

Le roi de Cappadoce avait un compétiteur très-décidé et très-redoutable dans la personne d'un certain Archélaüs, à qui Pompée, lors de son expédition contre Mithridate, avait conféré la dignité de grand-prêtre du temple de Bellone, à Comane (1). Ce personnage était, en vertu de sa charge et du consentement même de la nation, une espèce de monarque en sous-ordre, qui ne le cédait qu'au roi en majesté, en autorité et en puissance (2). Mais il avait sur lui d'incontestables avantages : il était plus jeune, plus riche en infanterie, en cavalerie, en ressources de tout genre, et l'on ne dit point qu'il eût des dettes. Tout le territoire de la Cataonie, où se trouvait le siége de sa grande sacrificature, lui était soumis en fait, bien qu'il relevât nominalement de la souveraineté du roi. Le temple de

(1) Appian, *De bello Mithridat.*, 114.
(2) Hirtius, *De bello Alexandrino*, 66.

Digitized by Google

Bellone, dont il était le grand-prêtre, était desservi par une grande multitude d'esclaves consacrés qui n'obéissaient qu'à lui, et dont le nombre, au temps de Strabon, s'élevait à plus de six mille, hommes et femmes (1). Tel était l'ascendant de ce pontife, qu'au témoignage de Cicéron lui-même, il eût pu mettre la Cappadoce en feu, s'il en eût appelé aux armes, comme le faisaient craindre la témérité naturelle à son âge, les forces militaires et l'argent dont il pouvait disposer, et surtout l'influence exclusive qu'il avait laissé prendre sur lui aux hommes avides de changement (2). Avait-il corrompu à prix d'or la maîtresse d'Ariobarzane, cette Athénaïs, dont le nom ne figure qu'une fois dans les lettres de Cicéron, et qui gouvernait vraisemblablement sous le nom de ce faible et indolent monarque asiatique? On ne saurait le dire avec certitude. On peut affirmer, toutefois, que les intrigues de la favorite avaient réussi à faire exiler de la Cappadoce les deux ministres les plus dévoués au roi, Athénée et Métras. Le moment approchait où les artifices d'Archélaüs allaient produire leur résultat et la couronne tomber tout naturellement de la tête de ce malheureux prince si endetté, que l'intérêt seul de ce qu'il devait à Pompée absorbait presque tout

(1) Strabon, *Geograph.*, XII. « Fano quoque regio adjacet non parva, cujus fructum ac proventum accipit sacerdos. »
(2) *Ad Div.*, XV, 4.

Digitized by Google

son revenu et le mettait hors d'état de satisfaire ses autres créanciers, parmi lesquels Brutus n'était ni des moindres ni des plus traitables. Mais ce furent précisément ses dettes qui le sauvèrent.

Cicéron lui avait écrit apparemment pour lui faire savoir l'intérêt que lui portaient le Sénat et le peuple romain, pour lui promettre son appui, son concours personnel et ses services, pour lui demander, enfin, ce qu'il pouvait faire en sa faveur, puisqu'il était chargé spécialement de veiller à sa sûreté. Ariobarzane vint lui-même au camp de Cybistra pour rendre grâce à Cicéron; il y vint accompagné de son frère Ariarathe et d'une suite nombreuse d'officiers, dont plusieurs avaient compté parmi les meilleurs et les plus anciens amis de son père. Introduit dans la tente où le proconsul avait réuni son conseil, il apprit encore une fois toute la bonne volonté dont on était animé à son égard et la résolution personnelle que Cicéron avait prise d'y coopérer de son mieux. Le roi commença par témoigner sa reconnaissance envers le Sénat et le peuple romain, comprenant, disait-il, tout l'honneur qui lui revenait d'un décret où leur protection lui était accordée avec tant de marques de distinction. Puis il remercia le proconsul lui-même de l'empressement plein de bonté avec lequel il s'offrait à ses besoins, et il ajouta que, pour le moment, il n'avait que faire de ses bons offices, n'ayant pas appris et ne soupçonnant même pas que ses enne-

Digitized by Google

mis eussent formé quelque entreprise criminelle contre sa vie ou contre son autorité. Cicéron l'en félicita de tout son cœur et lui en témoigna toute sa joie, non sans l'avertir toutefois qu'il ne devait pas oublier la mort tragique de son père, qu'il fallait user de beaucoup de circonspection et de précautions à l'égard des ennemis avoués ou cachés qu'il pouvait avoir, et s'en rapporter, en toute circonstance, à la sagesse du Sénat.

Sur ces assurances, Ariobarzane prit congé du proconsul et alla passer la nuit dans la ville de Cybistra. Mais, durant cette nuit, il lui vint de son entourage des révélations faites pour le tirer de la sécurité où il s'était jusqu'alors endormi. Les bonnes paroles de Cicéron, la certitude qui en dérivait que le roi de Cappadoce pouvait compter sur l'assistance des Romains, délièrent les langues que la terreur, inspirée par Archélaüs ou l'or qu'il avait répandu, tenaient muettes. Ce fut à qui révélerait le premier, au malheureux Ariobarzane, le danger que lui faisait courir l'ambition de son puissant voisin. Il n'y eut pas jusqu'à son propre frère Ariarathe qui ne crût devoir l'informer qu'un horrible complot avait été tramé contre son autorité; qu'il n'était question de rien moins que de le détrôner pour le mettre, lui, Ariarathe, en sa place; que le refus qu'il avait fait de prêter les mains à cet attentat avait mis sa propre vie en péril, et que la crainte seule l'avait empêché, jusqu'à ce jour, de s'en ouvrir à son frère. Tout cela nous peint bien la dégradation

Digitized by Google

et l'immoralité inconsciente de ces caractères asiatiques, et ces rivalités, cette politique de sérail, dont la tradition dure encore et se perpétue, en dépit des efforts tentés pour améliorer et relever des races irrémédiablement déchues.

Aussi, lorsque Ariobarzane revint le lendemain trouver Cicéron, l'assurance et la quiétude qu'il avait montrées la veille avaient-elles fait place à la consternation. Ses larmes et celles d'Ariarathe annoncèrent tout d'abord ce changement que leurs discours, entrecoupés de lamentations et de sanglots, ne tardèrent pas à confirmer. Laissons Cicéron nous raconter lui-même, dans sa lettre au Sénat, datée du camp de Cybistra, les détails de cette seconde entrevue. « Après les avoir entendus, je dis au roi qu'il devait immédiatement prendre des mesures pour assurer sa vie, et, me tournant vers ses amis éprouvés sous les règnes du père et de l'aïeul, je leur rappelai le sort du feu roi, et les engageai à aider le prince, leur maître, de leurs conseils et à lui faire un rempart de leurs corps. Ariobarzane me pria de mettre à sa disposition un corps de cavalerie et quelques légions. D'après le sénatusconsulte, il était dans mon droit, et dans mon devoir peut-être, de déférer à cette demande; mais je considérai les nouvelles que je recevais chaque jour de Syrie, l'intérêt pressant de la République, et je vis que je devais me porter, avant tout, avec toutes mes troupes, vers les frontières de la Cilicie. Il me parut d'ailleurs que, le complot une fois

Digitized by Google

découvert, le roi n'avait pas besoin de secours, qu'il avait assez de forces. Je lui dis qu'il fallait sauver sa tête en apprenant à régner; qu'il connaissait les coupables et qu'il était roi; qu'il fallait faire des exemples sur quelques-uns et rassurer ensuite le reste; qu'il pouvait se servir de mon armée pour agir sur les esprits, mais non contre les personnes; que le décret du Sénat était connu, et que tout le monde sentirait, du reste, qu'en cas de besoin, je ne manquerais pas, suivant vos ordres, d'arriver en force au secours du roi. Ariobarzane me quitta tout à fait rassuré... J'ai la satisfaction de penser que, grâce à votre prévoyante sagesse, par un hasard incroyable et presque miraculeux, mon arrivée a sauvé d'un péril imminent un roi à qui vous aviez spontanément prodigué les plus honorables témoignages, et dont vous aviez déclaré, par décret, la conservation, digne de la sollicitude du peuple romain. Voilà les faits dont j'avais à vous rendre compte. En voyant quels attentats étaient si près de s'accomplir, vous vous applaudirez de votre sagesse qui, de si loin, avant l'événement, a tout prévu pour y parer. Je suis d'autant plus heureux de vous donner ces détails, que le roi Ariobarzane m'a paru mériter, par son courage et ses talents, son dévouement et sa fidélité à la République, les témoignages insignes d'intérêt dont il a été l'objet (1). »

(1) *Ad Div.*, XV, 2.

Digitized by Google

Nous retrouvons là toutes les vertus dont la pratique était familière à Cicéron, dans la vie publique comme dans la vie privée, la justice, la prudence, l'humanité surtout, et la compatissance aux misères des opprimés. Mais voici une qualité nouvelle qu'on ne s'est pas habitué à louer en lui et dont cette affaire de Cappadoce lui a permis de fournir la preuve.

Tout avocat qu'il fût, Cicéron avait très-bien compris que les paroles, même les plus éloquentes et les plus persuasives, ne suffisaient pas au parfait accomplissement de la mission protectrice dont le Sénat l'avait chargé à l'égard d'Ariobarzane. *Res non verba*, c'était la devise sur laquelle Rome avait fondé toute sa politique, et, pour être Romain jusqu'au bout, Cicéron devait agir. Il mit donc à profit la connaissance qu'il avait des obligations qui liaient Archélaüs, le pontife de Comane, aux Romains, pour le décider à s'exiler volontairement d'un pays dont le souverain était en si grande recommandation, et à qui il venait d'accorder lui-même les gages de l'alliance la plus étroite. Puis, quand Archélaüs eut quitté la Cappadoce, Cicéron s'empressa d'y faire rentrer les excellents ministres que le caprice et les intrigues d'Athénaïs en avait fait bannir, de façon à ce qu'ils pussent veiller eux-mêmes au salut du monarque et maintenir, comme ils l'avaient fait antérieurement, avec tant de zèle, la dignité de sa couronne et l'intégrité de ses Etats (1).

(1) *Ad Div.*, XV, 4.

Digitized by Google

Mais ce n'est pas encore là ce qu'on doit le plus admirer dans la conduite du proconsul.

Le chef-d'œuvre de la négociation, étant donné le caractère bien connu de Cicéron, qui ne laissait pas généralement aux autres le soin de faire valoir les services qu'il pouvait rendre à la République, ce fut de passer sous silence, dans sa lettre officielle au Sénat, les actes décisifs qui avaient affermi la couronne sur la tête du roi de Cappadoce, et notamment l'expulsion du grand prêtre de Comane, dont il ne parla qu'au seul Caton, dans une épître absolument confidentielle et destinée à rester secrète. Savoir se taire en pareille occurrence, quand il y allait de sa gloire, c'était assurément le plus beau triomphe que l'auteur du *Pro domo suâ* eût jamais remporté sur lui-même, et l'on peut dire qu'il donna ce jour-là la vraie mesure de son esprit politique. Il n'aurait pu, en effet, se vanter publiquement de son énergie à l'encontre d'Archélaüs, qu'à la condition de blesser le grand Pompée, dont ce personnage était la créature, et qui l'avait jadis, Dieu sait à quel prix, réintégré dans sa charge de grand pontife. Il aima donc mieux se donner le tort apparent de n'avoir fait que la moitié de son devoir, que de s'exposer à démériter du citoyen le plus puissant de la République ou à lui nuire en faisant savoir qu'il avait abrogé un de ses actes. Pour une telle discrétion, l'histoire n'aura jamais assez d'éloges; mais quelle République, il faut bien en con-

Digitized by Google

venir, que celle où l'on ne pouvait remplir son devoir qu'au risque de se brouiller avec les chefs de l'Etat, où l'on devait se cacher du bien qu'on avait fait, sous peine d'encourir la disgrâce et l'inimitié de ses meilleurs amis, où l'on devait s'estimer moins heureux d'avoir servi les intérêts de la patrie que de n'avoir pas porté atteinte, en les servant, aux petites affaires des particuliers !

Après cela, qui ne pardonnerait de bon cœur à Cicéron les compliments qu'il s'adresse à lui-même en cette circonstance ? Qui penserait à lui en vouloir, si, dans une de ses lettres à Atticus, il prend un soin presque puéril de se tresser des couronnes, de se décerner des brevets de désintéressement et de vertu, que la postérité n'eut certainement pas eu l'idée de lui refuser, même sans cette expresse recommandation ? « Que vous dirai-je ? je ne me connaissais pas moi-même, et je ne savais pas ce dont j'étais capable en ce genre. Maintenant, je puis justement me pavaner. Certes, il n'y eut jamais rien au monde de plus beau; et de la gloire au milieu de tout cela! Par moi, Ariobarzane vit et règne. Je n'ai fait que passer, mais ma voix, ma seule présence, et ma vertu inflexible (1), inabordable aux séductions de ses perfides ennemis, ont

(1) Cicéron a d'autant plus le droit de parler de cette vertu, qu'il renouvela, en cette occasion, les beaux traits de Fabricius et de Curius, en refusant l'or qu'Ariobarzane lui avait offert pour prix de ses services. (*Ad Att.*, VI, 1.)

Digitized by Google

fait le salut d'un roi et d'un royaume. Je n'emporte pas une obole de la Cappadoce (1). »

Cependant, si la savante stratégie de Cicéron et sa généreuse autant qu'habile politique à l'égard d'Ariobarzane avaient conjuré le danger qu'il avait un moment redouté de voir les peuples et les rois alliés de Rome se tourner du côté des Parthes, les événements ne tardèrent pas à reprendre un caractère alarmant. Vers le milieu du mois de septembre, le proconsul reçut de Tarcondimotus, un de ces petits princes indépendants campés plutôt qu'établis sur le revers oriental du mont Taurus (2), un message qui lui annonçait que Pacorus, le fils du roi des Parthes, avait passé l'Euphrate à la tête d'une nombreuse cavalerie, qu'il s'était arrêté à Tyba (3), et que son arrivée avait jeté la consternation dans toute la Syrie. Ces nouvelles lui étaient confirmées par Jamblique, phylarque des Arabes, qu'on avait lieu de croire aussi bien intentionné que Tarcondimotus (4). Or, à cette même date, Bibulus n'avait pas encore pris possession de son gouvernement de Syrie, et Cassius, qui le remplaçait provisoirement, s'était jeté dans Antioche avec un petit corps d'armée qu'il avait sous la main (5). L'ennemi occupait

(1) *Ad Att.*, V, 20.
(2) Strabon, *Geogr.*, XIV, 5.
(3) Les géographies anciennes ne fournissent aucun renseignement sur la situation exacte de cette ville.
(4) *Ad Div.*, XV, 1.
(5) *Ad Att.*, V, 18.

Digitized by Google

la Cyrrhestique, cette petite région limitrophe de la Syrie, dont il a été parlé plus haut. Un corps nombreux de cavalerie parthe ayant même pénétré dans la Cilicie avait été taillé en pièces par un de ces escadrons que Cicéron avait eu l'heureuse idée de détacher dans cette province, et qui s'était renforcé d'une cohorte prétorienne formant la garnison d'Epiphania (1). Il était donc bien évident que les Parthes ne déboucheraient point par la Cappadoce, comme Cicéron l'avait redouté. Le camp de Cybistra n'avait plus de raison d'être. Le général s'empressa de le lever et de se porter, à marches forcées, vers la Cilicie, en passant les défilés du Taurus (2). Il fallait montrer à l'ennemi qu'au lieu de reculer devant le péril, l'armée du peuple romain ne demandait pas mieux que de le voir de plus près (3).

La situation, néanmoins, était critique. Dans cette Cilicie, où il allait se montrer pour la première fois, fermentaient des germes de révolte qui n'attendaient, pour éclater, que l'invasion des Parthes. Déjà même quelques peuplades avaient pris les armes (4). Ceux des provinciaux qui étaient restés dans le devoir frémissaient à la pensée des malheurs dont ils étaient menacés, et le souvenir du désas-

(1) *Ad Div.*, XV, 4. — Epiphania n'est signalée non plus par aucun des géographes anciens.
(2) *Ad Att.*, V, 20.
(3) *Ad Div.*, XV, 1.
(4) *Ibid.*

Digitized by Google

tre de Carrhes se représentait de plus en plus à leur esprit. L'armée romaine, réduite à deux légions, pourrait-elle tenir devant les forces innombrables que l'ennemi avait vraisemblablement réunies? Les secours que le roi Déjotarus avait promis n'étaient pas encore arrivés. Cicéron savait très-bien qu'il n'avait rien à espérer des autres peuples alliés. Dans cette alarme universelle, les bruits les plus contradictoires étaient accueillis sans discernement et trouvaient créance parmi les populations. Un moment, le proconsul fut sur le point de croire que Tarcondimotus l'avait trompé, que les Parthes ne s'étaient montrés nulle part, et que la démonstration qui avait effrayé tout le monde était le fait de quelques Arabes, dont l'accoutrement ressemblait, en effet, à celui des Parthes (1). Il fallut pourtant ouvrir les yeux à la vérité et se mettre sur ses gardes. On fit à la hâte quelques préparatifs. On équipa, en vue de cette redoutable cavalerie, à laquelle on allait avoir affaire, de petits escadrons de cavaliers dits *tarentins,* montés sur des chevaux agiles, et exercés à lancer le trait à la course (2). On apaisa l'agitation qui s'était produite en Cilicie; on

(1) *Ad Div.*, III, 8.

(2) *Ad Att.*, V, 19. — Nous avons suivi en cet endroit la leçon des manuscrits qui porte, effectivement, ce mot *Tarentinis,* d'où les commentateurs ont déduit le renseignement ci-dessus. Manuce et Malaspina, dans leurs éditions de Cicéron, et, de nos jours même, MM. Schütz et de Golbéry ont cru à une erreur de copiste, et substitué à *Tarentinis* le mot *Parietinis,* en l'appliquant aux ruines de

Digitized by Google

se concilia les sympathies des peuples à force de mansuétude et d'intégrité; on se procura ainsi quelques renforts d'auxiliaires provinciaux dont le concours n'était plus à dédaigner, et, favorisé comme on l'était par les nombreux défilés et le sol montueux de la contrée, on se dirigea vers le mont Amanus, dans la direction de la Syrie (1), à la rencontre des Parthes.

Le mont Amanus, nous l'avons déjà dit, était le rempart de la Cilicie vers le sud-est, — une espèce de digue naturelle où venaient se briser les flots de l'invasion barbare. Mais la digue n'était pas sûre : elle abritait, dans les interstices et dans les cavités de ses parois, toute une population fourmillante de brigands, derniers débris de la piraterie maritime mal étouffée par le grand Pompée, qui vivaient là du produit de leurs éternelles rapines, et gardaient profondément enracinée dans leurs cœurs la haine irréconciliable du nom romain. Rien ne se pouvait imaginer de plus fallacieux qu'une frontière occupée par des sentinelles de ce genre, qui ne se seraient pas fait faute, à l'occasion, d'en livrer les clefs à l'ennemi, — sans compter le danger auquel une ar-

la maison d'Epicure à Athènes, dont il a été question au chapitre précédent. Cette interprétation, appuyée sur des arguments plus ingénieux que solides, nous a paru manquer de justesse, et nous avons préféré nous en tenir à la leçon des manuscrits, qui a d'ailleurs pour elle l'irréfragable autorité du savant J.-V. Leclerc.

(1) *Ad Div.*, II, 10.

Digitized by Google

mée romaine s'exposait en la franchissant pour pénétrer en Syrie, d'être coupée de sa ligne d'opération ou assaillie sur ses derrières par ces audacieux et rusés montagnards. L'intention positive de Cicéron était pourtant de se porter au-delà de l'Amanus, et, le cas échéant, de livrer bataille aux Parthes, sauf à revenir ensuite purger cette montagne des hôtes malfaisants qui l'infestaient. Arrivé, le 3 des nones d'octobre, dans sa capitale de Tarse, il la quitta le jour même des nones pour aller camper le lendemain à Mopsueste, et il se préparait à aventurer sa petite armée à travers les gorges de l'Amanus, quand il apprit, « non sans une grande joie, » que Cassius avait réussi à rejeter les Parthes loin d'Antioche (1) et que Bibulus avait enfin pris possession de son gouvernement.

La gloire qu'il avait recherchée lui échappait donc au moment où il croyait la tenir. Mais il avait fait tout ce qui dépendait de lui pour atteindre l'ennemi et pour le vaincre; il n'avait pas tenu qu'à sa promptitude et à sa bonne volonté que Crassus ne trouvât en lui un vengeur, et s'il avait à se plaindre de quelqu'un, c'était uniquement de la fortune qui lui avait ravi, au dernier moment, l'occasion d'un beau triomphe ou d'une belle mort. Pourquoi faut-il que le grand homme n'ait pas su accepter de bonne grâce ce petit coup du sort et qu'il ait pris plaisir à

(1) *Ad Div.*, II, 10.

Digitized by Google

s'amoindrir lui-même, par de mesquines récriminations et d'injustes querelles, dirigées contre un collègue qui l'avait frustré sans doute de quelque honneur, mais qui l'avait peut-être aussi sauvé d'un énorme désastre?

On ne connaît guère de Cassius que la part qu'il a prise à la conjuration tramée contre César et les fautes qui firent perdre aux républicains leur dernière partie dans les plaines de Philippes. Son nom ne se sépare point, en général, de celui de Brutus, et, en dépit de l'habitude qu'on a prise de le saluer en même temps que son ami du glorieux titre de « dernier des Romains, » il a gardé dans l'imagination des peuples l'attitude un peu effacée d'un confident de tragédie. Cassius était, au témoignage de Plutarque (1), *un grand homme de guerre,* et il avait déjà vu les Parthes de près. Peut-être même, s'il eût été écouté, la défaite de Carrhes se fût-elle tournée en victoire. Il avait participé, comme questeur, à cette lamentable expédition, d'où il était revenu sain et sauf avec cinq cents cavaliers, unique débris de cette magnifique armée dont tout le reste avait été voué à la captivité ou à la mort. Témoin attristé du découragement des soldats et de leur répugnance pour une guerre entreprise contre la volonté et les auspices des dieux, il avait exhorté Crassus, avant la bataille, à tenir un conseil, où il

(1) Plut., *Brut.*, 33.

Digitized by Google

serait délibéré en commun sur les mesures à prendre. Après le refus de ce général, aveuglé par la cupidité et par l'orgueil, il n'avait pas cessé de lui prêter le concours de son expérience et de ses lumières. Il lui avait conseillé de ne point passer l'Euphrate, mais d'établir sûrement son armée dans quelque ville fortifiée, d'où l'on pourrait observer les manœuvres de l'ennemi et subordonner le plan de campagne à ses opérations. Que s'il plaisait au proconsul de prendre l'offensive, mieux valait, au jugement de Cassius, descendre le cours de l'Euphrate jusqu'à Séleucie, en se faisant suivre par des bâtiments de transport pour ravitailler les troupes, et en appuyant son mouvement à la ligne du fleuve qui ne permettait pas à l'ennemi d'envelopper l'armée romaine. Enfin, malgré le peu de cas que l'on faisait de ses sages avis, Cassius avait insisté, sur le champ de bataille de Carrhes, pour que Crassus étendît, autant que possible, la ligne de ses légions et les flanquât, à chaque extrémité, d'une masse respectable de cavalerie, de façon à prévenir le mouvement tournant de l'ennemi, qui décida, comme on le sait, du sort de la journée (1). Il y avait donc en lui l'étoffe d'un bon général, et l'on a quelque peine à comprendre que Cicéron, qui n'avait jamais fait la guerre, se soit laissé aller, dans son dépit ou sa vanité, non pas seulement jusqu'à

(1) Plut., *Crass.*, 29, 18, 20, 23.

Digitized by Google

se mettre en parallèle avec Cassius, mais jusqu'à lui dénier des talents militaires dont la preuve n'était plus à faire.

Cela vaut la peine d'être examiné d'un peu près. Dans une lettre datée du mois de décembre, Cicéron, tout en s'attribuant l'honneur du succès remporté par son collègue de Syrie, ne laisse pas que d'avouer le service très-réel que celui-ci lui a rendu en le débarrassant des Parthes. « *Au bruit de mon approche*, dit-il, voilà le cœur qui revient à Cassius presque bloqué dans Antioche, et l'épouvante qui se met parmi les Parthes. Ils se retirent; Cassius les suit et *remporte un avantage signalé*. Osaces, général des Parthes, en grande considération chez eux, fut blessé dans cette retraite, et mourut peu de jours après. *Mon nom est béni dans toute la Syrie* (1). » Au mois de janvier de l'an 50, il écrit à Cassius lui-même : « Ma première joie eût été de vous voir (Cassius quittait alors la Syrie pour revenir à Rome); celle-là ne se remplace point par lettres. Mes félicitations même ne peuvent avoir la même effusion que si je vous avais là devant moi pour les recevoir; je vous en ai déjà adressé pourtant, et je vous en adresse encore ici, soit *pour avoir fait de grandes choses dans votre province*, soit pour l'avoir quittée à propos, avec gloire, et emportant ses regrets. Quant à nos affaires, il est facile d'y

(1) *Ad Att.*, V, 20.

Digitized by Google

suppléer par écrit; je pense que, sous plusieurs rapports, il vous importe de hâter votre retour à Rome. On y était très-bien pour vous à mon départ, et j'augure que, *revenant après une grande victoire*, votre rentrée aura de l'éclat (1). »

Il n'est pas possible d'être plus affirmatif. Comment donc se peut-il faire qu'après avoir rendu un tel hommage à son collègue, Cicéron ait cherché à atténuer l'importance du service qu'il en avait reçu et même, autant qu'il était en lui, à la nier? Comment expliquer l'amertume avec laquelle il parle de Cassius dans ses lettres ultérieures, et la pointe de jalousie qu'il laisse percer à l'égard d'un homme dont il se disait l'ami, dont l'amitié (ce sont ses propres expressions) devait être l'un des ornements de sa vie? Voici ce qu'il écrivait à Atticus au mois de février de l'an 50. « La lettre de Cassius était fort modeste au prix de celle qu'il a écrite depuis, et où il dit qu'il a mis fin à la guerre des Parthes. Ceux-ci s'étaient, il est vrai, retirés d'Antioche (2) avant l'arrivée de Bibulus; mais nous n'en sommes pas plus en sûreté, car ils ont pris leurs quartiers d'hiver dans la Cyrrhestique, et l'on est à la veille

(1) *Ad Div.*, XV, 14.

(2) *Retirés* sans doute, mais l'épée dans les reins, avec des pertes énormes, et pleurant leur général tué par Cassius dans la bataille. Ne dirait-on pas, à entendre Cicéron, que les Parthes se sont simplement repliés en bon ordre et en conservant tous leurs avantages? O petitesse des grands hommes!

Digitized by Google

d'une grande guerre... Le jour même qu'on lut dans le Sénat la lettre *triomphante* de Cassius, datée du 7 octobre, on y lut aussi la mienne où j'annonçais la guerre. Axius, notre ami, m'écrit que mon rapport a obtenu toute la confiance refusée au sien (1). » Et quelque temps après, au mois de mars : « Nous sommes menacés d'une guerre contre les Parthes. Cassius n'a écrit que des *lettres ridicules* (2). »

Il faudrait pourtant être juste, et ne pas prêter des armes contre soi-même quand on veut attaquer les autres. Cassius avait vaincu et chassé les Parthes de la Syrie, au commencement du mois d'octobre 51, et, tant que Cassius était resté dans sa province, les Parthes n'avaient plus reparu. Cicéron lui-même, à cette première date, croyait la guerre si bien finie, qu'il en instruisit à l'instant le roi Déjotarus, qui lui amenait un renfort considérable en cavalerie et en infanterie, et lui représenta que son absence de ses Etats était désormais sans motif (3). Cassius avait donc pu partager l'opinion de Cicéron, et écrire au Sénat, dès le mois d'octobre, que la guerre était finie. Il n'y avait là rien de *triomphant* ni de *ridicule*. Si les Parthes firent mine de revenir en Syrie au mois de mars suivant, c'est-à-dire deux mois après le départ de Cassius, qu'est-ce que cela

(1) *Ad Att.*, V, 21.
(2) *Ibid.*, VI, 1.
(3) *Ad Div.*, XV, 4. — Cf. *ad Div.*, II, 10.

Digitized by Google

prouverait à la rigueur, sinon que Bibulus et Cicéron lui-même ne leur inspiraient pas la même défiance ou la même crainte que le vainqueur d'Osaces, et qu'ils pensaient avoir meilleur marché de ces deux proconsuls réunis que du seul Cassius? Mais ce qui montre bien que l'envie est en somme une assez mauvaise conseillère, c'est que Cicéron se trompait lui-même sur l'avenir, comme il essayait de tromper les autres sur le passé. Cette grande guerre qu'il prévoyait n'eut pas lieu; les Parthes se bornèrent à quelques démonstrations sans effet, et il est permis de croire (on en aura bientôt la preuve) que la ferme et solide contenance de Cicéron réussit à les tenir en respect pendant toute la durée de son proconsulat.

C'est un fait attesté et confirmé par l'expérience psychologique que les plus grands hommes ne se connaissent pas toujours eux-mêmes, et qu'ils s'abusent assez souvent sur le degré de leurs aptitudes réelles. Richelieu se croyait un grand poète; Goethe s'imaginait que ses travaux scientifiques lui vaudraient plus de renommée que ses poésies. Il ne serait pas étonnant que Cicéron eût aspiré à la réputation d'un grand capitaine (1). Il aimait la gloire avant tout, la gloire sous toutes ses formes,

(1) C'est un faible qu'il aurait partagé, dit-on, avec le cardinal Mazarin. Après la bataille des Dunes, gagnée par Turenne en 1658, et la prise de Dunkerque, Mazarin, que tentait aussi la gloire militaire, mit tout en œuvre pour obtenir de Turenne une lettre qui

Digitized by Google

et la gloire qui vient de l'épée ne lui souriait pas moins que celle qui vient de la parole ou de la plume. Il faut donc pardonner encore cette campagne malheureuse contre Cassius, à l'homme qui en a fait de meilleures dans sa vie, même dans sa vie militaire; il faut effacer les gros mots de jalousie et d'envie pour ne laisser subsister que celui d'émulation; il faut, enfin, voir les choses telles qu'elles sont, et ne pas se dissimuler qu'un peu de présomption et de vanité était permis à Cicéron, au milieu des témoignages de sympathie et d'admiration qu'il recevait de toutes parts, dans un pays où il ne pouvait faire un pas sans entendre les populations échelonnées sur son passage s'écrier en le montrant du doigt : « N'est-ce pas celui à qui Rome...? celui que le Sénat... etc. (2) ? »

On sait d'ailleurs qu'il avait d'autres ennemis à combattre, et que les occasions de faire la guerre n'étaient pas ce qui devait manquer aux Romains dans une province-frontière comme la Cilicie, qui était le boulevard du brigandage asiatique et le rendez-vous immémorial de tous les larrons et malfaiteurs de l'Orient. Il y aurait eu plus d'honneur à vaincre les Parthes et à venger Crassus; il y avait peut-être plus de profit à délivrer la province

lui attribuât l'honneur et le plan de cette campagne. Mais Turenne fit toujours la sourde oreille et refusa de délivrer un titre pour autoriser une chose si contraire à la vérité.

(2) *Ad Div.*, II, 10.

Digitized by Google

du dangereux voisinage des voleurs qui l'inquiétaient et à lui rendre la sécurité qui lui manquait. A défaut de l'épopée militaire, de l'Iliade retentissante qu'il avait un moment rêvée, il restait à Cicéron une besogne ingrate, mais utile à accomplir. Il s'y dévoua corps et âme avec un courage et une abnégation dont on doit lui tenir compte; car s'il est, dans l'histoire des guerres, des moments et des heures plus favorisés, si le rayon de la gloire éclaire en plein et dore de tout son éclat certains noms immortels et à jamais resplendissants, comme ceux de César et de Pompée, il n'est pas juste que le reste rentre tout à fait dans l'ombre et se confonde dans l'éloignement. Il convient de faire leur part aux travaux méritants et non récompensés. Dans le métier de la guerre, comme dans celui des lettres, chacun a son genre, a dit Napoléon; et nous pensons que tous les genres en sont bons, quand le succès les couronne. Cicéron a prévu l'objection que la postérité, aussi bien que son ami Atticus, pouvait lui faire au sujet de cette obscure et pénible guerre de montagnes, où il a dépensé, toute proportion gardée, autant d'énergie et d'opiniâtreté que César dans ses campagnes de Gaule. Il y a répondu d'avance avec beaucoup d'esprit et de bon sens : « Mais quoi, qu'est-ce? Oui, qu'est-ce que Pindenissum? allez-vous dire; c'est la première fois que j'entends ce nom là. — Que voulez-vous? je n'y puis rien. La Cilicie n'est pas une Etolie, une Macédoine, et met-

Digitized by Google

tez-vous bien dans l'esprit que je n'ai pas une armée à faire de ces merveilles (1). »

On n'a pas perdu de vue que Cicéron était encore en deçà du mont Amanus et prêt à le franchir quand il avait appris la victoire remportée par Cassius sur les Parthes et la retraite de ces derniers. Il savait que les brigands avaient pris les armes, que toute la montagne était en effervescence, et qu'on n'y attendait que la nouvelle d'un échec des Romains pour tomber sur la plaine et la dévaster à loisir. L'occasion était donc excellente, quand les ennemis étaient rassemblés, de fondre sur eux à l'improviste, et de trancher d'un seul coup toutes les têtes sans cesse renaissantes de cette hydre. Mais il fallait les attirer hors de leurs repaires, où ils étaient retranchés comme en d'inexpugnables forteresses, et les forcer à livrer bataille dans la plaine où il serait aisé de les envelopper. Cicéron eut recours à l'éternel et infaillible stratagème qui consistait à simuler une fuite en désordre, et les brigands s'y laissèrent prendre. Ne doutant pas que les Parthes ne se montrassent bientôt à la poursuite de l'armée romaine, ils descendirent tous à la fois de leurs montagnes avec l'espoir de l'écraser. Or, Cicéron s'était arrêté dans la petite ville d'Epiphania, où il n'avait fait qu'une courte halte, et, le soir du 12 octobre, il revint précipitamment sur

(1) *Ad Att.*, V, 20.

Digitized by Google

ses pas, marchant toute la nuit, avec tant de diligence, que le 13, au point du jour, il se trouva en vue des ennemis à l'extrémité des pentes du mont Amanus. De ses cohortes, grossies d'un assez fort contingent d'auxiliaires, il avait fait trois petits corps d'attaque, dont il commandait lui-même le premier conjointement avec son frère Quintus; le second, était confié à C. Pomptinius, et le troisième à ses deux autres lieutenants M. Annéius et L. Tullius. Les montagnards ne s'attendaient à rien de semblable, et, quand ils se virent enveloppés, ils allèrent se cantonner dans les villages et les lieux fermés qui défendaient l'entrée de leurs défilés, Erana (1), Sepyra, Commoris et cinq ou six autres petits forts. Les Romains les y poursuivirent et les y assiégèrent. La résistance fut longue et opiniâtre : C. Pomptinius combattit dès avant le jour jusqu'à quatre heures de l'après-midi, et, après un grand carnage, il réussit à se rendre maître de toutes les positions. Les brigands furent tous exterminés ou faits prisonniers, et leurs châteaux incendiés (2). Cicéron fut proclamé *imperator* par ses soldats sur le champ de bataille (3).

Il n'en faut pas davantage pour nous faire appré-

(1) Cicéron dit de cet endroit, dont il n'est fait mention dans aucune géographie, « qu'il ressemblait moins à un bourg qu'à une ville, et qu'il était le chef-lieu de la montagne. » (*Ad Att.*, V, 20.)

(2) *Ad Att.*, V, 20.

(3) *Ad Div.*, XV, 4.

Digitized by Google

cier l'importance du succès que le proconsul venait d'obtenir. Le titre d'*imperator* n'était décerné à un général qu'autant qu'il avait mis hors de combat un nombre d'ennemis assez considérable et déterminé par les règlements militaires (1). Lorsque Crassus eut envahi la Mésopotamie et occupé la plupart des villes de cette contrée qui se rendaient à lui sans coup férir, la fantaisie lui vint de mettre au pillage une de ces villes, appelée Zénodotie, pour venger le meurtre d'une centaine de soldats romains, que le tyran Apollonius avait fait passer au fil de l'épée. Les habitants furent vendus comme esclaves, et Crassus permit que son armée lui décernât, pour cet exploit trop facile, le titre d'*imperator :* « Ce qui lui valut, dit le bon Plutarque, une sorte de déshonneur, tant pour s'être enorgueilli d'un si mince avantage que pour avoir trahi, par là, le peu d'espoir qu'il avait d'en remporter de plus signalés (2). » Au deuxième livre des *Guerres civiles,* Appien dit qu'il était d'usage, depuis un temps

(1) Dio. Cass., XXXVII. — Cf. Cic., *Philippica*, XIV. — Nous ne savons sur quelles autorités se sont fondés certains historiens pour affirmer que Cicéron, après la bataille qu'il gagna contre les Parthes, fit tuer, sans nécessité et de sang-froid, un grand nombre de prisonniers, afin d'avoir le nombre juste d'ennemis tués que la loi demandait pour accorder le triomphe. Cela serait tout uniment monstrueux. Nous regrettons de trouver l'écho d'un pareil bruit, et de certains autres non moins calomnieux, dans l'estimable ouvrage du R. P. Ventura de Raulica, intitulé *la Raison philosophique et la Raison catholique,* t. II, p. 116.

(2) Plut., *Crass.*, 17.

Digitized by Google

immémorial, que les généraux n'acceptassent la qualification d'*imperatores* qu'après des succès éclatants, *nisi magnis rebus gestis* (1).

Donc, Cicéron avait fait, lui aussi, de grandes choses, et il s'en félicitait assez bruyamment dans ses lettres à ses amis. Le hasard l'ayant conduit tout près de cette ville d'Issus, immortalisée par la victoire d'Alexandre (2), il se laissait aller à toutes les tentations du parallèle que ce voisinage pouvait et devait évoquer dans son esprit, — sans songer seulement à revendiquer la vraie gloire qu'il venait d'acquérir en cet endroit, et sans se dire qu'une province pacifiée peut faire parfois plus d'heureux que la conquête d'un grand empire. Il y avait toujours en lui ce coin de gloriole particulier aux hommes de lettres, cette fibre d'amour-propre que le moindre succès chatouille si délicieusement et qu'irrite aussi la moindre apparence de rivalité. En apprenant l'heureuse issue de la campagne de Cicéron, son collègue Bibulus éprouva, paraît-il, comme une démangeaison de marcher sur ses traces et de cueillir après lui sa petite moisson de lauriers (3). Il croyait, sans doute, qu'il n'y avait qu'à se baisser, en quelque sorte, pour les prendre, et son espoir fut cruellement déçu. Dans ce même Ama-

(1) Cf. Dio. Cass., LX.
(2) *Ad Div.*, II, 10. — *Ad Att.*, V, 20.
(3) « *Cœpit laureolam in mustaceo quærere.* » *Ibid.*

Digitized by Google

nus, dont le revers méridional dépendait de sa province de Syrie, il perdit une cohorte tout entière, avec tous ses centurions, au nombre desquels Asinius Dento, des *primipiles* (1), l'officier le plus distingué du grade, et Sext. Lucilius, tribun, fils de T. Gavius Cépion, homme riche et distingué. « C'est un vilain échec et qui arrive mal, » disait Cicéron à Atticus. Au fond, il n'était peut-être pas aussi fâché qu'il en avait l'air. La mésaventure de Bibulus donnait encore plus de relief à sa propre victoire.

Il s'occupait d'ailleurs lui-même, avec la plus louable activité, de tirer de cette victoire tout le parti possible. Après avoir établi son camp au pied même de l'Amanus, il consacra les quatre ou cinq jours qui suivirent à balayer tout ce qui pouvait rester encore d'ennemis dans les parties de la montagne qui bordaient son gouvernement. Puis il alla incontinent faire le siége d'une place extrêmement forte, appelée Pindenissum (2). Elle était habitée et défendue par les Eleuthéro-Ciliciens, race de bandits réfractaires à toute espèce de joug ou de culture, qui avaient dû se réfugier là après la conquête de Pompée, aimant mieux vivre libres et

(1) Le *primipile* était le centurion de la première compagnie; il en avait quelquefois plusieurs sous son commandement. Quoique inférieur aux tribuns militaires, il avait, comme eux, entrée et voix au conseil.

(2) « Oppidum munitissimum. » (*Ad Att.*, V, 20.) — « Altissimo et munitissimo loco. » (*Ad Div.*, XV, 4.)

Digitized by Google

pauvres, à la façon des *outlaws* du moyen-âge, que d'acheter la sécurité et le pain quotidien au prix d'un esclavage qui leur faisait horreur. Ils se vantaient de n'avoir jamais été soumis à aucune puissance et de ne connaître ni supérieurs ni maîtres. Ils n'entretenaient de relations qu'avec les Parthes, en raison des secours qu'ils pouvaient en attendre contre les Romains, surtout au lendemain de la défaite de Crassus, et ils donnaient asile à tous les fugitifs, à tous les déserteurs que les fatigues de la guerre ou les rigueurs de la discipline avaient dégoûtés du service (1). Cicéron, oubliant que la ville maîtresse du monde n'avait pas eu d'autre origine que celle-là, crut qu'il importait à l'honneur du nom romain de châtier l'audace de ces brigands et d'imposer du même coup le respect et l'obéissance aux autres peuplades ennemies.

Le siége commença donc vers la seconde moitié du mois d'octobre. Mais Pindenissum trouvait dans sa position inexpugnable, au sommet d'une montagne escarpée, une meilleure garantie de sûreté et d'indépendance que dans le courage même de ses défenseurs, et les lettres de Cicéron ne nous donnent qu'une faible idée des efforts qu'on dut tenter et des travaux qu'on dut accomplir pour venir à bout de la résistance. A en juger par la *brevitas* un peu trop *imperatoria* des détails qu'il a

(1) *Ad Div.*, XV, 4. — Cf. Plut., *Ciceron.*, 36.

Digitized by Google

fournis sur les opérations de ce siége difficile, on doit croire que le proconsul n'y prit pas personnellement la part la plus active et qu'il avait dû en abandonner la direction à son frère Quintus. Il dit bien, à la vérité, dans toutes ses lettres (1) : « *Je* traçai *mes* lignes, *j'*ouvris *mes* tranchées, *je* construisis *ms* parapets, etc.; » mais l'art de la guerre et plus spécialement l'art des siéges ne sont pas choses où la capacité s'improvise et où l'on puisse, du jour au lendemain, passer maître. Nous supposons, par conséquent, que tout en assumant sur lui-même la responsabilité générale de ce qui se faisait devant Pindenissum, tout en conservant le commandement nominal de l'armée, Cicéron subordonnait en réalité tous ses mouvements et toutes ses décisions à la haute expérience que son frère avait acquise dans ce genre d'opérations à l'école du grand César. Est-il besoin de rappeler ici les hauts faits accomplis par Quintus dans cette mémorable campagne de Belgique, alors que, bloqué dans son camp par les Nerves, une des populations les plus belliqueuses de la Gaule, il avait tenu pendant plus d'un mois, avec cinq mille hommes contre une armée dix fois plus forte que la sienne, de façon à mériter les éloges de César (2) et à provoquer, de la part d'un autre grand juge en matière militaire, de

(1) *Ad Div.*, II, 10. — *Ad Att.*, V, 20. — *Ad Div.*, XV, 4.

(2) « Cicéron lui-même, quoique d'une très-faible santé, ne se donnait aucun repos, même pendant la nuit, au point que les sol-

Digitized by Google

Napoléon lui-même, cette réflexion qui en dit plus que tous les éloges : « Serait-il possible aujourd'hui d'obtenir un pareil résultat ? »

Un seul fait pourra donner l'idée des difficultés de ce siége, moins connu que ceux d'Avaricum, de Gergovie et d'Alésia : il dura cinquante-sept jours. Quintus, qui était resté trois ans en Gaule, de 54 à 51, avait pu assister à l'un de ces grands faits d'armes où tant de courage et d'opiniâtreté s'était joint à tant de science et de génie; et, du premier coup d'œil, il jugea que Pindenissum, comme Alesia, ne pourrait être réduit que par un investissement complet. La place fut donc attaquée dans les formes, c'est-à-dire que l'on fit une large et profonde tranchée autour de ses murailles (1), qu'on la revêtit de palissades, qu'on éleva, de distance en distance, six forts assez spacieux pour faire jouer des machines propres à lancer des pierres et des dards, et que l'on construisit une tour très-haute d'où l'on tirait encore plus avantageusement sur les assiégés. L'assaut fut donné à l'aide de mantelets et de fas-

dats, par d'unanimes instances, le forçaient à se ménager. » (Cæs., *De bello Gallico*, V, 40.)

(1) « Les retranchements ordinaires des Romains étaient composés d'un fossé de 12 pieds de large sur 9 de profondeur, en cul-de-lampe; avec les déblais, ils faisaient un coffre de 4 pieds de hauteur, 12 pieds de largeur, sur lequel ils élevaient un parapet de 4 pieds de haut, en y plantant leurs palissades et les fichant de 2 pieds en terre, ce qui donnait à la crête du parapet 17 pieds de commandement sur le fond du fossé. La toise courante de ce re-

Digitized by Google

cines; il fallut mettre en œuvre tout ce qu'on avait de machines et de gens de trait pour triompher de la résistance des brigands, lesquels ne se rendirent que lorsque leur ville eut été de toutes parts abîmée ou brûlée, *disturbatis aut incensis omnibus partibus urbis* (1). Ce succès avait coûté cher; beaucoup de Romains avaient été blessés et mis hors de combat. Cicéron n'hésita pas à abandonner tout le butin à ses soldats, n'exceptant du pillage que les chevaux qu'il réservait pour remonter sa cavalerie. L'armée put ainsi célébrer dignement les Saturnales. Au troisième jour de ces fêtes, quand Cicéron rendait compte de sa victoire à Atticus, on n'avait pas encore fini de vendre les esclaves, et le produit de cette vente s'élevait déjà à douze millions de sesterces (2).

Tel fut d'ailleurs, dans ces parages, le retentissement de la victoire remportée par Cicéron; telle fut la terreur inspirée à tous les barbares par ces coups de force si heureusement réitérés, que les

tranchement, cubant 384 pieds (une toise et demie), était faite par un homme en trente-deux heures ou trois jours de travail, et par douze hommes en deux ou trois heures. » (Napoléon). — Cela explique la durée relativement longue des opérations du siége.

(1) *Ad Div.*, XV, 4.

(2) *Ad Att.*, V, 20. — On remarquera cette singulière coïncidence qui fit que, dans le même temps où, à Rome, les esclaves recouvraient provisoirement leur liberté, tant d'hommes libres, en Cilicie, se virent condamnés à un perpétuel esclavage. Tout était renversé dans les provinces, même les Saturnales.

Digitized by Google

Tibarans ou Tibaréniens (1), nation sauvage, émule des Eleuthéro-Ciliciens en brigandage et en audace, vinrent d'eux-mêmes faire leur soumission entre les mains du proconsul et lui remettre des ôtages (2). Dès lors, la guerre était finie. Le temps arrivait où les gorges des montagnes allaient être rendues impraticables par la neige. Cicéron prit le parti de retourner dans sa province, après avoir chargé son frère d'établir les troupes dans leurs quartiers d'hiver, et lui avoir recommandé de les distribuer surtout dans les cantons récemment occupés ou dans ceux dont la soumission pouvait encore sembler douteuse (3). Au reste, la courte et laborieuse campagne qu'il venait de faire avait eu le résultat inappréciable de consolider de ce côté la domination romaine si violemment ébranlée par le revers de Crassus. C'était comme un travail confortatif opéré en sous-œuvre et sans bruit dans les assises et les fondements de l'édifice menacé d'effondrement. A force de prudence et d'habileté, Cicéron venait de réparer les brèches et de boucher les fissures que l'incurie ou la précipitation de ses prédécesseurs avait laissées se produire dans cette partie de l'empire. Labeur ingrat, mais utile, qui ne lui

(1) Ils sont désignés indifféremment sous ces deux noms dans Strabon, qui les regarde comme un peuple d'origine pontique (*gens pontica*) établi sur les confins de l'Arménie.

(2) *Ad Div.*, XV, 4.

(3) *Ibid.*

Digitized by Google

fut compté pour rien par ses contemporains, — un seul excepté (c'était César) — mais dont la postérité ne saurait, sans injustice, ne pas lui savoir gré. Les grandes batailles obtiennent, en général, les applaudissements de la foule dont elles flattent l'orgueil; mais une campagne d'Alsace, où deux campements suffisent pour arrêter les progrès de l'armée allemande et faire lever à Montecuculli les siéges d'Haguenau et de Saverne, est plus estimée des gens du métier, et elle ajoute à la gloire du grand Condé des titres impérissables à la reconnaissance du pays.

Ajoutons que les Parthes, intimidés ou déconcertés par l'attitude énergique que Cicéron venait de prendre à l'égard de leurs alliés, et ne pouvant plus compter sur le concours ni même sur la neutralité des monarques voisins de la Cilicie, renoncèrent, dès ce moment, à toute entreprise directe contre cette province. Leur effort se détourna du côté de la Syrie, où ils firent, au printemps de l'an 50, quelques apparitions suivies d'ailleurs de peu d'effet, et l'on trouve encore, dans quelques lettres de Cicéron, la trace des inquiétudes et des alarmes que lui inspiraient ces démonstrations désormais inoffensives. La grande guerre était finie, et finie grâce à lui. Il ne lui restait plus qu'à solliciter et à obtenir la récompense des services qu'il venait de rendre à la République.

Mais on était à la fin de décembre; il y avait déjà

Digitized by Google

cinq mois qu'il avait pris possession de sa province ; il était arrivé à peu près à la seconde moitié de sa carrière proconsulaire. Et si l'on songe que les populations de la Cilicie attendaient encore le remède à tous les maux que leur avait infligés la trop longue magistrature d'Appius Claudius, on estimera, comme nous, qu'il lui restait bien peu de temps à consacrer au principal devoir de sa charge. On regrettera surtout que la République romaine, en négligeant le principe tutélaire de la séparation des pouvoirs dans les provinces, en confiant à un seul et même personnage le double soin de les administrer comme proconsul et de les défendre comme général, ait trahi par là le peu de souci qu'elle prenait des véritables intérêts de ses sujets. Il est évident que le Sénat prenait encore le mot de *provincia* dans son sens le plus étroit, dans son sens primitif de *provincere*, — repousser les attaques de l'ennemi. Une province était un camp plus ou moins retranché; le magistrat qu'on y envoyait, avec la mission de la gouverner, devait l'entendre, comme Henri IV entendait sa prétendue mise en tutelle entre les mains des Notables, avec l'épée à son côté. La République, c'était la guerre; le seul régime qu'elle eût réussi à organiser dans les pays soumis à sa domination c'était le régime barbare et violent de la conquête. Il fallait être Cicéron, c'est-à-dire un homme dont les idées étaient à certains égards fort en avant de celles de son siècle, pour se figurer qu'après avoir

Digitized by Google

pris Pindenissum et réduit les Tibarans à l'obéissance, il lui restât encore quelque chose à faire. Le chapitre qui va suivre constitue donc une véritable exception, nous allions presque dire une anomalie, dans l'histoire des provinces romaines sous la République. Il nous montrera qu'en prenant au sérieux ses devoirs d'administrateur, en essayant de procurer quelque soulagement et quelque bien-être aux peuples placés sous sa juridiction, Cicéron a eu le pressentiment de la révolution qui va s'accomplir bientôt, et que, s'il pense encore comme un républicain, il agit déjà presque comme un préfet de l'Empire.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE VII

LA JURIDICTION. — CICÉRON PROCONSUL.

Confection de l'*édit* provincial. — Difficulté de concilier la justice avec les intérêts des publicains. — Relations de Cicéron avec les publicains. — Les *pactiones* et les *syngraphæ*. — Modifications introduites dans l'*édit* en faveur des compagnies. — Cicéron sacrifie l'intérêt des provinciaux. — Le grand Pompée se fait négociant en Asie : la République se transforme en maison de banque. — Brutus, usurier et violateur des lois. — Ses querelles avec les Salaminiens. — Il compromet le Sénat dans ses opérations de commerce. — Angoisses de Cicéron : il n'ose pas faire justice; il recouvre les créances de Brutus auprès d'Ariobarzane. — *Ab uno disce omnes*. — Un proconsul est un homme d'affaires. — Les indiscrétions de Cælius. — La chasse aux panthères et la chasse aux préfectures. — Cicéron met en place les amis de ses amis. — Sa règle de conduite à l'égard des publicains. — Les lacunes de sa correspondance. — Il essaie de fléchir les rigueurs des fermiers. — Les bienfaits de son administration. — Justice exacte pour tous. — Les magistrats rendent gorge. — Guerre aux accapareurs. — Simplicité et modestie de Cicéron. — Il rend aux provinciaux le droit d'élire des juges. — A quoi se réduisent ses innovations et ses réformes. — Sa juridiction jugée par lui-même.

Cicéron regardait si bien la juridiction civile comme le premier et le plus important de tous les

Digitized by Google

devoirs qui lui incombaient dans son proconsulat, que, déjà même avant d'avoir quitté Rome, il avait songé à l'*édit* où devaient être promulguées les principales règles qu'il suivrait dans cette juridiction.

L'édit, c'était la loi, dans les provinces comme à Rome. Tout magistrat chargé de rendre la justice, préteur, édile ou proconsul, devait, à son entrée en charge, publier le programme des règles qu'il se proposait d'observer au cours de son administration et des principes suivant lesquels il comptait procéder (1). Ainsi se justifiait la définition que le jurisconsulte Martianus a si bien donnée de l'édit, expression vivante du droit civil, *viva vox juris civilis* (2). Il était défendu au magistrat de rien changer directement au droit civil, aux lois de l'Etat et aux lois prohibitives (3); mais, ces réserves faites, il avait tout pouvoir d'étendre, de compléter et de corriger les dispositions légales, non-seulement dans l'application du droit aux cas particuliers, mais encore dans les limites de sa juridiction locale et temporaire (4). Heureuse liberté, qui permettait au magistrat d'approprier les lois, non-seulement aux chan-

(1) « Eodem tempore et magistratus jura reddebant, et ut cives scirent quod jus de quâque re quisque dicturus esset, seque præmunirent, edicta proponebant. » (Dig., I, 2, § 10, *De orig., jur.*)
(2) *Id.*, I, 8.
(3) Gaïus, III, 32, § 2. — *Instit. Justin.*, III, 9.
(4) Dig., I, 7, § 1.

Digitized by Google

gements et aux progrès accomplis dans les mœurs, mais encore aux circonstances, à la situation, aux besoins, au génie particulier des peuples auxquels elles devaient s'appliquer.

Les tribulations de Cicéron proconsul datent, on peut le dire, du jour même où il rédigea son édit, — et il semble résulter d'une phrase de sa correspondance qu'il l'avait rédigé à Rome même, avant de partir pour sa province (1). Dès ce jour, en effet, l'auteur du traité *de Legibus* vit se dresser devant lui le grand problème dont la solution exigeait, à son avis, l'intervention d'une vertu divine : laisser faire les publicains sans toutefois laisser périr les provinciaux. « Mon édit est court, disait-il à Atticus, parce que j'ai tout réduit sous deux chefs. Dans l'un, je traite des affaires qui sont proprement de la juridiction des gouverneurs, comme les comptes des villes, leurs dettes, l'*intérêt de l'argent, les obligations, tout ce qui regarde les fermiers publics;* dans l'autre, se trouvent les affaires que l'on juge ordinairement sur l'édit, et qu'on ne peut guère juger autrement, comme les testaments, les acquêts, les biens décrétés, les syndics des créanciers. Pour le reste, j'ai déclaré que je jugerais conformément aux édits des préteurs (2). »

Tout le nœud de la question était dans les mots

(1) « Romæ composui edictum. » (*Ad Div.*, III, 8.)
(2) *Ad. Att.*, VI, 1.

Digitized by Google

que nous avons soulignés : l'intérêt de l'argent, les obligations, et tout ce qui regarde les fermiers publics. Un proconsul qui n'aurait eu souci que de la justice ne se serait pas mis en peine des conséquences que son édit pouvait produire sur ces divers points. Mais Cicéron avait toujours en vue de concilier ces deux choses inconciliables : la justice et l'intérêt des publicains. Si rien ne lui semblait plus utile que de ménager les revenus des provinciaux dont la tutelle lui était confiée, rien ne lui semblait plus nécessaire aussi que de laisser aux publicains toute latitude envers la bourse des provinciaux. Et il n'est malheureusement pas permis de douter que, si ces deux intérêts contradictoires venaient à se trouver en conflit, Cicéron ne sacrifiât les provinciaux aux publicains. Nous en avons pour garant la lettre suivante écrite, au temps même de son proconsulat, à son collègue, P. Silius, propréteur en Asie :

« Je suis étroitement lié avec Terentius Hispon, vice-administrateur des fermes publiques. C'est entre nous réciprocité, émulation de services. Il y va de son honneur de conclure des traités (*pactiones*) avec toutes les villes (d'Asie). J'ai voulu, je me le rappelle, faire une tentative pour lui à Ephèse, et j'ai échoué devant la résistance opiniâtre des Ephésiens. Mais tout le monde est persuadé, et c'est mon opinion aussi, que l'équité de votre administration, la douceur et le charme de vos manières, exercent sur

Digitized by Google

les Grecs un ascendant absolu ; que, pour tout obtenir d'eux, vous n'avez qu'un signe à faire. Employez donc cette influence, je vous en conjure, pour que, dans cette affaire, Hispon et moi nous en venions tous deux à notre honneur. Vous saurez que je m'intéresse à ses associés, non-seulement parce que la compagnie entière est sous ma protection, mais encore par suite de liaisons contractées avec la plupart de ses membres. Faites cela, et mon cher Hispon me sera redevable d'un grand succès ; les obligations de la compagnie envers moi en seront plus étroites, et vous-même, vous trouverez le prix de votre obligeance dans le dévouement du plus reconnaissant des hommes, et dans la gratitude d'un corps si bien composé. Enfin, vous m'avez rendu à moi le plus grand des services. Il n'y a pas, sachez-le bien, dans toute votre province, et aussi loin que votre pouvoir s'exerce, de concession à me faire qui puisse me toucher plus (1). »

L'idée ne viendra à personne de nier que, si Terentius Hispon eût exercé son petit commerce en Cilicie plutôt qu'en Asie, il n'eût obtenu sans difficulté, de son ami Cicéron, la satisfaction que P. Silius était enclin à lui refuser sur ses traités avec les Ephésiens. Cicéron n'était pas homme à laisser un seul instant en souffrance les intérêts d'un aussi galant personnage que Terentius Hispon et de tous

(1) *Ad Div.*, XIII, 65.

Digitized by Google

ses associés, *un corps si bien composé!* Les Ephésiens seraient devenus ce qu'ils auraient pu, mais la concorde entre les ordres, ce gage essentiel du salut de la République, aurait été maintenue.

On nous permettra d'introduire ici quelques renseignements qui nous paraissent indispensables, au sujet de ces *pactiones* ou *syngraphæ*, dont il est question dans la lettre de Cicéron rapportée ci-dessus, aussi bien que dans son édit.

Asconius (1) distingue trois sortes d'impôts indirects ou payables en nature *(vectigalia)*, dont la perception donnait lieu à la formation de trois sortes de compagnies de publicains : c'étaient les douanes et péages (*portoria)*, le revenu des pâturages publics (*scriptura*) et les dîmes du blé, du vin, de l'huile et des menus grains *(decumæ*). L'adjudication de ces impôts était faite tous les cinq ans, par les censeurs, sur le Forum romain (2). Le bail durait pendant un lustre, et si les compagnies adjudicataires, par suite d'une diminution accidentelle des produits de leurs fermes, se trouvaient avoir fait un mauvais marché, elles demandaient quelquefois la résiliation des baux. C'est ainsi que les publicains d'Asie, ayant acheté à trop haut prix, en l'an 61, la ferme des impôts de cette province, demandèrent, dès le mois de décembre de cette année, une nouvelle adjudi-

(1) *In Divin. in Q. Cæcil.*, 10.
(2) Cic., *De lege agrariâ*, I, 3. — Macrobe, I, 12.

Digitized by Google

cation (1). Mais c'étaient là des cas fort rares. En ce qui regarde les dîmes particulièrement, qui étaient le principal impôt levé dans les provinces, si les publicains étaient en danger de perdre, par suite d'une mauvaise récolte, ils savaient très bien forcer le cultivateur à prendre la perte pour lui. Ils exigeaient qu'il leur donnât la *mesure comble* (2), et cette exaction était autorisée par l'usage. Ils demandaient aussi souvent des surplus (*accessiones)* d'un centième ou d'un cinquantième par mesure, ou encore des cadeaux en argent. Quand on songe qu'en Sicile, aux portes de Rome, des chevaliers romains, comme Q. Septitius, avaient grand'peine à se mettre à l'abri de semblables pillages, on se demande avec effroi ce qui devait se passer là-bas, dans des provinces comme la Cilicie ou la Syrie, livrées à l'arbitraire des publicains. Là, ce n'était plus seulement la *mesure comble*, mais le surplus du centième qu'on exigeait en vertu de l'usage (3).

La règle étant ainsi violée à chaque instant, le

(1) V. plus haut, chap. III, p. 76, le propre jugement de Cicéron sur cette affaire.

(2) Cic., *in Verr.*, act. II, lib. III, 49-50.

(3) M. E. Belot, dans son excellente *Histoire des chevaliers romains*, d'où nous avons tiré les détails ci-dessus, rapporte qu'en Béotie, les publicains firent, malgré la loi des censeurs, payer la dîme des blés cueillis sur les terres consacrées aux dieux, sous prétexte que ces dieux avaient été des hommes. C'était, ajoute spirituellement l'auteur, une application de l'*evhémérisme*. — Mais quel affreux brigandage !

Digitized by Google

décimateur ou le fermier de l'impôt passait avec le cultivateur ou le contribuable des conventions particulières (*pactiones*) où le gouverneur de la province intervenait, comme le prouve la lettre de Cicéron à P. Silius, au risque de blesser ou la justice ou les publicains. Ces conventions fixaient le mode, le jour et le lieu du paiement, la quantité de blé ou la somme d'argent qui était due. Elles amenaient le plus souvent les débiteurs à signer des billets portant intérêt à plus de douze pour cent. C'est alors que l'équité et la fermeté du gouverneur de la province étaient mises à l'épreuve.

Dès avant son arrivée en Cilicie, Cicéron savait que des conventions de ce genre avaient été passées entre les compagnies de publicains et la plupart des villes de la province (1), et il s'était fait fort de promettre à son ami Atticus que justice serait rendue à tous indistinctement, *omnibus satisfaciemus*. Et cependant, il nous apprend lui-même que, dans cette voie de la justice, il n'avait pas osé aller aussi loin que Bibulus, — lui, l'auteur des *Tusculanes* et du *De officiis!* Bibulus avait écrit dans son édit : « J'observerai les conventions entre les publicains et les provinciaux, lorsqu'il n'y aura eu *ni violence ni fraude* employées pour les conclure. » La première idée de Cicéron (il faut le dire à sa louange), avait été de transcrire purement et simplement cette

(1) *Ad Att.*, V, 13.

Digitized by Google

même clause dans son propre édit. Mais Atticus, dont les intérêts étaient fort engagés, paraît il, dans toutes les opérations des publicains en Orient, fit observer à son ami que les expressions employées par Bibulus établissaient un préjugé fâcheux contre l'ordre équestre. Il en était de l'ordre équestre comme de la femme de César, qui ne devait pas même être soupçonnée. Cicéron eut la faiblesse de faire droit aux réclamations d'Atticus, et il substitua à la clause de Bibulus, dans son édit proconsulaire, une phrase de celui de Q. Mucius Scævola, qui disait la même chose, mais à mots couverts : « Je validerai les conventions, excepté celles qui auraient été faites *de manière à ce qu'il fût impossible, équitablement, de les exécuter* (1). » L'honneur des publicains était sauf : Cicéron leur faisait la grâce de les supposer incapables de violence ou de fraude. D'un mot mis en sa place admirons le pouvoir!

L'édit de Cicéron contenait cependant un autre article qui était bien propre à lui aliéner la faveur des publicains. Se conformant aux édits de ses prédécesseurs (2), Cicéron avait fixé l'intérêt de l'argent à un pour cent par mois (*centesimas*), en ajoutant au bout de l'année l'intérêt au principal *(cum*

(1) *Ad Att.*, VI, 1. — Voir aussi le commentaire ajouté à cette lettre par Siméon Bosius.

(2) Tel est le sens de ce mot *tralatitium*, dont il se sert pour qualifier son édit, — *tralatitium*, de *transfero*, reçu par tradition (*Ad Att.*, V, 21.)

Digitized by Google

anatocismo). Ce taux légal de douze pour cent par an pourrait sembler exagéré et même quelque peu usuraire, à notre point de vue moderne (1); on pourrait croire que Cicéron faisait encore la part assez belle aux publicains et aux *negotiatores*. Il n'en était rien cependant, et le proconsul se mettait dans le cas d'encourir, de la part des fermiers publics, la même réprobation et les mêmes inimitiés auxquelles, vingt ans en ça, le grand Lucullus lui-même avait succombé. Pour réprimer, autant qu'il était en lui, la rapacité de ces loups-cerviers, Lucullus avait fait un règlement fort sage, réduisant, pour l'avenir, les intérêts au taux légal de un pour cent par mois, et défendant, sous peine de déchéance pour le créancier, d'exiger les intérêts composés et de saisir plus du quart du revenu des débiteurs. Croirait-on que les chevaliers romains ne pardonnèrent pas à Lucullus cet acte de stricte justice? Croirait-on que ce fut à Cicéron lui-même, aidé du tribun Manilius, qu'ils confièrent le soin de leur vengeance, et que la même éloquence, qui avait fait condamner Verrès, réussit en cette circonstance à faire enlever à Lucullus le commandement de la

(1) Et même au point de vue des contemporains de Cicéron; car, à cette époque, le vieux banquier Cæcilius, qui exigeait l'intérêt légal d'un pour cent par mois, ne trouvait presque plus d'emprunteurs. (*Ad Att.*, I, 12.) On avait de l'argent à Rome à 4 pour cent par an, en temps ordinaire, à 8 pour cent quand la brigue électorale et la dépense des candidats rendaient la demande plus forte. (*Ad Att.*, IV, 15.)

Digitized by Google

guerre de Mithridate? Tout cela est en vérité fort triste (1). Et si l'on songe que le proconsul, qui fixait l'intérêt de l'argent à un pour cent par mois, avait autrefois prêté le secours de sa parole aux publicains dans une affaire soulevée par eux à l'occasion de ce même intérêt, on comprendra aisément qu'il ne dut pas tenir la main d'une façon bien rigoureuse à l'exécution de son édit.

Et puis, rien ne prouve qu'il n'ait pas introduit plus tard dans cet édit, rédigé à Rome, comme on le sait, des modifications restrictives de cet article. Il avoue lui-même, dans une de ses lettres, que les publicains de sa province s'étaient portés à sa rencontre jusqu'à Samos, pour le prier de transférer, dans son édit, quelques-unes des clauses insérées dans celui d'Appius Claudius, son prédécesseur, et qu'en effet il les y transféra (2). On ne saurait bonnement supposer que les publicains se fussent imposé les frais d'un si long voyage, et si dispendieux, pour réclamer de la bienveillance dont ils savaient bien que Cicéron devait être animé à leur égard. des choses qui n'eussent pas été exclusivement à leur avantage. La conclusion se tire en quelque sorte d'elle-même, et les faits qui vont suivre ne feront que mettre dans tout leur jour des concessions laissées ici par le proconsul dans une obscu-

(1) Cic., *Pro lege Manilia*, 3-7.
(2) *Ad Div.*, III, 8.

Digitized by Google

rité évidemment préméditée. Il va sans dire toutefois que l'honnêteté de Cicéron, en tout ceci, reste hors de cause. Il ne faut pas douter un seul instant qu'il ne fût tout le premier affligé et humilié des sacrifices que la politique imposait à la justice. Il les subissait à son corps défendant et avec une amertume qui se devine, car la trace ne s'en laisse pas assez nettement apercevoir même dans l'épanchement de sa correspondance la plus intime; mais il les subissait dans l'intérêt de la République, et l'on ne peut s'empêcher de croire qu'il trouvait dans la satisfaction d'avoir agi en bon citoyen une compensation nécessaire et légitime à tous les coups de canif qu'il se voyait obligé de donner à son édit. Ce n'était pas sa faute (nous ne nous lasserons pas de le répéter) si la noble cause des lois et de la liberté n'était représentée en ce temps-là que par d'hypocrites usuriers, pires mille fois que les publicains qu'ils dédaignaient.

L'histoire de la juridiction de Cicéron en Cilicie n'est guère autre chose que le récit navrant des luttes engagées entre sa conscience, qui lui ordonnait de protéger les intérêts des provinciaux, et la nécessité politique, qui le conduisait malgré lui à les pressurer, pour ne pas nuire aux personnages illustres dont la déconsidération eût entamé le prestige et compromis le salut de la République.

On se rappelle, par exemple, qu'après le départ d'Appius Claudius, l'ex-proconsul, les villes de la

Digitized by Google

Cilicie avaient résolu, pour ne pas laisser prescrire un sot usage, d'envoyer à Rome des députations chargées de prononcer devant le Sénat et le peuple romain l'éloge du brigand qui les avait rançonnées et dévastées à loisir pendant les trois mortelles années de sa magistrature. Dès son arrivée à Apamée, dans les premiers jours du mois d'août 51, Cicéron avait été informé, par les représentants d'un grand nombre de ces villes, que les allocations faites aux députés étaient excessives, et que leurs concitoyens étaient hors d'état de les payer. Avec la naïveté de l'homme qui débute dans ses fonctions et qui n'en a pas encore expérimenté les obligations ni les périls, Cicéron se figura tout d'abord que son collègue ne pouvait avoir un goût si prononcé pour les ambassades de ce genre, et il n'hésita pas, tout en rendant hommage au zèle et aux inspirations de la reconnaissance, à déclarer que ces députations lui semblaient complétement inutiles. Il ajouta que, si quelques personnes tenaient à témoigner leurs sentiments à Appius Claudius, il les louerait de faire le voyage à leurs frais, qu'il donnerait même les mains à toute indemnité raisonnable et légitime, mais qu'il s'opposerait, comme c'était son devoir, aux folles dépenses (1). Il fit plus encore : il rendit des décrets tendant à modérer ou à supprimer ces dépenses partout où la

(1) *Ad Div.*, III, 8.

Digitized by Google

chose lui parut nécessaire, cédant en cela à la juste appréhension d'aggraver, par des exactions en pure perte, l'abus du trafic des impôts et les taxes déjà si oppressives par tête et par maison (*capitum et ostiorum exactiones*) auxquelles les provinciaux étaient assujettis. Or, dans une lettre ultérieure, il avoue qu'il a moins *prescrit* que *recommandé* aux villes de se renfermer, *autant que possible,* dans les termes de la loi *Cornelia,* « et la preuve, ajoute-t-il, que je n'y ai pas même tenu la main bien strictement, se trouve dans les comptes de plusieurs villes, où l'on voit porté en dépense tout ce qu'il leur a plu d'accorder aux députés (1). » Voilà le nerf qui commence à manquer, et nous ne sommes pas encore au bout de ces molles condescendances. Nous allons voir défiler, les unes après les autres, toutes les turpitudes de ces austères républicains, à qui Cicéron ne rougit pas de prêter la complicité de son pouvoir proconsulaire comme il leur avait prêté jadis celle de son incomparable éloquence.

« Cluvius de Pouzzoles, — écrivait-il un jour à Thermus, propréteur de Bithynie, — est un de mes amis les plus assidus et les plus familiers. Il a *des intérêts* dans votre province et il est persuadé que, s'il ne profite de votre présence et de ma recommandation pour tout terminer, c'est autant de perdu pour lui... Les gens de Mylase et d'Alabande

(1) *Id Div.*, III, 10.

Digitized by Google

doivent de l'argent à Cluvius... Outre cela, Philoclès d'Alabande lui a engagé ses biens en garantie. Le terme est échu. Veillez, je vous prie, à ce que le débiteur vide les biens hypothéqués et les remette aux fondés de pouvoir de Cluvius ou bien à ce qu'il les dégage en remboursant la dette. Les Héracléotes et les Bargylètes sont également ses débiteurs; faites qu'ils le payent en argent ou en nature. Il lui en est encore dû par les Cauniens; mais ceux-ci prétendent avoir consigné l'argent. Rendez-moi le service de vérifier le fait, et, si l'on reconnaît que le dépôt n'a pas été effectué, en vertu d'édit ou de décret, obligez-les à verser, dans la caisse que vous avez établie, les intérêts qui seraient dus à Cluvius (1). »

On est tout d'abord un peu embarrassé de savoir quel pouvait bien être ce Cluvius de Pouzzoles, dont la richesse égalait, si elle ne la dépassait pas, celle des monarques de l'Asie, qui avait des créances sur des villes et des peuples de la Bithynie, et qui, se servant de Cicéron, du *Père de la Patrie,* comme d'un vulgaire intendant pour mettre ordre à ses affaires, lui avait très-probablement dicté les termes de la lettre qu'on vient de lire. Mais la dernière phrase de cette lettre nous donne le mot de l'énigme : « Je m'inquiète d'autant plus de tout cela, qu'*il s'agit des intérêts de notre ami, Cn. Pompée,*

(1) *Ad Div.*, XIII, 56.

Digitized by Google

et qu'il s'en tourmente beaucoup plus que Cluvius lui-même, que je tiens vraiment à obliger. » Il ne faut pas même savoir lire entre les lignes pour deviner que Cluvius de Pouzzoles est tout simplement, en cette affaire, le prête-nom et l'homme de paille du grand Pompée, de cet Harpagon conquérant (1), qui employait son ami Cicéron à pressurer les villes et les gens auxquels il avait prêté son argent, qui le lançait comme un simple recors aux trousses de ses débiteurs pour leur faire vider des biens hypothéqués, fournir des cautions, renouveler des engagements, etc., etc. La République se transformait à vue d'œil en une vaste maison de banque, et la majesté des faisceaux ne servait plus qu'à couvrir les spéculations véreuses et les trafics usuraires des successeurs de Paul-Emile et de Scipion.

..... Quid non mortalia pectora cogis
Auri sacra fames !

Au moins peut-on supposer que certaines âmes haut placées ont su résister à cette abominable contagion du lucre, et qu'il ne faut pas entièrement désespérer d'une République à laquelle il reste encore un citoyen tel que Brutus. Voilà le juste et le sage par excellence ; voilà l'homme dont le nom seul a entouré, comme d'une impérissable auréole, les der-

(1) Le mot est de M. E. Belot, dans son *Histoire des chevaliers romains*.

Digitized by Google

niers jours de cette noble cité romaine, destinée à s'engloutir après lui dans toutes les corruptions et toutes les fanges du césarisme; voilà le vrai modèle du désintéressement, de l'intégrité, de la pauvreté fière et libre et de toutes les vertus républicaines.

« Marcus Brutus, dit Plutarque, s'étant appliqué à former ses mœurs par l'étude de la philosophie et des lettres, ayant ajouté à la douceur et à la gravité de son naturel l'énergie nécessaire pour exécuter les plus grandes choses, avait, ce me semble, reçu de la nature les dispositions les plus heureuses pour la vertu... On peut dire qu'il n'y avait point de philosophe grec dont Brutus ne connût la doctrine: mais il donna une préférence marquée à l'école de Platon... Il était moins instruit que bien d'autres philosophes, mais il ne le cédait à aucun d'eux en sagesse et en douceur... Il est vrai que Brutus, né avec un esprit ferme, ne cédait pas facilement aux prières et à la faveur : toujours guidé par la raison, quelque parti qu'il prît, il se portait, par un choix libre, à ce qu'il connaissait de meilleur, et, déployant dans ses actions toute son énergie, il parvenait toujours à ses fins. La flatterie ne pouvait rien sur lui dans les demandes injustes, et, loin de se laisser vaincre par une imprudente importunité, faiblesse que bien des gens appellent honte de refuser, il la regardait comme une défaite humiliante pour un grand homme : il avait coutume de dire que ceux qui ne pouvaient rien refuser devaient avoir mal usé de

Digitized by Google

la fleur de leur jeunesse (1). » Quel philosophe! quel citoyen! quel homme! Et Cicéron lui-même ne rendait-il pas à son caractère le plus bel hommage qui se puisse imaginer, quand, sept ou huit ans après les événements dont le récit va suivre, il lui écrivait ces paroles si expressives dans leur éloquente brièveté : « Mon cher Brutus, rapprochez de vous mon fils le plus possible. Il n'est pas de meilleure école pour lui que vos exemples et le spectacle de vos vertus (2). »

On va voir ce qu'il faut penser de ces vertus.

C'est encore Plutarque qui nous fait savoir que, dès sa première jeunesse, Brutus accompagna son oncle Caton à l'expédition de Chypre contre Ptolémée. Ce prince s'étant donné lui-même la mort, Caton, que des affaires importantes retenaient à Rhodes, avait chargé un certain Canidius, son ami, de veiller à la conservation des richesses qu'il avait trouvées en Chypre. Puis, craignant que Canidius n'en fût pas un gardien fidèle, il écrivit à Brutus de quitter la Pamphylie, où il se trouvait en convalescence, et de se rendre promptement en Chypre. Cette commission déplaisait à Brutus, soit par les égards qu'il croyait devoir à Canidius, à qui Caton faisait un affront sensible, soit par la nature même de l'emploi qu'il ne trouvait ni honnête en soi ni conve-

(1) Plut., *Brut.*, 1, 3, 7.
(2) *Ep. Cic. et Brut.*, 25, *in fine*.

Digitized by Google

nable à un jeune homme qui ne s'était encore appliqué qu'à l'étude des lettres. Il fit cependant le voyage, et mit dans sa commission tant d'exactitude et de soin, qu'il mérita les louanges de Caton. Il fit vendre tous les biens de Ptolémée, et porta lui-même à Rome l'argent qu'il en avait tiré (1).

Mais ce que Plutarque n'a pas dit, ou n'a pas voulu dire, c'est que, pendant son séjour en Chypre, Brutus avait noué, avec les habitants de l'île, des relations dont il se proposait de tirer, dans la suite, un parti avantageux. En l'an 56, en effet, sous le consulat de Lentulus et de Philippe, les habitants de Salamine (2), écrasés d'impôts et de contributions, envoyèrent des fondés de pouvoir à Rome, pour tâcher d'y contracter un emprunt. L'argent était rare dans les provinces. Cicéron lui-même, à l'époque de son consulat, n'avait permis dans le port de Pouzzoles que le commerce de troc, pour empêcher l'exportation en Grèce de l'or et de l'argent (3). Plusieurs sénatusconsultes avaient défendu aux Juifs, répandus dès lors dans tout l'empire romain, de faire des envois de numéraire à Jérusalem (4). Les Salaminiens venaient donc chercher de l'argent à Rome, parce que là seulement il était

(1) Plut., *Brut.*, 4.
(2) Ville de l'île de Chypre qu'il ne faut pas confondre avec l'île du même nom, dans le voisinage de l'Attique.
(3) Cic., *In Vatin*, 5.
(4) Id., *Pro Flacco*, 28.

Digitized by Google

à bon marché, — ils le croyaient du moins. Mais une loi, destinée à réserver aux *negotiatores* de Rome les bénéfices du commerce de l'argent avec les provinces, avait été proposée en l'an 67 par le tribun A. Gabinius, ami de Pompée et des chevaliers romains. Défense était faite aux provinciaux, par cette loi, d'emprunter à Rome; tout billet signé par eux dans cette métropole de la banque était nul devant les tribunaux. Brutus, qui n'était plus aussi jeune ni aussi philosophe, songea à exploiter la loi en la violant. Il avait des fonds à placer, de l'influence au Sénat, et il connaissait les Salaminiens. Il leur fit offrir de l'argent à quatre pour cent par mois, *quarante-huit pour cent par an* (*quaternis centesimis*), et les Salaminiens acceptèrent. Le billet fut fait aux noms de Matinius et de Scaptius, deux prête-noms de Brutus (1).

« Les personnages les plus distingués de la noblesse, dit quelque part M. Mérimée, se livraient, à Rome, à une foule de spéculations dont beaucoup répugneraient maintenant, non-seulement au descendant d'une famille aristocratique, mais encore à quiconque veut passer pour honnête homme. La plupart des nobles prêtaient à usure.. » Et ils croyaient être dans leur droit. Il est certain que de nos jours, un très-grand nombre de bons esprits, élevés à l'école des Turgot et des J.-B. Say, ne

(1) *Ad Att.*, V, 21.

Digitized by Google

regardent plus comme un crime ce qu'ils appellent le libre commerce de l'argent (1). Le préjugé, toutefois (si c'en est un), subsiste encore, et les usuriers n'auraient pas, dans nos sociétés modernes, la considération ni l'estime qu'ils paraissaient avoir à Rome, au temps de Brutus. On persiste à croire, aujourd'hui, que la liberté du commerce de l'argent ne saurait être sans immoralité poussée jusqu'à la licence. Mais le plus grand tort de Brutus, dans l'affaire dont il s'agit ici n'est pas encore d'avoir fait produire à son argent tout ce qu'il pouvait produire. On va en juger.

Sept années à peu près s'étaient écoulées depuis le voyage de Brutus en Chypre, et Cicéron revenait

(1) Nous croyons devoir placer ici sous les yeux du lecteur quelques-unes des maximes que cette question du prêt à intérêt a inspirées à notre grand économiste Turgot :

« Si l'argent prêté ne rapportait point d'intérêt, on ne le prêterait point. Si l'argent prêté pour des entreprises incertaines ne rapportait pas un intérêt plus fort que l'argent prêté sur de bonnes hypothèques, on ne prêterait jamais d'argent à des négociants... Il est donc d'une nécessité absolue, pour entretenir la confiance et la circulation de l'argent, sans laquelle il n'est point de commerce, que le prêt d'argent à intérêt sans aliénation du capital, et à un taux plus fort que le denier fixé pour les rentes constituées, soit autorisé dans le commerce. Il est nécessaire que l'argent y soit considéré comme une véritable marchandise dont le prix dépend de la convention, et varie comme celui de toutes les autres marchandises, à raison du rapport de l'offre à la demande. L'intérêt étant le prix de l'argent prêté, il hausse quand il y a plus d'emprunteurs et moins de prêteurs ; il baisse, au contraire, quand il y a plus d'argent offert à prêter qu'il n'en est demandé à emprunter. C'est ainsi que s'établit le prix courant de l'intérêt ; mais ce

Digitized by Google

de sa glorieuse campagne dans le mont Amanus, quand il reçut un jour la visite d'un certain Scaptius, qui venait le prier de lui prêter le secours de son autorité pour recouvrer des sommes que lui devaient les habitants de Salamine en Chypre. Ce Scaptius avait été très-particulièrement recommandé par Brutus au proconsul, et celui-ci lui promit de l'aider de tout son pouvoir. Mais un traitant n'était pas homme à se payer de paroles, même quand elles venaient d'un Cicéron. Il insista donc, et il alla jusqu'à demander qu'on le nommât préfet de Salamine ; c'était, disait-il, le meilleur moyen de rentrer dans ses fonds. — « A quoi bon, répondit Cicéron ; de pareilles fonctions ne conviennent pas à

prix courant n'est pas l'unique règle qu'on suive ni qu'on doive suivre pour fixer le taux de l'intérêt dans les négociations particulières. Le risque que peut courir le capital dans les mains de l'emprunteur, le besoin de celui-ci et les profits qu'il espère tirer de l'argent qu'on lui prête, sont des circonstances qui, en se combinant diversement entre elles et avec le prix de l'intérêt, doivent souvent en porter le taux plus haut qu'il ne l'est dans le cours ordinaire du commerce. Il est assez évident qu'un prêteur ne peut se déterminer à risquer son capital que par l'appât d'un profit plus grand, et il ne l'est pas moins que l'emprunteur ne se déterminera à payer un intérêt plus fort qu'autant que ses besoins seront plus urgents et qu'il espérera tirer de cet argent un plus grand profit. Que peut-il y avoir à cela d'injuste? » (*Œuvres* de Turgot, t. I, *Mémoires sur les prêts d'argent*, 19, 20, 21.)

Dans le commerce, à la bonne heure ! Mais Brutus n'était pas un commerçant de profession, et ce n'était pas pour faire valoir leur argent dans des entreprises lucratives que les Salaminiens le lui avaient emprunté, c'était pour payer les impôts qu'ils devaient au Sénat romain dont Brutus faisait partie.

Digitized by Google

un publicain ; mais j'aurai soin de ton argent, tu peux y compter (1). » Pour donner une idée de l'intégrité de ce Scaptius, il n'est pas inopportun de rappeler que, sous l'administration d'Appius Claudius, il avait déjà exercé ces fonctions de préfet à Salamine, et qu'avec l'aide d'une troupe de cavaliers, il avait tenu le Sénat de cette ville assiégé dans la curie, si bien que cinq sénateurs étaient morts de faim (2). Menu détail administratif qu'un Tacite n'aurait pas négligé dans l'histoire de Tibère ou de Néron, mais qui disparut alors enveloppé dans la gloire des armées de la République. Cicéron, bien entendu, à la requête des Salaminiens, avait donné l'ordre aux cavaliers d'évacuer immédiatement l'île de Chypre. Et Scaptius avait osé se plaindre à son ami Brutus de ces procédés très-iuusités du nouveau proconsul.

Evidemment, l'honnêteté de Cicéron pouvait devenir un obstacle aux opérations financières de Brutus dans cette partie de l'empire. Il fallait y aviser. C'est alors que, *par le crédit de Brutus*, un sénatusconsulte fut promulgué, qui déclarait que le

(1) Cicéron avait résolu de ne donner ce titre dans sa province à aucun banquier. Il l'avait déjà refusé aux hommes d'affaires de Torquatus et de Pompée. Il ne l'accorda pas à Scaptius, pour qui Brutus l'avait demandé d'ailleurs avec une hauteur blessante. « Des escadrons pour Scaptius, écrivait-il, pourquoi pas bientôt des cohortes? Vraiment il ne se refuse rien ! cet usurier devient prodigue. » (*Ad Att.*, VI, 2.)

(2) *Ad Att.*, VI, 1.

Digitized by Google

marché passé entre les Salaminiens d'une part, Scaptius et Matinius de l'autre, ne pourrait en aucun cas être regardé comme frauduleux. Un sénatusconsulte, pour consacrer un privilége, pour couvrir un prêt usuraire! Quant à la loi Gabinia, au mépris de laquelle ces dispositions venaient d'être prises, il n'en était pas autrement question. Il n'était pas de loi si respectable ni si opportune que Brutus n'eût le crédit de faire violer, — Brutus, le futur vengeur de la majesté des lois outragée par César!

Le sénatusconsulte une fois rendu, l'idée vint à nos usuriers qu'il pourrait bien ne leur être d'aucun secours, et qu'ils en seraient pour leur argent, si l'on venait à savoir le taux auquel ils l'avaient prêté. Ils firent part de leur scrupule à Brutus, qui se montra de plus en plus accommodant, et n'hésita pas à leur procurer un nouveau sénatusconsulte, déclarant que le précédent aurait force de loi (1). On se mettait en garde, de la sorte, contre la naïve équité de Cicéron. Cicéron était à cent lieues de croire que le vertueux Brutus fût pour quelque chose dans tous ces tripotages (2). Il

(1) *Ad Att.*, V, 21. — Voir, sur toute cette affaire, un opuscule de l'éminent jurisconsulte Savigny. (*Mémoires de l'Académie de Berlin*, 1824.)

(2) « Vous ne saviez pas plus que moi que cet argent fût à Brutus; il ne m'en avait jamais rien dit; bien plus, j'ai encore son mémoire qui commence ainsi : *La ville de Salamine doit de l'ar-*

Digitized by Google

savait seulement que Scaptius était l'ami de Brutus, et il gémissait dans son for intérieur sur le danger de certaines liaisons. Toutefois, par égard pour son noble correspondant, il cita Scaptius et les Salaminiens à comparaître simultanément devant lui, espérant pouvoir ménager entre eux quelque accommodement à l'amiable. Le voilà qui se tourne d'abord vers les Salaminiens, les conjurant, au nom des services qu'il leur a rendus, d'arranger cette affaire, et ajoutant même la menace aux exhortations (1). Soin superflu! les Salaminiens se déclaraient prêts à tout accepter. Mais alors Scaptius exhibe la minute du contrat qui stipulait le taux exorbitant que l'on sait, et, comme Cicéron ne pouvait réprimer un juste mouvement d'horreur, on lui met sous les yeux la copie du sénatusconsulte qui donne force de loi à ce contrat. Rendons cette justice à Cicéron : ni son amitié pour Brutus, ni le respect qu'il professait pour les décisions du Sénat, ne purent lui inspirer la pensée ou le désir d'approuver un tel marché (2). Il déclara qu'il s'en tien-

gent à M. Scaptius et à P. Matinius, nos amis particuliers. Après me les avoir recommandés, il ajoute, afin de m'y intéresser davantage, qu'il leur a servi de caution pour une forte somme. » (*Ad Att.*, VI, 1.)

(1) Il ordonnait que les Salaminiens payassent les six ans d'intérêts à 12 pour cent par an, avec les intérêts composés d'année en année. (*Ad Att.*, VI, 2.)

(2) « L'obligation portait 4 pour cent par mois; on ne pouvait payer, et, quand on l'aurait pu, je ne l'aurais pas souffert... En

Digitized by Google

drait à la loi Gabinia. Scaptius ne s'y opposait point; il demanda seulement que l'affaire en restât-là, et qu'on ne permît point aux Salaminiens de déposer dans le temple le capital de la dette, ce qui eût arrêté le cours des intérêts. Notre homme se disait que tous les proconsuls ne seraient pas aussi scrupuleux que Cicéron, et que le crédit de Brutus rendrait son successeur plus malléable. En attendant, il fallait bien que Cicéron décidât quelque chose.

Que faire? Adhérer à la proposition de Scaptius, c'était se moquer de la justice, et ruiner de fond en comble de pauvres provinciaux; la repousser, au contraire, c'était se brouiller avec Brutus, chose grave en un temps où l'on voyait poindre et se dessiner de plus en plus l'ambition de César, et où la République n'avait pas trop du concours de tous ses partisans pour échapper à la pointe de cette épée redoutable qui la menaçait. Cicéron n'osa donc pas être juste jusqu'au bout; il laissa la cause en suspens, comme l'avait demandé le publicain, et il défendit aux Salaminiens de déposer leur argent dans le temple (1), ce qui équivalait à les livrer

effet, le sénatusconsulte dont Scaptius s'appuyait, et qui déclare cette obligation valable, n'a été porté que parce que les Salaminiens lui avaient emprunté de l'argent contre la loi Gabinia, qui frappait de nullité de telles obligations. Le Sénat a voulu seulement lui assurer le payement de sa dette sans le dispenser des lois ordinaires par rapport à l'intérêt. » (*Ad Att.*, VI, 2.)

(1) « L'intérêt ne devait plus courir du moment que les députés de Salamine offraient de payer et qu'ils voulaient mettre la somme

Digitized by Google

pieds et poings liés à toute l'avidité du loup-cervier. Brutus ne fut point touché de cette condescendance; il écrivit à Cicéron une lettre toute pleine de reproches et d'injures, une lettre que l'égoïsme et la cupidité avaient dictée, et où il incriminait la malveillance du proconsul à son égard. Puis, ce fut le tour du bon Atticus qui, dans un style emmiellé et confit en douceurs de toute espèce, suppliait son cher ami de laisser au moins à Scaptius un peu de cavalerie pour avoir raison de ses débiteurs. « Et c'est vous, lui répondit Cicéron, vous, le panégyriste de la justice et de la vertu, qui me parlez ainsi! Vous avez osé m'écrire de telles choses de votre propre main! Vous qui vous plaignez souvent d'être éloigné de moi, vous consentiriez donc, si vous étiez présent, à me laisser agir ainsi! Qu'est-ce que cinquante cavaliers, dites-vous? Mais Spartacus, au début, en avait beaucoup moins. Ne voyez-vous pas tout le mal qu'ils pourraient faire à une population si faible, si efféminée? Ils n'en feront pas, ajoutez-vous. Voyez donc celui qu'ils ont fait avant mon arrivée!... Ah! c'est vous, dont j'aime à me représenter la noble figure chaque fois que je pense à la vertu et à la gloire, c'est vous qui me conseillez de faire de Scaptius le préfet de Salamine! Oui, pour obliger par la force des armes les malheureux Sala-

en dépôt; j'ai obtenu d'eux qu'ils ne feraient point de sommations, et ils ont bien voulu s'y engager; mais que deviendront-ils si Paullus vient me remplacer? » (*Ad Att.*, VI, 1.)

Digitized by Google

miniens à payer un intérêt de quarante-huit pour cent! Et de quel front ensuite oserai-je lire, que dis-je? oserai-je toucher seulement nos livres bien-aimés? O mon doux Atticus, vous êtes trop bon, beaucoup trop bon pour Brutus en tout ceci, et pas assez pour moi! (1). »

Voilà l'indignation de l'honnête homme qui se fait jour à la fin. Nous retrouvons ici l'éloquence ordinaire de l'ennemi des Verrès et des Catilina; et, si faible qu'ait été Cicéron dans sa conduite envers Scaptius, il faut encore lui savoir gré de n'avoir pas poussé la faiblesse jusqu'au point où Brutus et Atticus l'auraient voulu. Il finit par en appeler à Caton — ce qui était peut-être tomber de Charybde en Scylla (2).

Mais quand Brutus ne craignait pas d'exercer de pareils brigandages sur les peuples, pouvait-on penser qu'il se gênerait davantage avec les rois, lui, l'ennemi des rois, le descendant du grand régicide? Houspiller les tyrans, c'était faire œuvre de républicain; et quand ces tyrans étaient riches (ils l'étaient presque tous), le républicanisme de Brutus

(1) *Ad Att.*, VI, 2.

(2) Nous n'entendons pas dire par là que Caton fût un usurier endurci comme Brutus; nous croyons, avec le bon Plutarque, qu'il serait aussi injuste d'accuser Caton d'avarice que le grand Hercule de lâcheté, et nous tenons pour de purs commérages les allégations intéressées de César dans son *Anti-Caton*. Mais, dans le grand danger qu'allait courir la République, il était de toute évidence que Caton n'aurait garde de discréditer l'un des plus fermes

Digitized by Google

n'en était que plus actif, plus énergique, plus zélé. Une fois pourtant il se trompa dans ses calculs.

Il s'agissait du roi Ariobarzane, dont nous avons parlé plus haut. La misère de celui-là était notoire; il devait à Brutus, il devait à Pompée, on ne sait pas à qui il ne devait pas; et avec cela, point de trésor, point de revenus royaux. Il lui avait fallu recourir à l'autorité d'Appius Claudius pour obtenir de ses sujets quelques tributs qui lui avaient à peine suffi pour acquitter les intérêts d'un an de sa dette envers Pompée (1). L'arrivée de Cicéron en Cilicie l'avait mis en présence d'un nouveau créancier; mais Cicéron, qui était généreux, lui avait donné quittance de sa dette. Pompée en aurait fait autant, s'il n'avait confié la gestion de ses affaires, en ce pays, à une nuée d'entremetteurs qui, tous les mois régulièrement, mettaient l'embargo sur le budget du pauvre Ariobarzane, et se payaient de leurs propres mains. Les sommes énormes qu'ils touchaient ainsi équivalaient à peu près aux intérêts d'un mois du capital dû à Pompée, et Pompée s'en déclarait satisfait (2). Brutus ne se montra pas d'aussi bonne composition. Il avait chargé Cicéron

soutiens de la cause républicaine, et que la politique fermerait ici la bouche à la morale. Caton put blâmer *in petto* l'avarice de son cher Brutus : quant à l'accuser publiquement, l'histoire nous montre qu'il s'en garda bien.

(1) *Ad Att.*, VI, 1.

(2) *Ibid.*

Digitized by Google

de poursuivre Ariobarzane l'épée dans les reins; il lui fallait de l'argent à tout prix. Cicéron écrivit lettre sur lettre, employa tous les moyens en usage, jusqu'à concurrence de la contrainte par corps, qui n'était guère de mise à l'égard d'une majesté asiatique.

Une pareille mission devait, comme on le pense bien, répugner singulièrement à sa délicatesse; il avait honte et pitié tout à la fois en voyant le malheureux roi s'humilier jusqu'à faire appel à la bourse de ses amis, de ses courtisans, hypothéquer sa couronne, sa vaisselle, son mobilier, le tout pour obtenir à peine quelques miettes qui n'étaient pas de nature à assouvir l'insatiable voracité de Brutus. Un moment, le proconsul songea à se décharger de cette honteuse procuration, et il aurait bien fait pour sa gloire. Mais l'inévitable Atticus vint encore se mettre à la traverse de ce beau dessein, et, par amitié pour Atticus, Cicéron continua d'exercer son triste ministère d'huissier. Il ne lâcha plus Ariobarzane avant de lui avoir fait compter une centaine de talents qu'il s'empressa d'envoyer à Brutus (1). Et qui sait combien de ressources oratoires furent dépensées pour en arriver là? N'est-il pas vrai que c'était là un bel emploi pour l'éloquence d'un Cicéron?

Nous n'avons fait que relater ici les événements

(1) *Ad Att.*, VI, 3.

Digitized by Google

qui se trouvent exposés tout au long dans les lettres (destinées sans doute à rester confidentielles) de Cicéron à Atticus, et l'on ne peut guère douter que Cicéron n'ait adouci la vérité, qu'il ne soit resté en deçà plutôt que d'aller au-delà. Brutus était son ami, plus encore, le défenseur accrédité de la cause qu'il avait embrassée. Cicéron ne pouvait pas calomnier Brutus. Or, si telle était l'avidité, disons même la cruauté d'un homme que la plupart des historiens s'accordent à nous représenter comme un modèle de vertus, que Shakespeare, Alfieri, Voltaire et tant d'autres ont choisi, pour en faire dans leurs drames le type achevé de l'homme de bien, du parfait patriote, que le sage Fénélon, que le bon Rollin lui-même (si peu suspects l'un et l'autre de républicanisme), ont exalté à l'envi comme le meilleur et le plus intègre des citoyens, on demande ce qu'il faut penser des façons d'agir de tant d'autres patriciens moins en vue que celui-là, et partant moins gênés dans leur action. On n'avait que faire en vérité de l'épée de César pour renverser la République. La République, on le voit, se renversait elle-même.

Combien d'autres faits se pressent sous notre plume, moins scandaleux sans doute que ceux qui précèdent, mais non pas moins propres à nous montrer quelle idée on se faisait à Rome, et dans les rangs de cette aristocratie aussi frivole que corrompue, de la mission des proconsuls ou des propré-

Digitized by Google

teurs dans les provinces! Parmi les familiers et les amis de Cicéron, il n'en était pas qui fût plus rapproché de son cœur, après Atticus, que ce jeune et brillant Cælius, dont il a été souvent parlé dans cette étude, et qui venait d'être tout récemment élevé à la dignité d'édile curule. Cicéron avait à peine quitté Rome pour se rendre en Cilicie, que Cælius lui écrivait déjà pour le prier de profiter des loisirs que sa charge ne pouvait manquer de lui faire (1), en composant quelque bel ouvrage de philosophie dont il lui ferait la dédicace. Notre maître étourdi prenait à la lettre le gouvernement de la Cilicie pour une simple villa, plus lointaine seulement et moins agréable que Tusculum. L'administration d'une province ne lui paraissait pas incompatible avec les spéculations scientifiques et littéraires. Que faire dans un proconsulat, semblait-il se dire, à moins qu'on n'y écrive? Quelques jours après, craignant que Cicéron ne manquât de besogne dans ses fonctions nouvelles, il lui donnait la commission de se rendre dans la Cibyratique et d'organiser, à son intention, une grande chasse aux panthères (2). « Il serait honteux pour moi, quand Patiscus a envoyé dix panthères à Curion, que je n'en reçusse pas un

(1) « Si eris, ut spero, otiosus. » (*Ad Div.*, VIII, 3.)

(2) *Ad Div.*, VIII, 4. — Cælius avait besoin de ces animaux pour les grands jeux qu'en sa qualité d'édile curule il se proposait de donner au peuple romain. Le *panem et circenses* date véritablement de la République.

Digitized by Google

plus grand nombre de vous, qui en pouvez faire prendre en mille endroits... Si vous n'avez pas oublié mes prières, si vous mettez en mouvement les Cibyrates, et si vous envoyez quelques ordres en Pamphylie, où l'on dit que les panthères abondent, vous en aurez tant que vous voudrez... Faites de cela, je vous prie, votre affaire personnelle... Les bêtes une fois prises, les gens que j'ai envoyés pour le billet de Sittius se chargeront de les nourrir et de les amener (1). »

D'où il est naturel d'inférer qu'un proconsul de la République n'était pas autre chose, aux yeux de Cælius, qu'une espèce d'intendant, un homme à tout faire, envoyé dans les provinces pour défrayer les plaisirs et subvenir aux besoins des voluptueux ou des ambitieux. Mais quoi? ne s'avisait-il pas encore de recommander à Cicéron un certain Feridius, chevalier romain, fils d'un de ses amis, excellent et brave jeune homme *qui allait là-bas*, disait-il, *pour ses affaires*, et à qui il voulait faire obtenir l'immunité des terres affermées par les villes de la Cilicie? N'allait-il pas jusqu'à demander, pour lui-même, le rétablissement de ce *lourd et inique tribut* (2) que l'Asie payait jadis aux édiles, et ne priait-il pas Cicéron de lever à son profit une imposition extraor-

(1) *Ad Div.*, XIII, 9.

(2) Ce sont les propres expressions de Cicéron. (*Ad Q. fratrem*, I, 1.)

Digitized by Google

dinaire dans la Cilicie (1)? En ce qui concernait les panthères, Cicéron prit d'abord la chose en plaisanterie. « On s'occupe activement de vos panthères, répondit-il à Cælius; les ordres sont donnés à des chasseurs de profession; mais elles sont singulièrement rares, et le peu qu'on rencontre se plaignent amèrement, dit-on, de ce qu'elles sont les seules créatures malmenées de la province. On m'assure même qu'elles sont décidées à quitter mon gouvernement, et à se retirer dans la Carie. On ne laisse pas de leur faire bonne chasse (2). » Puis, quand il s'aperçut que Cælius mettait dans sa réclamation une insistance de mauvais goût, le sentiment du devoir et de la dignité proconsulaire reprit le dessus : « Rien n'est moins raisonnable, dit-il à Atticus, que ce qu'il demande au sujet des panthères... Je ferais tort à ma réputation, si je contraignais les Cibyrates à faire pour lui une chasse publique (3). »

Quant aux autres réclamations de Cælius, elles ne devaient pas avoir plus de succès. Pour rien au monde Cicéron n'eût consenti à faire payer à ses administrés de la Cilicie les frais des représentations que son ami voulait donner aux Romains dans l'intérêt de son ambition. Dix ans auparavant, il avait encouru la haine d'un grand personnage (de

(1) *Ad Att.*, VI, 1.
(2) *Ad Div.*, II, 11.
(3) *Ad Att.*, VI, 1.

Digitized by Google

César sans doute), pour avoir fait introduire dans l'édit de son frère Quintus, nommé propréteur en Asie, une clause supprimant l'impôt des jeux, et qui faisait tort audit personnage de plus de 200 mille sesterces. « Voyez quelles exactions, avait-il dit à son frère, si chacun de ceux qui donnent des jeux à Rome pouvait, en son propre nom, pressurer ainsi les provinces? (1) » Ferait-il aujourd'hui pour Cælius ce qu'il avait refusé de faire alors pour César ? Compromettrait-il, en faveur d'un jeune fat, le renom d'honnête homme qu'il s'était fait dans sa patrie? A Dieu ne plaise! Il répondit à Cælius qu'il était bien malheureux d'être assez peu connu de ses amis pour qu'ils ne sussent pas qu'il ne levait sur sa province aucune imposition extraordinaire, sinon pour le paiement des dettes; qu'il ne pouvait pas plus accorder cet argent que Cælius lui-même ne pourrait l'accepter, et que son ami devait, en définitive, mettre plus de retenue dans sa conduite (2). Cælius se le tint pour dit et ne souffla plus mot de cette affaire. Mais tout le monde ne fut pas aussi discret que lui.

Entre tous les abus auxquels donnait lieu l'administration des provinces romaines, sous la Répu-

(1) *Ad Q. fratrem*, I, 1.

(2) *Ad Att.*, VI, 1. — C'est à tort, selon nous, que Manuce semble rapporter ces paroles à l'affaire de Féridius, le jeune chevalier romain dont il a été parlé plus haut. Le cas de Féridius était relatif, comme on l'a vu, à des terres affermées dont il de-

Digitized by Google

blique, il en était un contre lequel Cicéron avait déjà cherché à réagir et qui montre comment les mêmes vices naissent et se développent à toutes les époques, sous les mêmes formes politiques, qui les engendrent et les favorisent en quelque sorte fatalement. Nous voulons parler de cette coutume qu'avaient adoptée la plupart des sénateurs et des grands personnages de Rome, de recommander leurs clients et leurs amis aux proconsuls envoyés dans les provinces pour qu'ils les pourvussent de quelque préfecture et leur donnassent, avec une délégation quelconque de leur autorité souveraine, la faculté et les moyens de s'enrichir promptement et facilement aux dépens de leurs administrés. Comme le nombre des *places* était relativement très-limité dans la métropole et qu'il y avait, là aussi, moins d'élus que d'appelés, on cherchait à se rattraper sur les provinces, ces éternels *prædia populi romani,* et tels qui se voyaient menacés de mourir de faim dans Rome, se rabattaient volontiers sur les riches prébendes que leur offraient des commandements en sous-ordre dans les opulents districts de l'Asie, de la Macédoine ou des Gaules. Dans l'impuissance ou le désespoir d'être quelqu'un, on se contentait d'être quelque chose, et, à défaut de la large hospi-

mandait l'immunité, tandis qu'il s'agit ici d'impôts à lever sur des villes. Nous avons donc suivi la leçon qui nous a paru la plus vraisemblable et qui a été adoptée, d'ailleurs, par les commentateurs les plus autorisés, Prévost, Beaufort, Middleton, etc.

Digitized by Google

talité que nos budgets modernes offrent à ces coalitions d'appétits malsains et d'ambitions dévorantes, on trouvait encore dans les provinces de quoi subvenir amplement aux exigences de son ventre ou aux brèches de son patrimoine.

Depuis longtemps déjà, Cicéron avait témoigné son antipathie pour ce trafic éhonté des fonctions publiques, qui semble être, dans tous les pays, l'accompagnement obligé des institutions républicaines. « Choisissez bien vos préfets et vos délégués, disait-il dès l'an 60 à son frère Quintus; ne souffrez jamais que le pouvoir accordé au fonctionnaire soit exploité au profit de l'individu (1). » Avant de partir lui-même pour sa province de Cilicie, il avait hautement signifié sa résolution de n'accorder de places de préfet à aucun négociant, et Pompée l'en avait loué. Il avait opposé, sur ce point, les refus les plus formels à ses meilleurs amis, à Torquatus, même à Atticus (2). Et voilà, néanmoins, que pour ne pas désobliger l'insatiable Brutus, il consentit une fois à se départir de la règle qu'il s'était imposée et à donner des préfectures à deux de ces *negotiatores* qui lui inspiraient tant de répugnance, — mais en se fondant, pour dégager sa conscience, sur ce prétexte fallacieux que les

(1) *Ad Q. fratrem*, I, 1.

(2) Cicéron affirme qu'il refusa une place de ce genre à un certain C. Vennonius, qui était son ami particulier, *familiari meo*. (*Ad Att.*, VI, 3.)

Digitized by Google

deux nouveaux préfets, M. Scaptius (1) et L. Gavius, faisaient des affaires en Cappadoce et non pas en Cilicie (2). Or, il nous a dit lui-même de quelle façon il en fut récompensé, et la chose vaut bien la peine d'être déduite tout au long : « Il y a encore, dit-il, un certain Gavius dont j'avais fait un préfet, à la prière de Brutus, et dont la conduite et les propos, en toute occasion, n'ont cessé d'être fort blessants pour moi. On dirait un des aboyeurs de Clodius. Il m'a laissé partir pour Apamée sans me suivre. Puis, ayant rejoint le camp, il en est reparti sans me demander mes ordres. Enfin, il s'est mis, je ne sais pour quelle raison, en opposition flagrante avec moi. Quelle opinion auriez-vous de mon caractère si j'eusse continué à l'employer? Moi, qui jamais ne souffris les insolences des grands personnages, je me serais résigné à essuyer celles de cet avorton? et, qui plus est, à l'avoir près de moi, bien rétribué, honorablement placé? Dernièrement, je le rencontrai à Apamée, comme il allait s'en retourner à Rome; et le voilà qui m'apostrophe d'un ton que je me permettrais à peine avec un Culléolus. — A qui prétendez-vous que je m'adresse, dit il pour mes indemnités de préfet? — Je répondis,

(1) Il ne faut pas confondre ce Scaptius avec celui qu'on a déjà vu figurer dans l'affaire de Chypre. Un commentateur de Cicéron assure qu'il y eut, en effet, deux personnages qui portaient ce même nom. Il faut bien le croire; mais il est à craindre qu'ils ne différassent pas plus par le caractère que par le nom et la profession.

(2) *Ad Att.*, VI, 1.

Digitized by Google

avec une douceur qu'on a trouvée excessive, que je n'allouais d'indemnités qu'à ceux dont j'avais accepté les services. Il partit furieux. Si Brutus épouse les ressentiments d'un faquin de cette espèce, vous pouvez l'aimer tout seul (c'est à Atticus qu'il parle). Je ne vous ferai pas concurrence (1). »

Or, quand on voit Cicéron se prêter ainsi, dans l'intérêt de la concorde et de l'union entre les ordres, à tous les petits arrangements et à toutes les petites illégalités que sollicitaient de lui ses puissants amis de Rome; quand on le voit avaler et digérer toutes les couleuvres que lui servaient les plus minuscules agents de son administration proconsulaire, on croit sans peine qu'il ne devait pas se montrer extraordinairement farouche envers les publicains. Si son inclination personnelle à leur égard n'était déjà bien connue, on en retrouverait la preuve éloquente dans une lettre écrite par lui-même, au cours de son proconsulat, au questeur de la province de Bithynie, Crassipès :

« Je vous ai recommandé de vive voix et du mieux que j'ai pu *la compagnie bithynienne*, et, soit déférence de votre part, soit inclination naturelle, vous m'avez paru disposé à tout faire pour lui être utile. Les intéressés se persuadent qu'une lettre de moi, où je consignerais de nouveau mes sentiments pour eux, avancerait beaucoup leurs affaires, et je

(1) *Ad Att.*, VI, 3.

Digitized by Google

m'empresse de me rendre à leur désir. Vous savez que *j'ai toujours été porté de cœur pour l'ordre des publicains;* que je dois, d'ailleurs, de la gratitude aux services sans nombre que l'ordre équestre m'a rendus; que *j'aime tout particulièrement la compagnie bithynienne,* et qu'enfin cette compagnie, *qui appartient à un ordre puissant, et qui se compose d'hommes distingués, joue un grand rôle dans l'Etat.* Elle est formée, en effet, de membres pris dans les diverses sociétés, et le hasard fait qu'*ils sont presque tous mes amis,* notamment l'homme qui, en ce moment, a le plus fort intérêt dans l'entreprise et y joue le rôle principal, P. Rupilius... Les choses étant ainsi, je vous recommande de la manière la plus instante Cn. Pupius, l'un des agents de la compagnie. Veuillez le seconder, le servir, et faire, en tant qu'il dépendra de vous, tout ce qu'il faut pour que ses opérations, *vous le pouvez sans peine,* répondent aux vues de ses mandataires. Je sais quelle est l'influence d'un questeur; *vous pouvez défendre bien utilement et même faire prospérer les intérêts de la compagnie,* et c'est ce que je vous supplie de faire. Vous me rendrez personnellement fort heureux, et vous apprendrez en même temps, je vous le garantis par expérience, que les intéressés de la compagnie bithynienne gardent le souvenir du bien qu'on leur fait et savent en témoigner leur reconnaissance (1). »

(1) *Ad Div.*, XIII, 9.

Digitized by Google

Quoi de plus explicite? Cette lettre de Cicéron est tout un programme, toute une règle de conduite à l'usage des magistrats romains dans leurs rapports avec les compagnies de fermiers publics. Ne jamais heurter de front, ne jamais desservir les intérêts d'un ordre puissant, composé d'hommes distingués, et qui joue un grand rôle dans l'Etat; accommoder toute son administration et, au besoin, tous ses règlements et tous ses édits aux exigences de leurs opérations financières; mettre au service des publicains tout ce qu'on a de dévouement individuel et d'influence politique; ne pas se contenter d'intervenir en leur faveur et de les défendre quand leur caisse est menacée, mais étendre sur eux une sollicitude et une protection de tous les instants, s'intéresser persévéramment et constamment au succès de leurs affaires, de façon à les faire prospérer, suivant la naïve expression de Cicéron, — voilà le rôle, voilà le devoir d'un proconsul bien appris et qui sait sacrifier héroïquement la justice et la bourse des provinciaux à la bonne harmonie des ordres et au salut de la République.

On a déjà constaté et énuméré dans les premières pages de ce chapitre toutes les concessions que Cicéron avait faites aux publicains de Cilicie dès son arrivée dans la province. Circonvenu, enguirlandé par eux, il avait transporté dans son édit certaines clauses stipulées à leur avantage par son prédécesseur Appius Claudius et retranché, au contraire,

Digitized by Google

celles qu'il y avait introduites, à l'exemple de son collègue Bibulus, comme attentatoires à la dignité et à la bonne renommée des compagnies. Malheureusement, la correspondance de Cicéron ne projette pas des flots de lumière sur cette partie de son administration; elle laisse dans une ombre plus prudente qu'instructive le détail des rapports établis entre le proconsul et les fermiers publics. Sur tant de points où son respect de la justice dut se trouver plus d'une fois en contradiction et en conflit avec ses sentiments conciliateurs et sa politique si volontiers transigeante, l'histoire est réduite aux conjectures. L'*imperator* ne dédaignait pas d'appeler l'attention de ses amis, Atticus, Cælius ou Caton, sur les moindres particularités de ses hauts faits militaires. Le *proconsul* garde un silence discret sur le menu de ses actes administratifs, et, en ce qui concerne les publicains, il affecte de s'en tenir aux généralités les moins compromettantes pour lui-même et pour les autres. Atticus, qui avait, à n'en pas douter, un intérêt direct dans les opérations des compagnies ciliciennes et à qui l'on ne pouvait, par conséquent, refuser le droit d'être exactement renseigné sur le rendement des impôts, sur les conditions des *syngraphæ,* sur le mode de payement des dettes contractées par les provinciaux, Atticus n'obtient pas de son ami, sur toutes ces questions si intéressantes, des renseignements plus précis ni plus complets que la plupart des autres correspon-

Digitized by Google

dants du proconsul. « J'ai comblé tous les vœux des publicains, » lui dit Cicéron (1); ou bien encore : « Les publicains tiennent à moi comme à la prunelle de leurs yeux (2). » Formules vagues, banales, qui en disent à la fois trop et trop peu. Un seul passage d'une lettre à Atticus nous autorise à croire qu'il s'efforça, au moins une fois, de concilier, autant que possible, la politique et la justice dans ses rapports avec les publicains.

Nous avons parlé plus haut des *pactiones* conclues entre les compagnies de fermiers et les villes, en vertu desquelles les provinciaux s'engageaient à payer l'intérêt de leurs dettes à un taux très-souvent supérieur à 12 pour cent par an. Un des prédécesseurs de Cicéron, qui paraît avoir été le glorieux Servilius Isauricus, tenant strictement la main à l'exécution de ces conventions, avait adjugé aux publicains l'intérêt qu'elles stipulaient. Cicéron, prenant en pitié la misère de ces pauvres villes dévorées par l'usure, leur fit dire que si elles payaient au jour marqué, il ne souffrirait pas qu'on exigeât d'elles plus de 12 pour cent par an, mais que si elles n'étaient pas exactes, il jugerait, lui aussi, d'après les conventions. Les Asiatiques se hâtèrent de payer et les publicains se déclarèrent satisfaits (3), comprenant à merveille qu'un rem-

(1) *Ad Att.*, VI, 3.
(2) *Ibid.*, VI, 2.
(3) *Ibid.*, VI, 1.

Digitized by Google

boursement certain et immédiat valait mieux que la promesse de plus gros intérêts. « Que vous dirai-je de plus, avoue Cicéron, ils sont si bien avec moi qu'il n'en est pas un qui ne se croie mon meilleur ami (1). » Il n'est pas impossible que les publicains de Cilicie, dont l'arrivée d'un homme intègre comme Cicéron avait dû prodigieusement alarmer la cupidité, se soient contentés, faute de mieux, des maigres intérêts que son édit leur assurait, puisqu'ils avaient, d'ailleurs, la certitude que son proconsulat ne durerait pas plus d'un an. Mais quand on rapproche ce détail unique des nombreuses lettres écrites par le proconsul à ses collègues d'Asie et de Bithynie en faveur des compagnies établies dans leurs provinces; quand on le voit s'entremettre avec un zèle parfois indiscret dans toutes les affaires où l'argent d'un seul négociant se trouvait engagé; quand on se rappelle, enfin, l'importance qu'il attachait au maintien des abus d'où dépendaient, à son avis, l'indispensable union des ordres et l'éternel salut de la République, on peut se demander par combien de concessions, et par quelles concessions, Cicéron dut acheter le silence et l'amitié des publicains (2).

(1) *Ibid.* — Et Cicéron ajoute : « Je les traite au mieux; je les accable d'honnêtetés, de louanges, de caresses... Ils reçoivent de moi force compliments et des invitations fréquentes. »

(2) A défaut des renseignements directs qu'on regrette de ne pas trouver dans la correspondance de Cicéron, on peut au moins juger,

Digitized by Google

A travers tous ces obstacles que lui suscitaient chaque jour et presque à chaque pas l'intempérante avidité de ses amis de Rome et la tyrannie fiscale des publicains, Cicéron s'efforçait de faire prévaloir, autant que possible, les principes de justice et de sage économie qu'il regardait comme inséparables de toute bonne administration. Il n'aurait pas tenu qu'à lui, à son humanité, à sa probité, à sa haute et vive intelligence, que la Cilicie n'offrît, au milieu de la corruption et des scandales dont tout l'empire était infesté, le spectacle exceptionnel et consolant d'une province gouvernée selon les lois de Platon. Admirablement préparé par la philosophie à la connaissance des hommes et à la gestion de leurs intérêts, il trouvait encore dans sa belle âme, ouverte à tous les sentiments élevés, d'excellentes règles de conduite pour tous les devoirs de sa charge. Là donc où son action personnelle n'a été contrecarrée par aucune influence extérieure ou politique, on peut s'attendre à le voir mettre en pratique ces belles maximes de bienfaisance, de tempérance et d'équité dont il a rempli ses écrits, et sa juridiction redevient tout naturellement ce qu'on voudrait qu'elle eût toujours été, une magistrature

par un passage de sa fameuse lettre à Quintus, de la conduite qu'il dut tenir à l'égard des publicains et qui ne dut pas différer sensiblement de celle qu'il conseillait à son frère. Ce passage, très-essentiel pour qui veut bien comprendre cette partie de l'administration de Cicéron, a été cité plus haut. (Voy. chap. II, p. 77.)

Digitized by Google

de philanthropie, de dévouement et d'abnégation exemplaires.

Cette juridiction n'a commencé proprement qu'au mois de janvier de l'an 50, les mois précédents ayant été, comme on le sait, exclusivement consacrés à la conduite des opérations militaires. Mais déjà, même en son absence, les provinciaux avaient appris à connaître et à bénir Cicéron. Contrairement à l'usage établi par ses prédécesseurs, nulles réquisitions n'avaient été faites en Cilicie pour le logement et l'entretien des troupes (1). Aussi, quand il eut passé le mont Taurus au retour de son expédition contre les Parthes, fut-il accueilli avec un empressement extraordinaire par les peuples de sa province qui, pendant ces six premiers mois de son proconsulat, n'avaient reçu ni commandements ni visites de gens de guerre. On ne parlait de rien moins que de lui élever des statues, des arcs de triomphe, des temples. Cicéron refusa tous ces témoignages extérieurs d'une reconnaissance qui eût ressemblé à de l'idolâtrie ; il se contenta des remerciements qu'il ne pouvait éviter, et la satisfaction d'y avoir donné lieu fut toute sa récompense (2).

(1) Cet usage avait si bien tourné à l'abus dans les derniers temps de la République, que Cicéron, parlant de ce qui se passait alors dans la plupart des provinces, était obligé de reconnaître que les généraux romains causaient plus de dommages aux villes par leurs seuls quartiers d'hiver que les ennemis eux-mêmes par leurs dévastations et leurs rapines. (*Pro lege Manil.*, 13.)

(2) *Ad Att.*, V, 21.

Digitized by Google

Ce ne fut que vers la fin du mois de janvier qu'il quitta la ville de Tarse, le chef-lieu de la province, où il était venu se reposer des fatigues de sa campagne, pour se rendre à Laodicée. Il y règla, dans les premiers jours de février, les affaires des Cibyrates et des Apaméens, et consacra les trois mois qui suivirent au règlement de celles des Lycaoniens, des Isauriens et des Pamphyliens (1). Quant à l'île de Chypre, s'il ne s'y rendit point de sa personne, comme nous l'avons déjà remarqué, il se ressouvint néanmoins du privilége dont jouissaient ses habitants d'être dispensés de passer la mer pour aller plaider leurs affaires au chef-lieu, et il y envoya un de ses officiers, Q. Volusius, homme sûr, dont le désintéressement lui était connu, et qui, pour cette raison, lui semblait très-propre à tenir sa place pour rendre la justice (2). Le séjour de Cicéron à Laodicée ne se prolongea guère au-delà du mois de mai, et il revint alors en Cilicie où sa juridiction le retint pendant tout le mois de juin.

Il est à peine nécessaire d'ajouter que, dans

(1) *Ibid.* — Cf. *Ad Att.*, VI, 2.

(2) Ce Q. Volusius est évidemment le même dont Cicéron a parlé déjà (*ad Att.*, V, 2), malgré la différence du prénom (Cnéus au lieu de Quintus) qui ne semble provenir que d'une erreur de copiste. Quelques commentateurs ont voulu faire de ce Volusius le questeur de Cicéron, se fondant sur une ponctuation vicieuse de ces mots : « *Aderat Pomptinius, unà Q. Volusius ; aderat quæstor*, etc. » La suppression du point et virgule après Volusius a pu seule causer cette confusion. On sait que le questeur de Cicéron, dont il sera amplement question par la suite, était Mescinius Rufus. Quant à Volusius, c'était un homme de condition qui avait

Digitized by Google

l'exercice de cette juridiction, le proconsul ne dévia pas un seul instant de la droite ligne qu'il s'était proposé de suivre, et qu'il rendit une exacte justice à tous ceux qui avaient à se plaindre, soit de leurs concitoyens, soit des magistrats eux-mêmes. La province de Cilicie, comme toutes celles du reste de l'Asie, subissait encore les conséquences des règlements imposés jadis à ce pays par Sylla. Ennemi déclaré de l'ordre équestre qu'il avait voulu dépouiller de tous ses priviléges en le subordonnant étroitement à la noblesse, Sylla avait dressé en Asie une sorte de cadastre, d'après lequel les habitants devaient payer proportionnellement les impôts et les lever eux-mêmes, sans l'intermédiaire odieux des publicains (1). Mais, dans la plupart des villes, les Asiatiques, un instant délivrés des publicains, ne surent pas faire la perception (2). Dans les autres, les magistrats municipaux préposés à la levée des deniers publics commirent les mêmes abus, au détriment de leurs concitoyens et

suivi Pomptinius en Cilicie, et qui y resta après lui pour le remplacer au besoin. Cicéron, qui connaissait son mérite, l'envoya en Chypre, à défaut de Pomptinius qui avait, en effet, quitté la province aussitôt après la guerre.

(1) « Pendere ipsi vectigal sine publicano, quod iis æqualiter Sulla descripserat. » (*Ad Q. fratrem*, I, 1.)

(2) Quelques villes, placées par Sylla dans la circonscription financière de Rhodes, supplièrent le Sénat de leur renvoyer les publicains plutôt que de les laisser sous la tyrannie fiscale des Rhodiens. (*Ibid.*)

Digitized by Google

de leur propre indépendance. Ce fut principalement à l'égard de ces dernières que Cicéron se montra aussi diligent qu'équitable. « Comme les Grecs (1) qui avaient exercé des magistratures s'étaient frauduleusement enrichis aux dépens de leurs concitoyens, j'ai interrogé moi-même ceux qui ont été en charge depuis dix ans ; ils m'ont tout avoué, et, sans essuyer la honte d'un jugement, ils ont d'eux-même restitué, en le rapportant sur leurs épaules, tout l'argent qu'ils avaient pris. Les villes ont pu payer ainsi, ce qu'elles devaient du bail actuel, dont les publicains n'avaient rien touché, et tous les arrérages du précédent (2). »

Non content de jouer ainsi, à l'égard des méchants, ce rôle de justicier qui allait si bien à sa droite et intègre nature, le proconsul se préoccupait aussi des moyens de faire aimer cette domination romaine qui pesait parfois si lourdement sur les bons. Volontiers, il retranchait de son autorité tout ce qui pouvait offusquer ou froisser la susceptibilité des sujets. Ils avaient tant à souffrir des réalités de la tyrannie, qu'il était bien naturel qu'un homme d'esprit et de cœur comme Cicéron s'efforçât au moins de leur en dissimuler les apparences. Jamais gouverneur de province ne fit moins de cas et

(1) Cicéron applique ce nom de *Grecs* d'une façon générale à tous les habitants de la province qui ne sont pas proprement romains.

(2) *Ad Att.*, VI, 2.

Digitized by Google

d'usage de cette pompe extérieure, que Scipion l'Africain avait imaginé d'introduire dans l'exercice des fonctions proconsulaires pour relever le prestige de Rome aux yeux des peuples soumis. Quelles singulières réflexions ne dut pas suggérer à l'esprit de Quintus le contraste que lui offrait la simplicité de son frère avec le faste déployé en Gaule par ce grand démocrate qui s'appelait César! Suivant l'exemple des Gracques, ces défenseurs ardents des intérêts populaires, qui ne laissaient pas d'étonner les Romains par l'élégance hautaine de leurs manières, et qui avaient une cour de clients à leurs levers, petit et grand, — César, dans sa province, agissait presque en roi, quoique la République durât encore; jusque dans ses camps de Bretagne et de Germanie, il avait des empressés et des courtisans; on ne l'abordait qu'avec peine. Trebatius en fit l'épreuve, et nous savons qu'il fut longtemps avant de pouvoir arriver jusqu'à lui (1). Rien de pareil ne se vit jamais en Cilicie sous le gouvernement de Cicéron. Tout cérémonial et toute étiquette furent, dès le premier jour, exclus de sa maison; l'entrée en était ouverte à tout venant et à toute heure; on n'était pas obligé de s'adresser à des huissiers, ou à des gardes, ou à d'autres valets insolents pour arriver jusqu'à lui. Dès l'aurore, il se promenait devant sa porte en temps de paix, devant

(1) G. Boissier, *Cicéron et ses amis*, p. 259.

Digitized by Google

sa tente, pendant la guerre, donnant, à quiconque se présentait, la liberté de lui parler. Il nous fait observer lui-même, dans ses lettres (1), que ces manières affables ne lui étaient pas nouvelles, qu'il les avait déjà pratiquées au temps de sa questure en Sicile, et qu'il ne s'en était pas départi depuis.

Nous voulons bien croire que la tente de Cicéron ne ressemblait pas plus au chêne de Vincennes que l'*atrium* des Gracques ne ressemblait à l'*Œil-de-bœuf* de Versailles. Il s'y présentait vraisemblablement moins de veuves et d'orphelins que de solliciteurs en quête d'une place et de trafiquants à la poursuite d'un privilége ou d'une concession. Mais il n'est guère possible de nier qu'en ouvrant ainsi sa porte à tous ceux qui avaient besoin de lui, et en se faisant tout à tous, le proconsul ne contribuât, dans la mesure de son action personnelle, à réconcilier sa province avec la domination romaine. Il donnait là un bon exemple que les autres magistrats auraient bien fait de suivre. Or, telles étaient en ce temps-là les conditions de la République, telle était la puissance invétérée des abus contre lesquels Cicéron essayait honnêtement de lutter, que ces efforts pour se faire bien venir de ses administrés lui furent imputés comme une mauvaise action. Son prédécesseur, Appius Claudius, se plaignit ouvertement de ce qu'en réparant le mal qu'il

(1) *Ad Att.*, VI, 2.

Digitized by Google

avait fait ou laissé faire en Cilicie, en travaillant nuit et jour à mettre autant d'ordre dans sa province qu'un père de famille intelligent en aurait mis dans sa maison, Cicéron ne cherchait qu'à le décrier et à le desservir auprès du peuple et du Sénat (1). Quand les mœurs publiques dans un Etat en sont venues à ce point, on peut affirmer, sans témérité, que cet Etat est bien près de sa ruine, ou qu'une révolution y est devenue indispensable.

Là ne se bornèrent point d'ailleurs les bienfaits de cette administration vigilante et paternelle. Le proconsul, qui avait l'œil à tout, n'ignorait point les malversations de toute sorte dont les pauvres Ciliciens étaient victimes. Nous avons dit plus haut (2) que, la récolte ayant manqué l'année précédente dans une grande partie de la province, les trafiquants grecs et romains s'étaient emparés du peu de grains qui restaient des années antérieures, comme cela se pratiqua chez nous dans les derniers temps de la monarchie; et ils les tenaient si bien gardés dans leurs greniers qu'une véritable famine eût à peine causé autant de maux que la disette provoquée par leur insatiable avidité. Cicéron se fit indiquer les noms de ces accapareurs dans toutes les villes où il passa, en allant de Tarse à Laodicée, et, sans recourir aux moyens de rigueur ou

(1) *Ad Div.*, III, 8. — *Ad Att.*, VI, 1.
(2) V. chap. IV, p. 189.

Digitized by Google

d'intimidation que la loi mettait à sa disposition, il leur arracha, par la seule force de son éloquence, jointe à l'autorité dont il était investi, la promesse de fournir à tout le plat pays la quantité de blés nécessaire à la subsistance de ceux qui l'habitaient (1). La question maintenant serait de savoir si, et jusqu'à quel point, cette promesse fut tenue; — et à cette question la correspondance de Cicéron ne fournit naturellement aucune réponse.

L'histoire est heureuse au moins de constater qu'avant de quitter son gouvernement de Cilicie, le proconsul réussit une fois, une seule fois, à mettre sa conduite et ses actes d'accord avec ses théories philosophiques. Après avoir tant parlé dans ses livres de l'égalité de droits qui doit exister entre tous les hommes, par cela seul qu'ils sont hommes, l'auteur de la *République* songea un jour à relever ses administrés de l'infériorité humiliante où les avait réduits la conquête romaine. Il permit aux villes de la Cilicie de choisir des juges parmi ceux de leur nation, et de règler leurs différends selon les lois et coutumes qui avaient prévalu chez elles antérieurement à la conquête. Des juges grecs, des juges barbares! Cicéron sentait bien qu'une pareille innovation allait prêter à rire à ses amis de Rome, et il essayait de s'en défendre dans une lettre écrite à Atticus : « Ce sont de plaisants juges, direz-

(1) *Ad Att.*, V, 21.

Digitized by Google

vous, mais qu'importe? ces peuples croient avoir reconquis leur liberté. Ceux que vous avez à Rome sont sans doute des gens d'importance : un Turpion, naguère cordonnier, un Vettius, revendeur (1)! » On jugera, par cet unique fait, du caractère libéral que son administration aurait pu revêtir, s'il avait su se dégager des obligations que lui imposait son alliance avec le patriciat, s'il s'était élevé au-dessus des considérations et des intérêts de son parti, si, au lieu de tourner toujours ses regards vers le passé, il avait envisagé hardiment l'avenir, et dédaigné les traditions d'une fausse politique pour se vouer sans réserve aux nécessités de la vraie.

Mais il avait beau s'ingénier à faire le bien dans les limites et sous toutes les formes que lui permettaient l'autorité dont il était investi et ses attaches avec l'ordre sénatorial et l'ordre équestre : son proconsulat, en somme, diffère peu, quant aux résultats acquis et définitifs, de ce que dut être, à la même époque, celui d'un Bibulus en Syrie, d'un Thermus en Asie, ou d'un Silius en Bithynie. Ce n'était pas la peine, en vérité, de s'appeler Cicéron et d'avoir donné dans ses livres la formule aussi exacte qu'éloquente de la grande révolution qui allait bouleverser le monde, si, dans la pratique, on devait s'en tenir aux insignifiantes innovations et aux réformes anodines que nous venons de signaler.

(1) *Ad Att.*, VI, 1.

Digitized by Google

Quel vaste champ d'expériences cette magistrature n'eût-elle pas ouvert à son génie bienfaisant et libéral s'il n'y avait pas apporté le dégoût et l'ennui dont nous avons surpris la trace dans sa correspondance ; s'il avait pu ou voulu comprendre que cette Cilicie, où il se prétendait injustement exilé, était encore une partie de la République, et que Rome n'était pas seulement au Forum ni au Sénat, mais partout où un Romain pouvait commander en son nom. Cicéron avait la plupart des qualités nécessaires à l'accomplissement de l'œuvre qu'on lui avait imposée; il ne lui manquait que la foi, — la foi dans l'efficacité de l'œuvre qu'il allait accomplir. Au lieu de se dire courageusement, comme Sertorius, mais dans un autre sens que lui :

Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis,

il ne cessa, pendant toute la durée de son proconsulat, de se regarder comme en dehors de la République, comme éloigné des affaires, comme un homme, enfin, avec qui l'on ne comptait plus. Il croyait que le sort de Rome ne pouvait se jouer ailleurs que dans l'étroit espace compris entre le mont Vatican et le mont Palatin; il ne comprit pas que la conquête avait déplacé l'axe de la politique, que l'Italie elle-même n'était plus un champ de bataille assez large pour les ambitieux qui allaient surgir, et que c'était dans les provinces dorénavant,

Digitized by Google

en Macédoine, en Asie, en Afrique, que se dénoueraient toutes les grandes questions engagées pour le gouvernement de la République et du monde. Quand César, du fond de la Gaule, tramait ces hardis complots qui devaient lui livrer l'Empire, quand il n'imaginait pas de pire disgrâce que celle qui l'eût obligé à quitter sa province pour revenir à Rome, voici ce qu'écrivait Cicéron, du fond de la Cilicie, à son ami Cælius : « *Urbem, urbem, mî Rufe, cole...* Rome, Rome, mon cher Rufus! là est la vie, là luit le soleil. Voyager, pour quiconque peut faire figure à Rome, c'est aller chercher l'obscurité et la fange : voilà ce que j'ai toujours pensé dès ma jeunesse. Ah! puisque c'était ma conviction, que ne m'y suis-je tenu! Pour une seule de nos causeries, de nos promenades, je donnerais tout ce que me vaut la province. Je m'y suis fait, je crois, une réputation d'intégrité. *Mais je me faisais autant d'honneur en refusant qu'en acceptant la mission* (1). »

Nous n'avons rien à ajouter à ces paroles. Cicéron lui-même a porté le jugement que nous hésitions à exprimer sur son proconsulat en Cilicie.

(1) *Ad Div.*, II, 12.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII

L'ÉPILOGUE D'UN PROCONSULAT.

Préparatifs de départ. — Cicéron travaille à se choisir un successeur. — Il s'occupe ensuite de la reddition de ses comptes. — La loi *Julia*. — Les ennemis de Cicéron et la question d'argent. — Enumération des sommes qu'il a touchées pendant son proconsulat. — Difficultés élevées entre Cicéron et son questeur. — Affaires de Volusius et de Sextius. — Les gratifications. — Cicéron demande la récompense de ses services militaires. — Ses démêlés avec Caton. — Les *supplications*. — Une séance du Sénat romain. — Une esquisse des mœurs parlementaires de Rome. — Echange de lettres entre Caton et Cicéron. — Le mauvais vouloir de Caton excite l'ambition de Cicéron qui demande le triomphe. — Rivalités, jalousies, petites passions. — César ménage et flatte les faiblesses du proconsul. — Longue hésitation de Cicéron au début de la guerre civile. — Il n'obtient point le triomphe. — Qu'a-t-il gagné à son proconsulat?

Revenu à Tarse, au chef-lieu de sa province, dans les premiers jours du mois de juin de l'an 50, Cicéron voyait arriver avec joie le terme de l'épreuve qu'on lui avait imposée. Les mauvaises nouvelles qui lui venaient de la Syrie, où les Parthes faisaient

Digitized by Google

mine de recommencer leurs incursions, pouvaient à peine le distraire de l'immense satisfaction qu'il ressentait d'être enfin déchargé d'un emploi si peu conforme à son génie. Sa correspondance, à partir de ce moment, n'est autre chose qu'un long soupir de soulagement, comme d'un homme qui recouvrerait la liberté après des années d'esclavage. La situation même de la République, si gravement compromise par la soudaine volte-face de Curion, qui venait de se déclarer en faveur de César, ne lui inspirait aucune inquiétude : « Il n'y a rien à craindre, disait-il, tant que Pompée est là, debout et en sentinelle, ou même tant que Pompée respire (1). » Etrange illusion qui ne devait pas durer longtemps.

Le grand souci de Cicéron était de savoir à qui il laisserait, en partant, le commandement de la province. Pomptinius était, de tous ses lieutenants, celui qui se recommandait le mieux à son choix : il était brave, il savait faire la guerre, et cette qualité l'emportait sur toutes les autres en un moment où la province semblait être menacée d'une nouvelle invasion des Parthes. Mais ce Pomptinius, qui s'était montré naguère si peu pressé de quitter Rome, avait mis, au contraire, un empressement extrême à y revenir aussitôt après la clôture des opérations militaires. Il y était rappelé par son

(1) *Ad Att.*, VI, 3.

Digitized by Google

amitié pour Postumius... ou pour Postumia, ajoutait malicieusement Cicéron (1). Quant à laisser son frère Quintus à la tête de la province, le proconsul n'y pouvait songer. Ses talents militaires et politiques le désignaient sans doute assez naturellement pour ce poste de confiance; mais une foule de raisons devaient non moins naturellement l'en écarter. D'abord Quintus s'ennuyait prodigieusement en Cilicie; puis il avait été déjà propréteur en Asie pendant trois ans, et, n'ayant point passé de nouveau à Rome par les fonctions de consul ou de préteur, il ne pouvait prétendre à être investi d'un gouvernement en province; enfin, son caractère personnel, son entourage, sa parenté même avec Cicéron étaient de nature à éveiller la défiance. « Si je lui laissais le pouvoir, disait ce dernier, on ne manquerait pas de dire que, mon année finie, je ne quitte pas tout à fait la province, comme le veut l'ordre du Sénat, puisque j'y laisse un autre moi-même (2). » Et il ajoutait, dans ses confidences à Atticus : « Tant que les Parthes ont menacé, j'étais décidé à laisser mon frère, ou à rester moi-même d'urgence, en dépit du sénatusconsulte. Mais, par un bonheur inouï, les Parthes ont décampé. Adieu l'incertitude! J'entendais déjà les propos : *Ah! il laisse le commandement à son frère! N'est-ce pas garder de fait la*

(1) *Ad Att.*, V, 21.
(2) *Ad Div.*, II, 15.

Digitized by Google

province au-delà de son année? Que devient la volonté du Sénat de n'appeler aux gouvernements que ceux qui n'ont pas encore de provinces? En voilà un qui a déjà trois ans d'exercice. Entre nous, j'eusse été dans des transes continuelles. Un accès de colère, un mot outrageant, une boutade, que sais-je ? Les hommes ne se changent pas. Et son fils ? Un véritable enfant !... Le père entendait l'avoir avec lui et trouvait fort mauvais que vous fussiez d'avis contraire (1). »

Donc, ne pouvant pas se faire remplacer par son frère, et ne voulant pas infliger à la Cilicie un gouverneur tel que Mescinius Rufus, son questeur, dont le caractère et les mœurs laissaient trop à désirer, et dont le choix n'eût pas été justifiable (2), Cicéron se décida à attendre l'arrivée du nouveau questeur que le sort venait de désigner pour sa province. C'était un certain Cælius Caldus, dont la famille avait eu des relations amicales avec le proconsul, mais dont la capacité administrative ne s'était pas encore révélée. Il est vrai qu'il était de première noblesse (3), et la noblesse, en ce temps-là aussi, tenait lieu de talent. Cicéron, qui le connaissait peu, ne se mettait pas en peine de savoir ce que deviendrait la Cilicie en de pareilles mains; il ne se demandait même pas si ce successeur, que la

(1) *Ad Att.*, VI, 6.
(2) *Ibid.*, VI, 4.
(3) *Ad Div.*, II, 15.

Digitized by Google

loi et les précédents lui imposaient (1), serait en état de faire figure dans le poste élevé qui allait lui être confié. L'essentiel était qu'il arrivât à temps pour épargner à Cicéron une prolongation de séjour dans sa province, et dès le mois de juin, celui-ci écrivit à Cælius Caldus une lettre, assez aimable du reste, mais très-pressante (2). Quand Cælius Caldus fut arrivé, notre proconsul s'aperçut que la République lui avait envoyé un fat sans cervelle, esclave de ses caprices, et, pour tout dire, un enfant (3). Il se consola en songeant qu'il n'avait pas à choisir, que Caldus était questeur, questeur noble par-dessus le marché. C'était affaire aux dieux d'aviser à ce qu'il adviendrait de la province. Il ne lui restait plus qu'à s'en laver les mains (4).

D'autres soucis d'ailleurs, et des plus graves l'attendaient à l'issue de son proconsulat. Il avait à rendre compte à la République de l'argent qui lui avait passé par les mains, tant des sommes que le Sénat lui avait assignées, que de celles qu'il avait levées dans la province.

La République s'était toujours montrée fort ja-

(1) En de pareilles circonstances, Pompée et César s'étaient déjà fait remplacer par leurs questeurs, Q. Cassius et Antoine. (*Ad Att.*, VI, 6.)

(2) « Gratissimum mihi feceris, si ad me in Ciliciam quàm primùm veneris. » (*Ad Div.*, II, 19.)

(3) *Ad Att.*, VI, 6.

(4) « At Cælius, non dico equidem, quid egerit; sed tamen *multò minùs laboro.* » (*Ibid.*)

Digitized by Google

louse d'assurer, au moins en théorie, la bonne administration de ses finances. Elle avait entassé les unes sur les autres de véritables montagnes de règlements et de lois destinés à prévenir et à réprimer, de loin comme de près, toutes les tentatives de malversation et de fraude. Mais la multiplicité même de ces précautions semble indiquer le peu de succès qu'on en obtenait dans la pratique. La sollicitude et la sagacité du législateur étaient sans cesse mises en défaut par l'avarice et la ruse des délinquants. Ceux qui ne pouvaient ou n'osaient transgresser ouvertement la loi trouvaient toujours quelque biais ingénieux qui leur permettait de la tourner ou de l'éluder. Le procès de Verrès nous fournit sur ce point les renseignements les plus curieux. Nous voyons que, pour rendre ses comptes, le magistrat avait toute liberté de prendre le temps qu'il voulait; revenu à Rome depuis plusieurs mois, Verrès alléguait encore, pour excuser son retard, la nécessité où il se trouvait d'attendre son questeur (1). Cet officier, en effet, tenait de son côté bonne note des recettes et des dépenses effectuées dans la province, et il fallait que les comptes du gouverneur s'accordassent avec les siens; mais il n'était pas requis qu'il les rendissent en même temps, parce que le questeur était, à cet égard comme à beaucoup d'autres, indépendant du pro-

(1) *In Verr.*, I, 9.

Digitized by Google

consul, et que leur administration ne commençait ni ne finissait toujours à la même époque (1). A en juger par les comptes de Verrès, il ne paraît pas, au surplus, que les registres fussent très-détaillés ni très-explicites (2), et cette mauvaise comptabilité en assurant l'impunité des coupables, semble avoir été l'une des causes qui, pendant toute la durée de la République, favorisèrent le plus énergiquement la concussion.

Une loi *Julia,* rendue par César pendant son consulat, vint s'ajouter à l'arsenal législatif des Romains, et ordonna que les comptes des propréteurs et des proconsuls fussent désormais rendus en triple, dont deux exemplaires déposés dans deux des villes les plus importantes de la province *(apud duas celeberrimas civitates)*, et le troisième déposé à Rome, dans l'*ærarium*, à l'arrivée du magistrat (3). La même loi exigeait que dans les trente jours qui suivraient la reddition des comptes, les magistrats fissent la proposition des gratifications qu'ils croyaient devoir accorder à leurs officiers, tribuns militaires, préfets et gens de leur mai-

(1) M. Ant. Ferratii, *Epistolarum libri VI, in quibus omnia ferè quæ in orationibus M. Tullii dubia occurrunt polemicè illustrantur,* lib. II, ep. 12. — Cf. Ed. Laboulaye, *Essai sur les lois criminelles,* p. 181.

(2) *In Verr.,* I, 141.

(3) Statim atque Urbem inissent, ad ærarium totidem verbis referrent. » (*Ad Div.,* V, 20. — Cf. Sigonius, *De antiquo jure provinciarum,* II, 11.)

Digitized by Google

son (1). Il en fut à peu près de la loi *Julia* comme de toutes celles qui l'avaient précédée. C'était comme un de ces épouvantails qu'on dresse dans les champs de blé pour en écarter les oiseaux ; au bout de quelques jours, les maraudeurs n'en tiennent plus compte, l'impassibilité et l'inertie du mannequin ont trahi son impuissance. Quelle sanction pouvait avoir la loi *Julia* dans un temps où les sentences des tribunaux étaient si rarement exécutées, et où les décrets mêmes du Sénat et du peuple romain étaient le plus souvent prescrits par la sédition et la violence? Il fut possible et permis à Caton lui-même d'éluder les obligations de la loi *Julia*.

Caton rapportait de sa mission en Chypre, comme on l'a vu plus haut (2), une somme de trente-trois millions résultant de la vente qu'il avait faite en cette île des biens du roi Ptolémée, et Plutarque affirme que tout cet argent, *à peu de chose près*, arriva heureusement à Rome. Mais il ajoute : « Caton avait écrit avec soin, dans un double registre, tout ce qu'il avait reçu et dépensé dans ce voyage ; *mais il ne conserva ni l'un ni l'autre* (3). L'un était entre les mains de Philargyre (4), son affranchi, qui,

(1) Sigonius, *ibid.*, *loc. cit.*

(2) V. chap. IV, p. 172.

(3) La loi Julia ordonnait que ces registres fussent déposés dans deux des villes principales de la province. Pourquoi Caton les emportait-il avec lui? La loi était donc violée sur ce point.

(4) Quel nom de funeste augure pour un caissier!

Digitized by Google

s'étant embarqué au port de Cenchrée, fit naufrage et perdit le registre avec tous les ballots. Caton porta l'autre jusqu'à Corcyre, où il fit tendre ses tentes sur la place publique. La nuit, les matelots ayant allumé un grand feu, parce qu'il faisait un froid piquant, le feu prit aux tentes qui furent brûlées avec le registre. Il est vrai que les officiers du roi de Chypre qui, de son vivant, avaient la garde de ses richesses, étaient présents, et qu'ils pouvaient fermer la bouche à ceux de ses ennemis qui auraient voulu le calomnier (1). Mais Caton n'en fut pas moins sensible à cette perte ; car, dans la confection de ces registres, il n'avait pas eu seulement en vue de prouver sa fidélité, il voulait surtout avoir la gloire de donner aux autres l'exemple de la plus sévère exactitude, et la fortune lui envia cette gloire (2). » Honnête Plutarque !

Dès que Caton lui-même se trouvait en défaut, on peut aisément supposer que les autres, les Appius Claudius et consorts, ne devaient pas se montrer plus scrupuleux ni plus rigides observateurs de la loi *Julia* (3). Quant à Cicéron, il n'était pas de ceux qui peuvent avoir besoin de prescriptions

(1) Et il s'en présenta. Clodius, dit Plutarque un peu plus loin, déclamait continuellement contre Caton, l'accusant *d'avoir dérobé beaucoup d'argent en Chypre.* (*Caton.*, 52.)

(2) Plut., *Caton.*, 44.

(3) On trouvera les renseignements désirables à cet égard dans une très-ingénieuse et très-savante thèse latine de M. J.-J. Weiss, *De inquisitione apud Romanos, Ciceronis tempore*, p. 104 et suiv

Digitized by Google

légales en pareille matière ; son intégrité, son désintéressement et sa délicatesse pointilleuse devaient lui tenir lieu de règlements.

Ce n'est pas seulement de son vivant que Cicéron a eu des ennemis acharnés à le calomnier et à lui nuire. Il en a trouvé encore après sa mort, et dans notre siècle plus qu'en aucun autre. L'Allemagne, particulièrement, a vu éclore de nos jours toute une pléiade de savants étrangement obstinés à diffamer la mémoire du grand orateur et à compléter à son égard l'œuvre interrompue des Clodius et des Antoine (1). Or, s'il est vrai que, dans sa vie publique, Cicéron a pu prêter le flanc à plus d'une critique légitime et bien fondée, nous ne croyons pas qu'il soit possible ni excusable d'incriminer sa vie privée, au moins en ce qui concerne les questions d'argent. Il a été admirablement défendu sur ce chef par un de ses plus clairvoyants et de ses plus sympathiques historiens, M. Gaston Boissier, qui a fait le compte exact de sa fortune personnelle, qui en a très-nettement indiqué l'origine et l'emploi, et qui l'a entièrement disculpé de toutes les imputations malignes ou calomnieuses dont cette fortune

(1) M. Gaston Boissier a cité spécialement M. Drumann (*Geschichte Roms*, etc., t. V et VI) et M. Mommsen (*Romische Geschichte*, t. III). Ce dernier historien, un peu moins sévère que le précédent, ne laisse pas que de voir dans Cicéron un égoïste pur et simple, avec un certain talent de feuilletoniste et d'avocat. Nous reviendrons là-dessus.

Digitized by Google

avait été l'objet. On sait que l'administration des provinces était, à l'époque où vivait Cicéron, le grand réservoir et comme le grenier d'abondance où venaient se ravitailler les affamés. « C'est sur ces bénéfices, dit encore très-justement M. Boissier, que les grands ambitieux comptaient d'ordinaire pour réparer les dommages que le luxe de leur vie privée et les profusions de la vie publique avaient faits à leur fortune. Or, Cicéron s'en priva lui-même en cédant à son collègue Antoine la province que, selon l'usage, il devait gouverner après son consulat. A la vérité, on soupçonne qu'il fit alors avec lui quelque marché d'après lequel il se réservait une part des beaux profits qu'il lui abandonnait. Si ce marché exista, ce qui est douteux, il est certain qu'il ne fut pas tenu. Antoine pilla sa province, mais il la pilla pour lui seul, et Cicéron n'en tira jamais rien (1). » Il suffit de se rappeler la répugnance avec laquelle il avait accepté les fonctions de proconsul en Cilicie pour s'assurer que Cicéron, qui n'avait songé qu'à l'ennui de quitter Rome et non pas le moins du monde aux profits plus ou moins véreux qu'il lui serait permis de réaliser, sortit de sa province comme il y était entré, les mains nettes.

Quelque idée qu'on ait pu prendre du désintéressement de Cicéron pendant son administration pro-

(1) G. Boissier, *op. cit.*, p. 85.

Digitized by Google

consulaire, il ne faudrait pourtant pas s'imaginer qu'il ait dérogé en quoi que ce soit aux usages établis dans toutes les provinces, ni qu'il ait rien retranché de la pompe extérieure ou des dépenses utiles, et même superflues, auxquelles un proconsul ou toute autre personne constituée en dignité était tenue pour soutenir l'éclat de son rang et le prestige de son autorité. Les magistrats qu'on envoyait de Rome dans les provinces pour y établir l'ordre, pour y rendre la justice, pour les défendre contre les entreprises de leurs voisins, pour y recouvrer les impôts, etc., étaient non-seulement défrayés, eux et leur suite, par le Sénat, mais encore indemnisés par les provinces elles-mêmes, au moyen de dons ou présents annuels fondés sur la coutume ou réglés par les traités. Avec la plénitude de pouvoir dont ils étaient investis, il était presque impossible que ceux d'entre eux qui s'étaient ruinés pour acheter les charges par lesquelles on arrivait à ces postes se contentassent d'un salaire borné. Il n'y avait guère que ceux qui les avaient obtenues sans le secours de la brigue, de qui l'on pût attendre quelque modération, et encore cette modération était-elle fort rare.

Il résulte des propres aveux de Cicéron, tels que nous les trouvons consignés dans sa correspondance, qu'après un an de séjour dans sa province, pendant lequel il n'avait commis aucun acte illégal, aucune extorsion injuste, et s'était occupé uni-

Digitized by Google

quement de faire le bonheur de ses administrés, — il résulte, disons-nous, de ses propres aveux, qu'il en rapportait une somme de 2,200,000 sesterces (440,000 francs) : et l'on peut aisément juger par là ce qu'un Appius Claudius, par exemple, qui ne se faisait aucun scrupule de piller et de voler, avait dû en retirer. Cette somme représentait, croyons-nous, le total des économies qu'il avait faites sur la partie des honoraires de son gouvernement, qui lui était fournie par la province elle-même. Comme le paiement de cette somme s'était fait en espèces qui avaient cours dans le pays seulement, et qu'on ne pouvait l'en retirer que par la voie du change, Cicéron avait été obligé de la laisser en dépôt, à Ephèse, chez des banquiers (1). Il paraît, d'ailleurs, que cette somme ne lui profita pas, et que Pompée, arrivant à Ephèse pendant la guerre civile, jugea opportun de s'en emparer. Quant aux honoraires qui lui avaient été alloués par le Sénat, il en donna une partie à son successeur Cælius Caldus pour son année de gouvernement et reversa le surplus, qui s'élevait à un million de sesterces environ, dans le trésor public (2). Il lui semblait que c'était là une façon d'agir délicate et grande; mais on n'en jugea pas ainsi dans son entourage. Tous ses officiers se pré-

(1) *Ad Div.*, V, 20. — *Ad Att.*, XI, 1.
(2) *Ad Att.*, VII, 1.

Digitized by Google

tendirent lésés et crièrent à l'injustice, comme si cet argent leur eût appartenu de droit et comme si le proconsul eût dû se montrer moins ménager des deniers de la République que de ceux des Phrygiens ou des Ciliciens. Le proconsul, qui mettait au-dessus de tout le souci de sa considération personnelle et de son honneur, les laissa crier et se contenta de les dédommager en témoignages d'estime et d'affection (1); il n'a pas dit, toutefois, de quelle façon cette monnaie-là fut accueillie.

On se rappelle, enfin, qu'après la prise de Pindenissum, Cicéron avait tiré de la vente des esclaves une somme de douze millions de sesterces (2,400,000 francs). Mais à cet argent, il avait décidé que personne ne toucherait, excepté les questeurs de Rome, c'est-à-dire excepté le peuple romain lui-même, et il comptait prendre à Laodicée toutes les mesures de garantie pour que cette somme, qui appartenait exclusivement à la République, ne courût pas les risques du transport (2).

Rien ne se peut donc imaginer de plus limpide ni de plus intègre que la gestion financière de Cicéron pendant son proconsulat, et l'on aurait peine à concevoir les difficultés auxquelles donna lieu la reddition de ses comptes, si l'on ne savait que tout le monde autour de lui n'était pas aussi probe ni

(1) *Ad Att.*, VII, 1.
(2) *Ad Div.*, II, 17.

Digitized by Google

aussi désintéressé que lui, et que sa politique de compromis l'induisait parfois lui-même à d'étranges faiblesses. Il avait donné rendez-vous, à Laodicée, à son questeur Mescinius Rufus, afin de pouvoir régler ses comptes et en laisser copie, conformément aux prescriptions de la loi *Julia,* dans deux des principales villes de sa province (1). L'entrevue n'eut pas lieu pour des motifs qu'il n'est pas trop aisé de démêler; mais Cicéron lui-même écrivit de Rome, six mois après, à son questeur Mescinius, une lettre qui nous apprend comment les choses se passèrent :

« De façon ou d'autre, je serais venu vous joindre (à Laodicée) si vous eussiez tenu à notre rendez-vous. Vous vous êtes fait scrupule de me déplacer pour votre convenance : mais soyez bien sûr qu'au moindre avis je n'eusse pas manqué de préférer un désir de vous à ma commodité (2). Quant au sujet de votre lettre, je serais mieux en mesure de répondre, article par article, si j'avais ici M. Tullius, mon secrétaire. Mais je me porte garant qu'en fait de comptes (je ne puis rien affirmer quant au reste), il n'a sciemment rien fait de préjudiciable, soit à vos intérêts, soit à votre considération. J'ajouterai que, si le droit ancien et l'antique usage

(1) *Ad Att.*, VI, 7.

(2) On reconnaît là la bonté, mais aussi la faiblesse ordinaire de Cicéron, toujours prêt à s'effacer, à s'amoindrir devant tout le monde et même devant ses inférieurs hiérarchiques. On va le voir

Digitized by Google

subsistaient encore, je n'aurais remis les comptes qu'après en avoir conféré avec vous et les avoir arrêtés de bon accord et avec les procédés que comportent nos relations intimes. Ce que j'eusse fait à Rome, suivant cet ancien mode, j'ai dû, sous le régime de la loi *Julia,* le faire en province, y déposer mes comptes et en rapporter seulement au Trésor des copies conformes. Par là je n'ai point prétendu vous mettre à ma merci. Je vous ai fait, au contraire, toutes les concessions possibles, et je n'en aurai jamais de repentir. J'ai mis sans réserve à votre disposition ce même secrétaire qui vous est, je le vois, devenu suspect aujourd'hui; vous lui avez adjoint M. Mindius, votre frère. Les comptes ont été dressés avec vous en mon absence; je n'y ai pris d'autre part que celle de les lire. J'ai reçu les cahiers des mains d'un homme à moi, de mon secrétaire, comme si la remise m'en eût été faite par votre frère. De quelque manière qu'on prenne ce procédé, je ne pouvais vous donner un plus grand témoignage d'honneur, et en fait de confiance, je vous en ai montré plus, en quelque sorte, que je n'en aurais eu en moi-même. Dira-t-on que je devais veiller à ce qu'il ne se glissât dans les comptes rien qui fût préjudiciable à votre honneur ou à vos intérêts? A

s'abaisser jusqu'à présenter des excuses à ce questeur qu'il a accusé ailleurs de légèreté et de quelque chose de plus (*tagax,* voleur, fripon). Il ne savait pas tout le tort que cette bonhomie devait lui faire aux yeux de la postérité.

Digitized by Google

qui pouvais-je donc confier cette mission à plus juste titre qu'à l'homme que j'ai choisi? Il fallait bien exécuter les prescriptions de la loi. On a déposé, dans deux villes, les comptes dûment arrêtés et collationnés, et j'ai choisi, aux termes de la loi, les deux plus considérables, Laodicée et Apamée. Je vous répondrai donc, en premier lieu, que bien que j'eusse mes raisons pour presser la remise au Trésor, je n'eusse pas laissé de vous attendre, si je n'avais regardé les comptes comme aussi définitifs, une fois laissés dans la province, qu'après le dépôt effectué (1). »

Il ressort évidemment de cette lettre que Mescinius Rufus s'était plaint de certains détails consignés dans les registres de comptes et de l'empressement que Cicéron avait mis à déposer ces registres à Rome, dans l'*ærarium,* avant de les avoir confrontés avec ceux du questeur. Mescinius était dans son droit; car le questeur, comme nous l'avons dit, était comptable au Sénat, et non pas seulement au proconsul, des sommes qui passaient par ses mains, responsable, par conséquent, comme le proconsul lui-même, à l'expiration de ses fonctions. Pour y voir bien clair dans cette affaire, il faudrait avoir la lettre qu'il écrivit à Cicéron, et non pas seulement la réponse de Cicéron, que rendent souvent peu intelligible l'aridité des matières

(1) *Ad Div.,* V, 20.

Digitized by Google

qui y sont traitées et les gloses et interpolations qui y ont été faites par les commentateurs et les copistes. Telle qu'elle est cependant, avec ses phrases souvent décousues et ses allusions presque continuelles à des personnages ou à des faits mal connus, la lettre de Cicéron nous permet de conjecturer, d'une façon approximative, jusqu'où ont été poussées par ce personnage les condescendances et les complaisances qui, sur ce point comme sur tant d'autres, ont signalé son administration.

Autant qu'on en peut juger à travers les obscurités voulues ou involontaires d'un texte qui a mis à la torture tous les éditeurs et exégètes de Cicéron, il paraîtrait que le principal conflit entre Mescinius et le proconsul venait d'une concession exorbitante faite par celui-ci à un trafiquant de la province, nommé Volusius (1). Ce Volusius avait été condamné à l'amende pour une forte somme dont il était redevable à l'Etat (2). Un autre trafiquant, du nom de Valerius, s'était engagé, à ses périls et risques, à poursuivre, auprès de Volusius, le recouvrement de la somme, et il avait fourni ses

(1) *Ad Div.*, V, 20. — Nous avons suivi, en cet endroit, les interprétations de Manuce, dont l'autorité ne saurait être mise en question, et dont le savant commentaire a reçu l'approbation de Wieland. Quant au Volusius qui se trouve mis en cause dans cette affaire, il ne paraît pas qu'il ait rien de commun que le nom avec l'intelligent et honnête officier dont il a été parlé plus haut.

(2) Il ne s'agissait pas de moins de trois millions de sesterces, soit 600,000 francs.

Digitized by Google

cautions, qui n'étaient autres que l'un des lieutenants et l'un des préfets de Cicéron. Il va sans dire que Cicéron, entraîné malgré lui dans cette mauvaise affaire, s'était empressé de libérer les cautions de Valerius, sinon pour la totalité, du moins pour une partie de la somme due par Volusius. Il regardait, en effet, comme le devoir d'un honnête homme (ce sont ses propres expressions), une fois l'intérêt public à couvert, de protéger la fortune privée de ses amis et de ses concitoyens. Sa conduite même, s'il faut l'en croire, avait été universellement approuvée et applaudie. Or, Mescinius, dans les comptes qu'il avait déposés de son côté, avait fait honneur de cette négociation au secrétaire de Cicéron, et non à Cicéron lui-même, en quoi il avait cru peut-être rendre service à son proconsul et lui épargner l'ennui d'avouer que c'était en définitive avec l'argent de la République qu'il venait au secours de ses amis et de ses concitoyens. Mais le proconsul ne l'entendit pas ainsi, et il reprocha à son questeur de l'avoir frustré, en cette occasion, du triple mérite de la générosité, de la diligence et de l'intelligence en affaires : « *De la générosité :* vous faites honneur à mon secrétaire, et non pas à moi, de n'avoir pas voulu que mon lieutenant et mon préfet, Q. Lepta, encourussent une responsabilité grave et surtout étrangère à leurs obligations. *De la diligence :* vous supposez qu'une opération si délicate, et pouvant entraîner pour moi de telles conséquences, n'a pas

Digitized by Google

obtenu de moi un coup d'œil, un moment d'attention, et que, sans même en entendre la lecture, j'ai abandonné la reddition de mes comptes à un secrétaire pour y mettre ce qu'il lui plaisait. *De l'intelligence,* enfin : voici une affaire qui n'a pas été maladroitement conduite ; vous n'accordez pas à la mienne d'y avoir pris la moindre part. C'est à mes soins qu'est due la libération de Volusius. Si les cautions de Valerius, si T. Marius lui-même a échappé au paiement d'une amende considérable, c'est moi qui en ai indiqué le moyen (1). » On est un peu étonné de voir Cicéron mettre autant de chaleur à revendiquer sa part d'initiative en cette affaire qu'il en mettait naguère à disputer à Cassius l'honneur d'avoir vaincu les Parthes, et l'on est en droit de penser que sa vanité l'égarait parfois en d'étranges aventures.

Dans une autre circonstance, qui ne fait guère plus d'honneur à Cicéron que la précédente, il paraît que le proconsul avait autorisé un de ceux qu'il appelle « ses amis, » un certain Sextius, à se servir pour son usage particulier, d'une somme provenant on ne sait d'où, et qui, d'après l'avis de Pompée, avait été déposée dans un des temples de la province (2). Mais, soit par négligence, soit par erreur,

(1) *Ad Div.,* V, 20.

(2) C'était l'usage, quand une somme d'argent donnait lieu à quelque litige entre les particuliers, de la mettre provisoirement en dépôt dans un temple, où elle restait placée, en quelque sorte,

Digitized by Google

le proconsul avait omis de déclarer dans ses comptes que c'était par son ordre que Mescinius avait déposé la somme en question dans le temple, et Mescinius s'en était plaint au nom de la régularité des écritures. « Je regretterais beaucoup, répond Cicéron, de n'avoir pas mentionné dans le compte l'ordre de dépôt émané de moi, s'il n'était pas établi, par les témoignages les plus concluants et les plus authentiques, de quelle façon et à qui l'argent a été remis, comme aussi en exécution de quel sénatus-consulte, en vertu de quelles lettres de vous et de moi il a été délivré à P. Sextius. Voyant le fait constaté de manière à rendre toute erreur impossible, j'ai cru pouvoir en omettre la mention qui n'a nulle importance pour vous. Je regrette toutefois la suppression, puisqu'elle vous contrarie. Quant aux termes dans lesquels l'article doit figurer sur vos comptes, je suis de votre avis, qu'ils ne présenteront sur ce point aucune dissidence avec les miens. Vous exprimez, il est vrai, que c'est par mon ordre, circonstance dont je n'ai pas parlé. Mais je n'ai pas de motif de désaveu, et j'en aurais même, que j'y renoncerais pour vous complaire (1). » La petite question de régularité engagée entre Cicéron et son

sous la garantie sacrée des Dieux jusqu'à la solution des difficultés pendantes. On a déjà constaté l'emploi de cette formalité au chapitre précédent, dans la querelle engagée par l'entremise de Scaptius entre Brutus et les Salaminiens.

(1) *Ad Div., loc. cit.*

Digitized by Google

questeur n'est pas de celles dont l'histoire puisse avoir à s'occuper. La seule chose à noter, c'est qu'il y a eu ici, comme dans le cas précédent, un détournement de fonds opéré par le proconsul au profit de P. Sextius, et que le questeur a tenu à dégager sa responsabilité de cette affaire.

Un dernier trait va achever de montrer tout ce qui pouvait se glisser d'abus et d'illégalités dans les actes même du plus vertueux des proconsuls, et à quel degré de sans-gêne et d'indélicatesse, en matière d'argent, tout ce monde administratif était naturellement poussé par la force des choses, sous une forme de gouvernement où l'argent était devenu la condition *sine quâ non*, l'indispensable clé de l'avancement, des honneurs et du pouvoir. La loi *Julia,* nous l'avons dit, exigeait que, dans les trente jours qui suivraient la reddition de leurs comptes, les magistrats fissent la proposition des gratifications qu'ils croyaient devoir accorder aux gens de leur suite. Or, il paraît que Cicéron n'avait compris, dans cet article, que les tribuns militaires, les préfets et les gens de sa maison; encore avait-il commis une erreur sur ce chef, en omettant de régler ces gratifications dans le délai de trente jours prescrit par la loi *Julia.* Mescinius se plaignit à Cicéron, non pas bien entendu des infractions qu'il avait faites à la loi, mais du peu de considération qu'il avait témoigné pour les intérêts de son questeur, en lui enlevant le privilége de répartir et de distribuer les gratifications. Il est évident que ces

Digitized by Google

gens, ainsi gratifiés, se regardaient comme les obligés de celui qui avait délié en leur faveur les cordons de la bourse publique, qu'ils prenaient rang parmi ses clients, que leur dévouement et *leurs votes* lui étaient acquis. Lors donc que Cicéron était arrivé au terme de sa carrière administrative et politique, lorsqu'il avait parcouru avec gloire toutes les étapes de la vie officielle et vidé la coupe du pouvoir (on peut le dire en songeant aux ennuis que lui avait causés son proconsulat) jusqu'à la lie, — quel besoin avait-il désormais de se ménager des partisans et des créatures? Ne devait-il pas laisser à ceux qui, comme Mescinius, n'étaient encore qu'au début de la vie et, pour ainsi parler, dans le vestibule des affaires, le moyen de se faire une clientèle, de se créer des amitiés utiles, de se préparer des suffrages pour les prochaines élections? Cicéron comprit la faute qu'il avait commise, et il s'en excusa plus qu'humblement : « Je suis très-fâché, dit-il, de ne vous avoir pas réservé cet article des gratifications qui pouvait vous procurer des amis pour l'avenir de votre carrière, lorsque pour moi il n'y a plus d'avenir ni d'ambition possible. Heureusement que les choses sont dans leur entier en ce qui concerne les centurions et les *contubernales* des tribuns militaires, car la loi est muette à l'égard de ces derniers (1). » Et voilà comment, en se serrant un peu, il y avait place pour tous les affamés

(1) *Ad Div., loc. cit.*

Digitized by Google

au large et hospitalier banquet des fonctions républicaines. O la simplicité, ô les rudes et mâles vertus des colons de la Sabine ! O Fabricius ! O Caton le Censeur !

Le proconsul ayant ainsi rendu ses comptes, l'*imperator* attendit qu'on lui réglât les siens. Comme il n'avait point marchandé sa peine quand il s'était agi de combattre les ennemis de la République, il avait tout lieu d'espérer que la République ne lui marchanderait pas l'honneur. Ses officiers pouvaient se contenter d'un salaire en espèces. Il fallait à Cicéron quelque chose de plus ou de mieux.

Au lendemain même des événements qui couronnèrent avec tant d'éclat sa campagne contre les Eleuthéro-Ciliciens, notre proconsul avait envoyé au Sénat un rapport officiel sur ses victoires de l'Amanus, et, pour plus de précaution, il avait confié à deux messagers, partis l'un après l'autre, deux copies de ce rapport. Peut-être se souvenait-il de l'accident arrivé aux registres des comptes de Caton à son retour de Chypre. Puis il avait écrit aux deux consuls en exercice, C. Claudius Marcellus et Æmilius Paullus, pour les prier d'aviser à ce que le sénatusconsulte qui serait rendu après la lecture de ses dépêches fût conçu dans les termes les plus honorables pour lui. « Puisque le pouvoir est dans vos mains, disait-il à Paullus, puisque vous exercez la suprême influence, et que notre amitié est un

Digitized by Google

fait notoire, c'est à vous directement que je demande un décret rédigé le plus honorablement possible, et qui ne se fasse pas trop attendre. Les lettres officielles que je vous ai adressées, à vous, à votre collègue et au Sénat, vous feront connaître si ce que j'ai fait mérite honneur et félicitations. Acceptez mandat de moi pour tous mes intérêts, surtout pour celui de ma gloire (1). » On voit, par ces lettres, que Cicéron bornait en ce temps-là son ambition à des récompenses modestes comme les succès mêmes qu'elles devaient consacrer. Il ne rêvait encore ni d'ovation, ni de triomphe; quelques jours de *supplications* lui semblaient être un honneur suffisant et proportionné à son mérite (2).

Ses prétentions n'avaient donc rien d'exorbitant; il était fondé à croire qu'elles seraient accueillies avec faveur par le Sénat. Mais il se demandait avec inquiétude si ce qui plaisait même aux dieux n'aurait point le malheur de déplaire à Caton; et la lettre qu'il écrivit à Caton pour désarmer l'opposition déjà prévue de cet acariâtre citoyen peut être considérée comme un chef-d'œuvre de fine et savante diplomatie.

Après avoir exposé en quelques mots les diverses

(1) *Ad Div.*, XV, 10, 13.

(2) « Je vous demande d'employer tous vos soins et tous vos efforts, écrivait-il à Appius Claudius (à Appius Claudius!) pour que les *supplications* me soient décernées avec le plus d'éclat et de promptitude possible. » (*Ad Div.*, III, 9.)

Digitized by Google

phases et les principaux résultats de sa campagne dans le mont Amanus, Cicéron déclare que le seul suffrage de Caton serait pour lui la plus haute des récompenses. Et il rappelle alors toutes les marques d'amitié dont il a plu à Caton de l'honorer : « N'est-ce pas vous de qui j'ai tant de fois rencontré l'appui, lorsque mon nom s'est trouvé en cause? vous qui, dans les conversations familières comme dans les discours publics, devant le Sénat comme devant le peuple, m'avez élevé au ciel par vos louanges?... vous qui, refusant un jour, je m'en souviens, de voter des actions de grâces à un homme illustre, à un excellent citoyen, vous déclariez prêt à y souscrire si l'on en reportait l'honneur aux actes de son consulat? vous qui m'avez jugé digne moi-même de cet honneur, quand je n'avais encore revêtu que la toge, et qui voulûtes qu'à la formule banale, pour *services rendus,* on substituât au décret : *pour avoir sauvé la République* (1)? » On remarque avec quel art Cicéron a su grouper et graduer tous ses souvenirs, de façon à ramener la pensée de Caton sur l'objet même de sa lettre, et à l'y rendre sympathique. Il lui parle ensuite des périls qu'ils ont courus en commun, des combats qu'ils ont livrés ensemble aux ennemis de la République, et il feint de s'oublier lui-même en ce moment pour ne penser plus qu'à la vertu de Caton,

(1) *Ad Div.,* XV, 4.

Digitized by Google

aux mérites de Caton, à la gloire de Caton. Et comme l'austère Caton ne déteste pas la louange, même quand elle excède les justes bornes, l'adroit Cicéron ne craint pas de lui dire que « dans ses discours, dans ses opinions, dans ses plaidoyers, dans ses ouvrages grecs et latins, sous toutes les formes d'expression de sa pensée, il a toujours proclamé Caton supérieur à tous ses contemporains, et même à tous les personnages historiques. » Et à deux lignes de là, comme pour donner à ses flatteries un certain air d'abandon : « Je vous parle, dit-il, avec toute la franchise que comportent nos communes sympathies, les services que nous nous sommes mutuellement rendus, notre vive amitié, etc. »

Telle est, en effet, la franchise de Cicéron, qu'il affirme n'avoir jamais recherché les applaudissements du vulgaire ni aimé la gloire pour la gloire elle-même. Dans son consulat, comme dans toute sa carrière, il n'a jamais ambitionné que le suffrage et l'estime des gens de bien. Que lui font de vains titres ? que lui importe une vaine louange ? L'opinion du Sénat, voilà le suprême honneur et la plus haute distinction. Que ne donnerait-il pas pour que le Sénat daignât jeter un regard favorable sur les campagnes qu'il vient de terminer ! Quelle ne serait pas sa joie si le Sénat voulait bien reconnaître qu'il a parfois récompensé des services qui ne valaient pas ceux que Cicéron vient de rendre en Orient ! On a fait des guerres plus brillantes, on n'en a pas

Digitized by Google

fait de plus utiles. D'autres combattaient pour la gloriole; Cicéron n'a jamais eu en vue que la sécurité de l'Empire et le bonheur des peuples confiés à sa tutelle. La Cappadoce, l'île de Chypre, où Caton compte tant de clients et d'amis, en rendront un témoignage éclatant. « Si la véritable grandeur est là, et si, dans le cours des siècles, il s'est trouvé plus d'hommes sachant vaincre leurs ennemis que d'hommes sachant vaincre leurs passions, il est digne de vous, ô Caton, d'en estimer davantage ce mérite militaire, quand vous le trouvez associé à de plus rares et de plus difficiles vertus. Pour dernier argument et comme en désespoir de cause, je ferai appel auprès de vous à la philosophie, que j'ai longtemps regardée comme ma meilleure amie et comme le plus beau présent des dieux au genre humain. Oui, cette communauté d'études et de travaux auxquels nous nous sommes voués de concert depuis notre enfance, cette ardeur mutuelle qui, par un exemple resté jusqu'ici sans imitateurs, nous a fait introduire au Forum, au milieu des affaires publiques et jusque dans les camps, la véritable et antique philosophie que certaines gens ne croient bonne que pour les désœuvrés, voilà ce qui vous parle en ma faveur et ce qu'il n'est pas permis à Caton de ne point écouter (1). »

Tout ce qui pouvait émouvoir Caton, tout ce qui

(1) *Ad Div., loc. cit.*

Digitized by Google

pouvait, du moins, en flattant sa manie, dissiper ses défiances, écarter ses soupçons, endormir ses antipathies et adoucir son levain, Cicéron l'avait mis en œuvre avec une remarquable adresse et une intelligence consommée des travers et des préjugés du personnage. Il obtint donc ces *supplications* qu'il avait si ardemment désirées; mais ce ne fut pas sans peine, et la séance du Sénat où elles furent décrétées va nous offrir un curieux échantillon des mœurs parlementaires de l'ancienne Rome.

Au fond, tout le monde était d'avis de décerner à Cicéron la récompense qu'il sollicitait et qu'il avait si bien méritée. Mais, dans les assemblées délibérantes, ce sont quelquefois les questions les plus simples qui donnent lieu aux discussions les plus compliquées et les plus irritantes; et cela vient de ce qu'à côté ou au-dessous de la vérité qui resplendit et qui s'impose à tous les esprits, il y a les passions, les rivalités de partis, les amours-propres et les ressentiments qui se dégagent, en quelque sorte, de tous les bas-fonds de la nature humaine, et qui viennent comme des nuages obscurcir cette vérité et en intercepter les rayons. « Ces corps, formés de tant de têtes, dira plus tard Louis XIV, n'ont point de cœur qui puisse s'échauffer au feu des belles passions. »

Les dernières séances du Sénat avaient été extraordinairement agitées par la motion du consul C. Claudius Marcellus, lequel, en exécution du séna-

Digitized by Google

tusconsulte rendu l'année précédente, avait proposé de nommer un successeur à César dans son commandement des Gaules. Le tribun Curion, déjà secrètement gagné à la cause de César, ne s'était point opposé d'emblée à la motion du consul; mais il avait rédigé et développé, comme on dirait aujourd'hui, un amendement tendant à ce que la mesure prise contre l'un des triumvirs fût également applicable à l'autre, c'est-à-dire à Pompée. Ces deux grands généraux lui étaient suspects au même degré, disait-il, et il n'y aurait pas de tranquillité pour l'Etat tant que l'un et l'autre ne seraient pas redevenus de simples citoyens (1). Si Pompée était sincère, il devait, non pas promettre de donner sa démission, mais l'offrir immédiatement; tant qu'il ne serait pas rentré dans la vie privée, le commandement ne pouvait pas être enlevé à César. L'intérêt de la République exigeait que les deux rivaux désarmassent en même temps ou qu'ils restassent sans cesse en armes l'un devant l'autre (2). Et Curion, qui se sentait fort de l'appui du peuple, concluait à ce qu'il fût nommé des successeurs aux deux triumvirs, avec la réserve qu'il serait enjoint à ceux-ci d'obéir au sénatusconsulte ainsi libellé, à

(1) Dio. Cass., LX, 61. — Appian., *De Bell. civil.*, II, 27.

(2) Appian., *De Bell civil.*, II, 28. — « Oter son armée à César, a dit Plutarque, et laisser la sienne à Pompée, c'était, en accusant l'un d'aspirer à la tyrannie, donner à l'autre les moyens d'y parvenir. » (Plut., *Cæsar.*, 34.)

Digitized by Google

peine d'être déclarés ennemis de la patrie et traités comme tels.

La proposition de Curion n'avait pas été adoptée par le Sénat; mais, depuis ce jour, le hardi tribun n'avait cessé de faire opposition à toutes les délibérations de la compagnie, — si bien que, lorsqu'il fut question de voter des *supplications* en l'honneur de Cicéron, il déclara tout d'abord qu'il ne souffrirait pas que la discussion s'engageât sur ce sujet, ne voulant pas, disait-il, se faire accuser de prévarication dans la cause publique. Force fut aux consuls d'entrer en composition avec lui et de lui donner une apparence de satisfaction en déclarant que les *supplications* sur lesquelles on allait statuer seraient remises à l'année suivante. Comme la résistance de Curion ne venait point d'un parti-pris de nuire à Cicéron, dont il était ou se disait l'ami (1), mais du plaisir qu'il trouvait à déconcerter, par son opposition, tous les projets des consuls, ceux-ci n'eurent, pour le ramener à des sentiments pacifiques, qu'à feindre une parfaite indifférence à l'égard de la proposition, et à dire qu'ils s'en remettaient à la prudence du Sénat tant pour le nombre de jours à décréter que pour le choix de la saison qui semblerait la plus convenable. Une démarche polie, une concession purement formelle, c'est à quoi tiennent, bien souvent, les destinées des Etats assujettis au régime de la libre discussion.

(1) « Tui cupidissimus. » (*Ad Div.*, VIII, 11.)

Digitized by Google

Qu'importait, après cela, que le sénateur Balbus Cornelius vînt enfoncer, comme on dit, une porte ouverte, en affirmant à Curion que César prendrait son hostilité dans cette circonstance pour une injure personnelle? Curion savait mieux sans doute que ce sénateur à quoi s'en tenir sur les sentiments de César; et quand un Domitius Ænobarbus, un Metellus Scipion et d'autres personnages consulaires, qui auraient bien voulu faire tout manquer, mais qui n'osaient pas se déclarer ouvertement contre Cicéron, vinrent gourmander le tribun et lui reprocher son opposition, espérant peut-être lui en rendre le goût, le tribun leur répondit fort spirituellement qu'il trouvait assez naturel de renoncer à son opposition, quand il voyait le décret voté par des gens qui n'en voulaient pas (1). N'est-ce point là un de ces tours familiers à l'esprit parlementaire? et ne semble-t-il pas que ce Curion siégeait, hier encore, dans une de nos Assemblées délibérantes?

Trois voix seulement firent défaut au décret des *supplications* : ce furent celles de Caton, de Hirrus et de Favonius, qui s'abstinrent et ne votèrent ni pour ni contre. Cælius, qui a rendu à Cicéron un compte fort amusant de la séance du Sénat, se contente de dire que Caton avait parlé de lui en termes fort honorables; mais on peut suppléer au silence

(1) *Ad Div.*, VIII, 11.

Digitized by Google

de Cælius par une lettre qu'il écrivit à notre proconsul à l'issue des débats. Voici cette lettre :

« Je me réjouis, comme homme public et comme ami, de voir cette force d'âme, cette pureté, cet amour du devoir dont vous avez fait preuve à Rome comme citoyen, dans les plus grandes circonstances, se retrouver en vous au même degré, quand vous administrez au dehors et commandez les armées. Aussi ai-je loué dans mon discours et dans mon décret le magistrat sans reproche, l'homme de conseil et d'action, à qui nous devons la conservation d'une province, le salut de la personne et du royaume d'Ariobarzane et le retour d'alliés incertains à l'attachement pour la domination romaine. C'est, d'après mon jugement, ce que je pouvais faire ; je l'ai fait. Les *supplications* sont ordonnées. Et je vous en félicite, si, après un succès qui n'a rien de fortuit, et dont vous n'êtes redevable qu'à votre vertu et à votre conduite, vous aimez mieux voir notre reconnaissance remonter aux dieux immortels que se reporter sur vous. Que si vous regardez les *supplications* comme un droit au triomphe, et que vous aimiez mieux par conséquent qu'on en fasse honneur au hasard qu'à vous, je vous dirai que le triomphe n'est pas toujours une conséquence des *actions de grâces*, et qu'il y a quelque chose de plus éclatant que le triomphe : c'est d'entendre proclamer, par le Sénat, qu'on est redevable du salut et de la conservation d'une province

Digitized by Google

à l'esprit de mansuétude et d'équité du gouverneur, plutôt qu'au courage des soldats et à la faveur des dieux. Si cette lettre est assez longue, contre mon usage, c'est que je tenais particulièrement à vous faire bien comprendre que, si j'ai opiné pour ce qui est le plus grand honneur à mon avis, je n'en suis pas moins heureux de ce que vous ayez obtenu ce que vous préfériez. C'est dans ce sens que j'ai voté. Portez-vous bien, aimez-moi toujours, etc. (1). »

Qu'il y ait un certain art dans ce langage de Caton, nous ne le nions pas; il s'agissait de dorer l'amère pilule qu'on voulait faire avaler à Cicéron. Mais assurément ce n'est point là le style d'un galant homme, et sous l'apparence de bonhomie un peu pédante dont cette lettre est revêtue, on entrevoit aisément la petitesse des sentiments qui l'ont dictée (2). Caton n'a qu'une crainte : c'est que les *supplications* votées en l'honneur de Cicéron n'inspirent à ce dernier le désir de solliciter les honneurs du triomphe. Et pourquoi le vieux républicain se montre-t-il si prématurément contraire à une pensée qui n'a peut-être pas encore germé dans l'esprit du proconsul? Nous savons tout ce qu'on

(1) *Ad Div.*, XV, 5.

(2) Nous ne partageons pas tout à fait l'admiration que cette lettre de Caton a inspirée à M. G. Boissier. Il ne nous semble pas qu'elle soit « un chef-d'œuvre d'habileté, » ni qu'il y ait là « une façon fort aimable de refuser, » ni qu'on puisse en déduire d'une manière absolue que Caton « était un homme d'esprit à ses heu-

Digitized by Google

peut dire ici à la décharge de Caton. « Il n'avait en vue que l'intérêt de la République en s'opposant à ces demandes de *supplications* et de triomphe. Dans le grand danger que courait alors la liberté de Rome, quand tous les esprits inclinaient à la création d'une dictature qui rendrait à l'Etat le repos dont il avait tant besoin après tant d'agitations, il n'était pas d'une bonne politique d'encourager ces démonstrations, dont l'inévitable résultat était d'enorgueillir ceux qui en étaient l'objet et de les mettre en vue au-dessus de la foule. Si le triomphe ne se pouvait refuser à un César, après la conquête de la Gaule, ni à un Pompée après l'extermination des pirates et la soumission du Pont, de la Syrie, de l'Arménie et de la Judée, on avait le droit d'en contester l'honneur à un proconsul vainqueur d'une poignée de brigands tout au plus. Enfin, si l'on courait le risque d'avilir cet honneur en le prodiguant sans discernement au premier venu, il importait bien davantage de ne pas fournir un nouvel aliment à la brigue, de ne pas faire reluire, aux yeux des candidats aux fonctions proconsulaires, la perspective presque certaine des plus hautes récompenses en retour des moindres ser-

res. » Caton reste, après cette lettre, ce qu'il était auparavant et ce qu'il a été depuis, le plus vertueux et le plus grincheux des Romains. Si la grossièreté ne se retrouve plus dans la forme, elle subsiste toujours au fond. Le paysan du Danube avait pris des mitaines ce jour-là; mais il n'en est pas moins un paysan.

Digitized by Google

vices, et de ne pas les habituer ainsi à regarder les magistratures de ce genre comme un moyen de pourvoir à leur élévation personnelle plutôt qu'à la grandeur et à la sécurité de l'Etat. » On peut dire tout cela, et bien d'autres choses encore. Mais quoi? les discussions politiques ont cela de particulièrement facile et fâcheux, qu'elles permettent de colorer des plus magnifiques arguments et des considérations de l'ordre le plus élevé les préoccupations les plus personnelles et les vues parfois les plus mesquines.

La vérité toute nue et dépouillée des formules parlementaires sous lesquelles l'orateur l'enveloppait, c'est que Caton était bien décidément hostile à Cicéron. Etait-ce par jalousie? était-ce par défiance de l'avenir ou par rancune du passé? On ne le sait pas bien au juste, et la chose ne vaut pas la peine qu'on se donnerait pour la tirer au clair. Mais si Caton n'avait songé qu'à l'intérêt supérieur de la République en s'opposant aux velléités triomphales de Cicéron, il est bien certain qu'il n'aurait pas travaillé, comme il le fit très-peu de temps après, à obtenir vingt jours de *supplications* pour Bibulus, le proconsul de Syrie (1); et la réputation d'austérité que ce grand citoyen s'est acquise dans l'histoire aurait peut-être à souffrir de cette circonstance aggravante que ledit Bibulus était son gendre.

(1) *Ad Att.*, VII, 2.

Digitized by Google

Cicéron se tira de là comme il s'était tiré souvent de situations plus délicates, en homme d'esprit. Il répondit à Caton :

« ..... Félicité par votre lettre, exalté par le témoignage public que vous m'avez rendu, je ne vois pas ce qui me reste à désirer... Rome fut-elle peuplée de Catons, au lieu de n'en posséder qu'un (ce qui est déjà un assez grand prodige), quel char de triomphe, quelle couronne mettrai-je en comparaison avec vos éloges ? A mon sentiment, et à juger sainement des choses, rien n'est plus glorieux pour moi que le discours que vous avez prononcé, et que mes amis ont eu soin de transcrire. Ma dernière lettre vous expliquait les motifs de mon désir, je ne dirai pas de mon ambition. Vous ne les avez pas approuvés. Ils ont cependant un côté plausible. Il ne faut pas sans doute montrer pour les honneurs une avidité excessive. Mais ceux que le Sénat confère de son propre mouvement, qui pourrait les dédaigner ? J'espère, des services par moi rendus à la République, que cet ordre ne me jugera pas indigne d'un prix que l'usage lui-même y a mis. Dans ce cas, je ne vous demande pas plus que votre lettre n'exprime en termes si affectueux. Quand vous aurez voté pour le témoignage, à votre sens, le plus honorable, réjouissez-vous avec moi, si j'obtiens ce que j'ai préféré. Ainsi, déjà vous avez voté et agi dans la droiture de votre âme. Je le vois dans ce que vous m'écrivez. D'ailleurs, une preuve maté-

Digitized by Google

rielle que les *supplications* n'ont pu vous déplaire, c'est que vous vous êtes associé à la rédaction du décret. On sait que des amis seuls prennent une part semblable aux actes de cette nature. Je compte vous voir incessamment, etc. (1). »

On ne serait pas éloigné de croire qu'après avoir lu cette lettre, modèle achevé d'ironie et de grâce attique, Caton dut répéter, avec une légère variante, le mot qui lui était échappé jadis à propos du plaidoyer pour Muréna : *Facetum habemus proconsulem!* C'est qu'en effet, tout en affectant, encore une fois, à la barbe du rigide stoïcien, le plus parfait et le plus complet détachement des honneurs d'ici-bas, Cicéron ambitionnait déjà (et le laissait très-bien voir dans sa lettre) la suprême distinction du triomphe. Le succès qu'il avait obtenu dans l'affaire des *supplications* l'avait mis en goût de gloriole et de panaches. Quand il écrivait à Cælius pour le remercier de la célérité et du zèle admirables qu'il avait déployés en sa faveur dans le Sénat, il ne lui laissait pas ignorer qu'il se flattait à présent de se faire décerner le reste, c'est-à-dire le triomphe, et il le priait d'y travailler avec la même constance (2). « Mes amis m'excitent à demander le triomphe, disait-il à Atticus. En effet, ce ne serait pas mal ouvrir l'ère d'une existence nouvelle. Allons, mon

(1) *Ad Div.*, XV, 6.
(2) *Ibid.*, II, 15.

Digitized by Google

cher Atticus, ayez donc l'air d'y prendre un peu d'intérêt aussi; j'en serai moins ridicule à mes propres yeux (1). » Il allait même jusqu'à se faire tout petit auprès d'Appius Claudius, l'ex-oppresseur de la Cilicie, devenu censeur par la grâce des sesterces, et à se féliciter du pressentiment qui l'avait poussé à appuyer jadis la demande de triomphe de ce brigand, en pensant qu'il lui créait un titre *à la réciprocité de ses bons offices* (2).

Ainsi, ce qui n'avait été d'abord qu'une espèce de rêve, d'aspiration vague et confuse dans son esprit, allait s'y dessinant chaque jour avec plus de netteté et s'y accusant d'une façon plus précise. Le rêve prenait un corps, l'aspiration se transformait en dessein très-positif, la velléité devenait un très-ferme propos. Déjà même Cicéron supputait ce que pourrait bien lui coûter cette satisfaction d'amour-propre qu'il prétendait s'offrir : il appelait l'attention de son ami Atticus sur une succession qui venait de lui échoir à Rome, le priant de la mettre à l'abri des manœuvres d'un certain drôle qui la convoitait, et ajoutant qu'il avait besoin de ces fonds *pour les dépenses du triomphe,* de ce triomphe qu'il ne voulait plus, disait-il, ni rechercher avec vanité, *ni dédaigner avec orgueil* (3).

(1) *Ad Att.*, VI, 6.
(2) *Ad Div.*, III, 13.
(3) *Ad Att.*, VI, 9. — Il s'agit ici d'une somme d'argent légaée à Cicéron par un certain Précius qui avait été son ami,

Digitized by Google

Peut être, en effet, des motifs plus sérieux et plus graves poussaient-ils le proconsul à donner suite à son idée. On a vu de quelle manière le Sénat avait accueilli sa demande de *supplications,* et de combien peu il s'en était fallu qu'elle n'échouât. Les dépêches de Cælius lui avaient montré le mauvais vouloir qui semblait animer à son égard quelques-uns des membres de ce patriciat auquel il avait fait tant de concessions dommageables parfois à son honneur. Il ne pouvait se faire illusion sur le peu de reconnaissance qu'il avait à attendre de leur part, et il était même en droit de se demander si les services qu'il avait rendus étaient appréciés à leur juste valeur. Qu'avait-il épargné pour leur être agréable? Ne s'était-il pas fait obligeamment leur intendant, leur homme d'affaires, dans toutes les circonstances où leur argent s'était trouvé engagé? N'avait-il pas poussé la condescendance jusqu'à l'oubli et jusqu'à la désertion de son devoir, quand il s'était agi de sauver les créances d'un Brutus ou d'un Pompée, et de voiler, autant qu'il était en lui,

peut-être simplement son client. Car, comme le dit M. G. Boissier, « c'était l'usage à Rome qu'on payât, après sa mort et par son testament, toutes les dettes de reconnaissance et d'affection qu'on avait contractées pendant sa vie. C'était un moyen qui s'offrait au client de se libérer envers l'avocat qui l'avait défendu... Cet usage était devenu un abus : la mode et la vanité s'en étaient mêlées. On voulait paraître avoir beaucoup d'amis en inscrivant beaucoup de monde sur son testament, et, naturellement, on inscrivait de préférence les plus illustres. » (*Cicéron et ses amis,* p. 89.

Digitized by Google

la monstrueuse tyrannie d'un Appius Claudius? Qu'obtenait-il aujourd'hui en retour d'un tel dévouement? L'ingratitude des uns, la malveillance des autres. Il savait, de source certaine, que Hirrus, l'âme damnée de Pompée, avait eu la pensée de s'opposer au décret des *supplications;* que Domitius Ænobarbus et Metellus Scipion, les amis de Pompée, de Brutus et de Caton, ne l'avaient voté qu'à contre-cœur; que Caton lui-même, enfin, après avoir fait l'aumône de quelques éloges à son intégrité, à sa mansuétude et à sa justice, avait rabaissé comme à plaisir l'importance et l'éclat de ses succès militaires, et, finalement, s'était abstenu au moment du vote.

On le ménageait encore, en raison du besoin que l'on pourrait avoir, à l'occasion, de son éloquence, de ses lumières et de son zèle; mais pour une âme délicate et sensible comme la sienne, il y avait quelque chose de blessant dans ces ménagements mêmes que la politique seule imposait aux patriciens. Il sentait bien qu'il était toujours pour eux l'*homo novus* d'autrefois, c'est-à-dire le nouveau-venu, l'étranger, et jusqu'à un certain point l'homme suspect. Il en avait eu la preuve dans ses rapports avec Bibulus, le proconsul de Syrie, et l'on nous pardonnera de citer encore ici un fragment de lettre où se manifeste, jusqu'à l'évidence, cette hostilité sourde que le patriciat nourrissait à son égard.

« Seul de tout l'entourage de Bibulus (la lettre

Digitized by Google

est adressée à Caninius Sallustius, son proquesteur), vous ne m'avez jamais dit mot de l'aversion que, sans aucun motif, il a conçue pour moi. J'ai su de plus d'un côté qu'à l'époque où l'on craignait pour Antioche et où l'on n'avait d'espérance qu'en moi et mon armée, il disait hautement qu'il s'exposerait à tout plutôt que de paraître avoir eu besoin de mon secours. Je ne vous en veux pas de votre silence, parce que près du préteur votre position de questeur était assez délicate... Il écrivait à Thermus (le propréteur d'Asie) au sujet de la guerre des Parthes, et il ne m'écrivait pas un mot à moi, sur qui il n'ignorait pas que pesait la responsabilité. Il ne m'a adressé qu'une seule lettre : c'était pour l'augurat de son fils... Dans ses dépêches au Sénat, il s'attribuait ce qui nous était commun; par exemple, le change si avantageux de l'argent du peuple, dont on était, disait-il, redevable à ses soins. Il s'est même approprié un honneur qui m'était dû exclusivement, osant bien revendiquer pour lui seul le mérite de l'économie que j'avais faite en refusant d'employer les auxiliaires Transpadans. D'un autre côté, il m'associe généreusement à ce qu'il a fait sans moi, lorsque *nous avons demandé tous deux,* dit-il, que la ration de pain de la cavalerie auxiliaire fût augmentée. Mais ce qui me semble marquer surtout chez lui la petitesse d'esprit et je ne sais quelle vague envie de nuire, c'est que, dans ses lettres, en parlant d'Ariobarzane, que le Sénat

Digitized by Google

sur ma proposition a nommé roi et qu'il a placé sous mon patronage, il lui refuse le titre de roi et affecte même de l'appeler le fils du roi Ariobarzane. C'est un de ces caractères que les avances ne font qu'aigrir (1). »

Coups d'épingle, si l'on veut; mais ces façons d'agir, qui n'étaient point d'ailleurs particulières à Bibulus, étaient l'indice et la conséquence d'un parti-pris, d'un esprit généralement et systématiquement hostile au personnage qui en était l'objet. Or, ce Bibulus, qui s'était montré un si pauvre homme pendant son consulat à côté de César, obtint sans discussion, comme on l'a déjà vu, les honneurs que l'on marchandait à Cicéron. Lui qui, dans son proconsulat de Syrie, n'avait pas mis les pieds hors de son camp, lui qui, « tant qu'il y avait eu mine d'étranger dans sa province n'avait pas plus bougé de l'intérieur d'Antioche qu'autrefois de sa maison (2), » lui, enfin, qui avait laissé porter à Cicéron tout le poids de la guerre contre les Parthes, fut gratifié, par l'influence de Caton, son beau-père, d'une vingtaine de jours de *supplications,* et il aspirait même à jouir des honneurs du triomphe! Cicéron éclata : « Ce serait une honte pour nous,

(1) *Ad Div.*, II, 17.

(2) *Ad Att.*, VI, 8; VII, 2. — Ces derniers mots sont une allusion à l'attitude que Bibulus avait gardée pendant son consulat, depuis le jour où César, son collègue, l'avait fait enlever du Forum avec Caton par les huissiers des tribunaux.

Digitized by Google

s'écria-t-il, pour vous, Atticus, aussi bien que pour moi. Je suis donc résolu à employer tous les moyens possibles (pour triompher) et j'espère que je réussirai... Quant à Caton, il m'a desservi d'une manière bien indigne. Il a témoigné, ce que je ne lui demandais pas, de mon intégrité, de mon équité, de ma douceur, et il m'a refusé ce que j'attendais de lui... Mais ce même Caton a fait accorder vingt jours à Bibulus; passez-moi d'être rancunier; c'est là une chose que je ne puis souffrir et que je ne lui pardonnerai jamais (1). »

Il n'est pas indifférent d'opposer à cette conduite méprisante, ou tout au moins dédaigneuse, du patriciat romain envers Cicéron, l'attitude pleine d'adroite bienveillance et d'habile sympathie que César avait su prendre à son égard. Le grand capitaine avait compris depuis longtemps le parti qu'il pouvait tirer du grand orateur pour l'exécution de ses desseins, et il avait fait tout ce qui dépendait de lui pour l'attacher à sa personne, sinon à sa cause. Pendant la guerre des Gaules, et depuis que Cicéron s'était tourné vers le parti des triumvirs, César s'était appliqué à dissiper toutes les préventions qui pouvaient rester dans l'esprit de l'auteur des *Lois;* il avait parfaitement accueilli, sur sa recommandation, tous les jeunes gens qui étaient venus prendre du service dans son armée, notamment

(1) *Ad Att.,* VII, 2.

Digitized by Google

Trebatius et Quintus Cicéron lui-même. Ils échangeaient ensemble des lettres affectueuses et spirituelles, où les compliments et les flatteries n'étaient ménagés de part ni d'autre (1). César avait prêté de l'argent à Cicéron; il avait applaudi de loin à sa belle campagne contre les Parthes; dans la séance du Sénat où furent décrétées les *supplications,* on avait fort remarqué que la cause du proconsul n'avait été plaidée par personne avec autant de chaleur et de vivacité que par Balbus Cornelius, l'ami particulier du vainqueur des Gaules; enfin, César lui-même écrivit peu de temps après à Cicéron « la plus aimable lettre du monde, » pour le féliciter de l'honneur qu'il venait d'obtenir, et ne manqua pas de lui faire malicieusement observer que Caton avait voté contre lui (2).

Eh bien! il nous semble qu'il ne faut pas aller chercher plus loin l'explication de la conduite tenue par Cicéron au début de la guerre civile, qui coïncida, à très-peu de chose près, avec son retour de la Cilicie. On a essayé de donner une couleur et des motifs politiques à ses tergiversations, à ses perplexités, à la longue neutralité qu'il observa dans les premiers temps entre les deux ambitieux qui allaient se disputer l'Empire à main armée. Que

(1) Nous renvoyons le lecteur, pour tout ce qui touche à cette belle amitié de Cicéron et de César, au très-intéressant chapitre que M. Gaston Boissier y a consacré dans son livre déjà cité.

(2) *Ad Att.*, VII, 1, 2.

Digitized by Google

de problèmes réputés insolubles, que d'événements dont le sens échappe aux historiens et qui seraient bien vite éclairés d'une vive lumière s'il était permis de saisir les sentiments personnels de ceux qui y ont pris part et de lire dans leur âme aussi couramment que nous lisons ici dans celle de Cicéron!

Il est hors de doute que Cicéron n'a pas cessé un seul instant de faire des vœux pour la République, pour la liberté, et ceux-là font injure à sa mémoire qui prétendent mettre ses incertitudes sur le compte d'un obscurcissement, même passager, de la notion du devoir dans son esprit (1). S'il a hésité assez longtemps à se décider entre César et Pompée, c'est qu'il a été, assez longtemps aussi, à se demander si la République et la liberté devaient trouver dans le camp de celui-ci des défenseurs beaucoup plus convaincus et beaucoup plus zélés que sous les

(1) Cælius écrivait à Cicéron, dès le mois de septembre de l'an 50, longtemps avant l'explosion des hostilités déjà prévues : « Je ne sais guère quel parti prendre dans cette conjoncture, *et je ne doute pas que cette perplexité ne nous soit commune.* Dans l'un des partis, j'ai des obligations de reconnaissance et des amitiés; dans l'autre, c'est la cause et non les hommes que je hais. Mes principes, *que vous partagez sans doute,* sont ceux-ci : dans les dissensions intérieures, tant que les choses se passent entre citoyens sans armes, préférer le plus honnête parti; mais quand la guerre éclate, et que deux camps sont en présence, *se ranger autour du plus fort, chercher la raison où se trouve la sûreté.* » (*Ad Div.*, VIII, 14.) Rendons cette justice à Cicéron, que les suppositions de Cælius étaient absolument dénuées de fondement, et que ce jeune épicurien, à la morale relâchée, prêtait à son noble ami des sentiments et des vues absolument incompatibles avec sa géné-

Digitized by Google

drapeaux de celui-là. « Je ne craindrais pas de me déclarer, disait-il à Atticus, s'il ne s'agissait pas de quelque chose de moins que l'Etat; mais aujourd'hui, c'est l'ambition de deux hommes qui met tout en feu et en péril. Car si c'est la République qu'on songe à défendre, pourquoi ne l'a-t-on pas défendue quand César lui-même était consul? Pourquoi, l'année suivante, ne m'a-t-on pas défendu, *moi, dont la cause était celle de Rome?* Pourquoi a-t-on fait continuer à César son commandement, et par de telles voies? etc. (1) » Il semblait à Cicéron (et en cela il ne se trompait point) que chacun des deux partis ne recherchait autre chose dans la guerre qui allait s'ouvrir que la satisfaction de ses intérêts : si, du côté de César, on se préparait à combattre contre les lois, on ne s'armait guère, du côté de Pompée, que pour la conservation de ses

reuse et honnête nature. Cicéron n'était pas un de ces hommes qui tournent avec la fortune et se décident pour le succès. Il a pu avoir, comme tant d'autres, ses phases d'hésitation et d'incertitude, motivées par de petits ressentiments et de petites faiblesses. Mais quand le droit, ou ce qu'il croyait tel, s'est montré à lui clairement, il n'a plus hésité, il s'est levé, il a marché là où la justice et la liberté l'appelaient. Et quand, au dernier moment, ce même Cœlius essaya en vain de le retenir par une lettre touchante, où il lui faisait envisager sa fortune perdue et l'avenir de son fils compromis : « Je suis heureux, répondit Cicéron, de voir que vous preniez autant de souci pour mon fils; mais si la République subsiste, il sera toujours assez riche avec le nom de son père. » (*Ad Div.*, II, 16.) Ce jour-là, le *feuilletoniste* de M. Mommsen s'est retrouvé grand citoyen et grand homme.

(1) *Ad Att.*, VII, 3.

Digitized by Google

priviléges. Il lui arrivait parfois d'éprouver comme une sorte de mauvaise humeur quand ses amis essayaient de lui démontrer que la bonne cause était ici plutôt que là. La bonne cause? le bon parti? « Qu'entendez-vous par ces hommes du bon parti? Je n'en connais pas que je pourrais nommer... Est-ce le Sénat qui est le bon parti, le Sénat qui laisse les provinces sans gouverneurs?... Sont-ce les chevaliers, qui n'ont jamais été d'un patriotisme très-solide et qui aujourd'hui sont tout dévoués à César? Sont-ce les gens de commerce, ou ceux de la campagne, qui ne demandent qu'à vivre en repos? Croirons-nous qu'ils redoutent beaucoup de voir venir une monarchie, eux à qui tout gouvernement est bon, dès lors qu'ils sont tranquilles (1)? »

Voilà le résultat des beaux discours que Caton avait prononcés naguère dans le Sénat. Comme on avait mesuré la sympathie à Cicéron, il mesurait à son tour l'estime et la confiance; et le pessimisme dont ses lettres sont empreintes à ce moment critique n'est pas d'un esprit ébranlé dans sa foi, mais d'un cœur aigri dans ses affections. Il ne faut pas demander à la nature humaine plus qu'elle ne peut donner. Un homme, quelque vigoureuse que soit la trempe de son âme ou de son caractère, ne saurait abdiquer tout à fait sa personnalité en faveur de l'idée ou de la cause à laquelle il s'est voué. Exigez

(1) *Ad Att.*, VII, 7.

Digitized by Google

de lui le sacrifice de ses intérêts, de sa fortune, de sa liberté, de sa vie même : il y a des moments d'enthousiasme, des heures solennelles où il regrettera de n'avoir pas davantage à perdre. Mais ne jouez pas avec les passions de cet homme, surtout avec ses petites passions; ne le froissez pas journellement dans ses délicatesses, s'il en a; ne le heurtez pas même dans ses préjugés, s'il lui en reste; ménagez sa susceptibilité, respectez ses fantaisies ou ses illusions; inclinez-vous devant ses faiblesses, — sans quoi ses instincts d'indépendance finissent par se révolter; son *moi*, humilié ou offensé, regimbe sous le fouet; toutes les fibres de son orgueil s'émeuvent; le sentiment de sa dignité ou de sa valeur personnelle lui fait oublier toutes les considérations de liberté, de patrie, d'humanité et d'intérêt commun; l'homme reste, en un mot, et le citoyen s'évanouit, — au moins pour un temps.

On a beau dire à Cicéron, il a beau se dire à lui-même que la République n'a pas de plus dangereux ennemi que César, et que le triomphe de cet ambitieux sera le signal d'une révolution où s'engloutiront inévitablement toutes les libertés de Rome, il hésite à se déclarer contre César, parce que César, tout en devenant son adversaire politique, n'a pas cessé d'être son admirateur, parce que César a pris son parti dans l'affaire des *supplications* et qu'il a loué sans réserve des exploits ou des services que d'autres ont accueillis avec un haussement d'épaules.

Digitized by Google

Et il n'envisage pas, sans une secrète angoisse, le moment où il lui faudra se prononcer dans le Sénat entre les deux rivaux; car, si sa raison l'entraîne du côté de Pompée, son cœur le retient encore du côté de César. « Que faire? Quand j'entendrai dire: *A votre tour, Marcus Tullius, parlez!* que répondrai-je? Il n'y aura plus à tergiverser. Me prononcerai-je contre César? Mais que devient alors la foi jurée, quand, pour ce même privilége qu'il réclame, j'ai, moi, sur sa prière, été solliciter Cælius à Ravenne? Que dis-je sur sa prière? sur celle de Pompée lui-même... Et, si je suis pour César, que dira Pompée? Que direz-vous tout le premier, vous, le prôneur en titre de mes actes et de mes œuvres? L'année dernière et la précédente, sous le consulat de Marcellus, lorsqu'il s'agissait de la province de César, j'ai su par deux fois éviter l'écueil, et voilà que je m'y jette en plein! Aussi, laissant aux fous l'initiative de la parole, je crois que je ferai bien de travailler à obtenir ce triomphe, ne fût-ce que pour avoir une raison de ne pas être à Rome... (1). »

Grâce à ce triomphe, qu'il attendit longtemps et qui ne lui vint jamais, Cicéron put se dérober à la cruelle nécessité d'opiner dans le Sénat pour ou

(1) *Ad Att.*, VII, 1. — On sait que les proconsuls qui demandaient le triomphe ne pouvaient pénétrer dans l'enceinte du *pomœrium* avant de l'avoir obtenu. Lucullus attendit trois ans aux portes de Rome le décret du Sénat qui lui conféra cet honneur si bien mérité.

Digitized by Google

contre César, et concilier ainsi, pendant quelques mois, son devoir d'ami reconnaissant avec son devoir de citoyen. Ce fut le résultat le plus net et, en somme, le plus avantageux pour lui, de son proconsulat en Cilicie. Car, si l'on excepte le peu de bien qu'il lui a été permis de faire çà et là, comme à la dérobée, à ses administrés, et dont sa conscience seule a pu lui rendre témoignage, — qu'a-t-il gagné à cette mission lointaine dont il a regretté depuis de s'être fait sitôt relever (1)? Non-seulement il ne s'y est pas enrichi, comme ont su le faire tous les autres proconsuls qui l'y ont précédé, mais encore il n'en rapporte pas un sou vaillant, et il n'a pas de quoi payer la dette qu'il a contractée envers César au moment même où il se voit obligé de rompre avec lui (2). Il en revient désarmé, impuissant, incapable de jouer un rôle effectif dans les événements qui vont s'accomplir, diminué même dans une certaine mesure par le long silence qui, depuis dix-huit mois, s'est fait autour de son nom, et tout à fait désorienté dans une situation politique dont il aperçoit bien les périls, dont il connaît bien les

(1) « Ridebis hoc loco fortassè. *Quam vellem etiam nunc in provinciâ morari!* Planè opus fuit, si hoc impendebat. » (*Ad Att., loc. cit.*)

(2) Vous savez que je suis encore en reste avec César. Pensez-vous que j'aie à craindre qu'on ne me reproche ma dette, si j'opine pour lui seulement en douceur, et si je me roidis, qu'on ne me la réclame tout haut? Que faire? Le payer? me direz-vous : eh bien! *j'emprunterai à Cœlius.* » (*Ad Att.*, VII, 3.)

Digitized by Google

acteurs, mais dont il cherche en vain la solution dans d'impossibles compromis et de chimériques transactions. *Homo novus,* tel il a été au début de sa carrière, tel il se retrouve encore à la fin. Il n'obtiendra pas même de ses concitoyens cette récompense purement honorifique qu'il a tant ambitionnée : l'ère des triomphes va se trouver interrompue par la guerre civile, et le Capitole n'ouvrira plus ses portes désormais que devant l'homme de génie qui, plus ferme et plus fort que lui, a su mettre ses actes d'accord avec ses théories, et sacrifier à la paix du monde l'intérêt d'une aristocratie frappée de caducité et d'une République condamnée à mort.

Digitized by Google

CONCLUSION

Si la personne de Cicéron se trouvait seule en cause dans l'histoire de son proconsulat en Cilicie, nous avouons qu'il serait malaisé de donner une conclusion formelle et positive aux pages qu'on vient de lire. L'impression générale qui reste à l'esprit, quand on arrive au terme de cette histoire, n'est ni entièrement mauvaise ni entièrement bonne, au moins à l'égard de l'homme qui y a joué, en apparence, le principal rôle.

A considérer les choses par un certain côté relatif, par comparaison avec ce qui se pratiquait ailleurs à la même époque, et du point de vue exclusif de l'action exercée personnellement par le proconsul sur les affaires de sa province, on ne saurait disconvenir qu'il s'est montré vraiment bon et vraiment grand.

Il était de tradition, dans l'aristocratie romaine, aux derniers temps de la République, qu'une province à administrer était l'équivalent d'une fortune

Digitized by Google

à faire ou à refaire. L'aristocratie romaine, dit M. Mommsen (1), ressemblait, sous ce rapport, à une bande de voleurs, et le pillage des provinciaux avait été par elle systématiquement organisé. Les habiles de la bande ne faisaient pas les délicats; car ils avaient, en fait, à partager le butin avec les avocats et les juges, et plus ils volaient, plus ils le faisaient impunément. La notion du point d'honneur s'était développée jusque dans le vol : le grand voleur regardait avec mépris le simple larron, qui, à son tour, dédaignait profondément les petits friponneaux; et ceux qui, par hasard, étaient condamnés, se montraient fiers du chiffre des sommes qu'ils avaient extorquées. Ainsi se conduisaient, dans les provinces, les successeurs des hommes qui avaient été accoutumés à ne rapporter de leur administration que les remerciements de leurs sujets et l'approbation de leurs concitoyens. — Or, il est à peine nécessaire de faire observer que le proconsulat de Cicéron n'a eu rien de commun, à cet égard, avec le brigandage officiel de ses prédécesseurs ou de ses collègues. Toute sa conduite, depuis le jour où il entra à Laodicée jusqu'à celui qui le vit s'embarquer au port de Side, a été marquée au coin de la plus stricte et de la plus irréprochable intégrité. Il n'a pas même daigné profiter des facilités que lui donnait la loi *Julia* pour se faire héberger, pendant son

(1) *Histoire romaine*, t. VII, p. 240.

Digitized by Google

voyage, par les populations des pays qu'il traversait. L'enquête la plus pointilleuse des historiens qui excellent à couper un cheveu en quatre ne saurait trouver trace, nous ne disons pas de la moindre extorsion, mais de la moindre levée arbitraire faite en Cilicie au profit personnel du proconsul.

C'était encore un axiome adopté par tous les gouverneurs de province, au temps de Cicéron, que les provinciaux n'avaient aucun droit d'aucune sorte, ni politique ni civil, et qu'ils étaient à peine des hommes. Si les provinces étaient regardées comme le *prædium* du peuple romain, leurs habitants en étaient proprement le bétail, les immeubles par destination, que tous les proconsuls, en leur qualité d'usufruitiers temporaires, se transmettaient, en quelque sorte, de la main à la main, comme une matière taillable et corvéable à merci. M. Mommsen remarque, très-justement aussi, que la responsabilité n'en incombe pas aux Romains seuls; que presque partout, avant eux, les Grecs, les Phéniciens et les Asiatiques avaient enlevé aux nations le sens du droit et de la liberté, qui avaient prévalu en d'autres temps; que presque partout les peuples s'étaient accoutumés à être traités comme des esclaves, et qu'on ne fît nulle part de différence entre un surveillant carthaginois, un satrape syrien ou un proconsul romain; qu'aucune règle de moralité, enfin, ou de justice pénale n'étant obligatoire pour les administrateurs romains et

Digitized by Google

pour leur suite, les injures violentes, les rapts, les assassinats même étaient prodigués dans les provinces avec ou sans le prétexte de la loi (1). — Nous ne croyons pas nous abuser en disant que le proconsulat de Cicéron est également, à ce point de vue, une exception bien honorable à la tradition des oligarques romains. De même qu'il a ménagé l'argent des provinciaux, il s'est montré soucieux de leur dignité, économe de leur sang, humain, compatissant, doux, affable même, en toute rencontre. Qu'on se rappelle ses procédés si généreux à l'égard d'Ariobarzane, les efforts qu'il a faits pour préserver les populations de la famine, pour leur épargner les rigueurs de l'occupation et des logements militaires, le libre accès que tous les opprimés trouvaient auprès de lui, le droit conféré à quelques cités de sa province d'élire elles-mêmes leurs magistrats et de se régir selon leurs lois et leurs coutumes. Si ce n'était pas encore là cette parfaite égalité rêvée par l'auteur de la *République* et des *Lois*, si ce n'était pas le retour complet des relations légales aux relations naturelles entre les membres de la société, c'était du moins un acheminement de bon augure vers cet idéal de cité universelle dont les

(1) *Histoire romaine*, p. 239. — Et M. Mommsen cite à ce propos l'exemple du proconsul Cotta, qui, au siége d'Héraclée du Pont, assigna à la milice provinciale tous les postes de danger pour sauver les Romains, et, voyant que le siége ne marchait pas à son gré, fit trancher la tête aux ingénieurs.

Digitized by Google

jurisconsultes de l'Empire eux-mêmes se sont rapprochés sans jamais l'atteindre.

Et que d'éloges ne sera-t-on pas tenté de décerner à Cicéron, si l'on vient à comparer sa conduite personnelle avec celle de ces proconsuls que l'histoire nous a dépeints, une fois délivrés de la contrainte des lois et de la surveillance du peuple et du Sénat, se livrant, avec l'ardeur de soldats parvenus, à toute la fougue de leurs passions brutales (1)! Le Verrès qu'on se représente mollement couché dans sa litière, couronné de roses, et promenant sa rêverie sur les doux rivages de la mer de Sicile, serait encore un délicat en regard de ces autres préteurs que l'orateur Titius nous montrait, dès le siècle précédent, jouant aux dés toute la matinée, en compagnie de leurs concubines, et qui, vers l'après-midi, se rendaient à leur tribunal, tout gorgés de vin; n'écoutaient ni les parties ni les témoins; puis, le moment venu de rendre la sentence, se détournaient vers leurs compagnons de plaisir en leur disant: « Que m'importent ces gens ennuyeux? Allons plutôt boire du vin grec parfumé, et l'accompagner d'une volaille grasse ou d'un bon poisson (2)! » Voilà le type du gouverneur de province en ces temps de République finissante; voilà le tableau

(1) Ed. Laboulaye, *Essai sur les lois criminelles des Romains*, p. 163. — Cf. Liv, XXXIX, 42; A. Gell., X, 3, et les Verrines.

(2) Ap. Macrob., *Saturn.*, II, 19; cité par M. Meyer dans ses *Oratorum romanorum fragmenta*, p. 273.

Digitized by Google

vrai de ces vertus patriciennes, pour la conservation desquelles un Caton s'arrachait les entrailles et un Brutus se jetait sur la pointe de son épée! — Il nous sera peut-être permis de féliciter la Cilicie d'avoir trouvé en Cicéron un proconsul de mœurs graves et pures, chaste et sobre dans sa vie, simple et bon dans ses manières, tout entier à ses devoirs administratifs, consacrant aux nobles labeurs de la pensée les heures qu'il pouvait dérober à ceux de sa charge, entouré d'hommes exacts, diligents et probes en général comme lui, capable en un mot de faire aimer et respecter en sa personne la moins aimable des tyrannies et la moins respectable des Républiques.

Et cependant, nous n'essaierons pas de le nier : une critique qui ne serait que juste aurait le droit de relever bien des erreurs, bien des irrégularités, bien des défaillances et (disons le mot) bien des fautes impardonnables, dans cette administration provinciale de Cicéron. Il ne s'agit pas, en effet, quand on veut juger un homme, et plus spécialement un magistrat, de savoir s'il valait plus ou moins que ceux de son temps; la justice n'est pas une chose purement relative; et l'on ne peut sainement apprécier le proconsulat de Cicéron qu'à la condition d'en rapporter tous les actes à la stricte mesure de cette loi morale, immuable, éternelle, absolue, qu'il a si bien définie lui-même dans ses traités de philosophie.

De ce nouveau point de vue, la scène change, la

Digitized by Google

gloire du proconsul se trouve ramenée à des proportions modestes, presque chétives, et nous ne savons pas même si sa réputation de vertu n'en recevra pas quelques atteintes. L'histoire impartiale n'aura jamais trop de sévérité pour ses coupables complaisances à l'égard d'Appius Claudius. Elle lui reprochera d'avoir fait servir au recouvrement des créances de Brutus et de Pompée une portion de cette puissance publique dont il avait été investi, non pour le bon plaisir de quelques-uns, mais pour le bien de tous. Elle ne lui pardonnera pas d'avoir donné carte blanche aux publicains et aux trafiquants de tout étage; d'avoir payé les dettes de ses amis avec l'argent de l'Etat; d'avoir fourni à ses subordonnés des moyens illicites de pourvoir à leur avancement et à leur fortune; d'avoir, en un mot, fait ou laissé faire pour les autres ce qu'il n'eût pas voulu certainement qu'on fît pour lui-même. Elle pensera peut-être, comme l'austère Caton, qu'il s'est trop hâté de réclamer la récompense de ses exploits militaires, et elle se demandera si la vanité ou l'ambition personnelle n'a pas eu plus de part à ses services que le désir sincère d'être simplement utile à la République. Elle constatera du moins que le dépit de se voir quelque peu maltraité ou méconnu a failli le rejeter dans un parti qui ne fut jamais le sien, et le séparer, au moment décisif, de cette aristocratie à laquelle il avait fait jusque-là tant et de si déplorables concessions.

Digitized by Google

Que dire à présent des prodigieuses négligences et des inconcevables *desiderata* de son administration ? S'il fut parfois coupable en agissant, ne l'a-t-il pas été plus encore en n'agissant pas ? A quel abus a-t-il touché pour essayer de le détruire? Quel effort a-t-il tenté, quelle mesure a-t-il prise pour corriger un seul des vices si nombreux, si choquants et si criants de l'organisation provinciale? Par quelle innovation, par quelle réforme économique a-t-il marqué son passage dans la Cilicie? Quelle source nouvelle de profits, quel nouveau débouché a-t-il ouvert à l'activité des habitants pour les mettre en état de supporter les charges qui les écrasaient? Etait-ce bien la peine de s'appeler Cicéron, nous l'avons déjà dit, et d'avoir reçu de la nature et de l'éducation l'un des plus lumineux, des plus vastes et des plus féconds génies qui aient honoré l'humanité, si l'on ne devait pas déployer, dans l'exercice du pouvoir le plus absolu qu'un homme ait jamais pu rêver, plus d'initiative ni plus de ressources d'esprit qu'un de ces vulgaires patriciens dont tout le mérite consistait à s'être donné la peine de naître? Sans doute, le temps lui manquait, alors même qu'il l'eût voulu, pour entreprendre de grandes choses : ce n'est pas dans l'espace d'une année, et sous la menace permanente d'une invasion, que l'on peut songer à changer la face d'un pays qu'on ne connaît pas, et dont on n'a pas antérieurement étudié la situation et les besoins.

Digitized by Google

Ajoutons que les maux les plus essentiels de la province étaient aussi les plus incurables. Cicéron, par exemple, ne pouvait, pas plus que ne le put César lui-même, abolir l'esclavage avec son cortége de calamités nationales. Il pouvait tout aussi peu créer l'industrie dans sa province, et il ne lui était point loisible de se passer de l'indispensable concours des publicains pour le recouvrement des impôts. La science administrative, qui fut depuis la science romaine par excellence, n'existait pas encore de son temps. L'art de gouverner les peuples s'était borné jusque-là à ces deux maximes qui ont fourni à Virgile la matière de son vers immortel :

Parcere subjectis et debellare superbos.

Mais comment se fait-il qu'un homme tel que Cicéron n'ait voulu ou n'ait su rien voir au-delà? Nous avons dit que la capitale de sa province était, après Alexandrie, un des foyers intellectuels les plus considérables de l'Orient. Qu'a-t-il fait pour en accroître l'importance ou pour en rehausser l'éclat? Sa correspondance ne dit pas qu'il ait daigné honorer une seule fois de sa présence ces écoles de Tarse, où l'on philosophait avec autant de profondeur et plus de subtilité qu'à Rome même. Il y avait dans la Trachée une population presque sauvage à civiliser, des mœurs grossières à adoucir, des esprits incultes

Digitized by Google

à polir, des forces indisciplinées et violentes, mais énergiques, dont il était possible de tirer parti en les réglant, un courant d'activité aventureuse, désordonnée et malsaine, dont on pouvait se rendre maître en le canalisant. Là, encore, Cicéron ne mit jamais les pieds; et il se contenta, comme aurait pu faire un Lentulus ou un Bibulus quelconque, de jouer à l'égard de ces brigands le rôle utile, mais effacé, d'un gendarme. Quand à ces autres villes populeuses et commerçantes dont sa province était ornée, comme Laodicée, Apamée, Synnada, Iconium, Side, etc., il n'y parut que pour y remplir strictement les obligations juridiques que sa fonction lui imposait. L'idée ne semble pas lui être venue qu'il était possible et facile de doubler, de tripler même la richesse agricole ou l'activité commerciale de ces grandes cités, par un habile aménagement de leurs ressources, par quelques travaux, par quelques fondations, par quelques dégrèvements d'impôts depuis longtemps et toujours vainement réclamés auprès de ses prédécesseurs. Que lui manquait-il pour répondre à l'attente et aux vœux des provinciaux? L'argent abondait dans les coffres de son questeur; la main-d'œuvre ne pouvait faire défaut dans un pays tout rempli d'esclaves; et si les compagnies de publicains avaient bien voulu consacrer à cette œuvre civilisatrice la dixième partie seulement du génie et de l'ardeur qu'elles mettaient à pressurer les infortunés contribuables, on ne sait

Digitized by Google

pas où se seraient arrêtés le développement et l'essor de la prospérité publique dans cette province. Malheureusement, l'initiative qui devait venir d'en haut se fit toujours attendre; le proconsul, tout entier aux affaires de Rome, se souciait aussi peu que possible de la Cilicie et de ses intérêts. Pas un travail d'utilité publique ne fut entrepris sous ses auspices, pas un monument ne fut élevé (pas même ceux qu'on lui proposait d'ériger en souvenir de ses bienfaits), pas une route ne fut ouverte, pas une école fondée, pas un denier alloué aux municipalités pour leurs besoins les plus urgents. Et si l'on se demande ce que le proconsulat de Cicéron a produit, sous ce rapport, d'avantageux pour la province, la réponse tient tout entière dans ces trois mots tristement célèbres : rien, rien, rien !

Toutefois, dans le blâme que l'histoire ne peut manquer d'adresser à une telle administration, il y a deux parts à faire, dont la moindre, hâtons-nous de le dire, est celle qui revient à Cicéron. La nature, qui lui avait en effet départi quelques-uns de ses dons les plus brillants et les plus beaux, n'avait pas fait de lui ce qu'on appelle communément un homme d'action. Il ne fut jamais un politique à grandes vues, comme César; il n'était pas même simplement un administrateur, comme Adrien ou Septime Sévère. Et l'eût-il été, nous croyons bien sincèrement que le monde et le temps où il vécut n'étaient pas de ceux où de pareilles apti-

Digitized by Google

tudes pouvaient se développer à l'aise. C'était donc un véritable contre-sens que de confier des fonctions de ce genre à un homme de sa sorte, et l'on peut dire que l'adage de nos voisins, *the right man in the right place,* a reçu rarement de l'histoire un plus formel démenti.

Il en est des pièces qui se déroulent sur la scène politique comme de celles qui se jouent quotidiennement au théâtre. Chaque acteur y a son rôle spécialement indiqué par ses facultés, son tempérament, son humeur, son âge même et sa physionomie; si bien que le bouffon de la troupe, par exemple, ne se chargerait pas volontiers d'apitoyer les spectateurs sur les classiques infortunes d'un Œdipe ou d'un Agamemnon. Il n'y avait pas moins d'inconséquence à pourvoir un raisonneur, un spéculatif comme Cicéron, d'une mission propre tout au plus à un *miles gloriosus.* C'est presque une merveille (et nous l'avons remarqué en son lieu) que cet homme, qui ne se piquait point de stratégie ni de science militaire, ait réussi à faire une figure honorable sur les champs de bataille où sa mauvaise étoile l'avait engagé. Quant à exiger de lui plus qu'il n'a donné, quant à vouloir qu'il eût manifesté, dans le poste véritablement *excentrique* qui lui avait été assigné, les qualités d'un Sully ou d'un Colbert, et le génie pratique qui était la chose du monde la plus incompatible avec sa nature essentiellement méditative, il n'y faut pas songer. On

Digitized by Google

peut regretter, pour sa gloire, qu'il n'ait pas justifié l'attente des Ciliciens et celle de l'histoire dans son proconsulat : il n'y a pas lieu de s'en étonner.

D'ailleurs, Cicéron n'est pas resté aussi étranger qu'on le croit à la grande révolution qui s'est accomplie, en ce temps-là, dans la condition des provinces et dans le sort du monde. Il y a coopéré dans la mesure de ses forces, suivant le tour de son intelligence et de ses travaux préférés. Sa place est marquée au premier rang parmi les promoteurs et les initiateurs du mouvement qui a transformé la constitution romaine et substitué aux étroites formules de la cité antique le principe fécond et largement civilisateur de la cité universelle. Ce n'est point par ses actes, mais par ses livres, qu'il a entamé les préjugés fondés sur le vieux droit quiritaire, et qu'il en a émoussé l'énergie en les réduisant à l'état d'une foi d'habitude, inactive et morte. C'est par la plume qu'il a préparé ce que César a achevé par l'épée, c'est-à-dire le mouvement irrésistible des vaincus vers le droit commun et l'unité de patrie (1). S'il fut encore, dans la pratique des affaires et dans le *tous-les-jours* de sa vie politique, l'homme d'un parti, d'une caste et d'une coterie, comme écrivain et comme penseur, il s'est montré partout et toujours l'homme du monde et

(1) J. Denis, *Histoire des théories et des idées morales dans l'antiquité*, t. II, p. 18.

Digitized by Google

de l'humanité. Le plus routinier des proconsuls a été, à ce point de vue, le plus révolutionnaire et le plus novateur des philosophes.

Et au moment de nous séparer de lui, pour transporter sur son véritable terrain la grave question que soulève nécessairement l'histoire de son proconsulat en Cilicie, qu'il nous soit permis de payer ici à ce grand Romain le légitime tribut de notre admiration et de nos respects.

Nous n'acceptons d'abord, à aucun titre, les jugements diffamatoires que l'école césarienne d'outre-Rhin, par l'organe de son illustre chef, M. Théodore Mommsen, a portés contre ce noble écrivain, qui a été aussi et avant tout un homme de bien. Qu'on nous entretienne tant qu'on voudra des faiblesses ou des erreurs de Cicéron, tout le monde est d'accord là-dessus, dans le camp de Pompée comme dans celui de César. Mais dire, en parlant du vainqueur de Catilina et de l'adversaire de Verrès ou d'Antoine, que ce fut un homme d'Etat sans pénétration, sans opinion, sans but, un politique à courte vue, vaillant dans l'opposition pour simuler des attaques et s'escrimer contre des murailles de carton, aussi insuffisant, du reste, comme auteur que comme homme d'Etat, simple compilateur des anciens dans ses traités de philosophie, journaliste par nature et dans le plus mauvais sens du mot, abondant en paroles et pauvre d'idées, incapable de montrer, dans la vie privée, autre chose

Digitized by Google

qu'un caractère superficiellement verni et un égoïsme énorme, orateur sans conviction et sans passion, inférieur dans ses plaidoyers à ce que fut Beaumarchais dans ses *Mémoires* (1), — c'est prendre l'histoire évidemment par son côté humoristique, à la façon d'un Carlyle ou d'un Michelet, et c'est aussi se moquer superlativement de la vérité et de ses lecteurs. La statue de Cicéron est coulée d'un bronze assez solide, croyons-nous, pour tenir bon contre ces petits coups d'épaule. Dix-neuf siècles de louanges ininterrompues et d'une gloire toujours recommençante mettent le grand orateur à l'abri des pesantes méchancetés de l'érudition allemande.

« Vous n'avez rien fait, Antoine (s'écriait l'historien Paterculus), en mettant à prix cette auguste tête du sauveur de la République et de l'incomparable consul; vous lui avez ravi une vie inquiète qui, dans l'ordre de la nature, ne pouvait durer longtemps, et qui lui était moins supportable, sous votre domination, que la mort qu'il a soufferte. Quant à sa réputation et à la gloire que lui ont acquise son éloquence et ses grandes actions, vous les lui avez si peu enlevées, que votre fureur leur a fait prendre un nouvel accroissement. Elles sub-

(1) Nous n'avons fait que condenser et résumer ici en quelques lignes les principales injures que l'on trouvera délayées en quatre ou cinq pages dans l'*Histoire romaine* de M. Mommsen (édit. Lacroix et Verboeckhoven, t. VII, p. 331 et suiv.)

Digitized by Google

sistent et elles subsisteront dans le souvenir de tous les siècles; et tant que l'univers se soutiendra, soit par l'effet du hasard, soit par la volonté d'une Providence, soit par la force de sa constitution, il conservera la mémoire de Cicéron qui, presque seul entre tous les Romains, en a découvert les ressorts par sa pénétration, en a embrassé le système par l'étendue de son génie, en a illuminé la structure par ses écrits... Et la race des hommes s'anéantira plus tôt sur la terre que son nom n'y tombera dans l'oubli (1). »

Dans le cadre très-circonscrit et très-restreint où l'a placé l'étude que nous venons de lui consacrer, Cicéron n'a rien à perdre de l'estime et de la vénération profondes que la postérité lui a vouées. Il s'y produit avec moins d'éclat, sans doute, que dans l'histoire des temps agités qui ont précédé ou suivi son immortel consulat; l'acteur n'est plus aussi directement en vue sur la scène, il disparaît un peu dans la coulisse; mais cette sorte de pénombre, qui répugnait si fort à ses goûts de *représentation*, ne lui est pas moins favorable en définitive. Si le personnage est amoindri, l'homme est toujours le même, et, dirons-nous toute notre pensée? il nous plaît mieux ainsi, dégagé de l'appareil factice dont ses harangues si pompeuses ont entouré les autres phases de sa vie politique. Comme le proconsul ne

(1) Vell. Patercul., *Hist. rom.*, LXVI.

Digitized by Google

s'est révélé à l'histoire que par ses lettres; comme il n'a pas eu le désir ni senti le besoin de couvrir ses faiblesses du manteau des belles phrases et des périodes oratoires; comme il nous a laissé mieux voir le véritable fond de sa pensée et les motifs authentiques de toute sa conduite, nous sommes plus naturellement portés à l'indulgence. Là même où il a été quelque peu coupable, nous sommes plus disposés à lui pardonner, parce que nous pouvons lui retourner le mot qu'il fit servir, un jour, de circonstance atténuante pour un de ses clients : *habemus confitentem reum*. Ce n'est plus un Cicéron de convention qui se montre à nous, du haut de la tribune aux harangues, drapé dans une attitude solennelle et théâtrale; non, c'est tout uniment un Romain comme les autres, quoique plus grand ou meilleur que les autres, qui vaque silencieusement et consciencieusement à une besogne ingrate, et qui, sachant bien qu'il n'a pas beaucoup d'honneur à en attendre, n'a pas cherché non plus à en exagérer le mérite par les artifices de la *pose*. Mais, dans ce déshabillé, l'homme est peut-être plus attachant parce qu'il est plus naturel et plus voisin de la moyenne de l'humanité. On n'a pas besoin de se hausser en quelque sorte sur la pointe des pieds pour le voir, ni de prêter l'oreille avec un surcroît d'attention pour l'entendre; il est là, tout près de nous, face à face, causant familièrement de ses affaires, de ses campagnes, de ses joies, de ses

Digitized by Google

ennuis surtout. Et quelle simplicité, quelle vertu, quelle prud'homie touchante dans ses confidences! Ce *glorieux,* cet *égoïste,* ce *faiseur*, que M. Mommsen nous a représenté comme la vivante incarnation du tempérament dogmatique, anti-poétique et anti-humain de l'ancienne Rome, revenait précisément de la Cilicie quand il apprit que son esclave, Tiron, était tombé malade en route, et aussitôt il lui écrivit : « Je croyais pouvoir supporter facilement votre absence ; décidément, je ne puis m'y faire, et, malgré ce grand intérêt des honneurs qui m'appelle à Rome, *je me reproche comme un tort de vous avoir quitté*(1). » Quel plaidoyer de Cicéron, quelle catilinaire ou quelle milonienne ne pâlirait à côté de ces simples lignes! C'est qu'elles témoignent, à l'encontre des diffamations érudites de l'Allemagne, que dans ce grand orateur, dans cet incomparable écrivain, qui fut aussi (nous ne le nions pas) un politique inconsistant et un proconsul médiocre, il y avait, ce qui importe surtout à sa gloire, un homme.

Maintenant, s'il fut un proconsul médiocre, il nous reste à démontrer que la faute n'en fut pas seulement à la tiédeur de son zèle ou aux lacunes de son génie, mais que la grande coupable en cette affaire, c'était la République romaine elle-même.

Nous ne reviendrons pas sur les faits particuliers que la présente étude a mis sans doute en un relief

(1) *Ad Div.*, XVI, 1.

Digitized by Google

suffisant et d'où ressort cette vérité incontestable : que la bonne administration des provinces était absolument incompatible avec la forme de gouvernement qui prévalait à Rome. La question qui se pose à nous, au terme de ce travail, est celle de savoir si les institutions républicaines pouvaient survivre à l'énorme développement que la puissance de Rome avait acquis en suite de la conquête du monde. Et cette question, nous n'hésitons pas à la résoudre par la négative.

Il ne faut pas juger des républiques de l'antiquité par ce que nous savons ou ce que nous voyons des républiques contemporaines. Le seul trait commun aux unes et aux autres, c'est l'absence d'un pouvoir exécutif héréditaire. Au demeurant, rien ne ressemble moins à la Constitution de l'an III, par exemple, ou à celle des Etats-Unis d'Amérique, que l'ensemble des statuts qui ont servi de garantie à la liberté romaine depuis le premier Brutus jusqu'à César. La base du gouvernement républicain, dans les sociétés modernes, c'est l'égalité complète et absolue des citoyens devant la loi, c'est la communauté pleine et entière de tous les droits civils et politiques. Ce qu'on appelle aujourd'hui le suffrage universel, — c'est-à-dire le droit pour tous les membres de l'Etat, sans exception, de participer directement ou par délégation à la souveraineté politique et à la confection des lois, — est à coup sûr la dernière formule qui puisse être appliquée au

Digitized by Google

principe d'égalité dans une agglomération d'êtres pensants. Il n'y a plus rien au-delà que l'anarchie, la promiscuité et le chaos. Les républiques anciennes étaient fondées sur le privilége, et nulle part peut-être l'horreur de l'égalité n'a été poussée plus loin qu'à Rome.

Ne pouvant refuser le droit de cité à ses propres concitoyens d'origine plébéienne, l'aristocratie romaine refusa, aussi longtemps qu'elle put, de partager avec eux les honneurs et les fonctions publiques. Il fallut des siècles de guerre civile avant qu'un plébéien pût prétendre au consulat. Puis, quand les légions romaines eurent conquis successivement le Latium et les diverses régions de l'Italie, la lutte recommença de plus belle entre les vainqueurs et les vaincus, — ceux-ci réclamant toujours et ceux-là refusant sans cesse une égalité de droits que semblait légitimer la communauté d'origine et de race. Nous ne parlons pas des esclaves qui étaient naturellement hors la loi, et qui eurent pourtant aussi leur jour de protestations et de revendications sanglantes. Mais on sait que la guerre sociale, en suite de laquelle le droit de cité fut conféré à tous les Italiotes, avait mis l'Etat romain à deux doigts de sa perte. Qu'arriverait-il le jour où toutes les provinces que Rome avait soumises à sa domination, la Macédoine, l'Afrique, l'Espagne, l'Asie, les Gaules, se lèveraient à leur tour et demanderaient leur place dans la cité?

Digitized by Google

Fiers et jaloux de leur propre dignité, les oligarques du Sénat n'avaient conquis que pour étendre leur puissance, *imperium prolatare,* et non pour augmenter le nombre des citoyens, c'est-à-dire des ayants droit à cet héritage de liberté dont ils prétendaient être les seuls légitimes usufruitiers. Les pays soumis n'étaient pour eux qu'un domaine à exploiter, une proie à dévorer. Ce qui avait produit la chute d'Athènes et de Carthage devait infailliblement produire celle de Rome, si la République avait duré avec ses préjugés exclusifs de race et de nationalité. Ni le système si bien entendu de ses colonies, ni la facilité libérale avec laquelle elle transformait les affranchis en citoyens, ni l'habile politique de son Sénat, ni l'invincible valeur de ses légions, ni les vertus de ses anciens consuls, s'ils avaient pu revivre, n'auraient sauvé son Etat d'une dépopulation fatale, et son empire de la dissolution. On l'eût vue s'éteindre comme Sparte, quoique plus lentement, faute d'hommes (1); ou bien quelque immense guerre sociale se fût renouvelée sur tous les points de ses possessions; ou bien enfin les provinces, rapidement épuisées par les concussionnaires, seraient tombées au dernier degré de la misère et de la dégradation (2).

Machiavel, qui a concentré son étude sur les

(1) Ὀλιγανδρείᾳ, c'est le mot d'Aristote sur Sparte.
(2) J. Denis, *op. cit.*, t. II, p. 46.

Digitized by Google

premiers temps de la République romaine, avait entrevu cet inévitable résultat quand il disait : « Comme toutes les actions des hommes ne sont que des imitations de la nature, il n'est ni possible ni naturel qu'une faible tige soutienne de vastes rameaux. Ainsi, *une république faible ne peut s'emparer d'une ville ni d'un Etat plus puissants ou plus étendus qu'elle ;* et si la fortune les met entre ses mains, il lui arrive le même sort qu'à cet arbre dont les branches seraient plus fortes que le tronc, et qui, ne se soutenant qu'avec peine, serait renversé par le moindre souffle. C'est le destin que Sparte éprouva lorsque, ayant étendu sa domination sur toutes les villes de la Grèce, elle les vit toutes se soulever contre elle aussitôt que Thèbes se fut soustraite à son joug, et le tronc resta seul dépouillé de son branchage (1). » Si Machiavel eût poussé ses observations au-delà de la première Décade de Tite-Live, il aurait compris que cette forme de gouvernement, qu'il admire et qui pouvait s'accommoder, en effet, d'un empire dont l'étendue n'eût pas dépassé les bornes de l'Italie, devenait incompatible avec une domination reculée jusqu'aux limites de l'univers lui-même. Il n'aurait pas ajouté : « Rome n'avait pas à craindre un semblable malheur; son tronc était assez robuste pour supporter les plus vastes rameaux. » Pour

(1) Machiavel, *Disc. sur la 1re Décade de Tite-Live*, l. II, ch. 3.

Digitized by Google

que les provinces pussent être assimilées aux rameaux de la République, il aurait fallu qu'elles fussent alimentées de la même sève, et que Rome leur eût donné la liberté qui la faisait vivre elle-même. En l'état où les provinces étaient réduites, elles sont tout au plus comparables à des rejetons que l'ombre seule du grand arbre eût fait périr, alors même que ses racines ne leur eussent pas dérobé tous les sucs nourriciers dont ils avaient besoin pour grandir.

Montesquieu, plus clairvoyant que Machiavel, pose en principe que « *toutes les fois qu'on verra tout le monde tranquille dans un Etat qui se donne le nom de République, on peut être assuré que la liberté n'y est pas* (1). » Et, judicieusement, il compare la soumission apparente des provinces romaines, aux derniers temps de la République, à cette paix du despotisme asiatique, où « le laboureur, l'homme de guerre, le négociant, le magistrat, le noble, ne sont joints que parce que les uns oppriment les autres sans résistance; et si l'on y voit de l'union, ce ne sont pas des citoyens qui sont unis, mais des corps morts ensevelis les uns auprès des autres. » Il a observé ailleurs le contraste qu'offrait alors cette République, où l'on voyait la liberté s'épanouir au centre et la tyrannie s'appesantir aux

(1) Montesquieu, *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, ch. IX.

Digitized by Google

extrémités; il a admirablement défini l'autorité des proconsuls envoyés dans les provinces en disant qu'ils étaient « les bachas de la République; » et il a expliqué ce phénomène étrange de l'oppression exercée par un Etat libre, par la raison « qu'une République qui conquiert ne peut guère communiquer son gouvernement et régir l'Etat conquis selon la forme de sa constitution (1). » Et voici la conclusion qu'il tire, avec une irréfragable autorité, de ces diverses observations : « Il est vrai que les lois de Rome devinrent impuissantes pour gouverner la République; mais c'est une chose qu'on a vue toujours, que de bonnes lois qui ont fait qu'une petite République devient grande lui deviennent à charge lorsqu'elle s'est agrandie, parce qu'elles étaient telles que leur effet naturel était de faire un grand peuple et non pas de le gouverner (2). » Nulle part peut-être la nécessité et la légitimité de la révolution qui substitua l'Empire à la République n'ont été plus fortement démontrées.

S'il est vrai que l'ancienne constitution de Rome avait reçu de la seule concession faite du droit de cité aux Italiotes un coup mortel dont elle ne s'est pas relevée, il nous paraît superflu de répondre aux objections de ceux qui prétendent que la République aurait pu survivre à l'admission, dans la cité,

(1) Id., *Esprit des lois*, liv. XI, ch. 19.
(2) Id., *Considérations sur les causes*, etc., *loc. cit.*

Digitized by Google

de tous les peuples du monde. Quant à supposer qu'il eût été possible de faire durer indéfiniment dans les provinces le *statu quo* dont l'administration de Cicéron en Cilicie nous a fourni un échantillon; de maintenir ces peuples dans l'état de tutelle humiliante et oppressive où nous les avons vus réduits; de comprimer perpétuellement le vœu secret mais profond qui les poussait vers la liberté et l'égalité des droits; de leur interdire, enfin, l'accès de cette brèche ouverte par où les Italiotes avaient déjà passé, — c'est encore une opinion qui ne tiendrait pas, croyons-nous, devant quelques minutes d'un examen sérieux.

Nous ne prétendons pas le moins du monde incriminer ici cette belle forme de gouvernement qui avait présidé, pendant cinq siècles, aux destinées du peuple romain et à l'édification de sa grandeur. Nous tenons pour certain, comme M. Mommsen, que, « conformément à la même loi de nature, en vertu de laquelle le plus faible organisme vivant surpasse infiniment la machine la plus artistique, toute constitution, quelque défectueuse qu'elle soit, qui donne un libre jeu à la libre action des citoyens, surpasse infiniment l'absolutisme le plus brillant et le plus humain (1). » Nous fermons très-volontiers les yeux sur le degré d'avilissement et de corruption où était tombée la République romaine

(1) M. Mommsen, *Histoire romaine*, t. VII, p. 164.

Digitized by Google

dans les dernières années de son existence : les vices des hommes ne prouvent rien contre la valeur des institutions, puisque les hommes passent et se renouvellent, et que les institutions restent avec ce qu'elles ont de sage et d'excellent. Nous ne voulons pas même examiner l'usage que ces patriciens de la dernière heure ont fait de la liberté politique dont ils s'étaient constitués les défenseurs contre César : la liberté ne saurait être responsable des crimes ou des sottises que l'on commet en son nom, et elle vaut la peine que l'on s'impose tous les sacrifices, que l'on subisse toutes les déceptions et toutes les misères pour en conserver l'inestimable bienfait. A ne considérer donc que cette ville de Rome, si grande encore et si digne de respect au milieu même de ses troubles et de sa confusion finale, toutes nos sympathies seraient pour les ambitieux qui y défendaient la République, parce que cette République, qui était en somme le gouvernement légitime, représentait aussi toutes les grandes choses que l'humanité ne peut abandonner sans déchoir et sans abdiquer : la justice, le droit, la liberté. Mais derrière Rome il y avait le monde, — le monde vaincu, le monde esclave, le monde opprimé, exploité par une poignée de bandits sans vergogne, et nous ne sommes pas de ceux qui pardonnent à la liberté d'une ville d'avoir servi d'instrument à l'oppression du monde.

Qu'on nous dise, si l'on veut, que, dans le grand

Digitized by Google

combat engagé entre César et la République romaine, la question ne se présentait pas comme elle se pose pour nous, qui l'étudions à distance : à la bonne heure. Il est plus que probable que si l'Empire a fait le monde entier romain, comme l'a dit un poète, s'il a réconcilié et confondu dans un même nom tous les peuples de l'univers, nul ne songeait, au temps de César, qu'il dût en être ainsi, nul ne pouvait prévoir ni indiquer ces conséquences lointaines (1). Il est au moins certain que César, dans les motifs qu'il a donnés de son entreprise, n'a allégué nulle part l'intérêt des peuples vaincus; que les provinces elles-mêmes se partagèrent, d'une façon presque égale entre le Sénat et lui; que, si l'Occident combattait avec lui, tout l'Orient se rendit dans le camp de Pompée. Soit encore. Mais il n'est pas moins certain que la révolution, une fois accomplie, fut accueillie partout avec un immense soupir de soulagement, et que les provinces, selon le mot de Montesquieu, regardèrent la perte de la liberté de Rome comme l'époque de l'établissement de la leur (2).

Arrivés à ce point, nous regardons comme une

(1) G. Boissier, *Cicéron et ses amis*, p. 59.

(2) M. Ed. Laboulaye, dont le libéralisme ne saurait être suspect, dit bien aussi que « le monde gagna à cette révolution, » et que « l'Empire fut un bienfait pour les provinciaux, et qu'il adoucit l'intolérable oppression de ce petit nombre d'aristocrates qui se partageaient l'univers comme une proie à dévorer. » (*Essai sur les lois criminelles des Romains*, p. 8.)

Digitized by Google

précaution indispensable de protester, dans toute la sincérité de notre âme et de toute la force de nos convictions, contre la coutume trop généralement établie de juger l'esprit d'un livre en l'isolant des circonstances particulières auxquelles il s'applique. Nous demandons qu'on ne prenne point de notre part, pour une adhésion pure et simple au césarisme, l'opinion toute spéciale que l'histoire nous impose sur l'heureuse transformation opérée par l'Empire dans la condition des provinces romaines. Avec ce parti-pris de certains critiques de rapporter au présent tout ce qui se dit ou s'écrit sur le passé, il n'y aurait plus d'histoire possible. Nous l'avons déjà dit, et nous ne nous lasserons pas de le répéter : rien ne ressemble moins que la République romaine aux essais plus ou moins heureux qu'on a faits chez nous de cette forme de gouvernement. Nous demandons la permission d'ajouter, en nous fondant sur la différence des temps, des milieux, des idées, des mœurs et des institutions mêmes, qu'il n'y a point d'assimilation raisonnablement possible entre le despotisme des Césars et les applications qu'on a faites ou qu'on fait encore du système impérial dans nos sociétés modernes.

Vu de Rome exclusivement, de l'enceinte de la Curie ou du Forum, l'Empire mérite, en effet, toutes les flétrissures que lui ont infligées la vertu d'un Tacite et la haine d'un Juvénal. Le dégoût nous prend à la gorge et la rougeur nous monte au front

Digitized by Google

en présence de cet universel abaissement des âmes, dont l'histoire n'a plus offert et n'offrira jamais plus le spectacle, espérons-le, dans un monde régénéré par la croix du Christ. Mais l'Empire n'a pas tenu tout entier dans cette ignoble sentine de crimes et d'orgies, en quoi consistaient la ville des Césars et sa banlieue. Par un juste retour des choses d'ici-bas, le monde a renvoyé au Sénat et au peuple romain la servitude qu'il en avait si longtemps reçue, et il a gardé pour lui tous les avantages de cette révolution préparée par la philosophie, mûrie par le temps, favorisée par la paix, et dont César a été l'organisateur tout-puissant (1). Les histoires de Suétone et de Tacite, qu'on ne saurait accuser de partialité ou de complaisance envers l'Empire,

(1) Nous ne résistons pas à la tentation de transcrire ici le cri d'enthousiasme que le génie et l'œuvre de César ont arraché à son historien le plus sympathique, M. Mommsen :

« César était l'homme parfait, précisément parce que, plus qu'un autre, il se plaçait au milieu des courants de son temps, et parce que, plus que tout autre, il possédait le caractère le plus particulier de la nation romaine, l'aptitude pratique du citoyen... Mais, dans cette circonstance même, se trouve la difficulté, je dirais même l'impossibilité, de faire un portrait d'après nature de César. Comme l'artiste peut peindre toute chose, sauf la beauté consommée, l'historien, quand il rencontre une fois sur mille la perfection, ne peut que se taire devant elle. La régularité peut se peindre; mais elle ne donne que l'idée négative de l'absence de défauts. Le secret de la nature qui, dans ses manifestations les plus accomplies, combine la régularité et l'individualité, passe toute expression. Nous n'avons qu'à envier le sort de ceux qui ont contemplé cette perfection et à nous en faire une idée affaiblie par l'éclat réfléchi qui demeure aux œuvres créées par cette

Digitized by Google

sont toutes remplies de faits qui prouvent jusqu'à l'évidence que les provinces n'ont jamais été plus fortunées que sous les règnes de ce tyran qui s'est appelé Tibère et de ce monstre qui a déshonoré le nom de Domitien. Et cela s'explique aisément. Le gouvernement tout municipal de Rome, sous la République, n'était fait que pour une cité; le gouvernement monarchique de Rome, sous les empereurs, était fait pour le monde.

Que Rome, qui goûtait les douceurs de la liberté politique, en connût aussi les périls et en supportât volontiers les orages, rien de plus légitime. Il était permis à un patricien, qui avait toujours en perspective, quand il ne les possédait pas réellement, les honneurs de la cité, les charges, les proconsulats, les triomphes et les apothéoses de l'histoire, il lui

grande nature. Ces œuvres portent aussi, il est vrai, le sceau du temps... Le monde avait vieilli et il avait perdu le charme de la jeunesse. L'action de César n'était plus, comme celle d'Alexandre, une marche joyeuse en avant vers un but indéfiniment éloigné. Il avait à bâtir sur des ruines et avec des ruines, et se contentait de s'établir aussi sûrement et aussi favorablement que possible dans les vastes mais infranchissables limites qui lui étaient assignées. C'est avec raison, par conséquent, que le tact délicat et poétique des nations ne s'est pas épris du Romain peu poétique, et n'a attaché qu'au front du fils de Philippe cette auréole politique qui réfléchit toutes les nuances de la légende. Mais c'est avec autant de raison que la vie politique des nations s'est agitée pendant des siècles dans l'orbite tracée par César. Les peuples auxquels appartient l'empire du monde désignent encore, par son nom, les plus élevés de leurs monarques, et c'est là un symptôme assez significatif, quoiqu'il ne soit pas toujours à leur honneur. » (*Histoire romaine*, t. VII, p. 152.)

Digitized by Google

était permis, quand il se voyait menacé de subir le joug d'un dictateur ou d'un tyran, de s'écrier héroïquement : *Malo periculosam libertatem!* C'est dans ces tumultes de la place publique, dans ces bagarres de la rue, à la lueur de ces incendies, à travers ces flots de sang quotidiennement répandus par les factions, qu'il escaladait le pouvoir et faisait violence à la fortune. Mais pour le malheureux provincial, dont la sécurité, le patrimoine et la vie étaient à la merci de préteurs investis d'un pouvoir absolu, — pour le provincial, qui n'avait aucun droit à exercer, aucune fonction à briguer, aucun honneur à prétendre, quelle compensation pouvait-il y avoir à ces agitations sans trêve et sans fin dont se compose la vie d'une République? Nobles agitations, sans doute, viriles et fortifiantes épreuves, austères et mâles labeurs où les caractères se retrempent, où les âmes s'élèvent, où s'entretiennent, comme dans une salutaire palestre, toutes les facultés, toutes les vigueurs morales et tous les généreux sentiments de l'homme qui s'y trouve associé, — mais agitations stériles, énervantes, ruineuses même, pour celui qui n'en reçoit que le contre-coup lointain et qui, définitivement, en paie tous les frais.

« Il s'est vu, à certaines heures du monde, dit admirablement un écrivain contemporain (1), de ces moments extraordinaires où toute une nation

(1) M. Sainte-Beuve, *Etude sur Virgile*, p. 56.

Digitized by Google

épuisée, haletante depuis des années, depuis des demi-siècles, aspirant à un état meilleur, se tourne ardemment vers l'ordre, vers le repos et le salut, par une sorte de conspiration sociale, violente, universelle; mais nul moment n'a été plus solennel, plus marqué par une convulsion, par une crise publique de ce genre, que cet ancien et premier retour d'Egypte et d'Orient, cette rentrée d'Auguste triomphateur et pacificateur dans Rome : depuis Brindes, où il débarqua, jusqu'à la Ville éternelle, sa marche au milieu du concours des populations n'était qu'un triomphe. Plus rien d'Octave n'était plus, l'ère d'Auguste avait commencé. » Le monde respira. Et l'âme du monde passa alors dans celle d'un grand poète, qui s'est fait l'écho inspiré de cette joie immense des peuples : « Auguste, porté par un triple triomphe dans les murs de Rome, consacrait aux dieux italiens un vœu immortel, trois cents grands temples par toute la ville. Les rues frémissaient de la joie, des jeux, des applaudissements de tout un peuple. Dans les temples, des chœurs de femmes; dans tous, des autels; devant les autels, des taureaux immolés jonchaient la terre. Lui-même, assis sur le seuil de marbre du brillant Phœbus, passe en revue les dons des peuples et les attache aux colonnes superbes; les nations vaincues s'avancent en long ordre, aussi diverses d'armes et d'aspect que de langage : Nomades, Africains aux robes pendantes, Lélèges, Cares, les Gélons armés

Digitized by Google

de flèches, les Morins les plus lointains des hommes, les Dahes indomptés. L'Euphrate coule docile et l'Araxe frémit sous le pont qui l'a vaincu (1). »

Ivresse poétique, dira-t-on, courte illusion d'un moment, que devait suivre le terrible réveil ou la triste déception du lendemain! Non, car après deux cents ans d'Empire, la sévère et sobre Muse de l'histoire empruntait la plume d'un autre provincial pour célébrer encore une fois le bienfait persistant de cette heureuse révolution. « Il y a tantôt deux cents ans, disait Appien, que les empereurs règnent sur le monde. Durant cet intervalle, Rome a été par eux merveilleusement embellie, les revenus de l'empire prodigieusement augmentés, et, avec l'aide d'une paix persévérante et ininterrompue, toutes choses ont pris l'essor vers une félicité durable (2). Ces empereurs ont ajouté de nouvelles provinces à celles que nous possédions déjà, et maintenu dans le devoir celles qui inclinaient à s'en écarter; mais, en somme, maîtres souverains de ce qu'il y a de meilleur au monde, sur les terres et sur les mers, ils aiment mieux, dans leur sagesse, accroître les richesses de leurs provinces actuelles, que de pousser indéfiniment leurs conquêtes en des pays barbares, pauvres, et qui ne leur seraient d'aucune utilité... (3). »

(1) Virgil., *Æneid.*, VIII, 710.
(2) « Πάντα προῆλθεν ἐς ἐυδαιμονίαν ἀσφαλῆ. »
(3) Appian., *Præfatio*, VII.

Digitized by Google

Tacite lui-même, — avec toute la mauvaise grâce qu'il sait mettre en ces sortes d'aveux, — avoue néanmoins, parce que la vérité l'y oblige, que les changements introduits par Auguste dans la constitution de Rome « *ne déplaisaient pas tout à fait aux provinces*. Le gouvernement du Sénat et du peuple, ajoute-t-il, leur faisait craindre toujours les divisions des grands et l'avarice des magistrats, qui n'était contenue que par des lois faibles, impuissantes, contre la violence, la brigue et l'argent (1). » Le fait est que, depuis la disparition de la liberté, et à cause de cette disparition même, les magistrats envoyés dans les provinces avaient l'esprit et les yeux beaucoup moins tournés du côté de Rome, où ils n'avaient que faire, et qu'ils se préoccupaient beaucoup plus des affaires et des devoirs de leur juridiction. Depuis que les fonctions publiques ne s'obtenaient plus par la brigue et les largesses; depuis qu'on pouvait arriver à la préture et au consulat sans jeter l'or à pleines mains dans les comices, il n'était plus aussi nécessaire que par le passé de piller les provinciaux et de s'enrichir coûte que coûte à leurs dépens. La source des honneurs et des faveurs n'était plus en Espagne, ni en Afrique, ni en Orient, mais dans le propre palais du prince. Depuis que les anciens partis étaient mis à l'écart, que les vieilles querelles du passé républicain

(1) Tacit., *Annal.*, I, 2.

Digitized by Google

étaient terminées, et que tous les ordres ne rivalisaient plus que de bassesse et de servilité aux pieds du maître, les proconsuls n'avaient plus besoin de ménager les publicains, de peur de troubler la bonne harmonie entre l'ordre équestre et l'ordre sénatorial. Les publicains eux-mêmes étaient tenus de s'observer et de ménager la bourse des provinciaux, parce qu'ils n'auraient plus trouvé à Rome des juges tout prêts à les absoudre. Tandis que, jusqu'alors, proconsuls et questeurs avaient paru dans les provinces comme les membres d'une bande de brigands uniquement occupés à lever des contributions, les magistrats de César étaient là, aujourd'hui, pour protéger le faible contre le fort. Au lieu de l'ancien contrôle moins qu'inutile des tribunaux équestres ou sénatoriaux, ils avaient à répondre, pour leur propre compte, à la barre d'un monarque, juste quelquefois, mais sévère toujours (1).

D'ailleurs, l'administration financière avait été réformée par César, dans les provinces comme à

(1) « La concussion, dit M. Laboulaye, était devenue moins nécessaire et plus difficile ; moins nécessaire, car les magistratures ne s'achetaient plus par ces profusions qui épuisaient en un jour les plus grandes fortunes ; plus difficile, car l'empereur, sur qui pesait l'administration coûteuse d'un vaste empire, connaissait exactement ses revenus, et n'eût pas laissé ruiner une province avec la froide indifférence du Sénat républicain. Le gouverneur ayant un traitement mieux défini et mieux assis qu'au temps de la République, il lui était moins aisé de cacher les traces de ses rapines ;

Digitized by Google

Rome. L'âge d'or des publicains était bien définitivement clos. L'institution des fermes publiques, qui dévorait comme une gangrène les finances de l'Etat, avait été en partie supprimée. Les impôts directs, sous l'Empire, furent payés directement au Trésor, soit en nature soit en argent, et la levée en fut confiée à des officiers impériaux. Ce ne fut que pour les taxes indirectes que le système des fermes fut maintenu, mais de façon à en rendre la levée aussi facile et aussi simple que possible. Les impôts de toute sorte furent réduits à une proportion raisonnable, et la loi sur les exactions fut appliquée contre les gouverneurs de province avec une rigueur inexorable; si bien que les officiers des taxes qui se permettaient une injustice, devaient la payer à leur maître, c'est-à-dire à l'empereur, comme le faisaient les esclaves et les affranchis, suivant toute la cruauté des lois domestiques (1).

Un autre grand bienfait de l'Empire fut celui qui délivra les provinciaux de l'ascendant oppressif du capital romain. On a vu, par les exemples de Bru-

enfin, la responsabilité était plus imminente et plus certaine. La politique ne venait pas se jeter au travers des plaintes des provinciaux pour paralyser les plus justes réclamations; et ce n'étaient plus des juges complices de la concussion qui prononçaient sur l'accusation, c'était le Sénat ou le prince qui avait tout intérêt à punir un voleur par une décision prompte et rigoureuse, suffisante pour prévenir les troubles qu'entraîne à sa suite une mauvaise administration. » (*Essai sur les lois criminelles des Romains*, p. 405.)

(1) M. Mommsen, *Histoire romaine*, t. VII, p. 244.

Digitized by Google

tus et de Pompée lui-même, jusqu'où l'aristocratie romaine avait poussé cet abus des spéculations financières, et quels scandales en étaient résultés. Mais un tel vice n'est pas de ceux qui s'extirpent en un jour, et il fallut beaucoup de temps pour triompher d'une passion plus tenace, sinon plus invétérée chez ces maltôtiers de la République, que l'amour de la liberté et du pouvoir même. César avait déjà pris des mesures efficaces contre l'usure, contre la violence exercée envers les débiteurs, contre l'usurpation de la puissance publique au profit des créanciers. Après lui, la prospérité renaissante des provinces, sous une meilleure administration, acheva ce qu'il avait si bien commencé. Tibère ne permit jamais que les provinces fussent chargées de nouveaux subsides, ni que les anciens fussent aggravés par l'avarice ou la cruauté des magistrats (1). Bien plus, quand il survenait quelque part une calamité imprévue et ruineuse, comme ce tremblement de terre qui détruisit, en quelques instants, douze villes des plus considérables de l'Asie, il venait lui-même au secours des provinciaux, et les dégrevait pour cinq ans de tous les tributs qu'ils payaient, soit à l'*ærarium*, soit au fisc (2).

Il ne faut pas lui en savoir un gré infini, nous

(1) Tacit., *Annal.*, IV, 16.
(2) Id., *Ibid.*, II, 47.

Digitized by Google

l'avouons : il regardait les provinces comme sa chose propre.

Toutes les provinces de l'empire avaient été divisées par Auguste en deux parts, dont l'une fut abandonnée au Sénat, l'autre réservée à l'empereur lui-même. Mais ce partage n'avait eu rien d'arbitraire : le Sénat conservait l'administration des pays tranquilles ou pacifiés depuis longtemps, et l'empereur gardait pour lui ceux dont la possession était encore précaire, menacée par les troubles du dedans ou les invasions du dehors. Dion Cassius a été sans doute bien fondé à dire que, sous couleur d'exempter le Sénat d'une tâche qui s'accordait mal avec la dignité et la gravité de ses fonctions toutes pacifiques, et en feignant de prendre pour lui toutes les peines et tous les périls attachés à une administration militante, Auguste n'avait voulu, en réalité, que désarmer l'illustre compagnie dont ses successeurs pouvaient avoir encore à redouter les compétitions, et rester lui-même en possession de toute la puissance militaire (1). Cette mesure pourtant n'était pas absolument nouvelle, et la République avait déjà fourni des précédents de ce genre à l'Empire (2). Qui ne voit d'ailleurs qu'en la généra-

(1) Dio. Cass., *Hist. rom.*, LIII, 12.

(2) Beaufort, dans sa *République romaine*, remarque excellemment que le Sénat avait eu l'heureuse idée de distinguer aussi les les provinces pacifiées et les provinces guerrières et de confier les unes à de simples propréteurs et les autres à des proconsuls. (Liv. VIII, chap. III.)

Digitized by Google

lisant et en lui donnant le caractère stable et définitif qu'elle a conservé jusqu'à la fin de l'ère impériale, Auguste obviait à l'un des grands inconvénients que nous avons signalés dans le proconsulat de Cicéron? Il rétablissait le principe tutélaire de la séparation des pouvoirs, et améliorait la situation des provinces, en relevant ceux qui étaient chargés de les administrer comme proconsuls, du soin de les défendre aussi comme *imperatores*. En outre, la hiérarchie était introduite, comme l'observe très-bien M. Laboulaye, là où elle n'avait jamais existé. L'empereur, en vertu de sa puissance proconsulaire, se trouvait le supérieur même des gouverneurs nommés par le Sénat, et le proconsul, absolu en apparence et tout-puissant sur les provinciaux, n'était en réalité que le délégué d'un pouvoir central qui le surveillait et le jalousait (1). Enfin, comme le César était personnellement intéressé à la bonne gestion des affaires dans les provinces, il n'avait garde d'abandonner au caprice du sort le choix des magistrats qui devaient les administrer, et l'histoire n'était plus exposée à enregistrer des phénomènes étranges comme celui dont nous venons d'être témoins en Cilicie, où il fallait

(1) *Essai sur les lois criminelles des Romains*, p. 402. — Le même publiciste ajoute que, plusieurs fois, le prince et le Sénat échangèrent leurs provinces. Il suffisait qu'une province sénatoriale fût mal administrée pour que cet échange se produisît. Ainsi Tacite raconte que, l'Achaïe et la Macédoine *se plaignant d'être*

Digitized by Google

que le gouvernement fût accordé à un homme de guerre, et où ce fut un philosophe qui l'obtint.

Ce ne fut pas une moins heureuse innovation que celle qui permit à l'empereur de prolonger indéfiniment la durée des magistratures provinciales. Nous avons déjà remarqué ce vice de la constitution républicaine, en vertu de laquelle les pouvoirs des proconsuls expiraient légalement au bout d'un an; si bien que, dans ce court espace de temps, ils pouvaient à peine se rendre compte des besoins de leurs administrés, et qu'ils quittaient la province justement quand ils commençaient à la connaître. Cela était absurde, mais cela était nécessaire; la liberté ne pouvait subsister sans péril qu'à ce prix, et Machiavel, avec sa sûreté de coup-d'œil, n'a pas hésité à regarder la prolongation des commandements comme l'une des principales causes du renversement de la République romaine (1). Les exigences de la liberté ne s'opposant plus, sous l'Empire, à l'action légitime et salutaire du pouvoir, on vit Tibère, par exemple, continuer dans leurs gouvernements les magistrats dont il n'avait qu'à se louer, et les y laisser quelquefois jusqu'à leur mort (2). Plus tard encore, des règlements in-

opprimées (ce qui prouve que les traditions républicaines se maintenaient en ces endroits-là), Tibère prit le parti, pour les soulager, de les rendre provisoirement provinces impériales, de proconsulaires qu'elles étaient. (*Annal.*, I, 76.)

(1) *Discours sur la* 1re *Décade de Tite-Live*, liv. III, ch. 24.

(2) Tacit., *Annal.*, I, 80.

Digitized by Google

stitués par Marc-Aurèle et Commode, à la requête de Pescennius Niger, et maintenus par Septime Sévère et ses successeurs, portèrent « qu'on ne remplacerait jamais un gouverneur, un lieutenant ou un proconsul avant cinq ans, parce qu'il ne convenait pas de quitter un emploi avant d'avoir appris à le remplir; que les hautes fonctions de l'Etat ne seraient jamais confiées à des hommes sans expérience, et que l'administration d'une province ne serait donnée qu'à ceux qui y auraient déjà siégé comme assesseurs (1). »

Voilà, ce semble, une série de faits qui témoignent surabondamment en faveur de notre thèse. On nous dit à présent que toutes ces précautions prises contre les abus n'ont pas empêché les abus de se produire; que les gouverneurs n'avaient pas toujours les mains pures; que les publicains (ceux qui restaient encore) n'étaient pas moins avides qu'au temps de Cicéron; que les procès des magistrats, qui auraient dû devenir plus rares, se multiplièrent au contraire, dès le règne de Tibère, avec une effroyable rapidité. On ajoute, enfin, que, si les hommes, sous la République, ne prévalurent pas toujours contre le vice des institutions, à leur tour les institutions de l'Empire n'ont pas toujours pu prévaloir contre les vices des hommes. Qui en doute? Et où est-elle donc cette société modèle

(1) Spartian., *Hist. Aug.*, 7.

Digitized by Google

qui a eu l'honneur de réaliser ici-bas l'idéal de toutes les perfections? Où est-il ce gouvernement si accompli, si bien équilibré dans toutes ses parties et si admirablement organisé, qu'on n'y ait jamais vu le mal se glisser à côté du bien, et qu'il n'ait point participé, par quelque endroit, de l'infirmité commune à toutes les créations humaines? Oui, les procès de péculat et de concussion furent aussi nombreux sous l'Empire qu'ils l'avaient été sous la République (1); mais au moins les Gabinius de ce temps-là ne trouvaient pas un Cicéron pour les défendre; c'était pour les provinciaux opprimés que les Tacite et les Pline-le-Jeune se tenaient à la barre (2), et les oppresseurs étaient toujours condamnés. Oui, les impôts levés sous l'Empire, pour être mieux assis que sous la République, n'en étaient pas moins très-lourds; mais, outre que les républiques ne passent pas en général pour être des gouvernements à bon marché, on peut dire au moins, tout en tenant compte du luxe insatiable de ces Césars, à qui la toute-puissance et la débauche faisaient si souvent perdre l'esprit, on peut dire que, sous les Césars, Rome n'absorbait pas à elle seule le produit de ces impôts si lourds, et que les

(1) Tacit., *Annal.*, III, 70; IV, 15, 19, 20; XI, 7; XII, 22, 59; XIII, 5, 30, 52; XIV, 28, 46; XV, 20. — Plin., *Ep.*, II, 11; III, 9; IV, 9, 10; V, 14, 21; VI, 5, 29. — Dio. Cass., LVII, 19; LVIII, 20.

(2) Notamment dans l'affaire de Marius Priscus, gouverneur de l'Afrique, dont il est parlé dans Pline, *Ep.*, II, 11.

Digitized by Google

provinces étaient admises à recueillir les miettes du festin.

On vit alors, pour la première fois, ce qui ne s'était jamais vu sous la République, des proconsuls et des préfets entreprendre, sur toute l'étendue de l'empire, des travaux de toute sorte destinés, non-seulement à embellir les provinces et à consacrer la mémoire de celui qui les avait conçus ou exécutés, mais encore, et surtout, à augmenter le bien-être des habitants, à leur créer des ressources nouvelles, à les enrichir, à les moraliser, à les civiliser. Les provinces ne furent plus traitées en pays conquis, et la paix romaine ne se résuma plus exclusivement pour elles dans ces deux mots cruels : obéir et payer. Le gouvernement, qui tirait d'elles sa substance, s'occupa aussi, et très-sérieusement, d'en renouveler et d'en féconder les sources. Comme il combinait en lui-même la passion toute romaine de la construction avec celle de l'organisation, il ne cessa de stimuler partout, du Rhin à l'Euphrate et du Danube au Nil, ces prodigieuses entreprises, dont les débris jonchent encore le sol du monde, et qui se distinguent moins par le caractère de grandeur et de majesté dont elles sont empreintes, que par le vrai sentiment de tout ce qui était nécessaire au bien public. C'est l'agriculture à laquelle on s'efforçait de rendre des bras et d'enseigner de nouvelles méthodes, en s'inspirant des grandes leçons du poème de Virgile et des indications pra-

Digitized by Google

tiques de Columelle et de Varron (1). C'est le commerce auquel on procurait des débouchés et des moyens de communication, en traçant ces magnifiques voies romaines qui presque partout ont résisté à l'effort des siècles (2). C'est le bien-être intellectuel et moral des provinciaux qu'on développait de toutes les façons en construisant des temples, des écoles, des théâtres. C'est leur bien-être physique qu'on assurait en même temps par des fondations de bains, de lavoirs, d'égoûts, d'aqueducs, de fontaines, etc. Voilà ce que l'Empire faisait pour les provinces, — sans parler d'une foule de villes nouvelles qui sortaient en quelque sorte de terre sur les décrets d'un César, ou des villes anciennes qui se métamorphosaient à vue d'œil, s'aéraient, s'assainissaient et s'embellissaient par les soins d'un proconsul. Et certes, il y avait encore, dans le moindre de ces travaux, de quoi faire honte à l'incurie, à l'ignorance et au mauvais vouloir de cette barbarie organisée qui s'appelait la République romaine. Jamais contraste plus parfait ni plus saisissant n'a été offert aux regards de l'histoire entre les impuissances de l'anarchie et les grandeurs matérielles de l'ordre.

Nous savons que ces grandeurs-là n'éveillent pas beaucoup d'admiration ni de sympathie chez les

(1) Voir à l'*Appendice* (note 1), p. 461 et suiv.
(2) *Ibid.* (note 2), p. 462 et suiv.

Digitized by Google

raisonneurs de notre temps, qui donneraient volontiers tous les monuments du monde pour une seule liberté, si chétive qu'elle soit, et qui subordonnent, très-justement d'ailleurs, les conquêtes de la matière à celles de l'esprit. Nous ne ferons aucune difficulté de convenir que le mobile qui poussait les Césars à multiplier les travaux de ce genre, n'était pas des plus élevés ni des plus nobles, même quand le César s'appelait Trajan, Marc-Aurèle ou Alexandre-Sévère. On s'étudiait à étouffer, sous les jouissances et les voluptés de la vie physique, toutes les aspirations vers le seul bien qui puisse donner quelque prix à la vie : cela est incontestable. Et, quant à ces gouverneurs de province, proconsuls, lieutenants ou préfets, qui se donnaient tant de mal pour repeupler, enrichir et féconder les pays que leurs prédécesseurs de la République s'étaient contentés d'exploiter en les ruinant, nous ne saurions dire s'il n'entrait pas dans leur zèle plus d'envie de faire leur cour au maître, dont ces travaux rehaussaient la gloire, que de véritable dévouement aux intérêts de l'humanité (1). Mais l'Empire n'a

(1) Mettant à part le christianisme, qui a réussi par la seule force divine de son principe, par la seule vertu surnaturelle de sa doctrine, nous voudrions bien qu'on nous montrât une révolution d'origine humaine qui ne soit pas redevable de son succès à quelque mélange de vues intéressées ou de considérations égoïstes. L'Empire romain a vécu, dit-on, et s'est enraciné pendant des siècles dans l'affection et la sympathie des masses, parce qu'il faisait appel à tous les mauvais instincts de ces masses ignorantes et

Digitized by Google

pas été seulement le triomphe des intérêts matériels : il a eu sa raison d'être et sa consécration définitive dans la victoire procurée par lui au grand principe de l'égalité humaine, que la République avait constamment méconnu et foulé aux pieds.

L'égalité dans la servitude, objectera-t-on, — et rien n'est plus exact au regard des citoyens libres, des patriciens et des oligarques que la révolution césarienne a frustrés de leurs droits, de leurs priviléges et de leur hautaine autocratie. On voudra bien considérer, cependant, qu'à l'époque où s'accomplit cette révolution, la population libre de Rome, accrue même de la population récemment affranchie de l'Italie, ne formait, en définitive, qu'une faible minorité du genre humain, et qu'en passant de la tyrannie des proconsuls républicains sous le joug des despotes impériaux, les neuf dixièmes du monde ne firent proprement que changer de maîtres. Si l'on daigne, en outre, se souvenir de l'usage que cette oligarchie avait fait de sa liberté dans les derniers temps de la République,

abruties, en les gorgeant de *congiaria* et en les amusant aux *circenses*. Mais que serait devenue la Réforme du seizième siècle, si elle n'avait pas mis à son service, au moyen des sécularisations, les convoitises effrénées des princes et les avidités subalternes de leurs vassaux? Et la Révolution de 89? Ah! sans doute, nous avons le droit d'être fiers de tous les beaux principes qu'elle a fait rayonner sur le monde. Nous doutons cependant qu'elle eût survécu à la réaction de 1814, si elle n'avait eu derrière elle, pour la défendre, la grande armée des détenteurs de biens nationaux.

Digitized by Google

on sera peut-être moins enclin à regretter que la liberté d'une centaine d'agitateurs et de tyrans ait servi de rançon à l'émancipation de l'univers. A ce point de vue, on a eu mille fois raison de dire que les Césars furent les exécuteurs des hautes-œuvres de Dieu sur ce patriciat romain qui avait si violemment abusé des nations; et cela n'implique pas, bien entendu, qu'on soit tenu de vouer son admiration et sa reconnaissance aux bourreaux.

Pour ne laisser de prise à aucune équivoque sur ce point, pour déblayer en quelque sorte les abords de cette grande question où l'on fait trop volontiers intervenir les préjugés et les parti-pris des opinions contemporaines, nous déclarons tout de suite qu'à une douzaine d'exceptions près, les empereurs ont été aussi petits que la révolution dont ils furent les ouvriers presque toujours inconscients était grande. Des imbéciles comme Claude, des fous comme Caligula et des monstres comme Néron ne sauraient être rattachés ni de près ni de loin, ni comme auteurs ni comme simples collaborateurs, à cet admirable mouvement qui fit disparaître toutes les injurieuses inégalités de la conquête et fondit ensemble les vainqueurs et les vaincus dans une merveilleuse unité. Tout cela s'est accompli à côté d'eux, sans eux le plus souvent et quelquefois malgré eux (1).

(1) M. J. Denis a très-bien fait comprendre, par exemple, que la politique d'Auguste lui-même fut en général dirigée au rebours

Digitized by Google

Ceux-là même qui ont participé dans une certaine mesure à la diffusion du droit de cité, n'y cherchaient qu'un moyen d'annuler les restes du vieil esprit patricien, de discréditer tout ce que l'ancienne Rome avait honoré, et d'écarter de leur chevet, assiégé par le soupçon et par la peur, ce fantôme de la République qui troublait encore de temps à autre leur auguste sommeil (1). Pour d'autres princes, comme Vespasien, Domitien ou Caracalla, exacteurs avant tout, intéressés, maltôtiers et sans scrupules, l'intérêt de l'humanité se confondit presque toujours avec celui de leur fisc, et l'octroi du

de ce grand courant que le génie de César avait déterminé à la surface et dans les profondeurs de la société romaine. Il fit tout ce qui dépendait de lui pour conserver le sang romain pur de tout alliage; il s'étudia à épurer le Sénat et par conséquent à y perpétuer les souvenirs hostiles à son gouvernement; il fit revivre les familles patriciennes que les guerres civiles avaient détruites, et il en compléta le nombre sans s'inquiéter si l'héritage du nom n'entraînerait point l'héritage des prétentions; il contraignit d'être quelque chose, au moins en apparence, ceux des riches et des grands qui n'aspiraient qu'au néant d'une vie voluptueuse et tranquille. Et le judicieux historien conclut très-sainement qu'il n'y avait pas une de ces mesures qui ne fût un contre-sens politique, qui ne laissât subsister tous les ferments de discorde et toutes les causes de dépérissement. (*Op. cit.*, t. II, p. 57.)

(1) Nous ne songeons en aucune façon à justifier cette politique exclusive et violente des empereurs romains. Nous tenons pourtant à faire observer qu'un très-grand nombre de publicistes et d'historiens, qui ne trouvent pas de termes assez durs pour qualifier les Césars, se montrent au contraire fort indulgents pour Louis XI, par exemple, dont la politique a été aussi de faire entrer violemment les individus dans le cadre des institutions monarchiques. De même que les Césars n'avaient voulu voir dans le patri-

Digitized by Google

droit de cité ne fut qu'un moyen comme un autre de battre monnaie (1).

Telle était pourtant, sinon l'excellence, au moins la parfaite conformité du régime impérial aux circonstances dans lesquelles il a été créé et s'est développé; que ces empereurs insensés, idiots ou scélérats ont été conduits, par la force des choses et par la seule vertu de l'institution dont ils tenaient leur pouvoir, à s'accommoder (parce qu'ils en bénéficiaient) d'une révolution devant laquelle avaient reculé d'horreur les Scipions, les Catons et les Brutus de la République. Cette idée de l'égalité avait si bien pénétré toutes les couches de la société romaine sous les Césars, elle avait si complétement

ciat romain qu'un mortel ennemi dont il fallait se débarrasser par tous les moyens, de même Louis XI se précipita en aveugle sur la féodalité française, frappant à droite et à gauche tout ce qui ne pliait pas assez vite, au risque d'atteindre et de détruire du même coup toute la force et toute la sève de l'Etat. Mais Louis XI était un roi, les autres n'étaient que des empereurs. Vérité en deçà des Alpes, erreur au delà! Nous admirons, dans nos propres annales, ce qui nous semble monstrueux dans celles de Rome. La poésie et l'histoire même se font les complices de Louis XI. Tacite excuse et défend Tibère!

(1) La même particularité se retrouve encore dans notre histoire de France, où l'établissement des Communes nous apparaît le plus souvent comme une simple affaire de trésorerie. « Ce qui déterminait les rois à se déclarer pour ou contre les Communes, il faut le dire, c'était l'argent qu'on leur offrait de part ou d'autre... Quant aux villes françaises du second et du troisième ordre, les rois montrèrent à leur égard une assez grande libéralité, et, pour un peu d'argent, ils leur octroyèrent le droit de Commune... » (Aug. Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*, lettre XIII.)

Digitized by Google

pris possession de tous les esprits, elle était si subtilement répandue dans l'air même qu'on respirait, que les empereurs n'auraient pas pu, encore bien qu'ils l'eussent voulu, s'opposer à toutes les applications qui allaient s'en faire dans la pratique. Les provinces, délivrées de l'oppression des proconsuls, n'avaient plus à envier aux Romains que le droit de cité, et elles souhaitaient avec ardeur, celles de l'Occident surtout, qui avaient été avec César contre Pompée, avec Auguste contre Antoine (1) de s'unir par ce dernier lien à la ville qui leur avait déjà communiqué sa langue, ses mœurs, ses arts et ses dieux. Non-seulement les empereurs n'avaient aucune raison de leur refuser ce qu'elles demandaient, mais encore ils obéissaient, en le leur accordant, à la nécessité de combler les vides opérés dans la population romaine proprement dite, qui disparaissait avec une effrayante rapidité. Et cette tyrannie impériale, dont les forfaits ont été l'épouvante du monde, eut du moins cet avantage qu'en passant le niveau sur les inégalités nationales ou politiques et en broyant les peuples elle les fondit violemment en un seul (2).

Le premier qui mit la main à cette œuvre civilisatrice, ce fut le grand Jules, en donnant complète-

(1) Voir à l'*Appendice* (note 3), p. 463 et suiv.

(2) J. Denis, *Histoire des idées et des théories morales de l'Antiquité*, t. II, p. 72.

Digitized by Google

ment à la Gaule Cisalpine ce qui était déjà le privilége d'une partie de ses habitants, et en admettant les cités transpadanes elles-mêmes dans l'union civique de Rome (1). Auguste, son successeur, accorda le droit de cité à un certain nombre de villes qui se recommandaient, dit Suétone, par des services rendus au peuple romain. Claude, un peu plus tard, introduisit dans le Sénat les principaux habitants de la Gaule Transalpine, qui depuis longtemps déjà avaient reçu le titre de citoyens; et il le fit malgré l'opposition des sénateurs, qui, fidèles au vieil esprit national et italien, et fuyant avec horreur cette inévitable réciprocité de Rome et du monde, ne pouvaient supporter l'invasion de ce qui n'était pas romain dans le propre sanctuaire de l'esprit romain (2). Plus tard encore, Vespasien remplit l'ordre équestre de nouveaux chevaliers, tirés des municipes, et qui infusèrent dans les veines de ce patriciat corrompu quelques gouttes d'un

(1) Cette Cisalpine méritait bien l'honneur d'être associée aux droits de Rome, puisqu'elle pourvoyait si amplement à sa gloire. N'est-ce pas elle qui avait déjà fourni aux lettres latines le grand nom de Catulle? et n'allait-elle pas leur fournir bientôt ceux de Virgile, de Tite-Live et des deux Pline? N'est-ce pas l'Espagne aussi qui a enrichi le second âge de la littérature romaine des noms glorieux de Sénèque, de Lucain, de Martial et de Quintilien?

(2) Quel que soit le jugement que l'esprit de parti puisse porter sur cet acte de Claude, nous n'avons pas le droit d'en médire, nous qui sommes les fils de ces Gaulois que l'Empire a relevés de leur déchéance, nous qui lui devons la grandeur et l'individualité historique de notre patrie.

Digitized by Google

sang rajeuni, vigoureux et pur comme tout ce qui venait des provinces. Puis, Trajan abrogea les lois qui rompaient tous les liens naturels entre les anciens et les nouveaux citoyens, et qui par là même empêchaient les provinciaux d'aspirer aux honneurs et aux charges de la cité souveraine. Puis, Marc-Aurèle étendit le droit romain aux provinces, en les soumettant à l'Edit perpétuel qu'Adrien avait fait dresser pour Rome et pour l'Italie. Enfin, la célèbre constitution de Caracalla ne fit que mettre le sceau à une révolution déjà presque entièrement terminée, en déclarant citoyens tous les sujets de l'Empire, en réunissant dans le *pomœrium* agrandi et reculé jusqu'aux limites mêmes du monde tout ce qu'il y avait d'hommes libres, ingénus ou non, de droit romain, de droit latin ou de droit italique.

Ah! Lucain disait vrai, et il était bien le *vates* antique dans les deux sens du mot, lorsque, saisi d'un transport prophétique à la vue des cadavres qui jonchaient le champ de bataille de Pharsale, il s'écriait : « Qu'on épargne au moins les étrangers, qu'on laisse vivre les Galates et les Syriens, les Cappadociens et les Gaulois, et les Ibères, placés à l'extrémité de l'univers, et les Arméniens et les *Ciliciens;* car, après les guerres civiles, ces peuples-là seront le peuple romain (1)! » Et Sénèque

(1) Lucan., *Pharsal.*, lib. VII, v. 540.

Digitized by Google

aussi avait raison de tourner en ridicule les divisions territoriales et les barrières artificielles de la vieille politique, quand il voyait se réaliser sous ses yeux l'utopie grandiose de la cité universelle (1). Et Plutarque, et Lucien, et Epictète, et Dion Chrysostôme, tous ces Grecs dont la loi nouvelle avait fait des Romains, avaient aussi le droit de reproduire sous toutes les formes, dans leurs discours et dans leurs livres, cette vérité désormais banale, et dont ils étaient eux-mêmes la démonstration vivante : que les hommes ne sont naturellement ni Athéniens, ni Romains, ni Grecs ni barbares, mais qu'ils sont tous citoyens du monde, et qu'ils sont partout dans leur patrie (2). Et Marc-Aurèle, enfin, dont l'avénement au trône de l'univers résume et couronne en quelque sorte ce double progrès qui s'est accompli sous l'Empire, dans l'ordre des faits politiques et dans l'ordre des idées morales, — Marc-Aurèle n'était pas moins autorisé par ses propres actes que les autres philosophes ne l'étaient par leurs seules aspirations, à s'écrier : « J'ai un pays et une patrie; comme Antonin, j'ai Rome, et, comme homme, j'ai le monde (3). »

La révolution était finie. L'Empire romain avait payé sa dette à l'humanité. En échange de la li-

(1) Senec., *Natural. Quæst.*, præfatio.

(2) Plut., *Op. mor.*, *passim*. — Lucian., *Des sectes*. — Arrian., *Entret. d'Epict.*, *passim*. — Dion Chrysost., *Disc.*, *passim*.

(3) Marc. Aurel., *Op.*, ch. IV, § 5.

Digitized by Google

berté, que les barbares devaient lui rendre un jour dans les lois, et que le christianisme faisait déjà renaître dans les âmes, il lui avait donné l'égalité. Et ce n'est plus nous seulement, historien chétif, qui rendons cette justice aux Césars; c'est la République romaine elle-même qui emprunte, après sa chute, le génie et la voix d'un poète républicain pour saluer et glorifier cette politique nouvelle dans la personne du plus odieux, du plus exécrable et du plus infâme des Césars. C'est Lucain, en un mot, qui dit à Néron : « Non, dieux immortels, nous n'avons plus à nous plaindre; le crime et l'impiété nous plaisent, si largement compensés... Rome doit encore beaucoup aux guerres civiles, puisque c'est pour toi que cela fut fait... Le genre humain dépose les armes pour ne plus songer qu'au bonheur; l'amour est le lien commun des nations, et la paix envoyée au monde vient fermer les portes de fer du belliqueux Janus (1)! »

Quant à notre Cicéron, il n'aurait pas accepté pour sa part, on doit le croire, la compensation que les contemporains même de Néron subissaient de si bonne grâce. Toutes ces belles choses, qu'il avait rêvées jadis et qu'il a si noblement exaltées dans ses écrits, les droits de l'humanité reconnus, l'alliance des peuples réalisée, l'égalité politique consacrée par la loi, la cité universelle réunissant et

(1) Lucan., *Pharsal.*, lib. I, v. 60.

Digitized by Google

confondant en elle tous les membres réconciliés de la grande famille, tout cela l'eût laissé indifférent sans doute, s'il n'avait pu en jouir qu'au prix de ce bien par excellence, de ce bien souverain, auquel il a fait sans peur le sacrifice de sa vie, — la liberté. Mais il aurait compris, dans sa haute sagesse, que Rome ne pouvait rester la maîtresse du monde qu'en cessant d'être maîtresse d'elle-même ; que les institutions qui l'avaient faite libre ne pouvaient la conserver puissante, et qu'il n'y a ici-bas de gouvernements possibles que ceux qui répondent non-seulement aux aspirations sublimes et aux tendances généreuses des philosophes, mais encore et surtout aux besoins réels et aux intérêts légitimes des peuples. La République est une forme politique supérieure et que toutes les sociétés doivent naturellement envier ; mais son lot serait en vérité trop glorieux, si elle ne trouvait le plus souvent dans la nature des choses un obstacle insurmontable à son établissement et à sa durée.

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

APPENDICE

Nous avons cru devoir rejeter ici, en forme d'*Appendice,* quelques notes qui se rapportent à notre conclusion. On comprendra, d'après la nature des documents qu'elles contiennent, que nous ayons reculé devant la nécessité de mêler à notre récit des pièces justificatives de cette sorte.

NOTE I.

(*Voir à la page* 448.)

De toutes les sources de la richesse publique, l'agriculture est celle à laquelle les empereurs romains ont consacré peut-être le plus d'efforts et de soins. On demeure stupéfait devant les chiffres constatés par les tables de statistique, et qui révèlent l'étonnante fécondité qu'avaient acquise, en certaines provinces comme la Sicile, l'Afrique et l'Egypte, ces deux mamelles de l'ancienne Rome, le *labourage* et le *pastourage.* Les divers Recueils d'Inscriptions, et particulièrement celui de M. Mommsen, attestent l'existence d'un grand nombre de monuments spéciaux que l'administration impériale avait fait ériger dans ces provinces à l'intention des agriculteurs. Même en Asie-Mineure, on a retrouvé la trace de constructions semblables, comme le témoigne l'inscription suivante tirée de

Digitized by Google

l'un des débris d'un immense grenier que l'empereur Adrien avait fait élever auprès de la ville de Myra, en Lycie :

HORREA . IMP . CÆSARIS . DIVI . TRAIANI . PARTHICI . F.
DIVI . NERVÆ . NEPOTIS . TRAIANI . *h*ADRIANI . AUGVSTI .
COS . III.

(*Corpus Inscript. Latinar.*, edid. Th. Mommsen, vol. III, *pars prior*, p. 45.)

NOTE II.

(*Voir à la page* 448.)

Nous nous bornons à constater ici quelques-uns des résultats de l'administration impériale pour la seule province de Cilicie, en ce qui concerne les voies romaines. Et sur ce point, les Recueils d'Inscriptions suppléent amplement au silence des historiens. En voici deux seulement, extraites du grand travail de M. Mommsen. L'une provient d'une borne en granit trouvée sur une voie romaine entre Anazarbe et Mopsueste, à deux milles de cette dernière ville :

IMP . CÆS . DIVI . *sever*I . PII.
NEPOTE . DIVI . ANTONINI . MA*gni*.
PII . FILIO . MARCO . AVRELIO . SEVER*o*.
ALEXANDRO . PIO . FELIC*e* . AVG . PONT
TIFICE . MAXIMO . TRIBVNICIÆ . POT*e*
STATIS . II . PROCONS . P . P . VIAM.
PONTES . A . PV*ti*S . VSQVE . AI....
DRIAVAXINPIDRO .. MI....
XXXXIIII.

(*Corpus Inscript. Latinar.*, Mommsen, vol. III, *pars prior*, p. 44.)

Digitized by Google

La voie dont il s'agit, construite, comme on le voit, sous le règne d'Alexandre Sévère, est celle qui conduisait des Pyles Ciliciennes, non pas à Adana, comme le voudrait M. Langlois, mais, suivant M. Mommsen lui-même, à Alexandrette, près d'Issus, première ville de la Syrie sur la frontière de Cilicie.

L'autre inscription a été déchiffrée sur une colonne, près d'Ancyra, et se rapporte également à une route qui devait traverser en partie la province de Cilicie :

IMP . CÆSAR.
M . AVRELIVS.
SEVERVS.
ANTONEINVS.
AVG . PIVS . FE
LIX . PARTHICVS.
MAX . P . P. TRIB.
PoT . XV . COS.
IIII . VIAM . FIERI . IVSIT.
MP . III.
F.

Corpus Inscrip. Latinar., Mommsen, vol. III, *pars prior*, p. 57.

NOTE III.

(*Voir à la page* 454.)

L'adhésion des provinces occidentales à la politique d'Auguste, et partant à la grande révolution qui a terminé l'anarchie républicaine, se trouve attestée, non-seulement par les historiens mais

Digitized by Google

encore par la fameuse *Inscription d'Ancyra,* d'où nous extrayons les lignes suivantes qui s'y rapportent :

IVRAVIT . IN . MEA . VERBA . TOTA . ITALIA . SPONTE . SUA . ET . ME . B(*ello*) . QVO . VICI . AD . ACTIVM . DVCEM DEPOPOSCIT . / IVRAVERVNT . IN . EADEM . V(*erba provi*)NCIAE . GALLIAE . HISPANIAE . AFRICA . SICILIA . SARDINIA.

(*Corpus Inscript. Latinar.,* Mommsen, t. III, *pars posterior,* p. 782.)

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

PRÉFACE. V

INTRODUCTION. 1

CHAPITRE PREMIER

ADMINISTRATION DES PROVINCES SOUS LA RÉPUBLIQUE ROMAINE. 15

Origine des provinces. — Leur organisation, leur loi fondamentale. — Les proconsuls et les propréteurs : leur nomination, durée de leurs fonctions. — Les *legati* et les *quæstores;* agents subalternes. — Vues générales sur l'administration des provinces romaines. — Les publicains et les *negotiatores.* — Oppression des provinciaux.

CHAPITRE II

DES THÉORIES DE CICÉRON SUR L'ADMINISTRATION PROVINCIALE. 53

Divergences entre les idées philosophiques de Cicéron et ses idées politiques. — Explication de cette divergence par la situation des partis à Rome. — Lutte d'influence

Digitized by Google

entre l'ordre sénatorial et l'ordre équestre. — Efforts de Cicéron pour les réconcilier. — La loi *Aurelia* sur les jugements. — Concessions faites par Cicéron aux publicains. — Il se fait le complice et le défenseur de leur tyrannie dans les provinces. — En dépit de ses théories philosophiques, il adopte la politique et les préjugés du Sénat à l'égard des provinciaux. — Ses opinions sur les Gaulois, les Grecs et autres peuples *barbares*. — Comment il entend l'administration des provinces. — Occupation militaire, exploitation financière, juridiction. — Ses idées sur l'agriculture, le commerce et l'industrie. — Résumé.

CHAPITRE III

LA RÉPUBLIQUE ROMAINE EN L'AN 51 AV. J.-C. 108

Cicéron accepte à contre-cœur le gouvernement de la Cilicie. — Causes de ses répugnances : situation désespérée de la République romaine. — Ambition de Pompée : il s'allie à Cicéron en vue de la dictature. — Déplorables concessions de Cicéron : procès de Vatinius, Gabinius et consorts. — Véritable caractère de la politique de Pompée. — Mort de Crassus. — Procès de Milon. — Premiers ferments de guerre civile. — Pompée seul consul. — Usage qu'il fait de son pouvoir quasi-dictatorial. — Les projets de César se dessinent : la République est de plus en plus menacée. — Dernières illusions de Cicéron. — Dernière imprudence des ennemis de César. — La guerre civile imminente. — Départ de Cicéron pour la Cilicie.

CHAPITRE IV

LA PROVINCE DE CILICIE EN L'AN 51 AV. J.-C. 153

Description de la Cilicie proprement dite. — Caractères très-différents des deux parties de la province. — Les pirates dans la *Trachée;* la civilisation dans les *plaines*. — Pays annexés à la province : Phrygie, Lycaonie,

Digitized by Google

Isaurie, Pisidie, Pamphylie, île de Chypre. — Eléments de prospérité et de richesse. — Extermination des pirates par Pompée. — Occupation romaine, autre forme de la piraterie. — Les publicains s'établissent dans la province. — Affreux gouvernement d'Appius Claudius. — Brigandages du magistrat; oppression et misère des alliés. — L'usure, les exécutions militaires, la famine, la guerre. — Conséquences de la défaite de Crassus pour l'Asie et particulièrement pour la Cilicie. — Insurrection imminente dans toute la contrée. — Difficultés et périls de la situation.

CHAPITRE V

LES PRÉLIMINAIRES D'UN PROCONSULAT. 199

Premiers soucis de Cicéron. — Le personnel administratif et le contingent militaire de la province. — Lenteurs du voyage : Pomptinius; vents contraires. — Séjour à Athènes; la maison d'Epicure; les girouettes. — Arrivée à Ephèse; les Asiatiques font à Cicéron un accueil enthousiaste. — La transmission des pouvoirs. — Appius Claudius. — Situation délicate du nouveau proconsul à l'égard de l'ancien. — Cicéron fait des avances à son prédécesseur, qui les repousse. — Conduite déloyale et illégale d'Appius Claudius. — L'accusé devient accusateur. — Lettre apologétique de Cicéron. — Procès d'Appius Claudius : Cicéron se fait de loin l'avocat du nouveau Verrès par dévouement à la République. — La République et la vertu désormais incompatibles. — Périssent les provinces plutôt que la République. — Vertus privées de Cicéron. — Que lui manquera-t-il pour être un bon proconsul?

CHAPITRE VI

LA GUERRE. — CICÉRON *imperator*. 245

Arrivée de Cicéron dans la province. — Premiers bruits de guerre. — Premiers préparatifs. — Description du

Digitized by Google

théâtre de la guerre. — Habiles manœuvres de Cicéron pour tenir les Parthes en respect et les alliés dans l'obéissance. — Règlement des affaires de la Cappadoce. — Un roi débiteur de la République. — Un échantillon de la politique romaine en Orient. — Restauration d'Ariobarzane par Cicéron. — Cicéron diplomate. — Nouvelles menaces de guerre. — Stratégie aussi savante qu'inutile. — Démêlés de Cicéron et de Cassius. — Les faiblesses d'un grand homme. — Campagne décisive contre les Eleuthéro-Ciliciens. — Cicéron *imperator*. — Siége et prise de Pindenissum. — Les *Saturnales* en Orient. — Soumission des Tibaréniens. — L'Invasion des Parthes définitivement arrêtée. — La République, c'est la guerre.

CHAPITRE VII

LA JURIDICTION. — CICÉRON PROCONSUL. 297

Confection de l'*édit* provincial. — Difficulté de concilier la justice avec les intérêts des publicains. — Relations de Cicéron avec les publicains. — Les *pactiones* et les *syngraphæ*. — Modifications introduites dans l'*édit* en faveur des compagnies. — Cicéron sacrifie l'intérêt des provinciaux. — Le grand Pompée se fait négociant en Asie : la République se transforme en maison de banque. — Brutus, usurier et violateur des lois. — Ses querelles avec les Salaminiens. — Il compromet le Sénat dans ses opérations de commerce. — Angoisses de Cicéron : il n'ose pas faire justice; il recouvre les créances de Brutus auprès d'Ariobarzane. — *Ab uno disce omnes*. — Un proconsul est un homme d'affaires. — Les indiscrétions de Cœlius. — La chasse aux panthères et la chasse aux préfectures. — Cicéron met en place les amis de ses amis. — Sa règle de conduite à l'égard des publicains. — Les lacunes de sa correspondance. — Il essaie de fléchir les rigueurs des fermiers. — Les bienfaits de son administration. — Justice exacte pour tous. — Les magistrats rendent gorge. — Guerre aux accapareurs. — Simplicité et modestie de Cicéron. — Il rend

Digitized by Google

aux provinciaux le droit d'élire des juges. — A quoi se réduisent ses innovations et ses réformes. — Sa juridiction jugée par lui-même.

CHAPITRE VIII

L'ÉPILOGUE D'UN PROCONSULAT. 353

Préparatifs de départ. — Cicéron travaille à se choisir un successeur. — Il s'occupe ensuite de la reddition de ses comptes. — La loi *Julia*. — Les ennemis de Cicéron et la question d'argent. — Enumération des sommes qu'il a touchées pendant son proconsulat. — Difficultés élevées entre Cicéron et son questeur. — Affaires de Volusius et de Sextius. — Les gratifications. — Cicéron demande la récompense de ses services militaires. — Ses démêlés avec Caton. — Les *supplications*. — Une séance du Sénat romain. — Une esquisse des mœurs parlementaires de Rome. — Echange de lettres entre Caton et Cicéron. — Le mauvais vouloir de Caton excite l'ambition de Cicéron qui demande le triomphe. — Rivalités, jalousies, petites passions. — César ménage et flatte les faiblesses du proconsul. — Longue hésitation de Cicéron au début de la guerre civile. — Il n'obtient point le triomphe. — Qu'a-t-il gagné à son proconsulat?

CONCLUSION. 405

APPENDICE. 461

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DUE MAR 15 1918

Digitized by Google

AR 7466.76
Une province romaine sous la repub
Widener Library 005352852
3 2044 080 869 845

Digitized by Google